

RAPPORT D'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT

**MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS
DIRECTION DES PORTS POUR PETITS BATEAUX
PROGRAMME ANNUEL DE TRAVAUX DE REDRAGAGE MINEURS
OUEST DE TERRE-NEUVE ET SUD DU LABRADOR**

**Établi pour :
le ministère des Pêches et des Océans
Direction des ports pour petits bateaux
Corner Brook, T.-N.-L.**

**Établi par :
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Corner Brook, T.-N.-L.**

Le 23 mars 2006

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|------------|---|-----------|
| 1.0 | INTRODUCTION..... | 1 |
| 1.1 | L'EXAMEN PRÉALABLE TYPE ET LA <i>LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE</i> | 3 |
| 1.2 | JUSTIFICATION DES EXAMENS PRÉALABLES SUBSTITUTS | 3 |
| 1.3 | CONSULTATION..... | 5 |
| 1.4 | REGISTRE CANADIEN D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE..... | 5 |
| 2.0 | PROJETS ASSUJETTIS À UN EXAMEN PRÉALABLE TYPE..... | 7 |
| 2.1 | PROJETS ASSUJETTIS À LA LCEE | 7 |
| 2.2 | PROJETS ASSUJETTIS À UN RAPPORT D'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT .. | 7 |
| 2.3 | PROJETS NON ASSUJETTIS À UN RAPPORT D'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT | 10 |
| 3.0 | DESCRIPTION DU PROJET | 10 |
| 3.1 | UTILITÉ ET BUT DU PROJET | 11 |
| 3.2 | AUTRES POSSIBILITÉS | 12 |
| 3.3 | CALENDRIER SAISONNIER TYPE ET DURÉE DES PROJETS | 12 |
| 3.4 | CADRE ENVIRONNEMENTAL | 12 |
| 4.0 | MÉTHODES D'EXAMEN ENVIRONNEMENTAL | 13 |
| 4.1 | LIMITES..... | 13 |
| 4.1.1 | <i>LIMITES DU PROJET</i> | 13 |
| 4.1.2 | <i>LIMITES ÉCOLOGIQUES</i> | 14 |
| 4.2 | ANALYSE ET PRÉVISION DE L'IMPORTANCE DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX RÉSIDUELS | 14 |
| 5.0 | DÉTERMINATION DE LA PORTÉE DES POINTS À EXAMINER ET COMPOSANTES VALORISÉES DE L'ENVIRONNEMENT..... | 15 |
| 5.1 | ANALYSE DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX SUR CERTAINES CVE | 16 |
| 5.1.1 | <i>QUALITÉ DE L'AIR AMBIANT (Y COMPRIS LE BRUIT)</i> | 18 |
| 5.1.2 | <i>EAU SOUTERRAINE</i> | 18 |
| 5.1.3 | <i>HABITAT MARIN (EAU DE MER, SOLS ET SÉDIMENTS MARINS)</i> | 18 |
| 5.1.4 | <i>FAUNE/OISEAUX MIGRATEURS</i> | 18 |
| 5.1.5 | <i>ESPÈCES EN PÉRIL</i> | 18 |
| 5.1.6 | <i>RESSOURCES HALIEUTIQUES (POISSON ET HABITAT DU POISSON)</i> | 19 |
| 5.1.7 | <i>CARACTÉRISTIQUES DÉSIGNÉES OU AUTRES ÉLÉMENTS DE L'HABITAT ESSENTIEL</i> | 19 |
| 5.1.8 | <i>PÊCHES COMMERCIALES</i> | 19 |
| 5.1.9 | <i>UTILISATION ACTUELLE DES TERRAINS</i> | 19 |
| 5.1.10 | <i>NAVIGATION</i> | 20 |
| 5.1.11 | <i>RESSOURCES PATRIMONIALES ET ARCHÉOLOGIQUES</i> | 20 |
| 5.1.12 | <i>SANTÉ ET SÉCURITÉ</i> | 20 |
| 5.2 | ANALYSE ET EFFETS ENVIRONNEMENTAUX RÉSIDUELS | 20 |

Programme annuel de travaux de dragage mineurs – Rapport d’examen préalable substitut

| | | |
|------------|--|-----------|
| 5.3 | ÉVALUATION DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX RÉSIDUELS | 29 |
| 5.4 | ACCIDENTS ET DÉFAILLANCES | 31 |
| 5.5 | EFFETS DE L’ENVIRONNEMENT SUR LE PROJET | 31 |
| 5.6 | EFFETS CUMULATIFS | 31 |
| 5.7 | SURVEILLANCE | 32 |
| 6.0 | RÔLES ET RESPONSABILITÉS | 33 |
| 7.0 | PROCÉDURES EN VUE DE LA MODIFICATION D’UN RAPPORT D’EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT..... | 34 |
| 8.0 | RÉFÉRENCES..... | 35 |
| 8.1 | CONSULTATIONS GOUVERNEMENTALES | 35 |

ANNEXE A : RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LES SITES DE LA DPPB DU MPO

ANNEXE B : ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL DU MPO, T.-N.-L.: DRAGAGE D’ENTRETIEN PÉRIODIQUE

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|--|----|
| TABLEAU 1 : SITES DES TRAVAUX DE REDRAGAGE MINEURS À T.-N.-L. ASSUJETTIS À UN EXAMEN PRÉALABLE | 8 |
| TABLEAU 2 : SYSTÈME DE COTATION UTILISÉ POUR DÉTERMINER L’IMPORTANCE DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX RÉSIDUELS..... | 15 |
| TABLEAU 3 : DÉTERMINATION DE LA PORTÉE DES POINTS À EXAMINER/MATRICE RÉCAPITULATIVE DE L’ANALYSE DE L’ENCHAÎNEMENT – ÉLÉMENTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIO-ÉCONOMIQUES VALORISÉS ET PRÉOCCUPANTS : PROGRAMME ANNUEL DE TRAVAUX DE REDRAGAGE MINEURS | 17 |
| TABLEAU 4 : RÉSUMÉ DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX POTENTIELS (BIOPHYSIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES) ET MESURES D’ATTÉNUATION | 21 |
| TABLEAU 5 : EFFETS ENVIRONNEMENTAUX RÉSIDUELS À TOUTES LES ÉTAPES DU PROJET, POUR CHAQUE CVE, APRÈS L’APPLICATION DES MESURES D’ATTÉNUATION_ | 29 |

1.0 INTRODUCTION

La Direction des ports pour petits bateaux (DPPB) du ministère des Pêches et des Océans (MPO) exploite et entretient un réseau national de ports et de petites installations locales, afin de fournir aux pêcheurs commerciaux et aux plaisanciers des endroits sûrs et accessibles pour mettre à l'eau, accoster et entretenir leurs bateaux pendant la saison de pêche. La DPPB mène ses activités en vertu de la *Loi sur les ports de pêche et de plaisance* et de la *Loi sur les immeubles fédéraux et les biens réels fédéraux*.

La DPPB a pour mandat de garder ouverts et en bon état les ports qui sont essentiels à l'industrie de la pêche. Chaque année, la plus grande partie du budget de la Direction est affectée à l'entretien des ports de pêche. En effet, elle doit s'assurer que les installations payées par les contribuables et louées à un coût nominal sont utilisées dans l'intérêt du public. Elle doit aussi veiller à ce que ses installations soient entretenues conformément aux normes pertinentes, afin de protéger la santé et la sécurité des utilisateurs et l'environnement.

Le nombre de ports naturels dans l'ouest de Terre-Neuve et le sud du Labrador étant limité, beaucoup de pêcheurs utilisent les sites traditionnels locaux pour lancer, accoster et entretenir leurs bateaux pendant la saison de pêche au printemps et en été. Ces sites sont en général des plages et des anses relativement protégées, de petites dimensions, qui offrent un certain abri contre la houle. On y trouve des substratums plus fins (du sable aux pierres) et généralement pauvres. Chaque année, dans le cadre de son programme d'entretien, le MPO, région de l'ouest, exécute des travaux de redragage mineurs dans ses petits lieux de pêche - jusqu'à trente-six (36) - dans tout l'ouest de Terre-Neuve et le sud du Labrador. Ces dragages se font à une fréquence variant de un à cinq ans. Dans la plupart de ces sites, les dépôts littoraux et les événements pluvio-hydrologiques produisent le déplacement des sédiments charriés sur le fond qui se déposent ensuite dans les chenaux d'accès ou dans les zones de mouillage de l'infrastructure du quai. Il est alors difficile ou impossible d'y accéder sans danger pendant les périodes de marée basse. De plus, des travaux mineurs de nivellement des plages doivent être exécutés dans certains sites, afin de faciliter l'installation saisonnière de rampes d'accès qui permettront aux pêcheurs exploitant de petits bateaux d'accéder chaque jour aux lieux de pêche, en toute sécurité.

Le programme de travaux de redragage mineurs est par conséquent nécessaire pour fournir aux pêcheurs un accès plus sûr aux installations du MPO dans tout l'ouest de Terre-Neuve et le sud du Labrador.

Pour faire l'objet d'une évaluation environnementale en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE), un projet doit :

1. Être lié à des ouvrages concrets non décrits dans le *Règlement sur la liste d'exclusion* ou à des activités concrètes décrites dans le *Règlement sur la liste d'inclusion* de la LCEE;
2. Aux termes de l'article 5 de la *Loi*, le MPO ou une autre autorité fédérale (AF) doit assumer une ou plusieurs des responsabilités suivantes :
 - a. être le promoteur d'un projet;
 - b. fournir une aide financière pour un projet;
 - c. accorder un droit foncier en vue de la réalisation d'un projet; ou
 - d. exercer des pouvoirs réglementaires en ce qui a trait à un projet, notamment délivrer un permis ou une licence ou accorder une autorisation en vertu du *Règlement sur les dispositions législatives et réglementaires désignées*.

La Direction des ports pour petits bateaux (DPPB) du ministère des Pêches et des Océans (MPO) s'est déclarée l'autorité responsable (AR) aux termes de l'article 5 de la LCEE puisqu'elle est le promoteur des travaux de redragage mineurs, fournit une aide financière à ce chapitre ou est propriétaire de terrains

Programme annuel de travaux de redragage mineurs – Rapport d'examen préalable substitut

fédéraux. En conséquence, une évaluation environnementale doit être effectuée pour tous les travaux décrits dans ce document.

La DPPB du MPO coordonne les activités de redragage après l'exécution d'une évaluation environnementale en vertu de la LCEE et après l'obtention de toutes les autorisations fédérales, provinciales et municipales nécessaires. Depuis les 15 dernières années, chaque projet de redragage dans les sites proposés qui sont inclus dans ce document a fait l'objet d'une évaluation environnementale, au niveau de l'examen préalable, en vertu de la LCEE (1995-2004) ou de l'ancien Décret sur les lignes directrices visant le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (PEEE). Conformément au *Règlement sur la coordination par les autorités fédérales des procédures et des exigences en matière d'évaluation* découlant de la LCEE, tous les projets proposés de travaux de redragage mineurs sont adressés à la Direction de la gestion de l'habitat du MPO, à Transports Canada, dans le cadre de son Programme sur la protection des eaux navigables, à Environnement Canada (EC), au ministère de l'Environnement et de la Conservation de T.-N.-L. et au ministère des Services gouvernementaux de T.-N.-L. pour observations.

En février 2005, le ministère de l'Environnement et de la Conservation de T.-N.-L. (MEC) a délivré un permis général de cinq ans à la DPPB du MPO, conformément à la *Water Resources Act* de T.-N.-L., SNL 2002 cW-4.01, article 48, pour tous les projets annuels de dragage de moins de 2 000 m³ à Terre-Neuve et au Labrador. Avec ce permis, il n'est plus nécessaire de demander un permis provincial annuel spécifique pour le site, ce qui constitue une importante économie d'argent et de temps.

La LCEE est un outil de développement durable qui repose sur le principe de précaution. Cela dit, il faut effectuer les évaluations de la façon la plus efficace possible conformément à l'un des objectifs de la LCEE. La DPPB du MPO a évalué les options possibles pour simplifier le processus d'évaluation environnementale et rendre le processus de planification et de prise de décision plus efficace et plus efficient et, par conséquent, propose d'élaborer un rapport d'examen préalable substitut pour le programme annuel de travaux de redragage mineurs dans l'ouest de Terre-Neuve et le sud du Labrador.

En raison du nombre d'examen préalable anticipés, dont beaucoup sont semblables et montrent que les effets environnementaux prévus seront contrôlables et limités, la LCEE prévoit un mécanisme pour ces examens par la désignation au paragraphe 19(1) d'un Modèle de rapport d'examen préalable par catégorie (MREPC) ou d'un Rapport d'examen préalable substitut (REPS). Un MREPC sert de modèle dans l'évaluation environnementale d'un projet qui fait partie d'un groupe donné de projets semblables. Il inclut un Rapport d'examen préalable type (REPT) qui fournit des renseignements supplémentaires précis sur le projet en plus de ceux fournis par le MREPC. L'autorité responsable (AR) décide alors si le projet aura des effets environnementaux négatifs importants après l'application des mesures d'atténuation. Le REPS diffère du MREPC car il consiste en un rapport unique qui définit la catégorie de projets et décrit les effets environnementaux, les normes de conception et les mesures d'atténuation connexes pour les projets évalués dans le REPS. Il inclut une conclusion sur l'importance des effets environnementaux de tous les projets évalués dans le rapport d'examen préalable substitut. Aucune autre information sur le projet ni aucune autre évaluation environnementale n'est requise pour les projets de la catégorie, pour autant que soient mises en œuvre les normes de conception et les mesures d'atténuation décrites dans le rapport. Le REPS simplifie le processus d'évaluation environnementale pour les travaux de redragage en permettant de les exécuter au moment opportun tout en diminuant à moindre frais les dangers pour les pêcheurs et les bateaux, le cas échéant.

La déclaration du REPS selon la LCEE éliminera la nécessité d'effectuer des examens préalables pour des projets spécifiques dans le cadre du Programme annuel de travaux de redragage mineurs avant que soient délivrées les autorisations provinciales et fédérales nécessaires, pour autant que l'AR assure l'application des mesures d'atténuation et des normes de conception décrites dans le rapport. Toute nouvelle question sur un site spécifique de la DPPB du MPO non mentionnée dans le REPS aboutira à l'élimination du site dans

Programme annuel de travaux de redragage mineurs – Rapport d'examen préalable substitut

sa catégorie et donnera lieu à un examen préalable du site en vertu de la *Loi*. La catégorie visée dans ce REPS vise les sites de la DPPB du MPO exigeant des travaux annuels de redragage mineurs.

Ce document représente un rapport d'examen préalable substitut sur une évaluation environnementale liée au Programme annuel de travaux de redragage mineurs de la DPPB du MPO. Il convient de signaler qu'aux fins du REPS, le terme redragage englobe à la fois les travaux de redragage et les travaux de nivellement des plages nécessaires dans le cadre du Programme annuel de travaux de redragage mineurs. Les mesures d'atténuation prévues à la section 5.0 visent les deux genres d'activités relevant du programme. Il faut aussi prendre note que les sites nécessitant des autorisations supplémentaires seront assujettis aux exigences de ces permis.

1.1 L'EXAMEN PRÉALABLE TYPE ET LA LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

La LCEE et ses règlements définissent le cadre législatif des évaluations environnementales fédérales. La législation permet de veiller à ce que les effets environnementaux associés à des projets auxquels participe le gouvernement fédéral fassent l'objet d'un examen minutieux dès le début de la planification des projets. La LCEE s'applique aux projets qui nécessitent une décision ou une intervention de la part d'une autorité fédérale (AF) en tant que promoteur, gestionnaire de terrains, source de financement ou responsable de la réglementation (délivrance d'un permis ou d'une licence). L'autorité fédérale devient par la suite une autorité responsable (AR) et doit s'assurer qu'une évaluation environnementale est réalisée avant de prendre une décision ou d'intervenir relativement aux projets.

La plupart des projets font l'objet d'un examen préalable. Cet examen permet de documenter systématiquement les effets environnementaux prévus après la mise en place d'un projet. Il permet de déterminer s'il y a lieu de modifier le plan de projet ou de recommander d'autres mesures d'atténuation en vue d'éliminer ou de réduire au minimum ses effets. On effectue des examens préalables pour les projets qui ne sont pas exclus en vertu de l'article 7 de la LCEE (c.-à-d. qu'ils ne sont pas décrits dans le *Règlement sur la liste d'exclusion*) ni dans le *Règlement sur la liste d'étude approfondie* et ne nécessitent pas de médiation ni d'examen par une commission.

Comme il est indiqué à la section 1.0, on peut accélérer l'examen de certains projets répétitifs à l'aide d'un rapport d'examen préalable type. Ce genre de rapport renferme les connaissances accumulées au sujet des effets environnementaux d'un type de projet donné ainsi que la liste des mesures reconnues pour réduire ou éliminer les effets environnementaux négatifs susceptibles de se produire. L'Agence canadienne d'évaluation environnementale (l'Agence) peut reconnaître la pertinence d'un tel rapport en guise d'examen préalable type après avoir tenu compte des commentaires obtenus pendant une période de consultation publique.

Plus précisément, un rapport d'examen préalable substitut consiste en un rapport unique qui définit la catégorie de projets et décrit les effets environnementaux, les normes de conception et les mesures d'atténuation connexes pour les projets évalués dans le cadre du rapport. Ce REPS inclut une conclusion sur l'importance des effets environnementaux liés aux activités de redragage dans les sites de la DPPB du MPO évalués dans le document. Dès que l'Agence déclare un rapport d'examen préalable substitut, aucune autre évaluation environnementale n'est requise pour les projets de la catégorie, pour autant que soient appliquées les normes de conception et les mesures d'atténuation décrites dans le rapport.

1.2 JUSTIFICATION DES EXAMENS PRÉALABLES SUBSTITUTS

Selon l'Agence, tout REPS proposé doit montrer que les projets visés répondent à plusieurs critères. La possibilité d'appliquer les examens préalables types aux projets portant sur des projets précis de redragage

Programme annuel de travaux de dragage mineurs – Rapport d'examen préalable substitut

sur terre est basée sur les six critères suivants :

1. *Catégorie de projets bien définie* : Les projets annuels de dragage ont tous des caractéristiques similaires. Ils sont réalisés à la même période et d'ordinaire avec des excavatrices qui fonctionnent sur terrain sec au-dessus des structures du site ou des zones stables du rivage. Si cette méthode s'avère impossible, on se servira des matières de la zone à draguer pour construire une plate-forme de travail temporaire d'où l'excavatrice pourra atteindre les limites de la zone de dragage. Cette route provisoire est détruite quand l'excavatrice revient vers le rivage.

Dans la plupart des sites côtiers, les déblais de dragage sont déchargés latéralement et nivelés par l'excavatrice au-dessus de la laisse de haute mer. Les déblais à transporter sont habituellement chargés dans des camions à benne étanches dirigés vers la décharge provinciale approuvée la plus proche, où ils sont utilisés comme remblai au cours des opérations normales de déchargement.

Dans tous ces cas, on doit effectuer une analyse des sédiments marins des déblais de dragage et obtenir l'approbation du ministère des Services gouvernementaux de T.-N.-L. et du propriétaire/exploitant avant le déversement. Les mesures d'atténuation exigent que les camions soient étanches dans toute la mesure du possible, en bon état de fonctionnement et silencieux. De plus, les camionneurs doivent respecter toutes les limites de vitesse lorsqu'ils transportent les matières draguées vers les décharges provinciales terrestres approuvées. Il sera aussi possible dans certains secteurs de laisser partiellement sécher les déblais de dragage au-dessus de la laisse de haute mer et de les transporter par la suite pour réduire au minimum les risques de fuites pendant le transport.

2. *Cadre environnemental bien compris* : Depuis une trentaine d'années (1975), la Direction des ports pour petits bateaux du MPO est chargée du dragage de port et elle a utilisé diverses aires de dépôt terrestres, y compris les décharges, à Terre-Neuve et au Labrador. Pour sa part, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada s'assure, au nom de la DPPB du MPO, que chaque aire de dépôt est approuvée par les autorités provinciales et fédérales compétentes. Les évaluations environnementales antérieures ont établi le cadre environnemental (notamment les caractéristiques environnementales de chaque site, y compris sa situation, les effets environnementaux, la proximité des cours/plans d'eau, les préoccupations liées à l'habitat/la faune) pour chaque projet de dragage proposé dans un site.

3. *Faible probabilité d'effets néfastes importants pour l'environnement, compte tenu des mesures d'atténuation proposées* : Si l'on se fonde sur les antécédents, les projets de dragage et les aires de dépôt terrestres sont peu susceptibles de causer des effets environnementaux résiduels négatifs importants. Des travaux de dragage sont exécutés chaque année conformément aux stipulations de la LCEE sur les examens préalables et aux conditions et permis fédéraux et provinciaux connexes qui servent d'outils pour réduire systématiquement les possibilités d'effets environnementaux cumulatifs. Par conséquent, il est peu probable que des effets environnementaux résiduels négatifs importants se produisent. Les programmes d'échantillonnage des sédiments marins sont exécutés dans le but d'identifier les sédiments marins et de déterminer s'ils sont acceptables dans les aires de dépôt terrestres. Les matières considérées comme inacceptables dans les aires de dépôt terrestres sont traitées de la façon appropriée conformément aux règlements fédéraux et provinciaux.

4. *Mesures de suivi propres à un projet requises* : Dans le cas des projets de dragage de port, il n'est en général pas nécessaire de mettre en œuvre des programmes de suivi spécifiques. À l'occasion, les organismes de réglementation provinciaux et fédéraux et l'autorité responsable effectuent toutefois des inspections pour assurer la conformité et veiller à ce que les mesures d'atténuation soient mises en œuvre dans le cadre du projet comme il est énoncé dans l'évaluation environnementale et les permis connexes.

Programme annuel de travaux de redragage mineurs – Rapport d’examen préalable substitut

5. *Processus de planification et de prise de décisions efficace et efficient* : La plupart des projets de redragage de port sont des activités simples et courantes faciles à planifier. Les examens préalables prévus par la LCEE sont élaborés selon les avis découlant de la procédure relative au *Règlement sur la coordination fédérale*. Ces informations incluent des observations de la Division de la gestion de l’habitat du MPO, du ministère de l’Environnement et de la Conservation de T.-N.-L., du ministère des Services gouvernementaux de T.-N.-L., d’EC, de TC, de l’Agence canadienne d’évaluation environnementale et des organismes de réglementation provinciaux compétents. Les promoteurs de projet ont beaucoup d’expérience dans le redragage des ports et connaissent bien les exigences de la LCEE.

6. *Faible risque de préoccupations de la part du public* : Un « Avis de lancement » sur chaque projet de redragage est affiché actuellement, à l’intention du public, sur le site Internet du Registre canadien d’évaluation environnementale (Registre CÉE), et ce, pendant une période de 15 jours. Après cette période, on peut terminer l’examen préalable selon la LCEE et afficher une décision sur le site Internet du Registre CÉE. On peut ensuite commencer les activités liées au projet. Ces avis n’ont pas provoqué de réactions du public, qui exprime habituellement peu d’inquiétudes à l’égard des activités de redragage et de déversement dans les sites qui sont inclus. Les projets de redragage ont une incidence socio-économique positive puisque l’infrastructure des sites et la sécurité et l’accessibilité des voies navigables sont d’une importance capitale pour la viabilité des collectivités côtières dans l’ouest de Terre-Neuve et le sud du Labrador. Des ports sûrs et accessibles permettent de protéger des millions de dollars de l’actif des utilisateurs qui peuvent mener leurs opérations en toute sécurité, empêchent les dommages et l’érosion des côtes, assurent le développement économique et l’emploi et offrent un refuge aux marins en détresse.

1.3 CONSULTATION

Comme il a été signalé au point 5 de la section 1.2 (*Processus de planification et de prise de décisions efficace et efficient*), nous avons consulté des représentants de la Division de la gestion de l’habitat du MPO, du ministère de l’Environnement et de la Conservation de T.-N.-L., du ministère des Services gouvernementaux de T.-N.-L., d’EC, de TC et de l’Agence canadienne d’évaluation environnementale et nous leur avons fourni des renseignements sur la portée de l’évaluation de chacun des projets de redragage visés par les examens préalables exigés par la LCEE. Nous avons suivi le même processus avec chaque ministère pendant l’élaboration de ce REPS. L’Agence a tenu une période de consultations publiques de 30 jours avant la déclaration de ce REPS en conformité avec la LCEE. Les observations reçues pendant tout le processus ont été prises en compte et incorporées dans le rapport final, le cas échéant.

1.4 REGISTRE CANADIEN D’ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Le Registre canadien d’évaluation environnementale (le Registre CÉE) a été mis en place afin de permettre au public d’avoir plus facilement accès aux renseignements relatifs aux évaluations environnementales et d’annoncer en temps opportun la tenue des évaluations. Le Registre CÉE comprend deux volets – un site Internet et un dossier de projet.

La gestion du site Internet est assurée par l’Agence canadienne d’évaluation environnementale. L’autorité responsable et l’Agence sont tenues de publier dans le site Internet tous les renseignements spécifiques relatifs à un REPS.

Après la déclaration du rapport d’examen préalable type, l’Agence exige que les autorités responsables publient dans le site Internet du Registre CÉE, tous les trois mois, un relevé des projets à l’égard desquels on a utilisé un rapport d’examen préalable substitut. Ce relevé doit se présenter sous la forme d’une liste de projets et inclure les renseignements suivants :

- le titre de chaque projet à l’égard duquel on a utilisé un rapport d’examen préalable substitut;

Programme annuel de travaux de redragage mineurs – Rapport d'examen préalable substitut

- le nom ou le numéro de téléphone d'une personne-ressource;
- l'emplacement de chaque projet;
- la date à laquelle il a été déterminé que le projet rentrait dans la catégorie de projets visés par le rapport.

Nota : le calendrier de publication du relevé des projets est le suivant :

- le 15 juillet (pour les projets évalués du 1^{er} avril au 30 juin);
- le 15 octobre (pour les projets évalués du 1^{er} juillet au 30 septembre);
- le 15 janvier (pour les projets évalués du 1^{er} octobre au 31 décembre);
- le 15 avril (pour les projets évalués du 1^{er} janvier au 31 mars).

Au cours de l'évaluation environnementale, le dossier de projet est mis à jour par l'autorité responsable. Il doit inclure une copie du REPS. L'autorité responsable doit tenir à jour le dossier, faciliter son accès au public et répondre aux demandes d'information en temps utile.

On trouvera des renseignements supplémentaires sur le Registre CÉE dans le document *Registre canadien d'évaluation environnementale* que l'Agence a publié.

2.0 PROJETS ASSUJETTIS À UN EXAMEN PRÉALABLE TYPE

La catégorie de projets dans ce REPS vise les sites de la DPPB du MPO (voir le Tableau 1) nécessitant des travaux annuels de redragage mineurs (plus d'une fois tous les cinq ans) dans l'ouest de Terre-Neuve et le sud du Labrador.

2.1 PROJETS ASSUJETTIS À LA LCEE

La Direction des ports pour petits bateaux (DPPB) du MPO s'est déclarée l'autorité responsable en vertu de l'article 5 de la LCEE puisqu'elle est le promoteur des travaux de redragage mineurs, fournit une aide financière à ce chapitre ou est propriétaire de terrains fédéraux. En conséquence, une évaluation environnementale doit être effectuée pour tous les travaux de redragage exécutés dans le cadre de ce programme avant que la DPPB du MPO puisse exercer ses attributions relativement aux projets visés.

Les projets visant des ouvrages concrets (c.-à-d. qu'ils ne sont pas décrits dans le *Règlement sur la liste d'inclusion*) ne doivent pas faire l'objet d'une évaluation environnementale s'ils répondent à tous les critères énoncés dans le *Règlement sur la liste d'exclusion*. Si tous les éléments d'un tel projet sont décrits dans le *Règlement sur la liste d'exclusion*, le projet est exempt d'une évaluation environnementale en vertu de la *Loi*. Si un élément du projet n'est pas décrit dans le *Règlement sur la liste d'exclusion*, il faut, en vertu de la LCEE, faire une évaluation environnementale du projet, y compris de tous ses éléments. Les praticiens des évaluations environnementales doivent étudier la version la plus à jour du *Règlement sur la liste d'exclusion* avant d'exécuter une évaluation environnementale.

2.2 PROJETS ASSUJETTIS À UN RAPPORT D'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT

Les projets visés par ce REPS touchent des projets spécifiques de redragage dans les sites figurant dans le Tableau 1. Comme nous l'avons signalé à la section 2.0, les modifications au Tableau 1, par l'ajout de nouveaux sites de redragage de la DPPB du MPO, seront étudiées cas par cas. Chaque nouveau site fera l'objet d'une évaluation distincte en vertu de la LCEE avant d'être inclus dans le Tableau 1 et dans le présent REPS.

Programme annuel de travaux de redragage mineurs – Rapport d'examen préalable substitut

Tableau 1 : Sites des travaux de redragage mineurs à T.-N assujettis à un examen préalable

| <i>SITE</i> | <i>DESCRIPTION</i> | <i>Fréquence du dragage</i> | <i>Vol (m³)</i> | <i>EMPLACEMENT</i> | <i>Mode d'élimination</i> |
|-----------------------------|---------------------------------|-----------------------------|----------------------------|--------------------|-------------------------------------|
| Abraham's Cove | Nivellement de la plage | 1-2 ans | 50 | 48 31 N; 58 55 O | Déchargement latéral et nivellement |
| Baker's Brook | Redragage du bassin | 1-2 ans | 200 | 49 39 N; 57 57 O | Déchargement latéral et nivellement |
| Barr'd Harbour | Redragage du bassin | 3-4 ans | 500 | 50 49 N; 57 04 O | Déchargement latéral et nivellement |
| Black Duck Brook | Redragage de la voie d'accès | 1-2 ans | 500 | 48 42 N; 58 55 O | Déchargement latéral et nivellement |
| Blue Beach | Redragage du chenal/bassin | 1-2 ans | 200 | 48 47 N; 58 46 O | Déchargement latéral et nivellement |
| Capstan Island | Redragage du bassin | 3-4 ans | 200 | 51 34 N; 56 44 O | Déchargement latéral et nivellement |
| Daniel's Harbour | Redragage du bassin | 3-4 ans | 200 | 50 14 N; 57 35 O | Décharge |
| Eel Hole | Redragage du bassin/de la plage | 1-2 ans | 100 | 48 11 N; 58 56 O | Déchargement latéral et nivellement |
| Felix Cove | Redragage de la voie d'accès | 1-2 ans | 50 | 48 32 N; 58 47 O | Déchargement latéral et nivellement |
| Fischell's River* | Redragage du chenal | 1-2 ans | 1500 | 48 19 N; 58 42 O | Déchargement latéral et nivellement |
| Forteau | Redragage du bassin | 2-3 ans | 700 | 51 28 N; 56 58 O | Déchargement latéral et nivellement |
| Fox Island River* | Redragage du chenal | 1-2 ans | 500 | 48 42 N; 58 41 O | Déchargement latéral et nivellement |
| Frenchman's Cove | Redragage du bassin | 3-4 ans | 800 | 49 04 N; 58 11 O | Décharge |
| Gravels | Nivellement de la plage | 2-3 ans | 50 | 48 31 N; 58 44 O | Déchargement latéral et nivellement |
| Heatherton (Brown's Cove) | Nivellement de la plage | 1-2 ans | 200 | 48 17 N; 58 45 O | Déchargement latéral et nivellement |
| Highlands (Harbour Beach) | Nivellement de la plage | 1-2 ans | 200 | 48 08 N; 58 58 O | Déchargement latéral et nivellement |
| Josephine's Cove | Redragage du chenal | 3-4 ans | 300 | 50 46 N; 57 09 O | Déchargement latéral et nivellement |
| Lark Harbour | Redragage du bassin | 2-3 ans | 500 | 49 06 N; 58 21 O | Décharge |
| Little Port, Bay of Islands | Redragage du bassin | 2-3 ans | 1000 | 49 06 N; 58 26 O | Décharge |
| Little Port Harmon | Redragage du bassin | 1-2 ans | 2500 | 48 31 N; 58 32 O | Décharge |
| Lobster Cove | Redragage du bassin | 1-2 ans | 100 | 49 36 N; 57 57 O | Déchargement latéral et nivellement |
| Lourdes (3 sites) | Nivellement de la plage | 1-2 ans | 200 | 48 39 N; 59 00 O | Déchargement latéral et nivellement |
| Mainland (5 sites) | Nivellement de la plage | 1-2 ans | 300 | 48 34 N; 59 11 O | Déchargement latéral et nivellement |
| Martin's Point | Redragage du chenal | 1-2 ans | 200 | 49 46 N; 57 54 O | Déchargement latéral et nivellement |
| Old House Rocks | Redragage du chenal | 1-2 ans | 200 | 49 54 N; 57 48 O | Déchargement latéral et nivellement |

Programme annuel de travaux de redragage mineurs – Rapport d’examen préalable substitut

| | | | | | |
|-----------------------------|--|---------|------|------------------|--|
| Parson’s Pond* | Redragage du chenal | 1-2 ans | 1500 | 50 02 N; 57 43 O | Déchargement latéral et nivellement |
| Pinware | Redragage du bassin | 3-4 ans | 200 | 51 37 N; 56 42 O | Déchargement latéral et nivellement |
| River of Ponds | Redragage du bassin | 3-4 ans | 400 | 50 32 N; 57 24 O | Déchargement latéral et nivellement |
| Sally’s Cove | Redragage de la voie d’accès | 1-2 ans | 200 | 49 44 N; 57 56 O | Déchargement latéral et nivellement |
| Seal Cove, Bay St. George | Nivellement de la plage | 1-2 ans | 50 | 48 16 N; 58 45 O | Déchargement latéral et nivellement |
| Sheaves Cove | Nivellement de la plage | 1-2 ans | 50 | 48 31 N; 59 03 O | Déchargement latéral et nivellement |
| Ship Cove | Redragage de la voie d’accès/du bassin | 1-2 ans | 50 | 48 31 N; 58 57 O | Déchargement latéral et nivellement |
| Spirity Cove | Redragage du bassin | 1-2 ans | 700 | 50 36 N; 57 22 O | Déchargement latéral et nivellement |
| St. David’s(Crabbes River)* | Redragage du chenal | 1-2 ans | 2000 | 48 13 N; 58 52 O | Déchargement latéral et nivellement; Décharge |
| Three Rock Cove (3 sites) | Nivellement de la plage | 1-2 ans | 150 | 48 37 N; 59 06 O | Déchargement latéral et nivellement |
| Three Mile Rock | Redragage du chenal | 1-2 ans | 150 | 50 00 N; 57 45 O | Déchargement latéral et nivellement |

*Estuaires où migrent les poissons anadromes. Les mesures d’atténuation dans la section 5.0 traitent de ce processus complexe.

Les modifications au Tableau 1, par l’ajout de nouveaux sites de redragage de la DPPB du MPO, seront étudiées cas par cas et chaque nouveau site fera l’objet d’une évaluation distincte en vertu de la LCEE avant d’être inclus dans le Tableau 1 et dans le présent REPS.

2.3 PROJETS NON ASSUJETTIS À UN RAPPORT D’EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT

Les sites de redragage de la DPPB du MPO qui ne figurent pas dans le Tableau 1 dépassent la portée de ce REPS et doivent faire l’objet d’un examen préalable distinct en vertu de la LCEE (voir les sections 2.0 et 2.2). Les sites qui ne répondent pas aux six critères énoncés dans la section 1.2 ne seront pas pris en compte dans ce REPS. Toute nouvelle question signalée pendant le processus d’examen en vertu de la LCEE et non traitée dans le REPS aboutira à l’élimination du projet dans sa catégorie et donnera lieu à un examen préalable.

Plus particulièrement, les projets qui ne peuvent pas s’appliquer au REPS sont susceptibles, directement ou indirectement, d’avoir des effets négatifs sur les espèces en péril en nuisant à leur habitat ou en exigeant un permis en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Il faut effectuer une évaluation environnementale distincte si l’étude de la description du projet au moyen du rapport d’examen préalable substitut révèle ou permet de soupçonner avec raison que le projet proposé pourrait nuire à des espèces en péril. Aux fins du présent REPS, les espèces en péril comprennent :

- Les espèces figurant sur la Liste des espèces en péril de l’Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril*, y compris l’habitat essentiel ou les résidences d’individus de ces espèces, selon les définitions énoncées au paragraphe 2(1) de la *Loi*.
- Les espèces considérées comme « en péril » par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada ou par des autorités territoriales ou provinciales.
- * si l’étude de la description du projet au moyen du rapport d’examen préalable révèle ou permet de soupçonner avec raison que le projet proposé pourrait nuire à des espèces en péril, ce dernier doit alors faire l’objet d’une évaluation environnementale distincte, aux termes de la LCEE. Il convient de prendre note que le REPS peut servir à la préparation du rapport d’examen préalable distinct.

3.0 DESCRIPTION DU PROJET

Le programme annuel de travaux de redragage mineurs comporte deux volets : le redragage et le nivellement des plages. Vous trouverez ci-dessous une description de chaque activité.

Le redragage du bassin/chenal – Cette activité concerne l’enlèvement du sable, de la roche et des pierres qui se sont accumulés dans les chenaux de navigation/bassins d’amarrage de divers sites de la DPPB du MPO dans l’ouest de Terre-Neuve et le sud du Labrador. Le redragage se fait d’ordinaire à l’aide de matériel terrestre, sur terrain sec, à partir du rivage ou des structures du quai existantes. Les déblais de dragage sont soit déchargés latéralement et nivelés au-dessus de la laisse de haute mer ou chargés directement dans des camions à benne; il est aussi possible de les laisser partiellement sécher au-dessus de la laisse de haute mer et de les transporter ensuite vers les décharges provinciales approuvées où ils serviront de remblai au cours des opérations normales de déversement. La laisse de haute mer est la ligne visible le long de la plage atteinte par la marée haute au moment de l’exécution des activités. On la reconnaît souvent par un changement dans le niveau de la plage ou par une ligne de débris visible sur la côte (p. ex. végétation ou bois).

Si cette méthode est toutefois impraticable, on se servira des matières de la zone de redragage ciblée pour construire une plate-forme de travail temporaire d’où l’excavatrice pourra atteindre les limites de la zone de redragage. Cette plate-forme provisoire est détruite à mesure que l’excavatrice revient vers le rivage. Quelle que soit la méthode de redragage préconisée, l’équipement est transporté sur les sites par des semi-remorques plateau qui utilisent les routes locales.

Il convient de signaler que dans les estuaires des rivières à saumon réglementées et des sites confirmés pour

Programme annuel de travaux de redragage mineurs – Rapport d’examen préalable substitut

le frai du capelan, les travaux exécutés dans l’eau comportent des restrictions temporelles. Ces restrictions sont indiquées dans la partie 5.0.

Nivellement des plages (Nettoyage et nivellement) – Cette activité concerne le nivellement des matières qui s’accumulent sur les plages au-dessus de la laisse de haute mer, afin de faciliter l’installation des rampes de mise à l’eau saisonnières ou l’accès aux diverses rampes saisonnières de la DPPB du MPO. Ces travaux se font en général sur terre au moyen d’une excavatrice ou d’un bouteur. L’équipement est transporté sur les sites par des semi-remorques plateau qui utilisent les routes locales.

Les projets visés par ce REPS concernent les sites de redragage cités dans le Tableau 1 – des emplacements à l’égard desquels on a effectué une évaluation environnementale antérieurement dans le cadre d’examen préalable.

3.1 UTILITÉ ET BUT DU PROJET

Comme nous le signalons dans la section 1.0, la DPPB du MPO a pour mandat de garder ouverts et en bon état les ports et les sites locaux qui sont essentiels à l’industrie de la pêche. Chaque année, la plus grande partie du budget de la DPPB du MPO est affectée à l’entretien de ces secteurs. En effet, la Direction doit s’assurer que les installations du site, payées par les contribuables et louées à un coût nominal, sont utilisées dans l’intérêt du public. Elle doit aussi veiller à ce que ses installations soient entretenues conformément aux normes pertinentes, afin de protéger la santé et la sécurité des utilisateurs et l’environnement

Chaque année, la DPPB du MPO, région de l’ouest, exécute des travaux de redragage mineurs d’entretien dans ses petits lieux de pêche, - jusqu’à trente-six (36) - dans tout l’ouest de Terre-Neuve et le sud du Labrador. Ces dragages se font à une fréquence variant de un à cinq ans. Dans la plupart de ces sites, les dépôts littoraux et les événements pluvio-hydrologiques entraînent le déplacement des sédiments charriés sur le fond, qui sont déposés dans les chenaux d’accès ou dans les zones de mouillage de l’infrastructure du quai sur le site. Il est alors difficile ou impossible d’y accéder sans danger pendant les périodes de marée basse. De plus, des travaux mineurs de nivellement des plages doivent être exécutés à certains sites, afin de faciliter l’installation saisonnière de petites rampes qui permettent aux pêcheurs qui exploitent de petits bateaux d’accéder chaque jour aux lieux de pêche, en toute sécurité.

Les projets de redragage ont une incidence socio-économique positive puisque l’infrastructure des sites et la sécurité et l’accessibilité des voies navigables sont d’une importance capitale pour la viabilité des collectivités côtières dans l’ouest de Terre-Neuve et le sud du Labrador. Des ports et des sites sûrs et accessibles protègent des millions de dollars de l’actif des utilisateurs, leur permettent de mener leurs opérations sans danger, empêchent les dommages et l’érosion des côtes, assurent le développement économique et l’emploi et offrent un refuge aux marins en détresse. Le programme de travaux de redragage mineurs et les exigences connexes en matière d’évaluation environnementale sont nécessaires pour fournir aux pêcheurs un accès durable et sûr aux installations de la DPPB du MPO à Terre-Neuve et au Labrador.

Les organismes de réglementation ont saisi l’occasion pour simplifier le processus d’évaluation environnementale et rendre le processus de planification et de prise de décision plus efficace et plus efficient en définissant la catégorie de projets et en décrivant les effets environnementaux, les normes de conception et les mesures d’atténuation connexes pour les projets évalués dans le cadre du REPS. Cette formule appliquée au redragage permet d’exécuter les travaux sans avoir à attendre l’évaluation, lorsque les besoins sont établis, ce qui réduit au minimum le danger pour les pêcheurs et les bateaux au moment opportun et de façon plus économique. Cet examen préalable assure aussi une plus grande efficacité des mesures d’atténuation liées aux restrictions temporelles de sorte que les travaux peuvent être achevés avant l’émigration des saumoneaux vers l’aval et le frai du capelan, des processus biologiques complexes.

3.2 AUTRES POSSIBILITÉS

Le nombre de ports naturels assez importants d'où l'on peut effectuer des opérations de pêche sans danger est limité sur la côte ouest de Terre-Neuve et le sud du Labrador. C'est pourquoi la DPPB du MPO entretient, le long de la côte ouest, plusieurs sites locaux utilisés de longue date et qui fournissent une certaine protection aux pêcheurs et à leur équipement. Dans beaucoup de ces sites, il faut toutefois exécuter les travaux de dragage mineurs mentionnés pour enlever les débris qui jonchent les plages et s'assurer que ces sites restent utilisables et sûrs.

La DPPB du MPO a déterminé la méthode de dragage et de déversement à adopter ainsi que la nécessité de maintenir des profondeurs opérationnelles dans les sites figurant dans le Tableau 1, en vue de continuer à assurer un accès sûr aux utilisateurs et de préserver les effets socio-économiques positifs des petits bateaux de pêche. Les autres possibilités seraient d'abandonner le projet ou les sites cités dans le Tableau 1. Les deux possibilités compromettraient la sécurité et la viabilité commerciale des utilisateurs et pourraient contribuer à des dommages et à l'érosion des côtes si les pêcheurs locaux cherchent à établir des sites d'accès de façon aléatoire. Compte tenu des possibilités énoncées et du potentiel de développement économique et d'emploi que continuent d'offrir les sites, la meilleure option serait de réaliser le projet.

3.3 CALENDRIER SAISONNIER TYPE ET DURÉE DES PROJETS

Les projets de dragage sont normalement exécutés au printemps et en été entre le début d'avril et la mi-juillet. Le calendrier de ces travaux est adapté à chaque site de façon à réduire au minimum l'interaction éventuelle avec des processus complexes (p. ex. les routes migratoires et le frai) et avec des facteurs socio-économiques (p. ex. les saisons de pêche commerciale) dans le voisinage de chaque site. Ainsi, dans les sites proches des rivières où abonde le saumon de l'Atlantique, les activités doivent être achevées avant le 1^{er} mai (le 15 mai dans les régions nord, par exemple Parson's Pond), afin de limiter l'interaction avec l'émigration des saumoneaux vers l'aval. Les travaux doivent également être terminés avant la mi-juin dans les sites où fraie le capelan.

Selon le volume des matières draguées dans un site (pour obtenir plus de profondeur) ou nivelées sur une plage (pour faciliter l'installation saisonnière des rampes de mise à l'eau des petits bateaux), les travaux pourraient durer entre une demi-journée et sept jours.

L'annexe A (voir le tableau 1) fournit une description du cadre environnemental pour chaque site de la DPPB du MPO traité dans le REPS.

3.4 CADRE ENVIRONNEMENTAL

La DPPB du MPO coordonne d'ordinaire les activités de dragage après l'achèvement d'une évaluation environnementale en vertu de la LCEE et l'obtention de toutes les autorisations fédérales, provinciales et municipales nécessaires. Chaque projet de dragage d'un site proposé et inclus dans cet examen préalable substitut (voir le Tableau 1) a récemment fait l'objet d'une évaluation environnementale dans un examen préalable. Conformément à la LCEE (*Règlement sur la coordination par les autorités fédérales des procédures et des exigences en matière d'évaluation*), les évaluations environnementales incluses dans un examen préalable de tous les projets proposés de travaux de dragage mineurs sont adressés à la Direction de la gestion de l'habitat du MPO, à Transports Canada, dans le cadre de son Programme sur la protection des eaux navigables, à Environnement Canada (EC), au ministère de l'Environnement et de la Conservation de T.-N.-L. et au ministère des Services gouvernementaux de T.-N.-L. pour observations.

Comme nous le mentionnons ci-dessus, l'annexe A fournit le cadre environnemental de chaque site de la DPPB du MPO cité dans le Tableau 1.

4.0 MÉTHODES D'EXAMEN ENVIRONNEMENTAL

Cette section a pour but de préciser les méthodes utilisées pour s'assurer que les effets potentiels du redragage sont traités avec cohérence, quel que soit le site de la DPPB du MPO. À cette fin, des composantes valorisées de l'environnement (CVE) et du milieu socio-économique ont été définies et choisies grâce à une formule de détermination de la portée des points à examiner. Les limites de l'étude de l'évaluation environnementale ont été définies et établies à des fins écologiques, socio-économiques, temporelles et spatiales. Les interactions entre les activités découlant du projet et les CVE ont été décrites pour le projet et les effets environnementaux potentiels des travaux de redragage dans les sites de la DPPB du MPO ont été précisés. Des mesures d'atténuation sont mises en œuvre pour réduire la possibilité d'effets environnementaux liés au projet et aux CVE. Par ailleurs, nous effectuons également une analyse des effets environnementaux résiduels et de leur importance. Les effets de l'environnement sur le projet et les effets cumulatifs potentiels font aussi l'objet d'un examen.

4.1 LIMITES

L'établissement des limites de l'évaluation environnementale constitue un aspect important du processus. Une limite est une fonction de l'étendue et de la durée de l'interaction potentielle entre le projet proposé et une CVE. En général, ces limites sont déterminées par les caractéristiques spatiales et temporelles englobant les périodes et les secteurs où les CVE sont susceptibles d'être influencées par le projet ou d'interagir avec lui.

Les limites de l'évaluation environnementale du projet de redragage sont définies par les dimensions spatiales et temporelles des activités susceptibles de déranger les caractéristiques physiques et chimiques de l'habitat, par exemple l'eau et les sédiments. Les sous-sections suivantes énoncent, de façon générale, les limites qui ont été établies pour le projet (à la fois à des fins écologiques et socio-économiques). A la suite de la détermination des CVE dans la section 5.0 (Détermination de la portée des points à examiner et composantes valorisées de l'environnement), chacune des CVE cernées a été précisée dans les sous-sections de la **section 5.1**.

4.1.1 LIMITES DU PROJET

Les limites du projet visent les dimensions spatiales et temporelles des activités liées au projet et concernent principalement les caractéristiques du projet dans les sites mentionnés dans le Tableau 1. En général, les limites spatiales du projet proposé se rapportent au secteur d'activité dans le site de la DPPB du MPO et, le cas échéant, à la route qui servira à transporter les matières draguées au lieu de déversement autorisé. Les limites temporelles visent le cycle de vie des activités liées au projet ou la date d'expiration des autorisations provinciales accordées pour le projet.

4.1.2 LIMITES ÉCOLOGIQUES

Les limites écologiques ont été prises en compte lorsqu’on a déterminé la portée des points à examiner et les effets environnementaux potentiels. Des cotes assez élevées ont été attribuées pour tenir compte du degré d’incidence du projet sur les CVE.

Durant l’étude de l’incidence du projet en vertu de la *Loi*, les effets socio-économiques ne sont examinés que s’ils sont dus principalement à des changements apportés à l’environnement par le projet. Les opérations matérielles de redragage du site ont été prises en considération dans le contexte des changements que le projet est susceptible d’apporter à l’environnement (c.-à-d. à la navigation). Les limites spatiales sont fondées sur les caractéristiques spatiales du milieu socioculturel et économique, qui tiennent compte des activités des utilisateurs des ressources. Certaines sont propres à des endroits particuliers (c.-à-d. ressources des pêches) et à des périodes données (c.-à-d. saisons des pêches).

4.2 ANALYSE ET PRÉVISION DE L’IMPORTANCE DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX RÉSIDUELS

En vertu de la LCEE, il est nécessaire d’examiner l’importance des effets environnementaux. Cette section indique les critères qui servent à évaluer l’importance des effets environnementaux négatifs potentiels. L’analyse de l’importance des effets environnementaux résiduels est fondée sur plusieurs critères, notamment l’ampleur, l’étendue géographique, la durée, la fréquence, la réversibilité et le contexte écologique des effets (voir le tableau ci-dessous), conformément au Guide de référence de l’Agence de 1994 : *Déterminer la probabilité des effets environnementaux importants d’un projet*, et au *Guide des autorités responsables sur la Loi canadienne sur l’évaluation environnementale*. Les critères ont été évalués d’après des antécédents et des avis professionnels et sont combinés pour déterminer si les effets d’une activité sont importants.

La définition « d’importance » est basée sur des données scientifiques, des valeurs sociales, des préoccupations du public et des jugements économiques (l’Agence 1994). Lors de l’évaluation de l’importance des effets potentiels résultant d’un projet proposé, l’Agence recommande de tenir compte des critères suivants :

- l’ampleur;
- l’étendue géographique;
- la durée et la fréquence ;
- la réversibilité ;
- le contexte écologique (ou socio-économique).

Ces critères ont servi à établir la définition d’un effet résiduel négatif important pour chaque CVE.

Tableau 2 : Système de cotation utilisé pour déterminer l’importance des effets environnementaux résiduels

| Critères | Estimation du degré d’importance | | |
|---------------------------|---|--|---|
| | Négligeable (1) | Mineur (2) | Majeur (3) |
| Ampleur (A) | Degré négligeable de perturbation ou de dommages (dans les limites des variations naturelles) | Degré mineur de perturbation ou de dommages (temporairement en dehors des limites des variations naturelles) | Degré majeur de perturbation ou de dommages (en dehors des limites des variations naturelles) |
| Étendue géographique (EG) | Limité à la zone du projet dans le site de la DPPB du MPO | S’étend au-delà de la zone du projet mais dans les limites du site de la DPPB du MPO | S’étend au-delà des limites du site de la DPPB du MPO |
| Durée de l’effet (D) | Moins d’un jour | De quelques jours à plusieurs semaines | Un mois ou plus |
| Fréquence de l’effet (F) | Chaque mois ou moins souvent | Chaque semaine | Chaque jour ou plus souvent |
| Réversibilité (R) | Effets réversibles à court terme sans intervention active | Effets réversibles à court terme avec intervention active | Effets réversibles à plus long terme avec intervention active ou effets irréversibles |

5.0 DÉTERMINATION DE LA PORTÉE DES POINTS À EXAMINER ET COMPOSANTES VALORISÉES DE L’ENVIRONNEMENT

Cette section décrit le processus utilisé pour définir les CVE, qui sont les composantes de l’environnement valorisées par la société et qui servent de base à l’évaluation. Pour les CVE choisies, il fallait déterminer la portée des points à examiner et analyser l’enchaînement, un processus entrepris antérieurement pour chaque site de la DPPB du MPO cité dans le Tableau 1.

Pour choisir les CVE, nous avons d’abord dû déterminer les éléments environnementaux et socio-économiques préoccupants (EESEP). Pour ce faire, nous nous sommes fondés sur les préoccupations des divers intervenants, d’organismes non gouvernementaux, du milieu scientifique et des ministères et organismes gouvernementaux; sur l’examen de la documentation et des documents de référence disponibles et sur les antécédents en matière d’évaluation. Les projets de dragage sont positifs du point de vue socio-économique car l’infrastructure des ports ainsi que la sécurité et l’accessibilité des voies navigables sont essentiels à la viabilité des collectivités côtières dans l’ouest de Terre-Neuve et le sud du Labrador. Les EESEP pour le REPS sont indiqués dans la première colonne du Tableau 3.

Ensuite, nous avons examiné ces EESEP et établi les enchaînements (ou liens) entre les activités proposées et chacun des EESEP (voir le Tableau 3). Dans ce processus, l’évaluation porte sur les CVE pour lesquelles on note un lien ou un enchaînement clair entre les EESEP et les activités liées au projet, qui est susceptible de produire des effets négatifs importants. Plusieurs des EESEP ne présentent aucun enchaînement préoccupant, y compris ceux que nous avons évités dans la sélection des sites de la DPPB du MPO. Par conséquent, ces EESEP ne constituent pas des CVE et ils ne seront pas retenus dans cette évaluation.

Le tableau 3 énumère les EESEP et résume pourquoi ils sont exclus ou inclus dans les CVE. Veuillez remarquer que le terme « site » utilisé dans les prochaines sous-sections et analyses se rapporte à la zone où seront exécutés les travaux dans les sites de la DPPB du MPO cités dans le Tableau 1.

5.1 ANALYSE DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX SUR CERTAINES CVE

Une fois cernées, les CVE doivent être évaluées plus à fond pour déterminer l'importance des effets potentiels. Les sections suivantes définissent les effets négatifs importants pour chacune des CVE citées dans le Tableau 3. La liste des CVE a été abrégée pour pouvoir évaluer concurremment les composantes qui réagissent de façon semblables aux activités. Chaque définition a été établie dans le contexte d'une aire circonscrite (limites spatiales et temporelles) dans laquelle les activités relatives au projet pourraient interagir avec chacune des CVE.

Les points à examiner/Matrice récapitulative de l'analyse de l'enchaînement – Éléments environnementaux et socio-économiques valorisés et préoccupants – Programme annuel de travaux de redragage mineurs

| Points préoccupants (économiques) | Enchaînement préoccupant | | Enchaînement possible | CVE | | Étape du projet | | | Motif d'inclusion/d'exclusion |
|-----------------------------------|--------------------------|-----|--|-----|-----|-----------------|-----------|----------------|-----------------------------------|
| | Oui | Non | | Oui | Non | Mobilisation | Opération | Démobilisation | |
| | X | | <ul style="list-style-type: none"> ○ Utilisation du matériel ○ Rejet accidentel de matières dangereuses | X | | X | X | X | Inclus dans une CVE – préoccupant |
| | X | | <ul style="list-style-type: none"> ○ Déblaiement et déversement | X | | X | X | X | Inclus dans une CVE – préoccupant |
| | | X | <ul style="list-style-type: none"> ○ Aucun enchaînement | | X | | | | Exclu dans une CVE – Aucun |
| | X | | <ul style="list-style-type: none"> ○ Déblaiement et déversement ○ Rejet accidentel de matières dangereuses/migration des contaminants | X | | X | X | X | Inclus dans une CVE – protégé |
| | | X | <ul style="list-style-type: none"> ○ Évité lors de la sélection du site | | X | | | | Exclu dans une CVE – évité |
| | X | | <ul style="list-style-type: none"> ○ Déblaiement à proximité des milieux humides existants ○ Rejet accidentel de matières dangereuses/migration des contaminants | X | | | X | | Inclus dans une CVE – protégé |
| | X | | <ul style="list-style-type: none"> ○ Déblaiement à proximité des milieux humides existants ○ Rejet accidentel de matières dangereuses/migration des contaminants | X | | | X | | Inclus dans une CVE – protégé |
| | | X | <ul style="list-style-type: none"> ○ Évité lors de la sélection du site | | X | | | | Exclu dans une CVE – évité |
| | | X | <ul style="list-style-type: none"> ○ Évité lors de la sélection du site | | X | | | | Exclu dans une CVE – évité |
| | | X | <ul style="list-style-type: none"> ○ Évité lors de la sélection du site | | X | | | | Exclu dans une CVE – évité |
| | X | | <ul style="list-style-type: none"> ○ Déblaiement et déversement ○ Rejet accidentel de matières dangereuses/migration des contaminants | X | | X | X | X | Inclus dans une CVE – protégé |
| | X | | <ul style="list-style-type: none"> ○ Déblaiement et déversement ○ Rejet accidentel de matières dangereuses/migration des contaminants | X | | X | X | X | Inclus dans une CVE – protégé |
| Ressources | X | | <ul style="list-style-type: none"> ○ Déblaiement et déversement ○ Rejet accidentel de matières dangereuses/migration des contaminants | X | | | X | | Inclus dans une CVE – protégé |
| Éléments de l'habitat | X | | <ul style="list-style-type: none"> ○ Déblaiement et déversement | X | | X | X | X | Inclus dans une CVE – protégé |
| | X | | <ul style="list-style-type: none"> ○ Économie locale | | X | | | | Exclu dans une CVE – aucun |
| | X | | <ul style="list-style-type: none"> ○ Accès aux zones de pêche commerciale | X | | | X | | Inclus dans une CVE – préoccupant |
| | X | | <ul style="list-style-type: none"> ○ Accès à des terrains ○ Utilisation actuelle des terrains ○ Sentiers d'excursion ○ Infrastructure souterraine ○ Circulation. ○ Routes et trottoirs | X | | X | X | X | Inclus dans une CVE – préoccupant |
| | X | | <ul style="list-style-type: none"> ○ Interférence avec les eaux navigables | X | | | X | | Inclus dans une CVE – protégé |
| Archéologiques | X | | <ul style="list-style-type: none"> ○ Déblaiement | X | | | X | | Inclus dans une CVE – protégé |
| | X | | <ul style="list-style-type: none"> ○ Déblaiement et déversement | X | | | X | | Inclus dans une CVE – protégé |
| | | X | <ul style="list-style-type: none"> ○ Évité lors de la sélection du site | | X | | | | Exclu dans une CVE – évité |

5.1.1 QUALITÉ DE L'AIR AMBIANT (Y COMPRIS LE BRUIT)

L'aire circonscrite où les activités liées au projet pourraient avoir un effet sur la qualité de l'air représente les bassins atmosphériques de la province et des localités. Le bassin atmosphérique local est considéré comme la zone se trouvant dans un rayon de 200 m d'un site. Dans le contexte des effets possibles dans la province et les localités, un effet nocif important sur la qualité de l'air signifie un dépassement des critères énoncés dans les lignes directrices en matière de réglementation, pendant plus d'une semaine.

5.1.2 EAU SOUTERRAINE

L'aire circonscrite où les activités liées au projet pourraient avoir un effet sur les eaux souterraines est généralement considérée comme la zone d'influence sur des puits dans des lieux ou proches de lieux de déversement et de déblaiement de la DPPB du MPO dans un site (c.-à-d. des puits se trouvant jusqu'à une distance de 100 m). Dans ce contexte, un effet nocif important sur les eaux souterraines signifie un effet résultant d'une réduction de l'efficacité des systèmes actuels d'approvisionnement en eau souterraine de sorte que l'apport d'eau pourrait être insuffisant pour les utilisations actuelles, ou une qualité d'eau souterraine non conforme aux lignes directrices sur les utilisations actuelles des eaux souterraines.

5.1.3 HABITAT MARIN (EAU DE MER, SOLS ET SÉDIMENTS MARINS)

L'aire circonscrite où les activités liées au projet pourraient avoir un effet sur l'habitat marin touche la zone pélagique (colonne d'eau) et benthique d'un site. Dans ce contexte, un effet nocif important sur l'habitat marin signifie un effet résultant d'une perte nette de la fonction de l'habitat.

5.1.4 FAUNE/OISEAUX MIGRATEURS

L'aire circonscrite où les activités liées au projet pourraient avoir un effet sur la faune/les oiseaux migrateurs est considérée comme l'habitat de la faune/des oiseaux migrateurs identifiés dans le voisinage d'un site. Dans ce contexte, un effet nocif important sur la faune ou les oiseaux migrateurs signifie un effet résultant du manque d'aptitude continu de maintenir la population ou de la diminution de la densité de la population au-dessous des niveaux naturels.

5.1.5 ESPÈCES EN PÉRIL

L'aire circonscrite où les activités liées au projet pourraient avoir un effet sur les espèces en péril est considérée comme l'habitat des espèces en péril identifiées dans le voisinage d'un site. Dans ce contexte, des effets nocifs importants sur toutes les « espèces disparues du pays », « en voie de disparition » ou « menacées » qui sont citées dans l'Annexe 1 de la LEP ou dans la *Newfoundland and Labrador Endangered Species Act* signifient tout effet résultant d'une violation non autorisée de toute interdiction énoncée dans les articles 32, 33, 34, 35 et 36 de la LEP ou d'une violation de toute interdiction énoncée à l'article 16 de la *Newfoundland Endangered Species Act*. Pour les espèces désignées dans les deux lois, la perte de ces espèces au niveau de l'individu peut être considérée comme un effet nocif important.

Il convient de prendre note qu'en vertu du paragraphe 79(1) de la LEP, l'AR doit informer par écrit le ministre ou les ministres compétents si un projet est susceptible d'avoir un effet (bénéfique ou nocif) sur une espèce sauvage inscrite ou sur son habitat essentiel. En vertu de cette loi, les ministres compétents sont :

- Le ministre des Pêches et des Océans en ce qui concerne les espèces aquatiques, en plus des individus mentionnés à l'alinéa b) ;
- Le ministre de l'Environnement en ce qui concerne tout autre individu, y compris les individus présents dans les parties du territoire domanial dont la gestion relève de ce ministre et qui visent les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux, les aires marines nationales de conservation ou les

Programme annuel de travaux de dragage mineurs – Rapport d'examen préalable substitut

autres lieux patrimoniaux protégés selon les définitions du paragraphe 2(1) de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*.

(*Depuis le 12 décembre 2003, l'Agence Parcs Canada relève du Parlement par l'entremise du ministre de l'Environnement. Elle reste néanmoins distincte d'Environnement Canada et continue d'exercer les attributions relatives aux espèces en péril se trouvant dans les aires protégées et sur le territoire domanial qu'elle administre. L'Agence Parcs Canada doit être avertie si des espèces en péril se trouvent dans ces aires protégées et sur le territoire domanial qu'elle administre).

Selon les espèces qui sont en péril, l'AR doit informer EC, l'Agence Parcs Canada ou le MPO. Si plus d'un ministre compétent est responsable des espèces visées, la notification doit être envoyée à chaque ministère ou organisme dont relèvent ces espèces. Les trois ministères/organismes ont déterminé que la notification doit être régionale et se faire selon les canaux habituels du ministère en ce qui a trait aux évaluations environnementales.

Selon le paragraphe 79(2) de la LEP, si l'on procède à une évaluation environnementale fédérale à l'égard d'un projet susceptible de toucher une espèce sauvage inscrite ou son habitat essentiel, il faut :

- déterminer les effets éventuels nocifs sur les espèces inscrites et prendre des mesures d'atténuation ;
- surveiller les effets sur les espèces inscrites si le projet est réalisé;
- s'assurer que ces mesures d'atténuation sont conformes aux programmes de rétablissement et aux plans d'action.

5.1.6 RESSOURCES HALIEUTIQUES (POISSON ET HABITAT DU POISSON)

L'aire circonscrite où les activités liées au projet pourraient avoir un effet sur les ressources halieutiques (c.-à-d. poisson et habitat du poisson) est considérée comme la zone d'un site ou la zone adjacente à un site (c.-à-d. à des fins d'évaluation, jusqu'à 500 m du site). Dans ce contexte, un effet nocif important sur les ressources halieutiques signifie tout effet direct (le poisson) ou indirect (l'habitat) résultant du manque d'aptitude continu de maintenir la population ou de la diminution de la densité de la population au-dessous des niveaux naturels.

5.1.7 CARACTÉRISTIQUES DÉSIGNÉES OU AUTRES ÉLÉMENTS DE L'HABITAT ESSENTIEL

L'aire circonscrite où les activités liées au projet pourraient avoir un effet sur les caractéristiques désignées est considérée comme la zone dépassant le voisinage général d'un site. Dans ce contexte, un effet nocif important sur les caractéristiques de l'habitat essentiel signifie tout effet résultant d'une perte nette de la fonction de l'habitat.

5.1.8 PÊCHES COMMERCIALES

L'aire circonscrite où les activités liées au projet pourraient avoir un effet sur les pêches représente les zones d'un site ou les zones adjacentes à un site (c.-à-d. à des fins d'évaluation, jusqu'à 500 m du site). Dans ce contexte, un effet nocif important sur les pêches signifie un effet résultant de l'exclusion du secteur des pêches des aires traditionnellement accessibles.

5.1.9 UTILISATION ACTUELLE DES TERRAINS

L'aire circonscrite où les activités liées au projet pourraient avoir un effet sur l'utilisation actuelle des terrains (c.-à-d. le tourisme et les loisirs) est considérée comme la zone adjacente à un site (c.-à-d. à des fins d'évaluation, jusqu'à 500 m du site) et les routes d'accès à ces sites. Dans ce contexte, un effet nocif important sur l'utilisation actuelle des terrains signifie les interférences/perturbations dans les utilisations actuelles des terrains.

Programme annuel de travaux de dragage mineurs – Rapport d'examen préalable substitut

5.1.10 NAVIGATION

L'aire circonscrite où les activités liées au projet pourraient avoir un effet sur la navigation représente le tracé du site et les routes d'accès au site. Dans ce contexte, un effet nocif important sur la navigation signifie les interférences/perturbations dans l'utilisation actuelle des eaux navigables autres que celles qui sont temporaires.

5.1.11 RESSOURCES PATRIMONIALES ET ARCHÉOLOGIQUES

L'aire circonscrite où les activités liées au projet pourraient avoir un effet sur les ressources patrimoniales et archéologiques est considérée comme la zone chevauchant un site où sont présentes ces ressources/aménagements. Dans ce contexte, un effet nocif important sur les ressources patrimoniales et archéologiques signifie tout dérangement d'une ressource qui compromet l'intégrité de cette ressource.

5.1.12 SANTÉ ET SÉCURITÉ

L'aire circonscrite où les activités liées au projet pourraient avoir un effet sur la santé et la sécurité est considérée comme le site même. Dans les sites où le déchargement se fait hors du site, la route et les lieux de déversement sont inclus. Dans ce contexte, un effet nocif important sur la santé et la sécurité signifie un risque dont on n'a pas tenu compte ou un événement imprévu (p. ex. un déversement accidentel, un accident ou un incident).

5.2 ANALYSE ET EFFETS ENVIRONNEMENTAUX RÉSIDUELS

D'après les définitions des CVE énoncées précédemment, le Tableau 4 ci-dessous énumère ces CVE, décrit l'interaction éventuelle entre chaque CVE et le projet et indique les mesures d'atténuation qui réduiront au minimum la possibilité d'effets résiduels négatifs importants liés au projet.

Programme annuel de travaux de dragage mineurs – Rapport d'examen préalable substitut

Tableau 4 : Résumé des effets environnementaux potentiels (biophysiques et socio-économiques) et mesures d'atténuation

| Éléments environnementaux et socio-économiques valorisés (CVE) | Étape du projet | Effets potentiels | Mesures d'atténuation requises |
|---|--|--|---|
| Qualité de l'air ambiant (y compris le bruit) | Mobilisation, Opérations, Démobilisation | Poussière provenant du déblaiement, des mouvements des camions et de l'équipement. Émissions atmosphériques et émission de bruit provenant des camions, des véhicules et de l'équipement. | <p>Il est inévitable que l'équipement produise une certaine quantité d'émissions gazeuses pendant les étapes du projet, mais on peut adopter certaines pratiques pour les atténuer et les ramener à des niveaux acceptables, y compris s'assurer que l'équipement est en bon état et fonctionne efficacement. Ces mesures empêcheront que des niveaux élevés d'hydrocarbures émanant des moteurs se répandent dans l'atmosphère et éviteront la perte de lubrifiants due à des fuites.</p> <p>Nous recommandons de garder tout l'équipement en bon état et d'entretenir les soupapes d'admission pour réduire les vapeurs d'essence. Les silencieux de l'équipement doivent aussi être en bon état.</p> <p>Respecter les règlements municipaux sur les normes en matière de bruit sur le site; le promoteur exécutera les travaux de façon ordonnée en faisant un minimum de bruit.</p> |

Programme annuel de travaux de dragage mineurs – Rapport d’examen préalable substitut

| Éléments environnementaux et socio-économiques valorisés (CVE) | Étape du projet | Effets potentiels | Mesures d’atténuation requises |
|--|--|--|---|
| Eau souterraine | Mobilisation, Opérations, Démobilisation | Contamination de l’eau souterraine à proximité du projet à la suite du déversement d’une matière dangereuse. | <p>Il est recommandé de garder tout l’équipement en bon état pour empêcher la fuite de matières dangereuses dans l’environnement.</p> <p>Signaler tout déversement d’hydrocarbure à la GCC 1-800-563-9089, et lui fournir les renseignements suivants : lieu de la source du déversement, localisation de la zone et incidence sur le rivage, longueur du rivage visée par l’incidence, caractéristiques du rivage, présence de faune dans le secteur et direction du vent et des courants.</p> <p>Des aires seront désignées pour les matières dangereuses, l’entreposage, l’acheminement et pour faire le plein d’essence (à 30 m de la mer); on trouvera sur le site de l’équipement de lutte contre les déversements. Les travailleurs doivent avoir reçu une formation pour pouvoir utiliser efficacement et sans danger les carburants et les produits chimiques.</p> <p>Le promoteur doit avoir un plan d’urgence, un plan de préparation aux situations d’urgence et un plan de gestion de site pour mettre en œuvre le projet.</p> <p>Le projet doit être mis en œuvre selon les lignes de conduite et règlements applicables des gouvernements fédéral et provincial et des municipalités.</p> <p>On doit retirer rapidement l’équipement destiné aux opérations sur terre ou dans une étendue d’eau et en disposer de la façon appropriée. Au besoin, les débris et le lixiviât (films sur la surface de l’eau) devront rester à l’intérieur du site et on utilisera à cette fin des</p> |

Programme annuel de travaux de dragage mineurs – Rapport d'examen préalable substitut

| Éléments environnementaux et socio-économiques valorisés (CVE) | Étape du projet | Effets potentiels | Mesures d'atténuation requises |
|---|------------------------|---|---|
| | | | installations de retenue des déblais de dragage comme les barrages ou les écrans flottants. |
| Eau de mer | Opérations | Accident/déversement accidentel, par exemple de produits pétroliers (PP), causant une détérioration de la qualité de l'eau. | Voir « Eau souterraine » ci-dessus. |

Programme annuel de travaux de dragage mineurs – Rapport d'examen préalable substitut

| Éléments environnementaux et socio-économiques valorisés (CVE) | Étape du projet | Effets potentiels | Mesures d'atténuation requises |
|---|------------------------|---|--|
| | | <p>Augmentation des matières solides en suspension/de la turbidité dans le site ou dans une zone adjacente au site du projet.</p> | <p>Effectuer un contrôle visuel de la turbidité dans le voisinage du site pour s'assurer qu'elle est limitée. Si l'on remarque un gros changement au-delà des limites du site et que la turbidité diffère de celle des étendues d'eau environnantes (différence de couleur marquée) après l'exécution des travaux liés au projet, les activités doivent être interrompues et le chef de projet doit déterminer s'il y a lieu de prendre d'autres mesures d'atténuation.</p> <p>Commencer les travaux de déblaiement à marée basse en vue de diminuer la turbidité et la sédimentation en contenant les matières en suspension dans la zone du site et de permettre aux plus grosses fractions de se déposer sur place avant la marée basse suivante et les courants qui lui sont associés. On pourra aussi utiliser des filtres à limon flottants si les conditions le justifient (p. ex. si les fractions limoneuses sont trop nombreuses dans les zones proches de la côte).</p> <p>Exécuter les travaux dans des conditions météorologiques favorables pour réduire au minimum la dispersion du limon et des sédiments en dehors du site.</p> <p>Faire fonctionner l'équipement lourd sur des terrains secs et stables pour réduire au minimum la dispersion du limon et des sédiments en dehors du site.</p> |

Programme annuel de travaux de dragage mineurs – Rapport d'examen préalable substitut

| Éléments environnementaux et socio-économiques valorisés (CVE) | Étape du projet | Effets potentiels | Mesures d'atténuation requises |
|--|--|---|--|
| Sols et sédiments marins | Opérations | Accident/déversement accidentel, par exemple de produits pétroliers (PP), causant une détérioration de la qualité de l'eau et du sol. | Voir « Eau souterraine » ci-dessus. |
| | | Contamination causée par les déblais de dragage. | <p>Le cas échéant et en consultation avec le ministère des Services gouvernementaux de T.-N.-L., échantillonner et analyser les matières que l'on se propose de draguer et soumettre les résultats à ce ministère qui autorisera leur transport dans les décharges.</p> <p>Déverser les matières draguées dans un site approuvé par le ministère régional des Services gouvernementaux de T.-N.-L.</p> |
| Faune/oiseaux migrateurs | Mobilisation, Opérations, Démobilisation | Effets sur les mammifères marins en raison du bruit. | Voir « Qualité de l'air ambiant » ci-dessus. |
| | | Les restes de nourriture et autres déchets laissés sur les plages et autres habitats côtiers peuvent augmenter artificiellement les populations de prédateurs aviaires et mammaliens. | S'assurer que l'équipement sur le site est propre et que le personnel/les entrepreneurs ne laissent pas de déchets (y compris de la nourriture) dans les zones côtières. |
| | | <p>Limitation des aires de nutrition et de repos pour les oiseaux migrateurs et dérangement des espèces résidentes et des espèces en péril, y compris des sites de nidification sur le rivage.</p> <p>Le déversement de déblais de dragage sur la plage peut déranger ou détruire l'habitat des oiseaux de rivage qui cherchent de la</p> | <p>Éviter les concentrations d'oiseaux migrateurs pendant les saisons de la parade, de la nidification et de la croissance des oisillons lorsqu'on fait fonctionner l'équipement lourd nécessaire au projet. N'approcher à aucun moment des concentrations d'oiseaux de mer, de sauvagine ou d'oiseaux de rivage.</p> <p>Pour éviter des interactions négatives avec les oiseaux de rivage, il est recommandé de terminer l'évacuation des déblais sur la plage avant le 15 mai.</p> |

Programme annuel de travaux de dragage mineurs – Rapport d'examen préalable substitut

| Éléments environnementaux et socio-économiques valorisés (CVE) | Étape du projet | Effets potentiels | Mesures d'atténuation requises |
|--|--|--|---|
| | | nourriture, se reposent ou se reproduisent. | S'assurer que les activités terrestres exécutées près du rivage respectent les lois applicables. Voir « Qualité de l'air ambiant », « Eau souterraine », « Eau de mer » et « Ressources des milieux humides » ci-dessus. |
| Espèces en péril | Mobilisation, Opérations, Démobilisation | Dérangements possibles ou perturbation/déplacement de l'habitat. | Le calendrier du projet doit être établi en fonction des caractéristiques du cadre environnemental du site pour éviter une interaction négative avec les caractéristiques sensibles. Voir « Qualité de l'air ambiant », « Eau souterraine », « Eau de mer », « Ressources des milieux humides » et « Faune/oiseaux migrateurs » ci-dessus. |
| Poisson et habitat du poisson | Opérations | Dérangements possibles ou perturbation/déplacement de l'habitat. | <p>Pour les projets qui ne sont pas réalisés dans l'estuaire des rivières à saumon réglementées, il faut respecter les conditions décrites dans l'Énoncé opérationnel du MPO sur le dragage d'entretien périodique.</p> <p>Les calendriers du projet doivent être établis en fonction des caractéristiques du cadre environnemental du site pour éviter une interaction négative avec les caractéristiques sensibles. Pour les projets réalisés dans l'estuaire des rivières à saumon réglementées, il faut contacter le biologiste de secteur (Habitat) du MPO avant de commencer les travaux.</p> <p>Pour éviter une interaction négative avec l'émigration vers l'aval des saumoneaux qui se trouvent dans les estuaires des rivières à saumon réglementées, achever tous les travaux de dragage mineurs et de nivellement des plages avant le 1^{er} mai à Crabbes, Fox Island et à Fischell's Rivers et le 15 mai à Parson's Pond.</p> |

Programme annuel de travaux de redragage mineurs – Rapport d’examen préalable substitut

| Éléments environnementaux et socio-économiques valorisés (CVE) | Étape du projet | Effets potentiels | Mesures d’atténuation requises |
|--|--|---|---|
| | | | <p>Pour éviter une interaction négative avec le frai du capelan, achever tous les travaux de redragage mineurs et de nivellement des plages avant le 15 juin dans les installations situées dans des zones de frai reconnues.</p> <p>Voir aussi « Eau souterraine », « Eau de mer », « Sols et sédiments marins » ci-dessus.</p> |
| | | Introduction permanente d’espèces envahissantes dans le milieu marin. | Enlever les sédiments, plantes et animaux sur l’équipement qui a été immergé dans le milieu marin et le nettoyer selon les meilleures pratiques de gestion recommandées par les organismes de réglementation, avant sa mobilisation sur le site. |
| Caractéristiques désignées ou autres éléments de l’habitat essentiel | Mobilisation, Opérations, Démobilisation | Dérangements possibles ou perturbation/déplacement de l’habitat. | Voir « Qualité de l’air ambiant », « Eau souterraine », « Eau de mer », « Ressources des milieux humides », « Faune/oiseaux migrateurs » et « Espèces en péril » ci-dessus |
| Pêches commerciales | Opérations | Voir « Eau de mer », « Faune/oiseaux migrateurs » et « Poisson et habitat du poisson » ci-dessus. | Avant le début des activités, communiquer avec l’administration portuaire locale pour que le calendrier des travaux cause le moins de conflits possible. |
| Utilisation actuelle des terrains | Mobilisation, Opérations, Démobilisation | Dérangement des utilisateurs locaux (p. ex. mouvements de l’équipement et du personnel et aux fins d’approvisionnement vers le chantier, le site de déblaiement). | Voir « Pêches commerciales » ci-dessus. Tenir des discussions avec le personnel municipal et provincial pour déterminer quelles sont les heures de pointe sur les segments de route visés, afin de prévoir les activités (mouvements de l’équipement et du personnel) en dehors de ces périodes ou sur les routes où la circulation est intense. |
| Navigation | Opérations | Perturbation de l’accès aux voies navigables. | Le cas échéant, le promoteur doit se conformer aux conditions applicables de la <i>Loi sur la protection des eaux navigables</i> et doit délivrer un « Avis aux navigateurs » avant le début des travaux. |

Programme annuel de travaux de redragage mineurs – Rapport d’examen préalable substitut

| Éléments environnementaux et socio-économiques valorisés (CVE) | Étape du projet | Effets potentiels | Mesures d’atténuation requises |
|--|--|---|---|
| Ressources patrimoniales et archéologiques* | Opérations | Perturbation ou perte des ressources patrimoniales et archéologiques près du rivage. | S’assurer que les activités terrestres exécutées près du rivage sont conformes aux lois applicables. |
| Santé et sécurité | Mobilisation, Opérations, Démobilisation | Les travailleurs pourraient être blessés ou tués dans des accidents pendant les étapes de la mobilisation, des opérations et de la démobilisation. | Les employés recevront une formation concernant les protocoles sur la santé et la sécurité (c.-à-d. les pratiques de travail sécuritaires et les interventions en cas d’urgence) |
| | | Circulation des camions qui transportent l’équipement et les déblais dragués (au besoin) et circulation des véhicules liée au mouvement de la main-d’œuvre. | Les mouvements prévus des camions et des véhicules seront strictement surveillés et gérés conformément aux aspects applicables de la <i>Loi sur la santé et la sécurité au travail</i> . Les activités liées au projet doivent être entièrement conformes aux stipulations du marché des travaux réalisés dans le cadre du projet. |
| | | Le renversement ou la perte de l’équipement dans le milieu marin pourrait avoir une incidence sur certaines CVE. | Les consignes de sécurité pertinentes doivent être respectées pendant l’exécution du projet conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux. |

Nota : En février 2005, le MEC de T.-N.-L. a délivré un permis général de cinq ans à la DPPB du MPO, conformément à la *Water Resources Act* de T.-N.-L., SNL 2002 cW-4.01, article 48, pour tous les projets annuels de redragage à Terre-Neuve et au Labrador. Les projets exécutés dans le cadre du programme annuel de travaux de redragage mineurs doivent respecter les conditions énoncées dans ce permis. *Si l’on découvre tout objet d’une valeur historique, il faut suspendre les travaux et adresser la question au Bureau provincial des ressources historiques aux fins d’évaluation.

5.3 ÉVALUATION DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX RÉSIDUELS

Une fois les mesures d’atténuation appliquées, les effets environnementaux résiduels ne sont pas importants si l’on se fonde sur les critères utilisés pour déterminer l’importance des effets qui sont décrits dans la section 4.2 ci-dessus. Comme l’indique le Tableau 5, les critères correspondent pour la plupart à des effets négligeables pour chaque activité réalisée dans le cadre du projet et pour les CVE connexes. Après la mise en œuvre des mesures d’atténuation indiquées dans le tableau 4, il est peu probable que le projet entraîne des effets résiduels négatifs importants.

Tableau 5 : Effets environnementaux résiduels à toutes les étapes du projet, pour chaque CVE, après l’application des mesures d’atténuation

| CVE | Étape du projet | Effet environnemental résiduel | A | EG | F | R | D | I/SI |
|--|--|---|---|----|---|---|---|------|
| Qualité de l’air ambiant (y compris le bruit) | Mobilisation, Opérations, Démobilisation | Aucun | 1 | 2 | 1 | R | 1 | SI |
| Eau souterraine | Mobilisation, Opérations, Démobilisation | Aucun | 1 | 2 | 1 | R | 1 | SI |
| Habitat marin (y compris l’eau de mer et les sols et sédiments marins) | Opérations | Possibilité de dégradation localisée et mineure de l’habitat (p. ex. la qualité de l’eau). | 2 | 2 | 2 | R | 1 | SI |
| Faune/oiseaux migrateurs | Mobilisation, Opérations, Démobilisation | Aucun | 1 | 1 | 1 | R | 1 | SI |
| Espèces en péril* | Mobilisation, Opérations, Démobilisation | Aucun | 1 | 1 | 1 | R | 1 | SI |
| Ressources halieutiques (y compris les poissons et l’habitat du poisson) | Opérations | Possibilité de perturbations localisées et mineures de l’habitat (p. ex. déclin de la macrofaune) | 2 | 2 | 2 | R | 1 | SI |
| Caractéristiques désignées ou autres éléments de l’habitat essentiel | Opérations | Aucun | 1 | 1 | 1 | R | 1 | SI |
| Pêches commerciales | Opérations | Possibilité de perturbations temporaires des activités de la pêche. | 2 | 2 | 2 | R | 1 | SI |
| Utilisation actuelle des terrains | Mobilisation, Opérations, | Possibilité de perturbations temporaires des activités liées à l’utilisation actuelle des terrains. | 2 | 2 | 2 | R | 1 | SI |

Programme annuel de travaux de dragage mineurs – Rapport d'examen préalable substitut

| CVE | Étape du projet | Effet environnemental résiduel | A | EG | F | R | D | I/SI |
|--|--|--------------------------------|---|----|---|---|---|------|
| | Démobilisation | | | | | | | |
| Navigation | Mobilisation, Opérations, Démobilisation | Aucun | 1 | 2 | 1 | R | 1 | SI |
| Ressources archéologiques, paléontologiques et patrimoniales | Opérations | Aucun | 1 | 1 | 1 | R | 1 | SI |
| Santé humaine | Mobilisation, Opérations, Démobilisation | Aucun | 1 | 1 | 1 | R | 1 | SI |

A = Ampleur; EG = Étendue géographique; F = Fréquence; R = Réversibilité; D = Durée de l'effet et I/SI=Important/Sans importance

1=Négligeable, 2=Mineur, 3=Majeur

Voir la section 5.1.6 pour connaître les exigences en matières de notification réglementaire en cas d'un effet résiduel négatif important sur les espèces en péril.

5.4 ACCIDENTS ET DÉFAILLANCES

Nous avons tenu compte des accidents et des défaillances pour chaque CVE cernée. Vu la nature des projets visés par ce REPS, les effets environnementaux potentiels résultant des accidents/défaillances incluent :

- Les déversements éventuels de combustible/d'hydrocarbures ou les déversements d'huile hydraulique qui pourraient affecter la qualité de l'eau de mer/des sédiments/de l'habitat du poisson.
- Le renversement ou la perte de l'équipement dans le milieu marin, ce qui pourrait avoir un effet sur certaines CEV.
- Les blessures ou les décès si les accidents subis par les travailleurs ont lieu pendant la mobilisation, les opérations ou la démobilisation.

Se référer aux mesures d'atténuation recommandées figurant dans le Tableau 4 sous « Qualité de l'air ambiant » « Eau souterraine » « Eau de mer » et « Santé et sécurité » pour connaître les effets cités ci-dessus.

Importance des effets résiduels

Aucun effet résiduel important sur le projet à la suite d'accidents ou de défaillances avec la mise en œuvre des mesures d'atténuation recommandées.

5.5 EFFETS DE L'ENVIRONNEMENT SUR LE PROJET

Les sites de la DPPB du MPO sont assujettis aux conditions extrêmes de l'environnement qui les entoure. Ils sont exposés aux courants marins générés par la force du vent et les marées. Les enchaînements possibles et les effets de l'environnement sur le projet comprennent les dommages permanents ou la perte de l'équipement utilisé sur le site pendant la durée du projet. Les mesures ci-après seront mises en œuvre pour atténuer ces effets possibles.

- Recourir uniquement à des méthodes prouvées pour le redragage ou le nivellement des plages.
- Mettre en œuvre le projet lorsque les conditions météorologiques sont favorables afin de réduire au minimum la possibilité d'accidents, etc.

Importance des effets résiduels

Aucun effet résiduel négatif important de l'environnement actuel sur le projet avec la mise en œuvre des mesures d'atténuation recommandées.

5.6 EFFETS CUMULATIFS

Selon la LCEE, une évaluation des effets environnementaux potentiels doit tenir compte des effets environnementaux cumulatifs possibles. Les effets cumulatifs sont « les changements subis par l'environnement en raison d'une action combinée avec d'autres actions humaines passées, présentes et futures » (LCEE 1999). Il peut se produire des effets cumulatifs lorsqu'il se passe trop de choses dans un territoire trop exigu et dans un laps de temps trop court de sorte que les effets des divers impacts ne peuvent pas être absorbés. Par exemple, un effet considéré comme mineur peut devenir plus important si l'analyse des autres activités révèle qu'il y a déjà eu un effet sur la CVE ou qu'il pourrait y en avoir un de quelque façon.

En vertu de la LCEE, les projets futurs semblables visent les projets qui sont certains (c.-à-d. les projets approuvés, qui font l'objet d'un examen réglementaire, ou qui sont officiellement annoncés aux organismes de réglementation) et qui sont raisonnablement prévisibles (c.-à-d. désignés dans un plan de développement qui est approuvé ou à l'étude) ou fonction de l'approbation d'un plan de développement à l'étude) (LCEE

Programme annuel de travaux de redragage mineurs – Rapport d'examen préalable substitut

1999). Les mesures hypothétiques (c.-à-d. les mesures conjecturales ou débattues sur une base conceptuelle) ne sont pas prises en considération (LCEE 1999).

Beaucoup des effets éventuels liés au programme annuel de travaux de redragage mineurs sont de courte durée, localisés, réversibles et peu susceptibles de causer des effets cumulatifs. Les activités de redragage sont contrôlées par des permis provinciaux de sorte qu'il est peu probable qu'il se produise une interaction avec d'autres activités qui pourraient entraîner des effets cumulatifs (c.-à-d. les activités hors des voies navigables et de l'emplacement du projet n'empiéteraient pas sur l'habitat essentiel ou ne le limiteraient pas en ce qui a trait à ses caractéristiques environnementales sensibles pouvant être touchées par des interactions négatives). De plus, la nature intermittente et saisonnière des activités de redragage permet aux sites de se rétablir naturellement.

Puisque les promoteurs sont chargés d'obtenir les licences, les autorisations et les permis nécessaires et qu'ils doivent s'assurer que le projet satisfait à toutes les exigences fédérales, provinciales, municipales et législatives, il est peu probable qu'il se produise une interaction entre les projets de redragage ou entre ces projets et d'autres activités exécutées dans les limites circonscrites du projet ou entre les projets de redragage et des activités en dehors des limites circonscrites du projet. Pour ces raisons, des effets environnementaux cumulatifs importants et nocifs sont peu susceptibles de se produire.

5.7 SURVEILLANCE

Dans le cas des opérations de redragage, des programmes de suivi spécifiques ne sont généralement ni exigés ni exécutés. Des inspections visant le contrôle de la conformité sont toutefois réalisées à l'occasion par les organismes de réglementation provinciaux et fédéraux, et l'AR doit s'assurer que les mesures d'atténuation sont mises en œuvre dans le cadre du projet, comme il est indiqué dans l'évaluation environnementale et les permis connexes.

6.0 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

L'autorité responsable

La DPPB du MPO est la seule autorité responsable de ce REPS. Les autorités fédérales sont TC, la DGH du MPO et EC. La DPPB du MPO est chargée de déterminer si un projet entre dans la catégorie visée, de tenir compte du nombre d'évaluations effectuées dans le REPS et de mettre à jour le Registre CÉE de l'Agence comme il est décrit à la section 1.4. La DPPB du MPO est chargée d'examiner et de modifier le rapport comme il est indiqué à la section 6.

La DPPB du MPO doit s'assurer que les normes de conception et les mesures d'atténuation décrites dans le REPS sont mises en œuvre et elle doit obtenir les licences, permis et autorisations nécessaires; de plus, elle doit s'assurer que le projet répond à toutes les exigences législatives fédérales, provinciales et municipales.

Ressources en eau

Il convient de signaler qu'en février 2005, le MEC de T.-N.-L. a délivré un permis général de cinq ans à la DPPB du MPO (numéro de permis ALT2120 – Travaux de redragage mineurs - 2005-2009), conformément à la *Water Resources Act* de T.-N.-L., SNL 2002 cW-4.01, article 48, pour tous les projets annuels de dragage de moins de 2 000 m³ à Terre-Neuve et au Labrador. Les projets exécutés dans le cadre du Programme annuel de travaux de redragage mineurs doivent respecter les conditions énoncées dans ce permis. Un site, Little Port Harmon, ne répond pas aux exigences étant donné les quantités estimées de déblais de dragage et, par conséquent, il faudra délivrer un permis distinct pour ce site, aux termes de l'article 48, avant la réalisation des travaux.

Ressources historiques

Même si ces sites sont utilisés depuis les trente-cinq dernières années et que des travaux de redragage mineurs et de nivellement des plages font partie de l'entretien courant, les travaux doivent être suspendus s'ils entraînent la découverte de tout objet de valeur historique et la question doit être adressée au Bureau provincial des ressources historiques, aux fins d'évaluation.

Espèces en péril

Il convient de prendre note qu'en vertu du paragraphe 79(1) de la LEP, l'AR doit informer par écrit le ministre ou les ministres compétents si un projet est susceptible d'avoir un effet (bénéfique ou nocif) sur une espèce sauvage inscrite ou sur son habitat essentiel. Voir la section 5.1.6.

Le promoteur

Transport et navigation:

Le promoteur doit se conformer aux conditions applicables énoncées dans la *Loi sur la protection des eaux navigables*.

Autres permis et autorisations

Le promoteur doit prendre note que cette évaluation environnementale ne signifie pas que le projet est approuvé en vertu de toute autre loi fédérale ou provinciale ou de tout autre règlement municipal.

7.0 PROCÉDURES EN VUE DE LA MODIFICATION D'UN RAPPORT D'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT

Une procédure de révision vise à permettre la modification du REPS après l'acquisition de connaissances sur son utilisation et son efficacité. Parmi les raisons qui expliquent une telle modification, mentionnons les suivantes :

- la précision de points ambigus dans les documents et les procédures;
- la simplification ou la modification du processus de planification dans des domaines où des problèmes ont peut-être surgi;
- des modifications et des révisions mineures apportées à la portée de l'évaluation afin de tenir compte des exigences, des politiques ou des normes nouvelles ou modifiées; ou
- des procédures et des pratiques d'atténuation environnementales nouvelles qui ont été élaborées au fil du temps.

L'autorité responsable avisera par écrit l'Agence de son intention de modifier le REPS. Elle discutera des modifications proposées avec l'Agence et les ministères fédéraux touchés et pourra solliciter les commentaires des parties concernées et du public. L'autorité responsable transmettra par la suite à l'Agence le REPS modifié accompagné d'une déclaration justifiant la modification et d'une demande de modification du REPS par l'Agence.

L'Agence pourrait modifier le REPS sans changer la période de déclaration, si les modifications :

- sont mineures;
- constituent des remaniements du texte visant à préciser ou à améliorer le processus d'examen préalable;
- ne changent pas substantiellement la portée des projets assujettis au REPS ou la portée de l'évaluation de ces projets;
- incluent un nouveau site qui a été évalué antérieurement en vertu de la LCEE avant son inclusion dans le REPS;
- ne reflètent pas des exigences, des politiques ou des normes réglementaires nouvelles ou modifiées.

L'Agence peut mettre de l'avant une nouvelle déclaration relative au REPS pour le reste de la période de déclaration initiale ou pour une nouvelle période, si les modifications :

- sont considérées comme importantes;
- constituent des modifications apportées à la portée de l'évaluation des projets.

Durée d'application

Ce REPS restera en vigueur pendant une période de cinq ans.

8.0.RÉFÉRENCES

MPO 2005, Énoncé opérationnel – Terre-Neuve et Labrador : Dragage d'entretien périodique, St. John's T.-N.-L.

8.1 CONSULTATIONS GOUVERNEMENTALES

Conformément au Règlement sur la coordination fédérale en application de la LCEE, des ministères fédéraux et provinciaux ont été contactés à l'étape de la présentation de l'avis/du document de détermination de la portée de l'évaluation environnementale et à l'étape du REPS (Ébauche 1) en vue de recevoir des observations et des avis sur le REPS. Les personnes suivantes nous ont communiqué des avis, que nous avons incorporés le cas échéant :

- M. Robert Picco, Gestionnaire de la Division des ressources en eau, Ministère de l'Environnement et de la Conservation de Terre-Neuve, St. John's, T.-N.-L.
- M. Paul Carter, Agent d'évaluation environnementale, ministère de l'Environnement et de la Conservation de Terre-Neuve, St. John's, T.-N.-L.
- M. Rick Curran, Gestionnaire des opérations, ministère des Services gouvernementaux de Terre-Neuve, Corner Brook, T.-N.-L.
- M. Rick Pile, Agent de protection de l'environnement, ministère des Services gouvernementaux de Terre-Neuve, Corner Brook, T.-N.-L.
- M. Boyd Wright, Agent de protection de l'environnement, ministère des Services gouvernementaux de Terre-Neuve, Corner Brook, T.-N.-L.
- M^{me} Julie Whiteway, Agente de protection de l'environnement, Transports Canada, St. John's, T.-N.-L.
- M. Randy Decker, Agent d'évaluation environnementale, Transports Canada, St. John's, T.-N.-L.
- M. Dan Shea, Surintendant, Programme de protection des eaux navigables (PPEN), Transports Canada, Corner Brook, T.-N.-L.
- M. Frank Breen, Agent de programme (PPEN), Transports Canada, Corner Brook, T.-N.-L.
- M. Glen Troke, coordonnateur de l'évaluation environnementale, Environnement Canada, St. John's, T.-N.-L.
- M. Marvin Barnes, Biologiste spécialiste de l'évaluation de l'habitat, ministère des Pêches et des Océans, St. John's, T.-N.-L.
- M^{me} Shawna Powell, Biologiste spécialiste de l'évaluation de l'habitat, ministère des Pêches et des Océans, St. John's, T.-N.-L.
- M. Darrin Sooley, Biologiste de secteur – Spécialiste de l'habitat, ministère des Pêches et des Océans, Corner Brook, T.-N.-L.

**ANNEXE A : RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LES SITES
DE LA DPPB DU MPO**

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Three Mile Rock, T.-N.-L.

| | |
|---------------------------------------|---|
| Nom du site | Three Mile Rock, T.-N.-L. |
| Emplacement du site de dragage | 49° 49' 12" N; 57° 52' 25" O Three Mile Rock, T.-N.-L. cf. carte : Portland Creek 12 I 04 |
| Emplacement de la décharge principale | 49° 49' 12" N; 57° 52' 25" O Three Mile Rock, T.-N.-L. cf. carte : Portland Creek 12 I 04 Aucun déchargement hors site. |
| Mode d'élimination | <ul style="list-style-type: none"> • Excavatrice terrestre pour le dragage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Déblais de dragage (roches/sable/pierres) déchargés latéralement du côté nord du chenal. • Travaux exécutés à partir des brise-lames ou des zones stables du rivage. Enlèvement d'une pierre de carapace tombée dans le chenal d'accès. Cette pierre sera replacée le long des brise-lames. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place. |
| Quantité de délais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • 150 m³ • 1-2 ans • de 2 jours à 2 jours ½ |
| Composition des déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage seront déchargés latéralement sur le côté nord du chenal. |

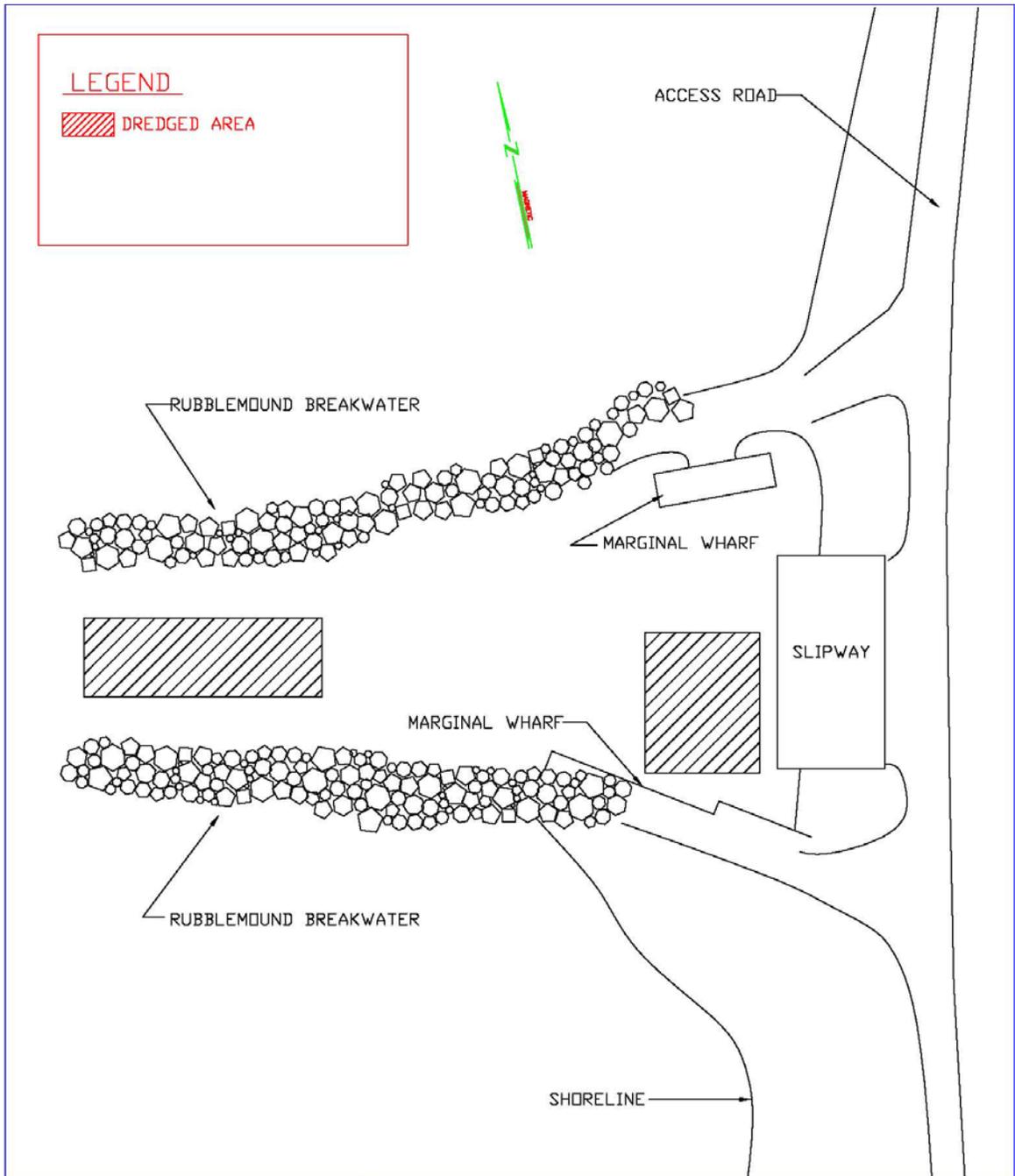
| | |
|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais se composent de roches, de sable et de pierres et de toute pierre de carapace qui se serait détachée. • Le site sert depuis longtemps à la pêche côtière saisonnière et nous n'avons donc aucune raison de craindre la contamination. • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais seront déchargés latéralement et nivelés sur place. |
| Rivage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de roches, de sable, de pierres et de toute pierre de carapace qui se serait détachée. • La pente est jugée de minimale à modérée. |
| Utilisations du port | <ul style="list-style-type: none"> • Les équipages de trois bateaux de pêche côtière se servent de ce site. • Les installations comprennent un abri à treuil, une aire d'entreposage de casiers à homard, une rampe de mise à l'eau de petits bateaux, une aire d'entreposage de bateaux, deux petits brise-lames et un chenal/bassin d'accès le long du rivage. |
| Habitants et collectivités | <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs petites collectivités entourent Three Mile Rock, notamment Parsons Pond (au nord) et Spirit Cove (au sud-ouest). • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site. On y trouve cependant des cabanes de pêche occupées de façon saisonnière. |
| Qualité de l'air/bruit | <ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le dragage se fera uniquement avec une excavatrice terrestre. |
| Ressources archéologiques/patrimoniales | <ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents. |

| | |
|--------------------------------------|---|
| | |
| Oiseaux | <ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L. |
| Poisson et habitat du poisson: | <ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque. |
| Zones sensibles/protégées | <ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune zone sensible ou protégée dans ce site ou près de ce site. |
| Espèces en péril | <ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site. |
| Sol | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de roches, de sable, de pierres et de pierres de carapace. • De grosses roches ou des pierres de carapace qui sont tombées dans le chenal d'accès seront aussi enlevées. |
| Qualité de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> • Toutes interactions éventuelles incluraient le milieu marin. |
| Restrictions temporelles applicables | <ul style="list-style-type: none"> • Aucune restriction temporelle. |

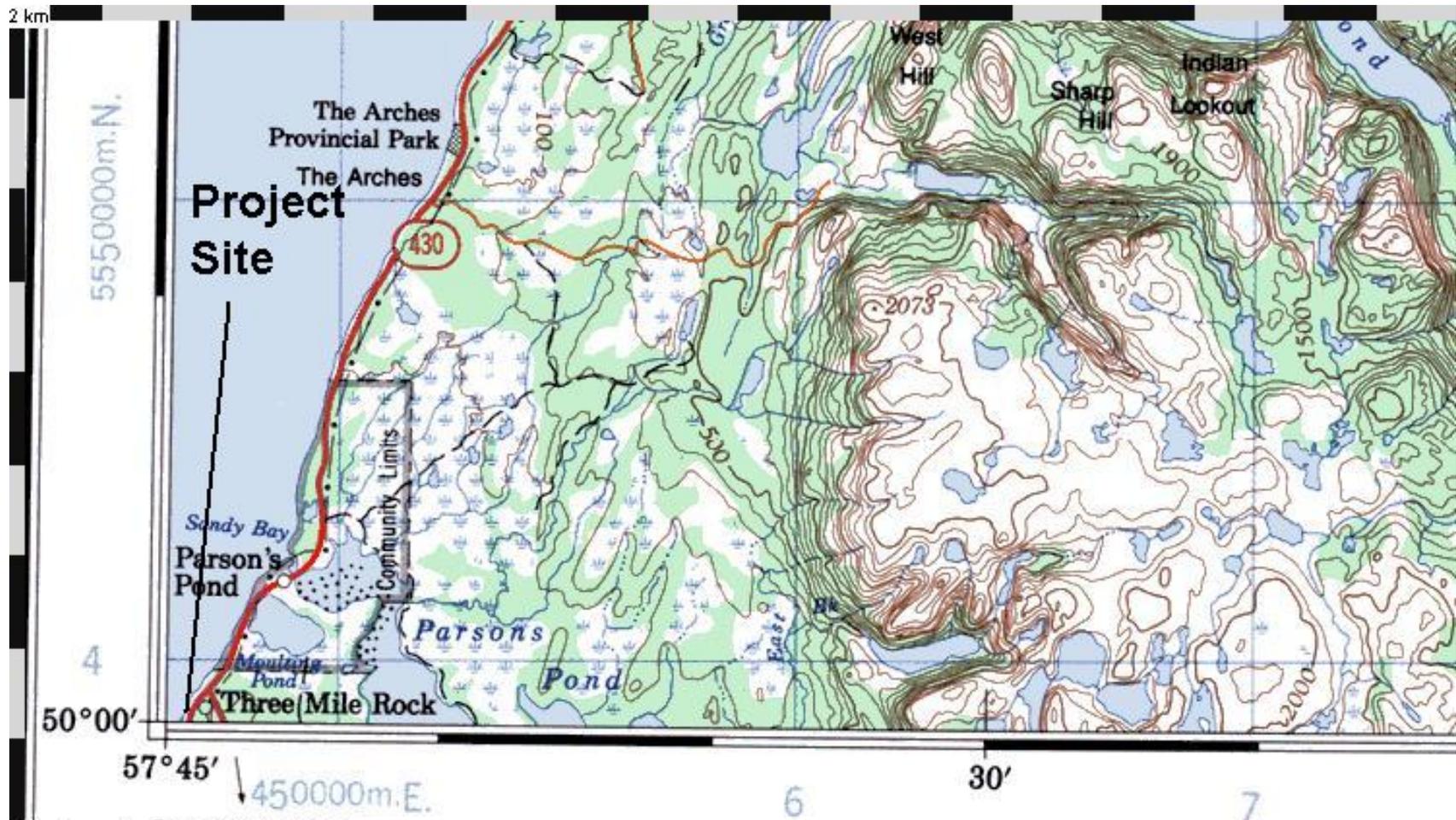
| | |
|--------------------------------|--|
| Renseignements supplémentaires | <ul style="list-style-type: none">• Le dragage vise à enlever les sédiments charriés sur le fond des chenaux d'accès, afin d'assurer un accès sûr aux bateaux de pêche.• Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site. |
|--------------------------------|--|



Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Three Mile Rock.



| | | |
|--|---|---|
| | project MINOR DREDGING THREE_MILE_ROCK NEWFOUNDLAND | project designed concept date D.C./D.F 25 MAY 2000 |
| | approved approved | date date |
| revisions date drawing SITE PLAN | design Tender PWOSC Project Manager project number no. du projet 106832 | Submission Administrateur de projet TPSGC drawing no. no. du dessin 1 OF 1 |



1 Scalebar unit = 2 km² Head 10 km
 port-saunders 12-I-02-L, 1/8/2003, 10:23:10 AM, Touratech-QV-Navigator Three Mile Rock

Carte 1 : Carte topographique du site du projet.
 1 unité de l'échelle graphique = 2 km²

LÉGENDE

ZONE DRAGUÉE

ROUTE D'ACCÈS

QUAI LONGITUDINAL

RAMPE D'ACCÈS À L'EAU

DIGUE À TALUS (RUBBLE MOUND BREAKWATER)

RIVAGE

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS

THREE MILE ROCK TERRE-NEUVE

PLAN DU SITE

D.C./D.F. LE 25 MAI 2000

1 DE 1

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

St. David's, T.-N.-L. (Crabbes River)

| | |
|---------------------------------------|--|
| Non du site | Crabbes River, St. David's, T.-N.-L. |
| Emplacement du site de dragage | 48° 11' 55" N; 58° 53' 23" O Crabbes River, St. David's, T.-N.-L. cf. carte : St. Fintan's 12 B 02. |
| Emplacement de la décharge principale | 48° 11' 55" N; 58° 53' 23" O Crabbes River, St. David's, T.-N.-L. cf. carte : St. Fintan's 12 B 02. Les déblais de dragage seront chargés dans des camions étanches et transportés vers la décharge autorisée la plus proche. |
| Mode d'élimination | <ul style="list-style-type: none"> • Deux excavatrices terrestres normalement utilisées pour l'enlèvement des matières qui se sont déposées à cet endroit. • Site accessible par la route en gravier existante. • Déblais dragués avec des excavatrices à partir d'une zone stable du rivage, du quai ou de la plate-forme de travail temporaire. • Déblais de dragage chargés dans des camions et transportés vers une décharge locale. • Travaux exécutés pour la plupart au-dessus de la ligne d'eau, sauf si l'on utilise une plate-forme de travail temporaire. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place. |
| Quantité de déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • 2000 m³ • 1-2 ans • de 5 à 7 jours environ ont été nécessaires |

| | |
|------------------------------------|---|
| | <p>par le passé pour achever les travaux</p> |
| Composition des déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • Le site sert depuis longtemps à la pêche côtière saisonnière et n'a jamais été utilisé pour l'entreposage industriel. Il n'existe pas d'antécédents connus concernant l'entreposage ou des déversements accidentels près du site. • Des échantillons de sédiment marin ont été recueillis en 2001; tous les échantillons étaient conformes aux Recommandations canadiennes pour la qualité des sols du CCME pour tous les paramètres analysés. • Les déblais se composent de sable propre, de pierres et de galets. |
| Rivage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage se composent de sable, de pierres et de galets. • La pente est jugée de minimale à modérée |
| Utilisations du port | <ul style="list-style-type: none"> • En 2003, 11 bateaux d'une longueur totale de 72 mètres servaient aux activités de 7 entreprises. • Le site comprend une aire d'entreposage de casiers à homard, un quai des pêcheurs, un bassin d'amarrage à côté du quai, une aire d'entreposage de bateaux, un chafaud communautaire et un chenal d'accès le long du rivage. |
| Habitants et collectivités | <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs petites collectivités entourent St. David's, notamment St. Fintan's (au sud) et Jeffrey's et McKay's (au nord-est). St. David's est à environ 107 km de Corner Brook. • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site, même si certaines structures de pêche seront occupées pendant la durée des travaux. |
| Qualité de l'air/bruit | <ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car antérieurement le |

| | |
|---|--|
| | <p>dragage s'est fait avec seulement deux excavatrices.</p> |
| Ressources archéologiques/patrimoniales | <ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents. |
| Oiseaux | <ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons, les balbuzards pêcheurs et plusieurs espèces d'oiseaux chanteurs sont communs sur les côtes de T.-N.-L |
| Poisson et habitat du poisson: | <ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque. |
| Zones sensibles/protégées | <ul style="list-style-type: none"> • Crabbes River est une zone marine sensible, car elle protège aussi bien le capelan pendant la période de frai que les œufs pondus, et ce, du 1^{er} juin au 31 août (MPO, août 2002). |
| Espèces en péril | <ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site. • Comme nous l'avons déjà signalé dans des examens préalables antérieurs, la collectivité de St. David's est comprise dans l'aire de distribution générale de plusieurs espèces qui figurent sur la liste des espèces en péril. Ces espèces incluent le Hibou des marais, la Morue franche, le Loup d'Atlantique, le Roqual à bosse, la Tortue luth, le Caribou des bois, le Arlequin plongeur, le Loup d'Atlantique, et le Braya de Fernald. Même si le site du projet se trouve dans l'aire générale de distribution de ces espèces, il est peu susceptible de servir à l'habitat essentiel de |

| | |
|--------------------------------------|---|
| | <p>ces espèces ou de le limiter et il est peu probable que les travaux nuisent à des composantes environnementales du site considérées comme importantes, sensibles, menacées ou en péril.</p> |
| Sol | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de sable, de pierres et de galets. |
| Qualité de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> • La majeure partie des travaux doit être exécutée au-dessus du niveau de l'eau, sauf si l'on utilise une plate-forme de travail temporaire. • Il existe une possibilité d'interactions avec le milieu marin et les plans d'eau douce. |
| Restrictions temporelles applicables | <ul style="list-style-type: none"> • Il est prévu que tous les travaux de dragage seront exécutés entre le 1^{er} avril et le 15 mai. Ces dates ont été fixées pour éviter la migration normale des saumoneaux et des saumons de l'Atlantique adultes. |
| Renseignements supplémentaires | <ul style="list-style-type: none"> • Le dragage vise à assurer un accès sûr aux pêcheurs par le chenal d'accès et la zone de mouillage qui se remplissent en raison de la dérive littorale et des crues de la rivière. • Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site. |



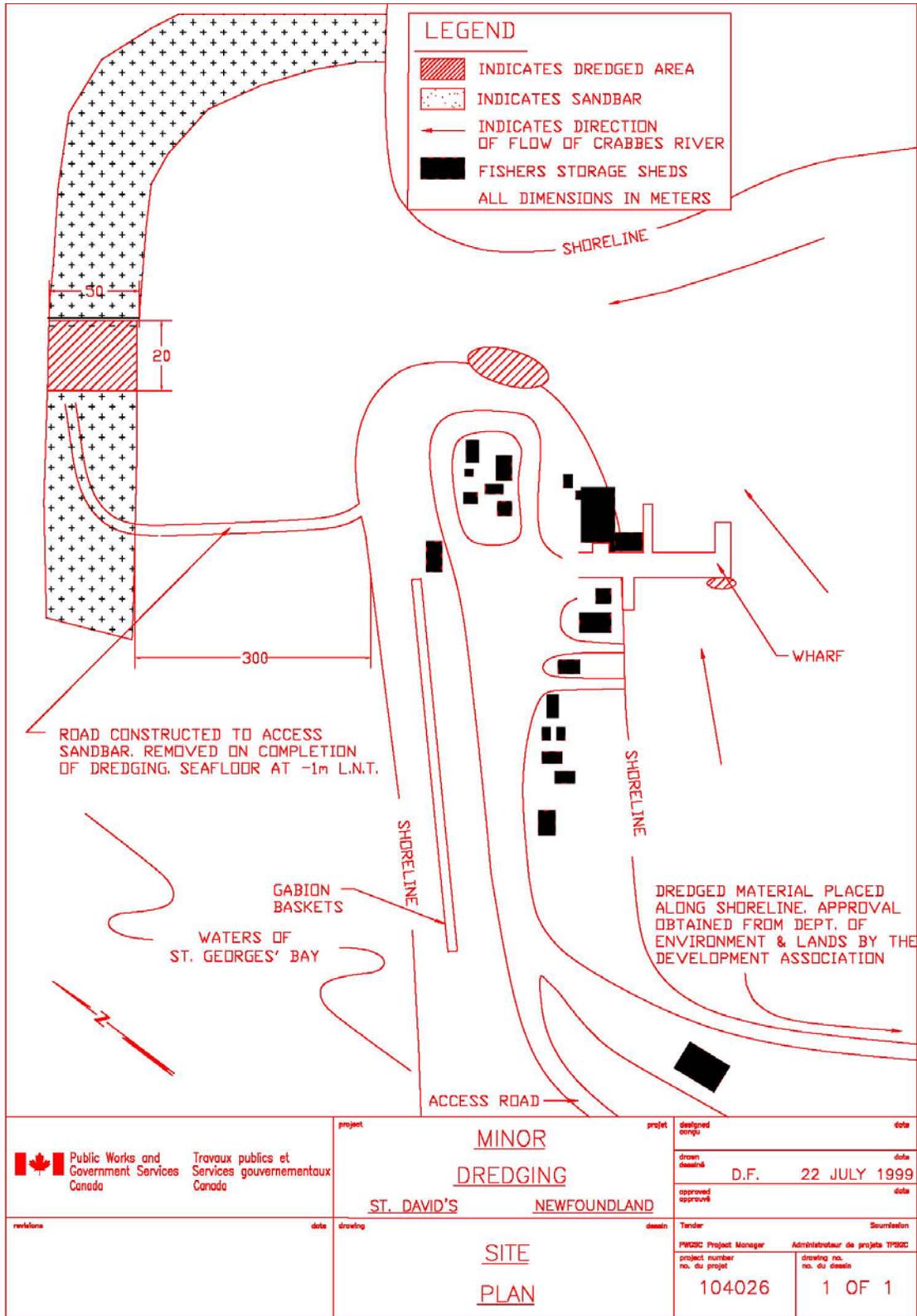
Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de St. David's (Rivière Crabbes).

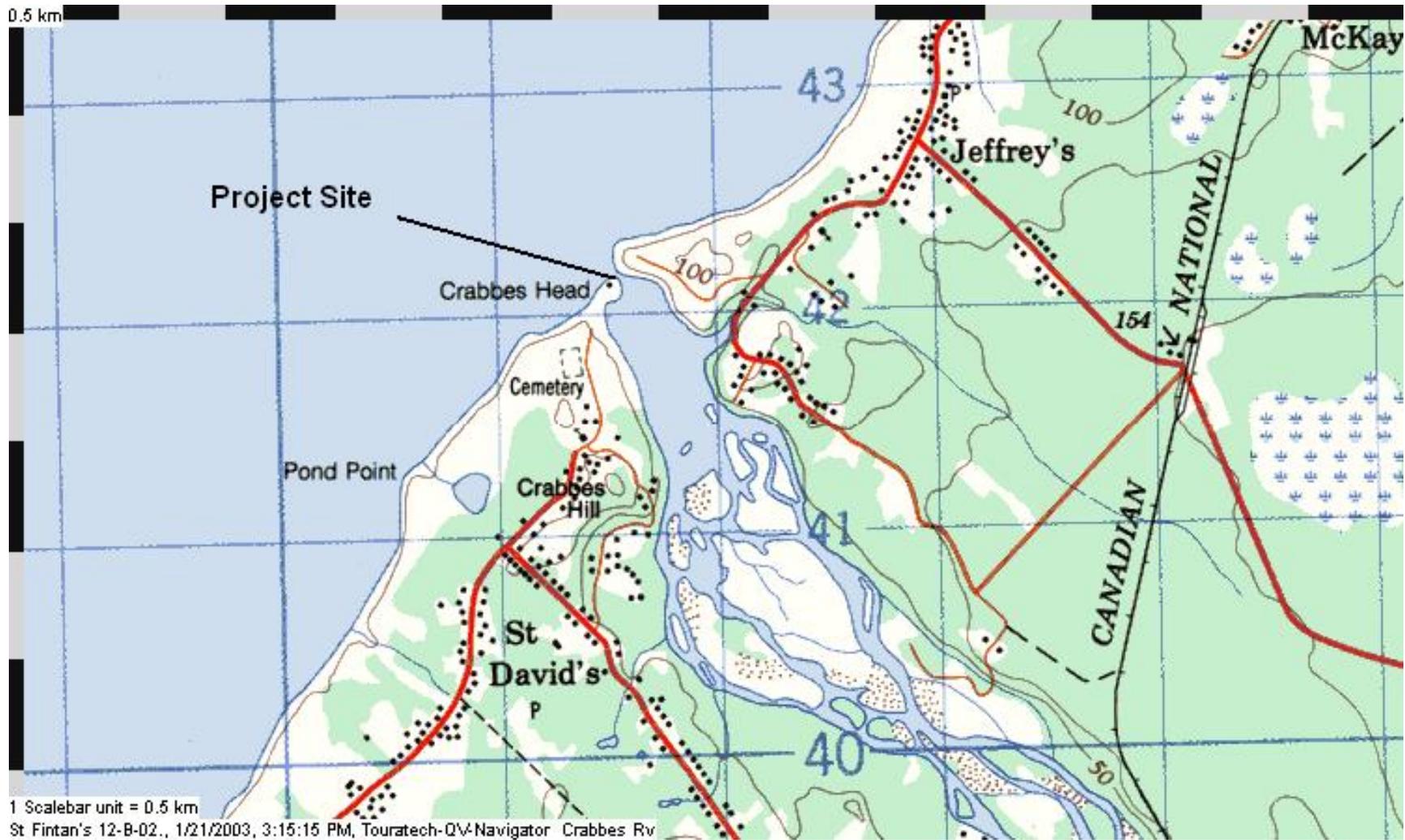


Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de St. David's (Rivière Crabbes).



Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de St. David's (Rivière Crabbes..





Carte 1 : Carte topographique du site du projet.

SITE DU PROJET

CIMETIÈRE

ZONE DE DRAGAGE A

ZONE DE DRAGAGE B

ZONE DE DRAGAGE C

ST. DAVID'S (Rivière C.) – DRAGAGE

LÉGENDE

INDIQUE LA ZONE DRAGUÉE

INDIQUE LA BARRE DE SABLE

INDIQUE LA DIRECTION DU DÉBIT DE L'EAU DE LA RIVIÈRE CRABBES

HANGARS DES PÊCHEURS

TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN MÈTRES

RIVAGE

CONSTRUCTION D'UNE ROUTE D'ACCÈS À LA BARRE DE SABLE, QUI SERA ENLEVÉE À L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX, PLANCHER OCÉANIQUE À - 1 m À MARÉE BASSE

GABIONS (GABION BASKETS)

EAUX DE LA BAIE ST. GEORGES

ROUTE D'ACCÈS

QUAI

DÉBLAIS DE DRAGAGE DÉPOSÉS LE LONG DU RIVAGE. L'ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT A OBTENU L'APPROBATION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TERRES.

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS
TERRE-NEUVE
PLAN DU SITE

D.F. 22 JUILLET 1999
1 DE 1

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Spirity Cove, T.-N.-L.

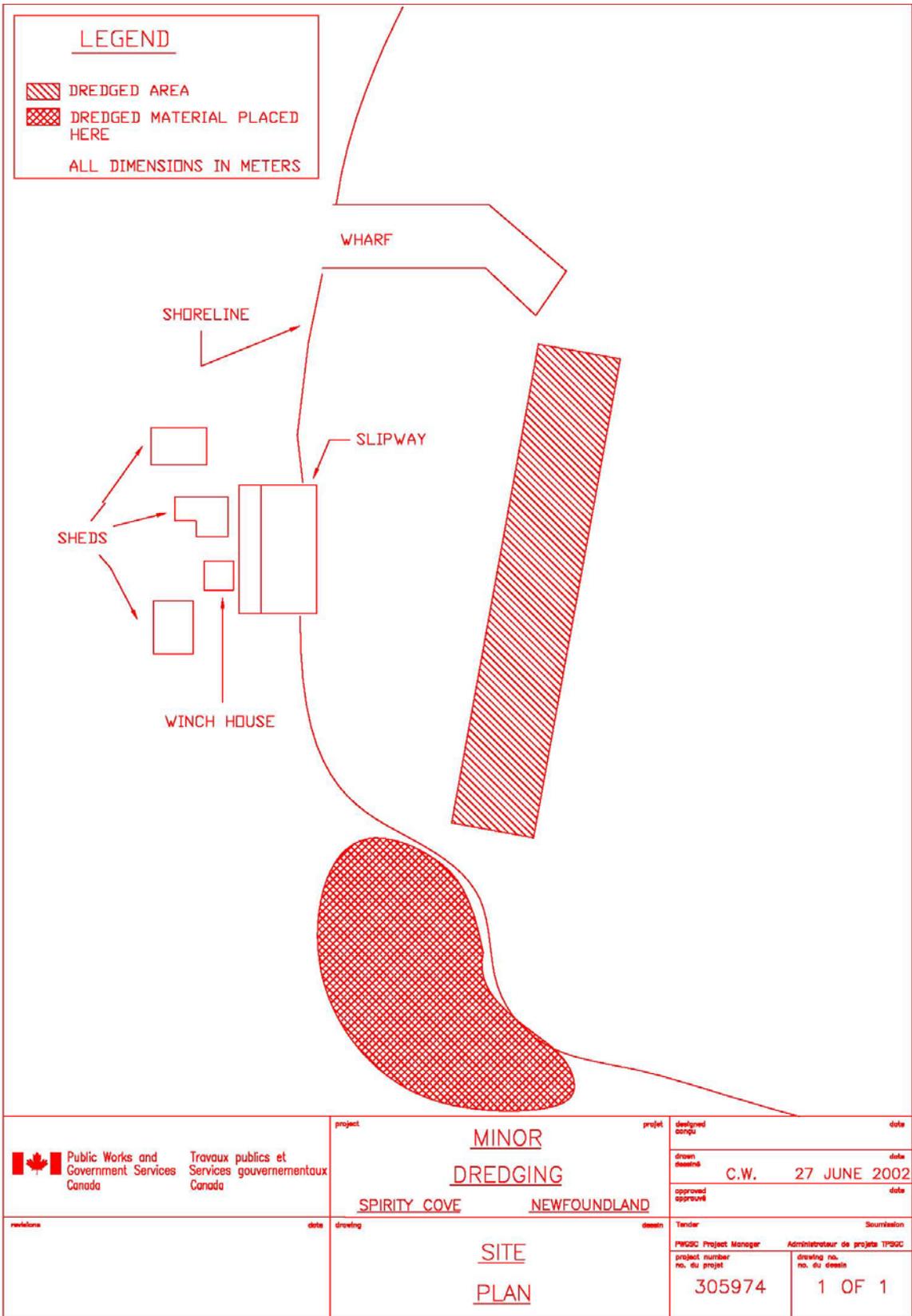
| | |
|---------------------------------------|---|
| Nom du site | Spirity Cove, T.-N.-L. |
| Emplacement du site de dragage | 50° 36' 27" N; 57° 21' 30" O Spirity Cove, T.-N.-L. cf. carte : Port Saunders 12 I 11. |
| Emplacement de la décharge principale | 50° 36' 27" N; 57° 21' 30" O Spirity Cove, T.-N.-L. cf. carte : Port Saunders 12 I 11. Aucun déchargement hors site. |
| Mode d'élimination | <ul style="list-style-type: none"> • Excavatrice terrestre pour le dragage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Déblais de dragage déchargés latéralement le long du rivage. • Travaux exécutés à partir des zones stables du rivage ou selon la méthode de la plate-forme de travail temporaire. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place. |
| Quantité de déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • 700 m³ • 1-2 ans • de 3 jours ½ à 4 jours |
| Composition des déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage seront déchargés latéralement le long du rivage. • Les déblais se composent de sable et de pierres. • Le site sert depuis longtemps à la pêche |

| | |
|---|---|
| | <p>côtière saisonnière et nous n'avons donc aucune raison de craindre la contamination.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais seront déchargés latéralement et nivelés sur place. |
| Rivage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de sable et de pierres. • La pente est jugée de minimale à modérée. |
| Utilisations du port | <ul style="list-style-type: none"> • Les équipages de deux bateaux de pêche côtière se servent de ce site. • Les installations comprennent un abri à treuil, un quai brise-lames, une rampe de mise à l'eau de petits bateaux, une aire d'entreposage de bateaux, une aire d'entreposage de casiers à homard et un petit bassin d'amarrage. |
| Habitants et collectivités | <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs petites collectivités entourent Spirit Cove, notamment Hawkes Bay (à l'est) et River of Ponds (au sud). • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site. |
| Qualité de l'air/bruit | <ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le dragage se fera uniquement avec une excavatrice terrestre. |
| Ressources archéologiques/patrimoniales | <ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents. |
| Oiseaux | <ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L |
| | |

| | |
|--------------------------------------|---|
| Poisson et habitat du poisson | <ul style="list-style-type: none"> On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque. |
| Zones sensibles/protégées | <ul style="list-style-type: none"> Nos recherches n'ont révélé aucune zone sensible ou protégée dans ce site ou près de ce site. |
| Espèces en péril | <ul style="list-style-type: none"> Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site. |
| Sol | <ul style="list-style-type: none"> Les déblais de dragage se composent de sable et de pierres. |
| Qualité de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> Toutes interactions éventuelles incluraient le milieu marin. |
| Restrictions temporelles applicables | <ul style="list-style-type: none"> Aucune restriction temporelle. |
| Renseignements supplémentaires | <ul style="list-style-type: none"> Le dragage vise à enlever les sédiments charriés sur le fond des chenaux d'accès, afin d'assurer un accès sûr aux bateaux de pêche. Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site. |



Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Spirity Cove.





Carte 1 : Carte topographique du site du projet.

SITE DU PROJET

LÉGENDE

ZONE DRAGUÉE

DÉBLAIS DE DRAGAGE DÉPOSÉS ICI

TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN MÈTRES

QUAI

RIVAGE

HANGARS

RAMPES D'ACCÈS À L'EAU

ABRI À TREUIL

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS

SPIRITY COVE TERRE-NEUVE

PLAN DU SITE

C.W. LE 27 JUIN 2002

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Ship Cove, T.-N.-L.

| | |
|--|--|
| Nom de l'emplacement | Ship Cove, T.-N.-L. |
| Emplacement du site de nivellement de la plage | 48° 31' 02" N; 59° 3' 12" O Ship Cove, T.-N.-L. cf. carte : Stephenville 12 B 10. |
| Emplacement de la décharge principale | 48° 31' 02" N; 59° 3' 12" O Ship Cove, T.-N.-L. cf. carte : Stephenville 12 B 10. Renivellement de la plage seulement. Aucun déchargement hors site. |
| Mode d'élimination | <ul style="list-style-type: none"> • Tracteur ou excavatrice terrestre pour le nivellement de la plage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Décharge non requise. • Travaux exécutés sur la plage au-dessus de la ligne d'eau. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place. |
| Quantité de déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • 50 m³ • 1-2 ans • de ½ à 1 journée |
| Composition des déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage seront redéposés et nivelés aux alentours de la plage. • Les déblais de dragage (sable et pierres) se trouvent au-dessus de la ligne d'eau. |

| | |
|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Le site sert depuis longtemps à la pêche côtière saisonnière et nous n'avons donc aucune raison de craindre la contamination. • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais seront déchargés latéralement et nivelés sur place. |
| Rivage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage se composent de sable et de pierres. La pente est jugée de minimale à modérée. |
| Utilisations du port | <ul style="list-style-type: none"> • Les équipages de deux bateaux de pêche côtière saisonnière se servent de ce site. • Les installations comprennent un abri à treuil, une aire d'entreposage de casiers à homard, plusieurs rampes de mise à l'eau de petits bateaux et une aire d'entreposage de bateaux. |
| Habitants et collectivités | <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs petites collectivités entourent Ship Cove, notamment Abraham's Cove (à l'est), Piccadilly (au nord-est) et Lower Cove (à l'ouest). • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site. |
| Qualité de l'air/bruit | <ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le nivellement se fera uniquement avec un tracteur ou une excavatrice terrestre. |
| Ressources archéologiques/patrimoniales | <ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents. |
| Oiseaux | <ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L. |

| | |
|--------------------------------------|---|
| | |
| Poisson et habitat du poisson | <ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, la tanche-tautogue, le poulamon, la plie rouge et le capelan (voir ci-dessous), ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque. |
| Zones sensibles/protégées | <ul style="list-style-type: none"> • La plage de Ship Cove est une zone marine sensible, car elle protège aussi bien le capelan pendant la période de frai que les œufs pondus, et ce, du 1^{er} juin au 31 août (MPO, août 2002). |
| Espèces en péril | <ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site. |
| Sol | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage se composent de sable et de pierres. |
| Qualité de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> • Tous les travaux proposés seront exécutés au-dessus de la ligne d'eau. |
| Restrictions temporelles applicables | <ul style="list-style-type: none"> • Les travaux de nivellement de la plage pourraient correspondre à la période de la migration/de frai du capelan. • Normalement, les travaux sont terminés avant la migration/le frai du capelan. |

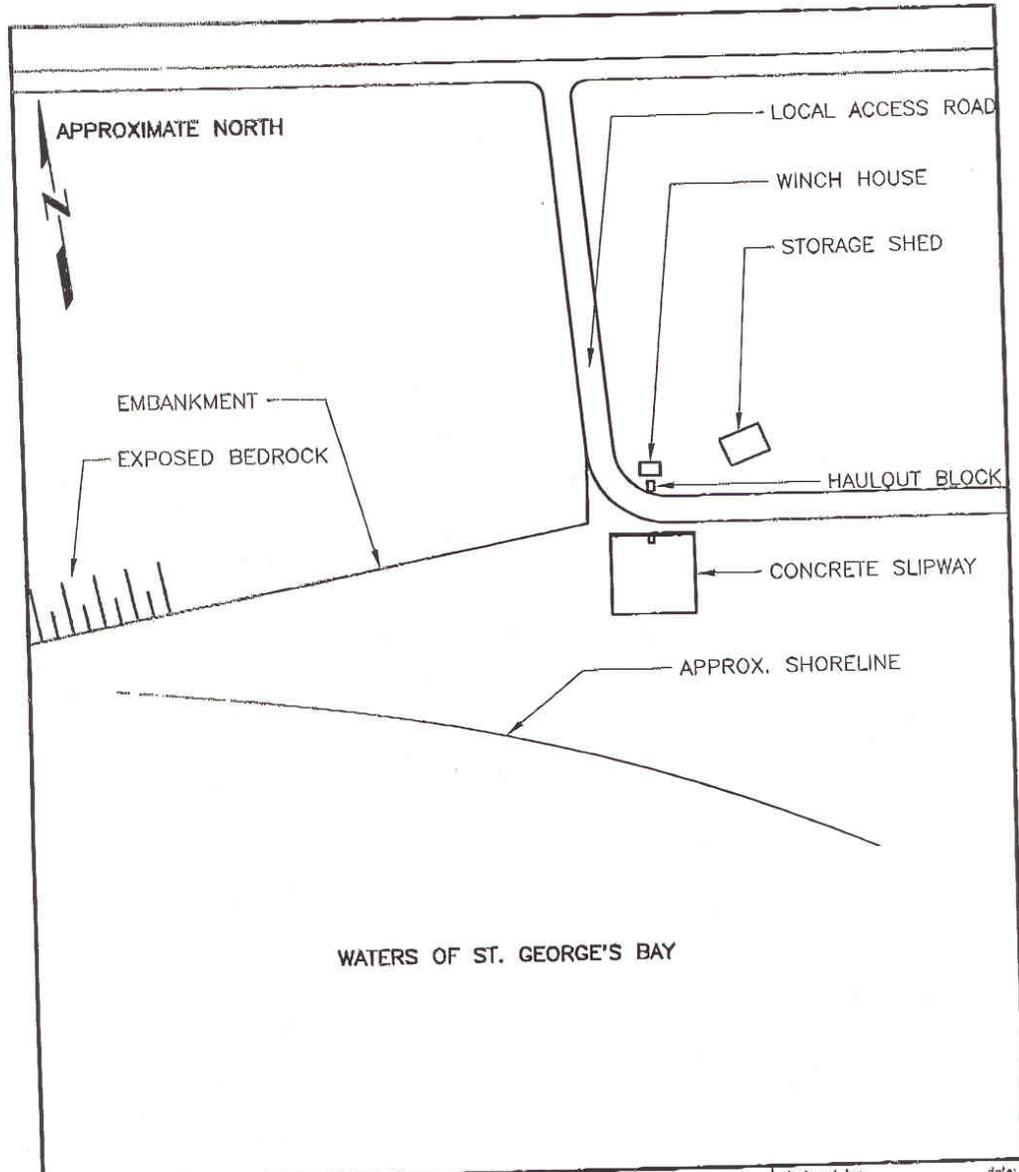
| | |
|---------------------------------------|--|
| <p>Renseignements supplémentaires</p> | <ul style="list-style-type: none">• Le nivellement de la plage de ce site a pour objet de faciliter l'installation de rampes d'accès à l'eau saisonnières qui permettront aux pêcheurs exploitant de petits bateaux d'accéder chaque jour aux lieux de pêche en toute sécurité.• Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site. |
|---------------------------------------|--|



Photographie du site : vue aérienne du site de nivellement de la plage de Ship Cove.



Photographie du site : vue aérienne du site de nivellement de la plage de Ship Cove.



| | | |
|--|--|--|
| | Travaux publics et Services gouvernementaux Canada | designed by: _____ date: _____ conçu par: _____ |
| | SHIP COVE PORT AU PORT, NL | Drawing title: SHIP COVE SITE PLAN Titre du dessin: SHIP COVE SITE PLAN scale: _____ échelle: _____ date: JAN 30, 2004 |

PWGSC A4

YDIS Document No. Not in System



Carte 1 : Carte topographique du site du projet.

ZONE DE DRAGAGE DU PROJET
1 unité de l'échelle graphique = 0,5 km

NORD (APPROXIMATION)

DIGUE

SECTION EXPOSÉE DE ROCHE-MÈRE

ROUTE D'ACCÈS LOCALE

ABRI À TREUIL

HANGAR

INSTALLATION DE HALAGE (HAULOUT BLOCK)

RAMPE D'ACCÈS À L'EAU EN BÉTON

RIVAGE (APPROXIMATION)

EAUX DE LA BAIE ST. GEORGE

SHIP COVE

PORT AU PORT, T.-N.-L.

PLAN DU SITE DE SHIP COVE

LE 30 JANVIER 2004

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Sheaves Cove, T.-N.-L.

| | |
|--|--|
| Non du site | Sheaves Cove, T.-N.-L. |
| Emplacement du site de nivellement de la plage | 48° 29' 2" N; 59° 11' 5" O Sheaves Cove, T.-N.-L. cf. carte : Mainland 12 B 11. |
| Emplacement de la décharge principale | 48° 29' 2" N; 58° 11' 5" O Sheaves Cove, T.-N.-L. cf. carte : Mainland 12 B 11. Nivellement de la plage seulement. Aucun déchargement hors site. |
| Mode d'élimination | <ul style="list-style-type: none"> • Tracteur ou excavatrice terrestre pour le nivellement de la plage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Décharge non requise. • Travaux exécutés sur la plage au-dessus de la ligne d'eau. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place. |
| Quantité de déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • 50 m³ • 1-2 ans • de ½ à 1 journée |
| Composition des déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage seront redéposés et nivelés aux alentours de la plage. • Les déblais de dragage (sable, pierres et galets) se trouvent au-dessus de la ligne d'eau. |

| | |
|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Le site sert depuis longtemps à la pêche côtière saisonnière et nous n'avons donc aucune raison de craindre la contamination. • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais seront déchargés latéralement et nivelés sur place. |
| Rivage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage se composent de sable, de pierres et de galets. La pente est jugée de minimale à modérée. |
| Utilisations du port | <ul style="list-style-type: none"> • Les équipages de six bateaux de pêche côtière saisonnière se servent de ce site. • Les installations comprennent un abri à treuil, une aire d'entreposage de casiers à homard, plusieurs rampes de mise à l'eau de petits bateaux et une aire d'entreposage de bateaux. |
| Habitants et collectivités | <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs petites collectivités entourent Sheaves Cove, notamment Lower Cove (à l'est) et Marches Point (au sud-ouest). • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site. |
| Qualité de l'air/bruit | <ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le nivellement se fera uniquement avec un tracteur ou une excavatrice terrestre. |
| Ressources archéologiques/patrimoniales | <ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents. |
| Oiseaux | <ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L. |

| | |
|--------------------------------------|---|
| | |
| Poisson et habitat du poisson | <ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, la tanche-tautogue, le poulamon, la plie rouge et le capelan (voir ci-dessous), ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque. |
| Zones sensibles/protégées | <ul style="list-style-type: none"> • La plage de Sheaves Cove est une zone marine sensible, car elle protège aussi bien le capelan pendant la période de frai que les œufs pondus, et ce, du 1^{er} juin au 31 août (MPO, août 2002). |
| Espèces en péril | <ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site. |
| Sol | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage se composent de sable, de pierres et de galets. |
| Qualité de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> • Tous les travaux proposés seront exécutés au-dessus de la ligne d'eau. |
| Restrictions temporelles applicables | <ul style="list-style-type: none"> • Les travaux de nivellement de la plage pourraient correspondre à la période de la migration/de frai du capelan. • Normalement, les travaux sont terminés avant la migration/le frai du capelan. |

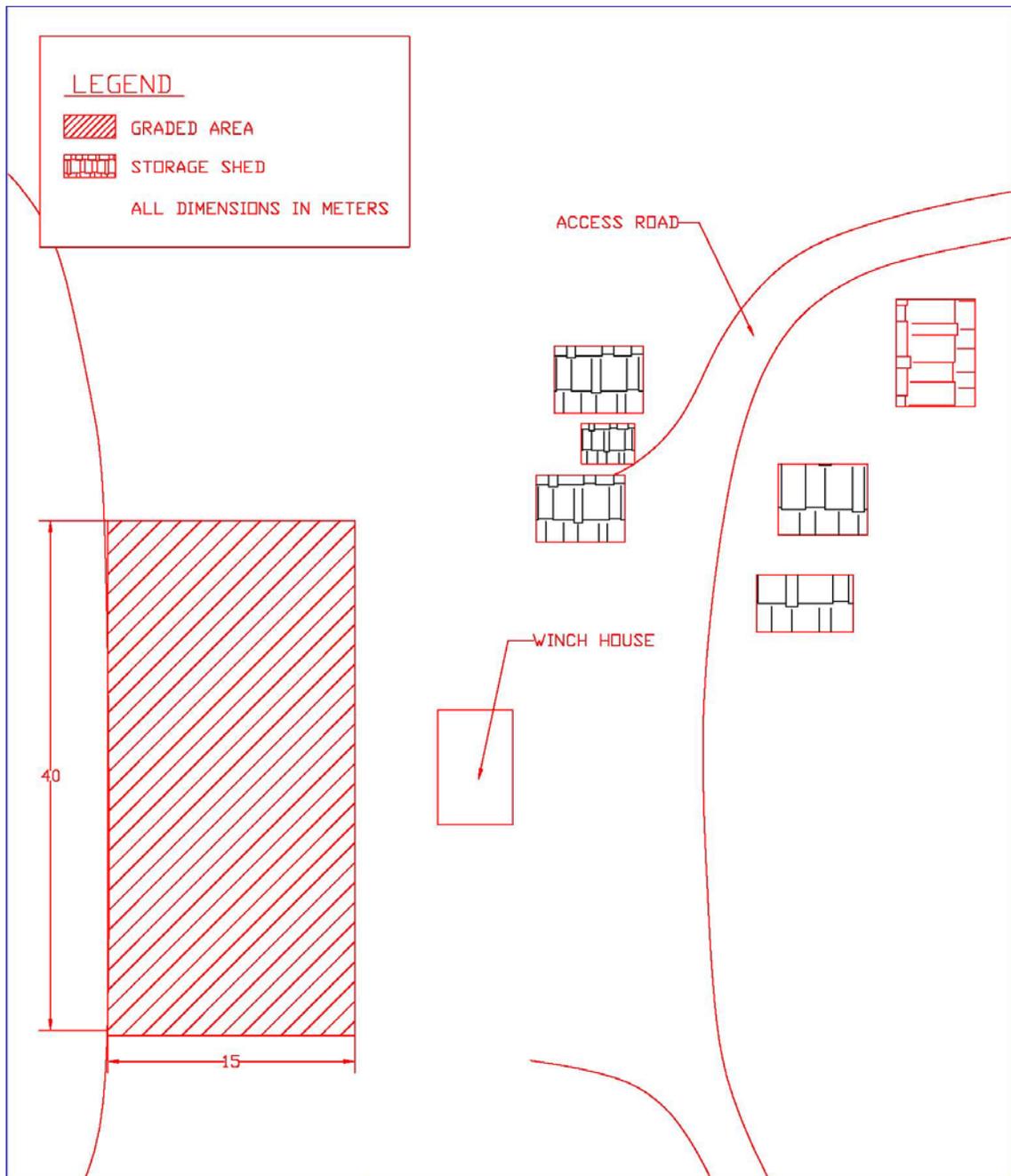
| | |
|--------------------------------|--|
| Renseignements supplémentaires | <ul style="list-style-type: none">• Le nivellement de la plage de ce site a pour objet de faciliter l'installation de rampes d'accès à l'eau saisonnières qui permettront aux pêcheurs exploitant de petits bateaux d'accéder chaque jour aux lieux de pêche en toute sécurité.• Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site. |
|--------------------------------|--|



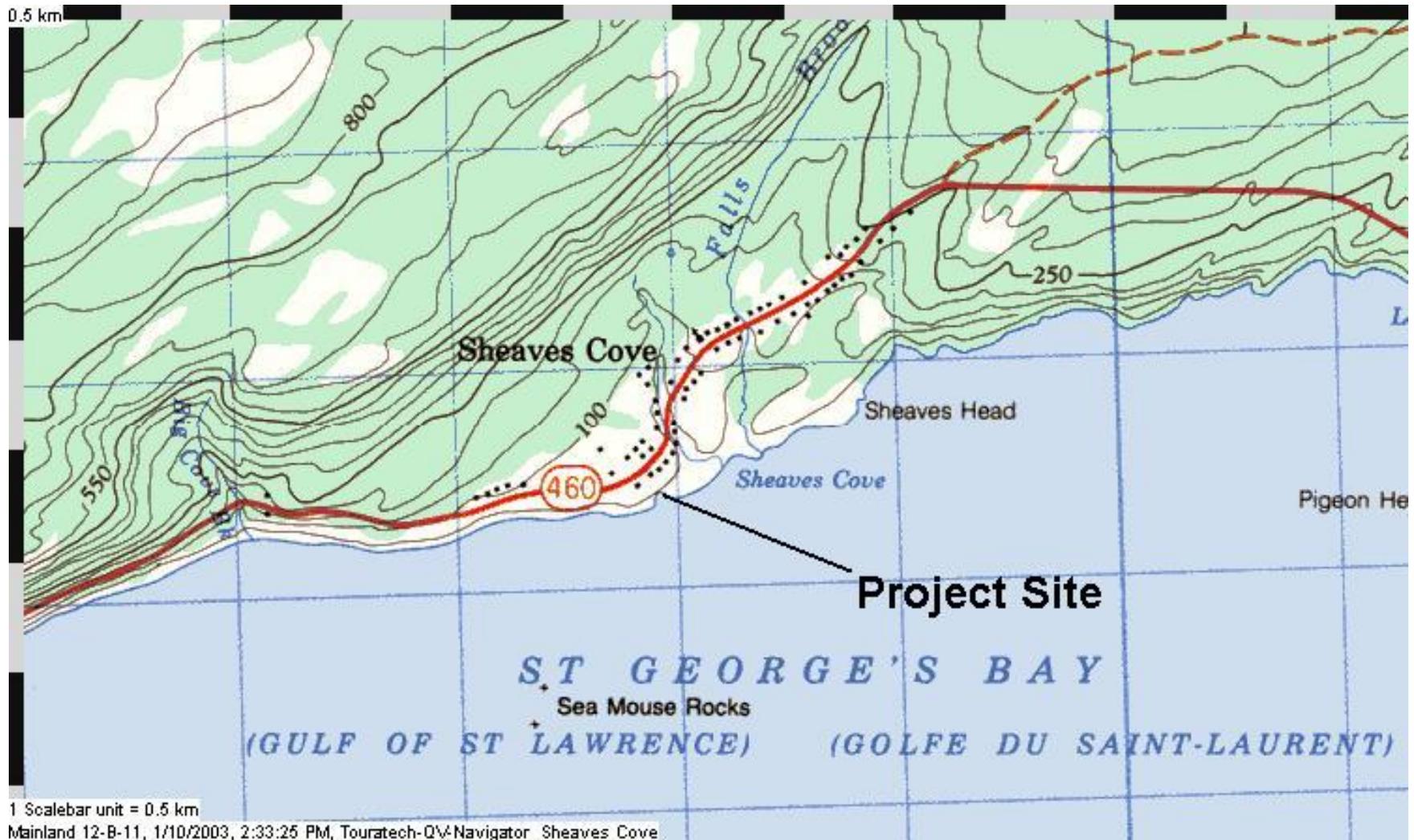
Photographie du site : vue aérienne du site de nivellement de la plage de Sheaves Cove.



Photographie du site : vue aérienne du site de nivellement de la plage de Sheaves Cove.



| | | | |
|--|---|---|---|
| | project MINOR DREDGING SHEAVES COVE NEWFOUNDLAND | project designed conçu | date |
| | revisions date drawing SITE PLAN dessin | Tender PWOSC Project Manager / Administrateur de projets TP900 | drawn dessiné D. FOOTE |
| | | approved approuvé | date |
| | | project number no. du projet 104026 | drawing no. no. du dessin 1 OF 1 |



Carte 1 : Carte topographique du site du projet

**SITE DU PROJET
BAIE ST. GEORGE**

1 unité de l'échelle graphique =0,5 km

LÉGENDE

ZONE DE NIVELLEMENT

HANGAR

TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN MÈTRES

ROUTE D'ACCÈS
ABRI À TREUIL

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS
SHEAVES COVE TERRE-NEUVE
PLAN DU SITE

D. FOOTE LE 16 JUILLET 1999

1 DE 1

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Seal Cove, T.-N.-L.

| | |
|--|---|
| Emplacement du site | Seal Cove, T.-N.-L. |
| Emplacement du site de nivellement de la plage | 48° 16' N; 58° 45' O Seal Cove, T.-N.-L. cf. carte : Flat Bay 12 B 07. |
| Emplacement de la décharge principale | 48° 16' N; 58° 45' O Seal Cove, T.-N.-L. cf. carte : Flat Bay 12 B 07. Nivellement de la plage seulement. Aucun déchargement hors site. |
| Mode d'élimination | <ul style="list-style-type: none"> • Tracteur ou excavatrice terrestre pour le nivellement de la plage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Décharge nécessaire non requise. • Travaux exécutés sur la plage au-dessus de la ligne d'eau. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place. |
| Quantité de déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • 50 m³ • 1-2 ans • ½ journée |
| Composition des déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage seront déposés et nivelés aux alentours de la plage. • Les déblais de dragage (sable et pierres) se trouvent au-dessus de la ligne d'eau. • Le site sert depuis longtemps à la pêche |

| | |
|--|---|
| | <p>côtière saisonnière et nous n'avons donc aucune raison de craindre la contamination.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais seront déchargés latéralement et nivelés sur place. |
| Rivage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage se composent de sable et de pierres. La pente est jugée de minimale à modérée. |
| Utilisations du port | <ul style="list-style-type: none"> • Les équipages de petits bateaux de pêche côtière saisonnière se servent de ce site. • Les installations comprennent un abri à treuil, une aire d'entreposage de casiers à homard, plusieurs rampes de mise à l'eau de petits bateaux et une aire d'entreposage de bateaux. |
| Habitants et collectivités | <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs petites collectivités entourent Seal Cove, notamment Heatherton (au sud-est) et Fischells (au nord-est). • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site. |
| Qualité de l'air/bruit | <ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le nivellement se fera uniquement avec un tracteur ou une excavatrice terrestre. |
| Ressources archéologiques et patrimoniales | <ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents. |
| Oiseaux | <ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L. |
| Poisson et habitat du poisson | <ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des |

| | |
|--------------------------------------|---|
| | <p>espèces de poissons telles que le homard, la tanche-tautogue, le poulamon, la plie rouge et le capelan, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque.</p> |
| Zones sensibles/protégées | <ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune zone sensible ou protégée dans ce site ou près de ce site. |
| Espèces en péril | <ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site. |
| Sol | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage se composent de sable et de pierres. |
| Qualité de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> • Tous les travaux proposés seront exécutés au-dessus de la ligne d'eau. |
| Restrictions temporelles applicables | <ul style="list-style-type: none"> • Aucune restriction temporelle. |
| Renseignements supplémentaires | <ul style="list-style-type: none"> • Le nivellement de la plage de ce site a pour objet de faciliter l'installation de rampes de mise à l'eau saisonnières qui permettront aux pêcheurs exploitant de petits bateaux d'accéder chaque jour aux lieux de pêche en toute sécurité. • Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site. |



Photographie du site : vue aérienne du site de nivellement de la plage de Seal Cove.

SEAL COVE, NE

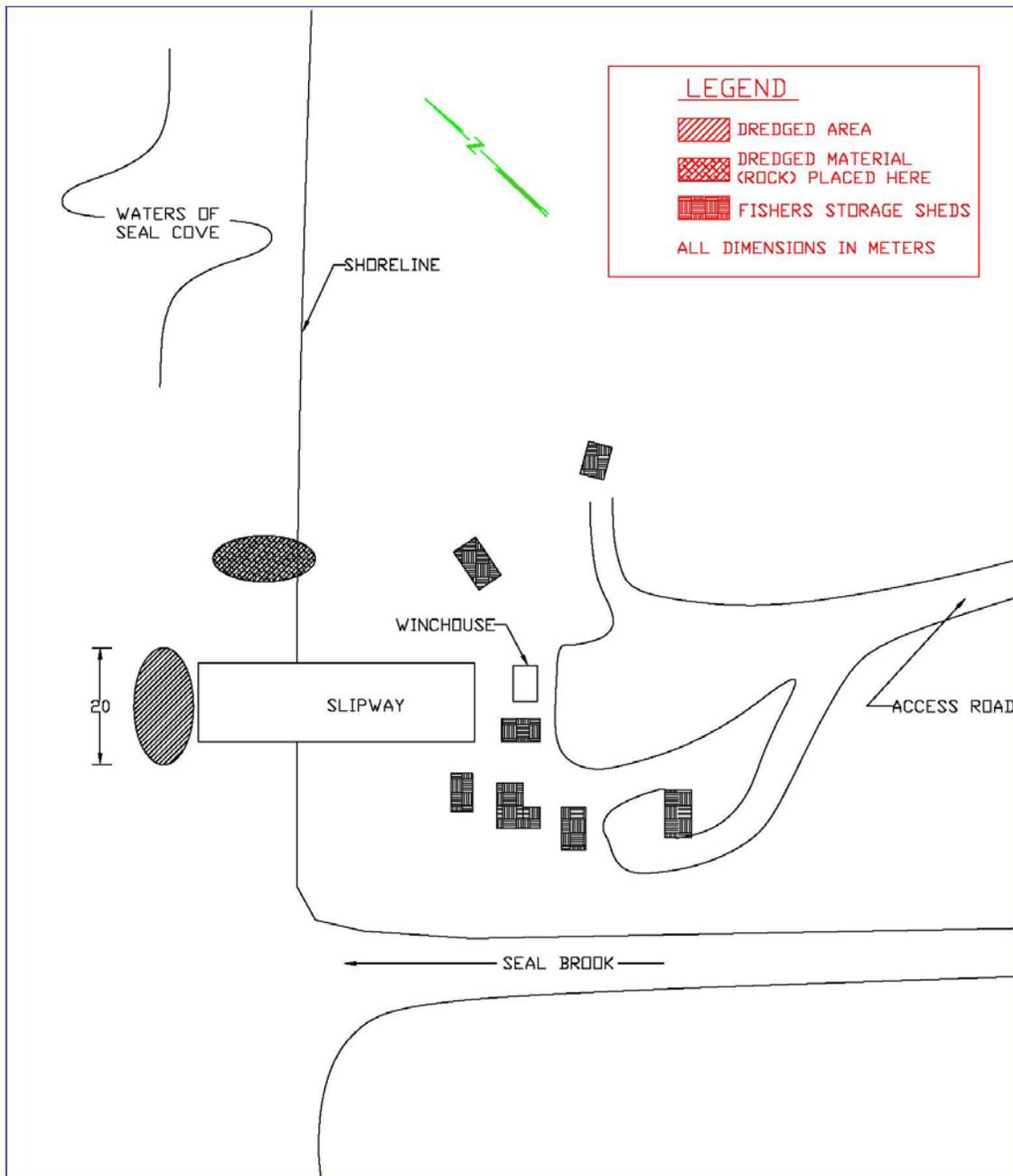


PHOTO 1 - SEAL BROOK - BEACH GRADING



PHOTO 1 - SEAL BROOK - DREDGING BASIN

Photographie du site : vue aérienne du site de nivellement de la plage de Seal Cove.



| | | | |
|----------------------|--|--|---|
| | project MINOR DREDGING SEAL COVE NEWFOUNDLAND | project designed conçu | date |
| | revisions | date | drawn dessiné D.F. |
| approved approuvé | date | Tender PMOCC Project Manager no. du projet 104026 | Submission Administrateur de projets TP90C drawing no. no. du dessin 1 OF 1 |



Carte 1 : Carte topographique du site du projet.

PHOTO 1 – SEAL BROOK – NIVELLEMENT DE LA PLAGES

PHOTO 2 – SEAL BROOK – BASSIN DE DRAGAGE

LÉGENDE

ZONE DRAGUÉE

DÉBLAIS DE DRAGAGE (ROCHE) DÉPOSÉS ICI

HANGAR DES PÊCHEURS

TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN MÈTRES

EAUX DE SEAL COVE

RIVAGE

ABRI À TREUIL (WINCH HOUSE)

RAMPE D'ACCÈS À L'EAU

ROUTE D'ACCÈS

SEAL BROOK

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS

SEAL COVE TERRE-NEUVE

PLAN DU SITE

D.F. LE 8 NOVEMBRE 1999

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Sally's Cove, T.-N.-L.

| | |
|---------------------------------------|--|
| Emplacement du site | Sally's Cove, T.-N.-L |
| Emplacement du site de dragage | 49° 44' 49" N; 57° 55' 3" O Sally's Cove, T.-N.-L cf. carte : Gros Morne 12 H 12. Les travaux de dragage seront exécutés dans deux endroits. Voir plan du site. |
| Emplacement de la décharge principale | 49° 44' 49" N; 57° 55' 3" O Sally's Cove, T.-N.-L cf. carte : Gros Morne 12 H 12. Aucun déchargement hors site. |
| Mode d'élimination | <ul style="list-style-type: none"> • Excavatrice terrestre pour le dragage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Déblais de dragage (blocs rocheux, galets, pierres) déchargés latéralement et nivelés sur le côté nord-ouest du chenal. • Travaux exécutés à partir des zones stables du rivage. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place. |
| Quantité de déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • 200 m³ • 1-2 ans • 2-3 jours |
| Composition des déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de blocs rocheux, de galets et de pierres. • Le site sert depuis longtemps à la pêche |

| | |
|---|---|
| | <p>côtière saisonnière et nous n'avons donc aucune raison de craindre la contamination.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais seront déchargés latéralement et nivelés sur place. |
| Rivage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de blocs rocheux, de galets et de pierres. • La pente est jugée de minimale à modérée. |
| Utilisations du port | <ul style="list-style-type: none"> • Les équipages de vingt-quatre bateaux de pêche côtière se servent de ce site. • Les installations comprennent une aire d'entreposage de casiers à homard, un abri à treuil, une rampe d'accès à l'eau, une aire d'entreposage de bateaux et un chenal d'accès le long du rivage. |
| Habitants et collectivités | <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs petites collectivités entourent Sally's Cove, notamment St. Paul's (au nord), Green Point, Baker's Brook, Lobster Cove, Woody Cove et Rocky Harbour (au sud). • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site. |
| Qualité de l'air/bruit | <ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le dragage se fera uniquement avec une excavatrice terrestre. |
| Ressources archéologiques/ patrimoniales | <ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents. |
| Oiseaux | <ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L. |

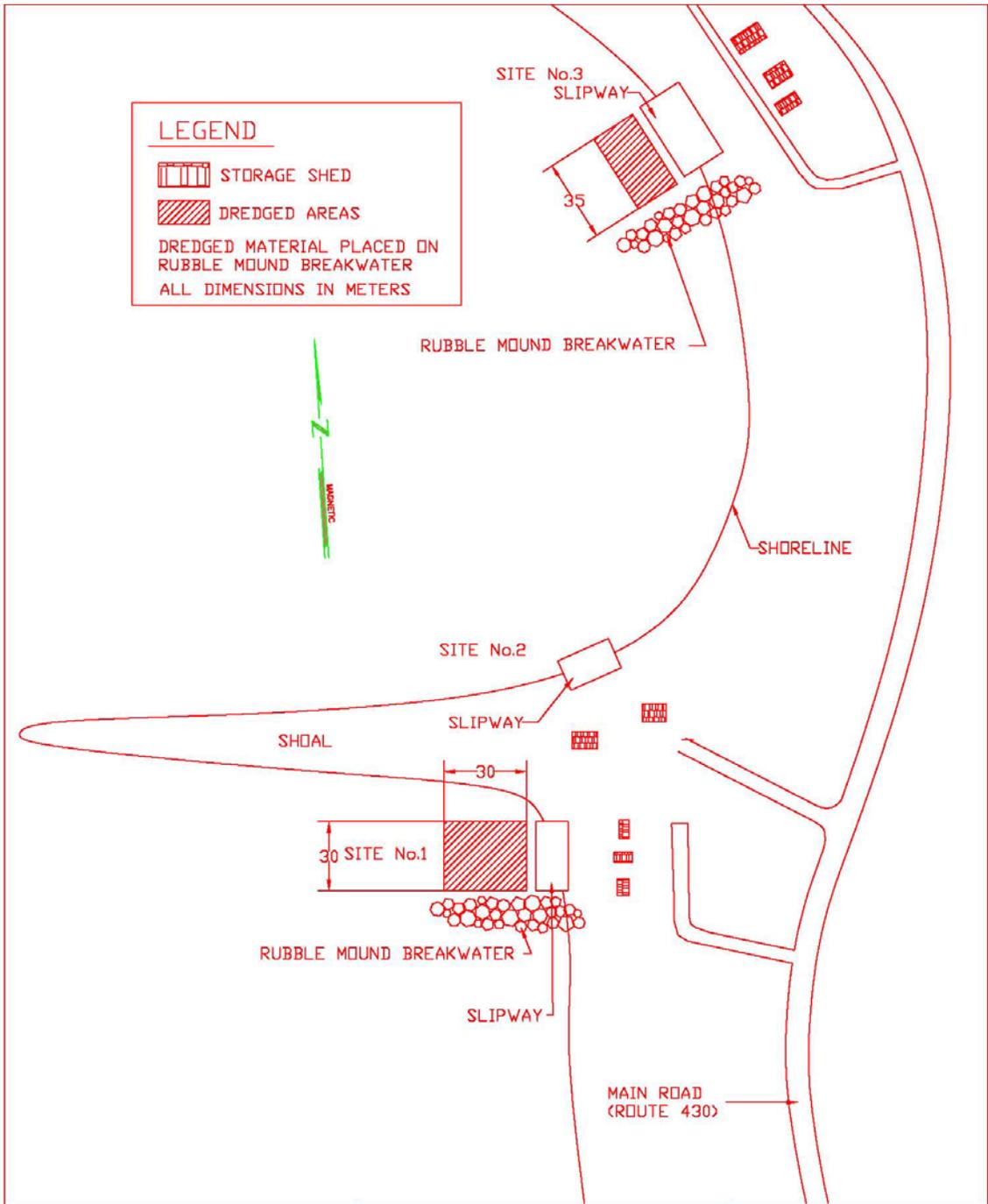
| | |
|--------------------------------------|--|
| Poisson et habitat du poisson | <ul style="list-style-type: none"> On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque. |
| Zones sensibles/protégées | <ul style="list-style-type: none"> Nos recherches n'ont révélé aucune zone sensible ou protégée dans ce site ou près de ce site. |
| Espèces en péril | <ul style="list-style-type: none"> Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site. |
| Sol | <ul style="list-style-type: none"> Les déblais de dragage se composent de blocs rocheux, de galets et de pierres. |
| Qualité de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> Toutes interactions éventuelles incluraient le milieu marin. |
| Restrictions temporelles applicables | <ul style="list-style-type: none"> Aucune restriction temporelle. |
| Renseignements supplémentaires | <ul style="list-style-type: none"> Le dragage vise à enlever les sédiments charriés sur le fond des chenaux d'accès, afin d'assurer un accès sûr aux bateaux de pêche Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site. |



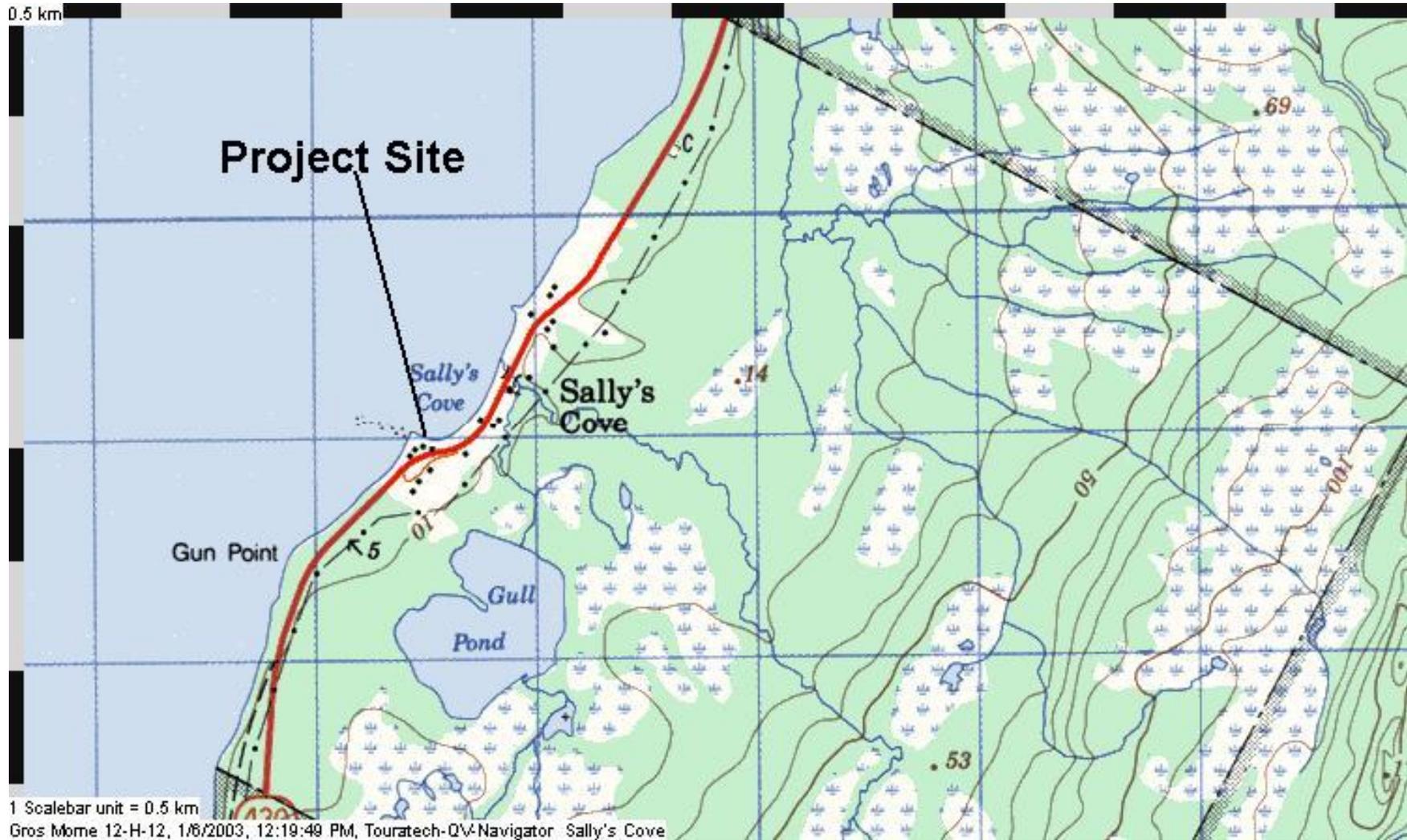
Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Sally's Cove.



Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Sally's Cove.



| | | |
|--|--|---|
| | projet MINOR DREDGING SALLY'S COVE NEWFOUNDLAND | projet designé conçu D.F. 01 JUNE 1999 |
| | date dessin SITE PLAN | date approuvé approuvé Tender PMGC Project Manager project number no. du projet 104026 |



**Carte 1: Carte topographique du site du projet.
SITE DU PROJET**

LÉGENDE

HANGAR

ZONES DE DRAGAGE

DÉBLAIS DE DRAGAGE DÉPOSÉS SUR LA DIGUE À TALUS

TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN MÈTRES

RAMPE D'ACCÈS À L'EAU DU SITE N° 3

DIGUE À TALUS (RUBBLE MOUND BREAKWATER)

RIVAGE

SITE N° 2

HAUT-FOND (SHOAL) RAMPE D'ACCÈS À L'EAU (SLIPWAY)

SITE N° 1

DIGUE À TALUS

RAMPE D'ACCÈS À L'EAU

ROUTE PRINCIPALE
(ROUTE 430)

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS
SALLY'S COVE TERRE-NEUVE
PLAN DU SITE

D.F. LE 1^{ER} JUIN 1999
1 DE 1

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

River of Ponds, T.-N.-L.

| | |
|---------------------------------------|---|
| Nom du site | River of Ponds, T.-N.-L. |
| Emplacement du site de dragage | 50° 31' 30" N; 57° 24' 43" O River of Ponds, T.-N.-L. cf. carte : Port Saunders 12 I 11. |
| Emplacement de la décharge principale | 50° 31' 30" N; 57° 24' 43" O River of Ponds, T.-N.-L. cf. carte : Port Saunders 12 I 11. Aucun déchargement hors site. |
| Mode d'élimination | <ul style="list-style-type: none"> • Excavatrice terrestre pour le dragage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Déblais de dragage (sable/pierres) déchargés latéralement sur le bord de la plage adjacente. • Enlèvement d'une pierre de carapace tombée dans le petit bassin d'amarrage. Cette pierre sera remplacée le long des brise-lames. • Travaux exécutés à partir du brise-lames ou des zones stables du rivage ou selon la méthode de la plate-forme de travail temporaire. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place. |
| Quantité de déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • 400 m³ • 3-4 ans • 5 jours |
| Composition des déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage seront redéposés dans des endroits appropriés. |

| | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais se composent de sable et de pierres plus ou moins grandes. • Le site sert depuis longtemps à la pêche côtière saisonnière et nous n'avons donc aucune raison de craindre la contamination. • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais seront déchargés latéralement et nivelés sur place. |
| Rivage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de sable, de pierres et de toute pierre de carapace qui se serait détachée. • La pente est jugée de minimale à modérée. |
| Utilisations du port | <ul style="list-style-type: none"> • Les équipages de trente-quatre bateaux de pêche côtière se servent de ce site. • Les installations comprennent une rampe de mise à l'eau de petits bateaux, une aire d'entreposage de bateaux et une aire d'entreposage de casiers à homard. |
| Habitants et collectivités | <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs petites collectivités entourent River of Ponds, notamment Bellburns (au sud-ouest) et Spirit Cove (au nord). • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site. |
| Qualité de l'air/bruit | <ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le dragage se fera uniquement avec une excavatrice terrestre. |
| Ressources archéologiques et patrimoniales | <ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents. |
| Oiseaux | <ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, |

| | |
|--------------------------------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L. |
| Poisson et habitat du poisson | <ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque. • La plage sert de frayère au capelan (voir ci-dessous). |
| Zones sensibles/protégées | <ul style="list-style-type: none"> • River of Ponds est une zone marine sensible, car elle protège aussi bien le capelan pendant la période de frai que les œufs pondus, et ce, du 1^{er} juin au 31 août (MPO, août 2002) |
| Espèces en péril | <ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site. |
| Sol | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de sable et de pierres plus ou moins grandes. |
| Qualité de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> • Toutes interactions éventuelles incluraient le milieu marin. |
| Restrictions temporelles applicables | <ul style="list-style-type: none"> • Le dragage pourrait correspondre à la migration/période de frai du capelan. • En général, les travaux sont exécutés avant la migration/le frai du capelan. |

| | |
|--------------------------------|--|
| Renseignements supplémentaires | <ul style="list-style-type: none">• Le dragage vise à enlever les sédiments charriés sur le fond des chenaux d'accès et des bassins, afin d'assurer un accès sûr aux bateaux de pêche• Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site. |
|--------------------------------|--|



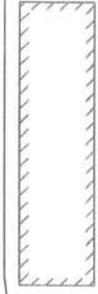
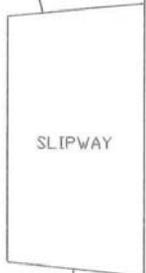
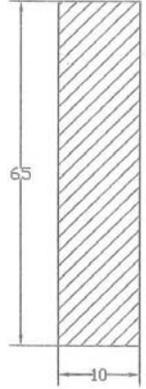
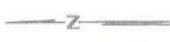
Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de River of Ponds.

LEGEND

-  DREDGED AREA
-  DREDGED MATERIAL PLACED HERE
-  COMMUNITY STAGE
-  STORAGE SHED

ALL DIMENSIONS IN METERS

WATERS OF STRAIT OF BELLE ISLE



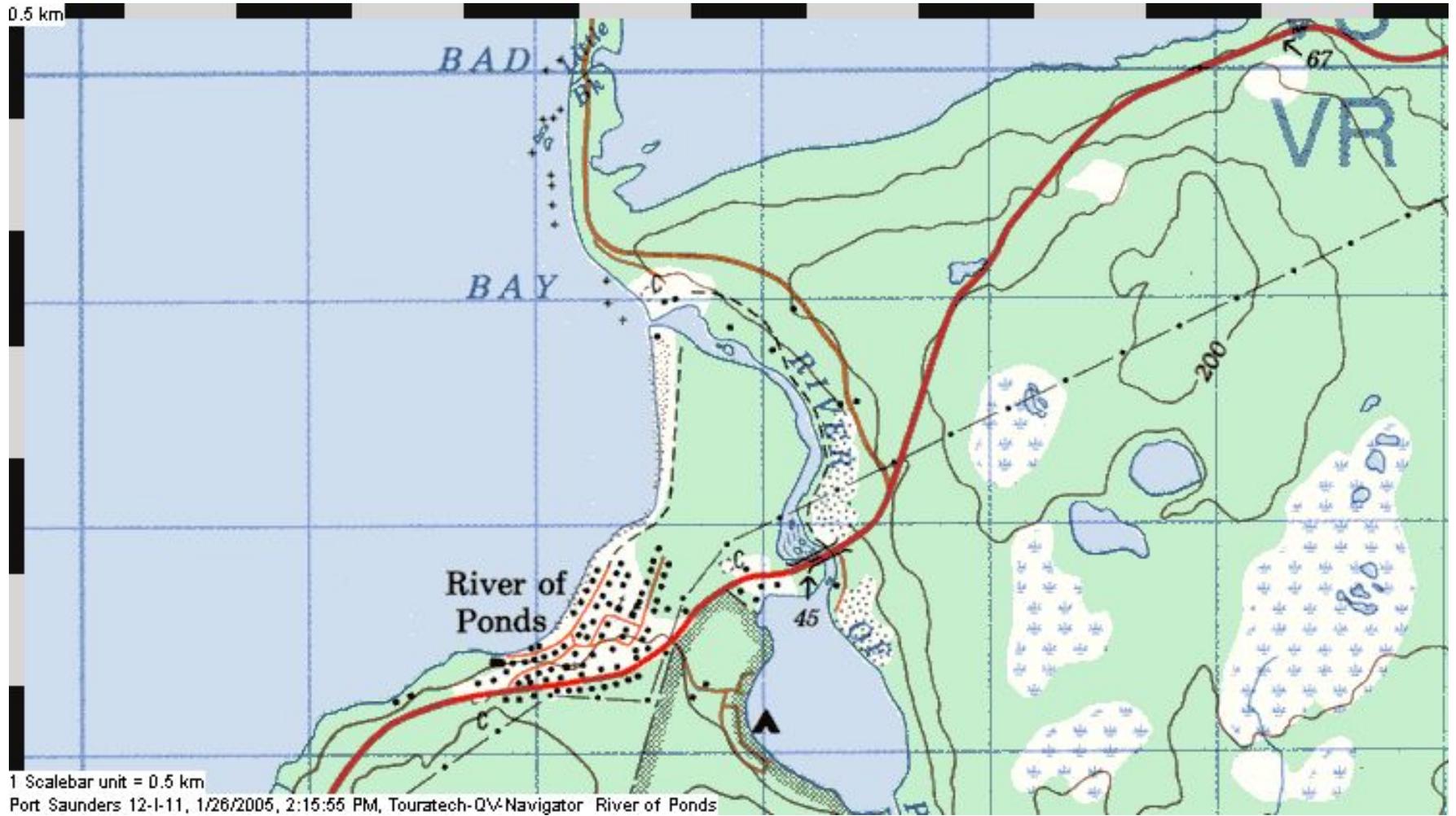
ACCESS ROAD

SHORELINE

| | | | |
|---|---|---|--|
|  Public Works and Government Services Canada Travaux publics et Services gouvernementaux Canada | project MINOR DREDGING RIVER OF PONDS NEWFOUNDLAND | projet designé nommé D. C. 01 JAN 2002 | date date date |
| | date drawing SITE PLAN | dessin Tender PWGSC Project Manager Administrateur de projets TPWGC project number no. du projet PN | drawing no. no. du dessin 1 OF 1 |

WGSC A4

CADD FILE: ROP



Carte 1 : Carte topographique du site du projet.

1.ÉGENDE

ZONE DRAGUÉE

DÉBLAIS DE DRAGAGE DÉPOSÉS ICI

CHAFAUD COMMUNAUTAIRE

HANGAR

TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN MÈTRES

ROUTE D'ACCÈS

EAUX DU DÉTROIT DE BELLE-ISLE

RIVAGE

RAMPE D'ACCÈS À L'EAU

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS

RIVER OF PONDS TERRE-NEUVE

PLAN DU SITE

D.C. Le 1^{er} JANVIER 2002

1 DE 1

FICHER DE CDAO : ROP

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Pinware, T.-N.-L.

| | |
|---------------------------------------|--|
| Emplacement du site | Pinware, T.-N.-L. |
| Emplacement du site de dragage | 48° 47' 12" N; 58° 46' 4" O Pinware, T.-N.-L. cf. carte : Blanc Sablon 12 P. |
| Emplacement de la décharge principale | 48° 47' 12" N; 58° 46' 4" O Pinware, T.-N.-L. cf. carte : Blanc Sablon 12 P. Aucun déchargement hors site. |
| Mode d'élimination | <ul style="list-style-type: none"> • Excavatrice terrestre pour le dragage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Déblais déchargés latéralement et nivelés sur place. • Travaux exécutés à partir d'une plate-forme de travail temporaire ou des zones stables du rivage. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place. |
| Quantité de déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • 200 m³ • 3-4 ans • 3-4 jours |
| Composition des déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage seront déchargés latéralement et nivelés sur place. • Les déblais se composent de pierres et de galets. • Le site sert depuis longtemps à la pêche |

| | |
|---|---|
| | <p>côtière saisonnière et nous n'avons donc aucune raison de craindre la contamination.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais de dragage seront déchargés latéralement et nivelés sur place. |
| Rivage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de pierres et de galets. • La pente est jugée de minimale à modérée. |
| Utilisations du port | <ul style="list-style-type: none"> • Les équipages de sept bateaux de pêche côtière se servent de ce site. • Les installations comprennent un quai et un petit bassin d'amarrage. |
| Habitants et collectivités | <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs petites collectivités entourent Pinware, notamment West St. Modeste (au sud) L'Anse-au-Loup (au sud-ouest) et Red Bay (au nord-est). • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site. |
| Qualité de l'air/bruit | <ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le dragage se fera uniquement avec un tracteur/une excavatrice terrestre. |
| Ressources archéologiques/patrimoniales | <ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents. |
| Oiseaux | <ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L. |
| Poisson et habitat du poisson | <ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des |

| | |
|--------------------------------------|--|
| | <p>espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque.</p> |
| Zones sensibles/protégées | <ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune zone sensible ou protégée dans ce site ou près de ce site. |
| Espèces en péril | <ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site. |
| Sol | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de pierres et de galets. |
| Qualité de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> • Toutes interactions éventuelles incluraient le milieu marin. |
| Restrictions temporelles applicables | <ul style="list-style-type: none"> • Aucune restriction temporelle. |
| Renseignements supplémentaires | <ul style="list-style-type: none"> • Le dragage vise à enlever les sédiments charriés sur le fond des chenaux d'accès, afin d'assurer un accès sûr aux bateaux de pêche • Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site. |



Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Pinware.

Pinware, Labrador Dredging Site



Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Pinware.

PINWARE, LABRADOR
SITE DE DRAGAGE

ZONE DE DRAGAGE

LÉGENDE

ZONE DRAGUÉE
INDIQUE LA ZONE OÙ SERONT DÉPOSÉS LES DÉBLAIS DE DRAGAGE

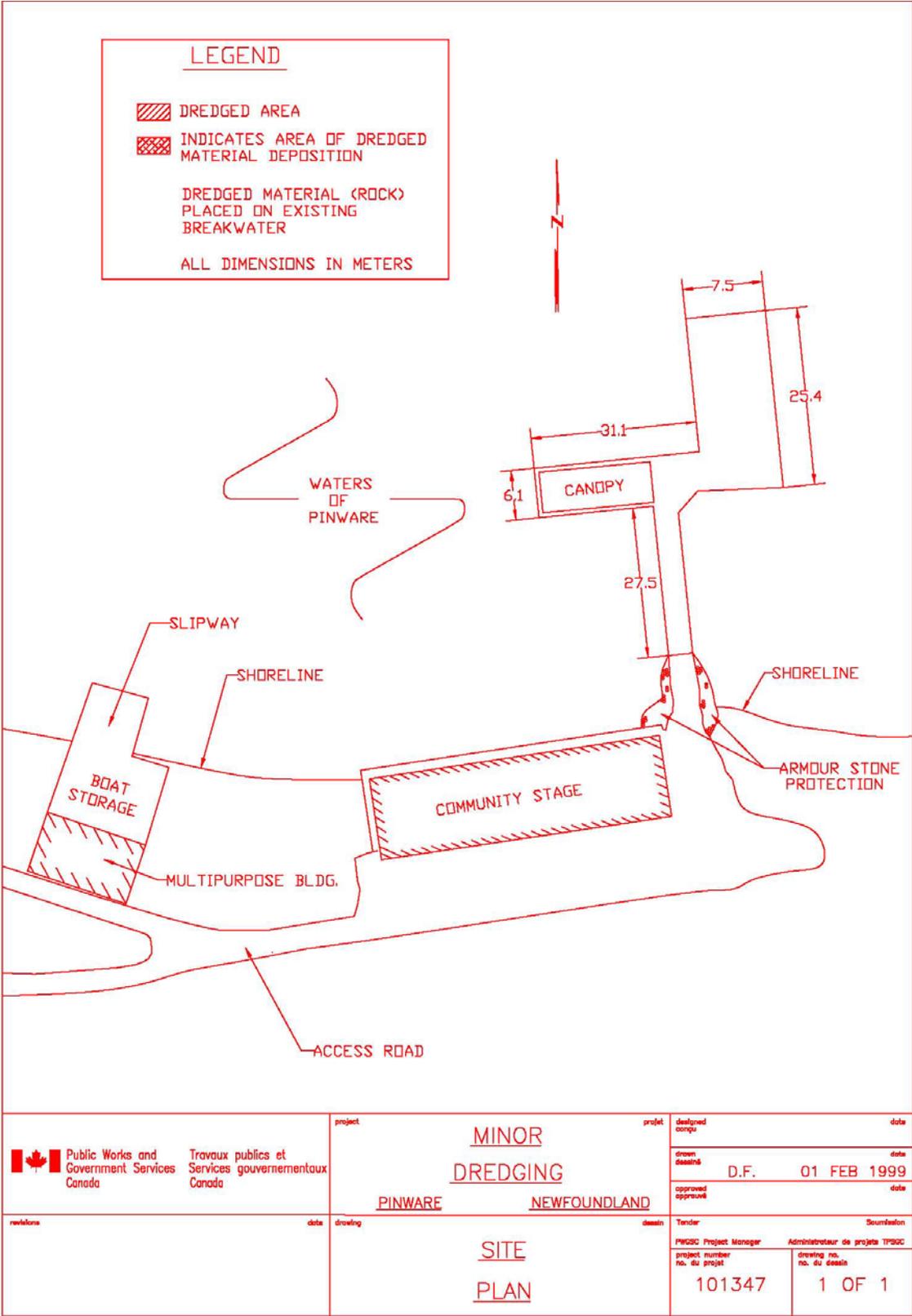
DÉBLAIS DE DRAGAGE (ROCHE) PLACÉS SUR LE BRISE-LAMES EXISTANT

TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN MÈTRES

EAUX DE PINWARE
RAMPE D'ACCÈS À L'EAU
RIVAGE
ENTREPOSAGE DE BATEAUX
IMMEUBLE MULTIFONCTIONNEL
CHAFAUD COMMUNAUTAIRE
ROUTE D'ACCÈS

TOIT-ABRI (CANOPY)
PROTECTION EN PIERRES DE CARAPACE (ARMOUR STONE PROTECTION)
TRAVAUX MINEURS DE DRAGAGE
TERRE-NEUVE
PLAN DU SITE

D.F. LE 1^{er} FÉVRIER 1999





Carte 1: Carte topographique du site du projet.

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Parsons Pond, T.-N.-L.

| | |
|---------------------------------------|--|
| Emplacement du site | Parsons Pond , T.-N.-L. |
| Emplacement du site de dragage | 50° 01' 45" N; 57° 42' 30" O Parsons Pond, T.-N.-L. cf. carte : Portland Creek 12 I 04. |
| Emplacement de la décharge principale | 50° 01' 45" N; 57° 42' 30" O Parsons Pond, T.-N.-L. cf. carte : Portland Creek 12 I 04. Les déblais de dragage seront déchargés latéralement, répandus et nivelés sur le bord de la plage. |
| Mode d'élimination | <ul style="list-style-type: none"> • Excavatrice terrestre habituellement utilisée pour enlever les matières qui se sont accumulées sur le site. • Site accessible par la route en gravier existante. • Déblais de dragage redéposés sur le rivage du côté sud du chenal d'accès en respectant l'environnement. • Travaux exécutés à partir des zones stables du rivage ou selon la méthode de la plateforme de travail temporaire. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place. |
| Quantité de déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • 1500 m³ • 1-2 ans • de 5 à 7 jours environ ont été nécessaires par le passé pour achever les travaux. |

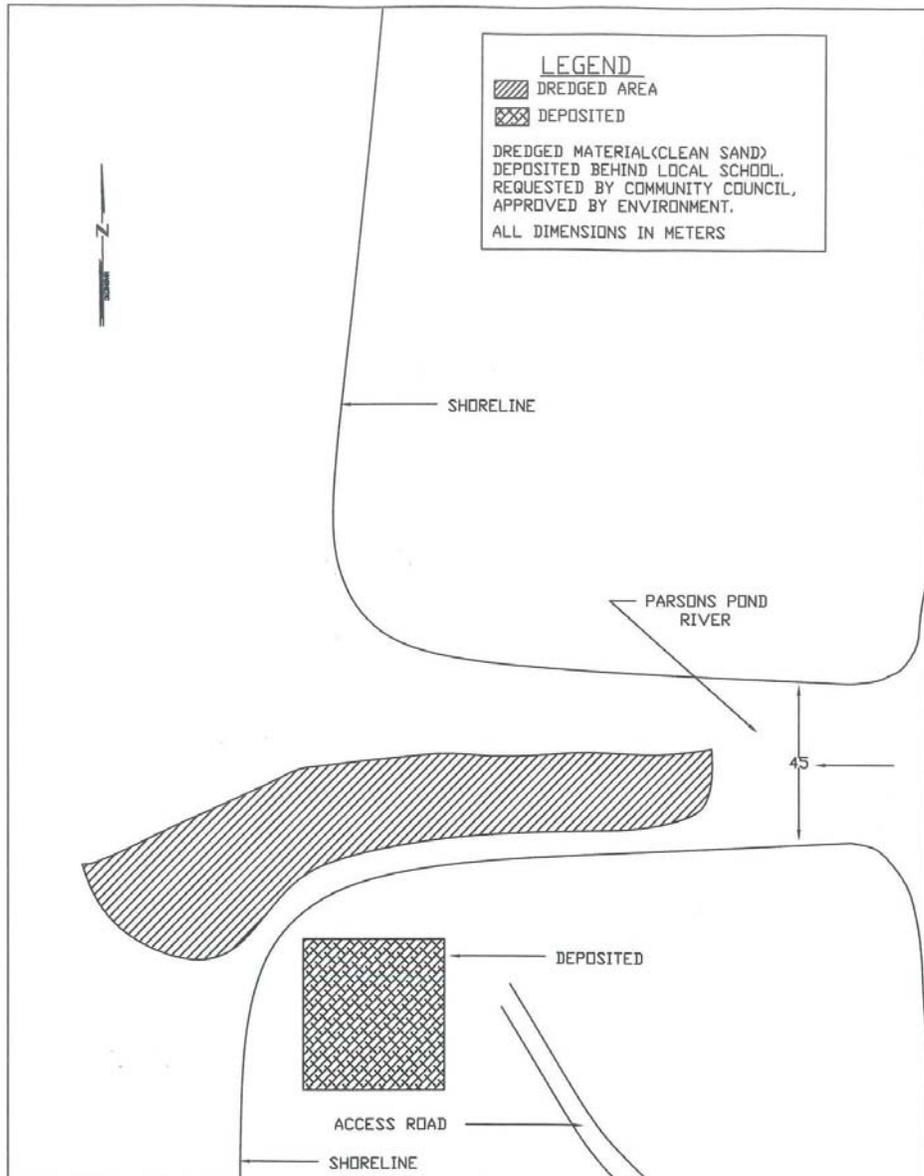
| | |
|------------------------------------|---|
| Composition des déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • Le site sert depuis longtemps à la pêche côtière saisonnière et n'a jamais été utilisé pour l'entreposage industriel. Il n'existe pas d'antécédents connus concernant l'entreposage ou des déversements accidentels près du site. • Trois échantillons de sédiment marin ont été recueillis en 2001; tous les échantillons étaient conformes aux Recommandations canadiennes pour la qualité des sols du CCME pour tous les paramètres analysés. • Les déblais se composent de sable propre, de pierres et de galets. |
| Rivage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage se composent de sable, de pierres et de galets. • La pente est jugée de minimale à modérée. |
| Utilisations du port | <ul style="list-style-type: none"> • En 2003, 29 bateaux d'une longueur totale de 189 mètres servaient aux activités de 59 entreprises. • Le site comprend un quai d'escale, une aire d'entreposage de casiers à homard, des rampes de mise à l'eau de petits bateaux, une aire d'entreposage de bateaux, un chenal/bassin d'accès et une usine de transformation du poisson exploitée par des particuliers. |
| Habitants et collectivités | <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs petites collectivités entourent Parsons Pond, notamment Three Mile Rock (au sud-ouest) et Portland Creek (au nord-est). Parsons Pond est à environ 120 km au nord de Corner Brook. • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site. |
| Qualité de l'air/bruit | <ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car antérieurement le dragage s'est fait avec une seule excavatrice. |

| | |
|---|---|
| Ressources archéologiques/patrimoniales | <ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents. |
| Oiseaux | <ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons, les balbuzards pêcheurs et plusieurs espèces d'oiseaux chanteurs sont communs sur les côtes de T.-N.-L. |
| Poisson et habitat du poisson | <ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque. • Le saumon de l'Atlantique migre dans le secteur immédiat du site. |
| Zones sensibles/protégées | <ul style="list-style-type: none"> • Parson's Pond est une zone marine sensible pour la protection et la conservation du saumon de l'Atlantique et de la truite mouchetée anadrome qui montent et descendent la rivière Parson's Pond lors de la migration. |
| Espèces en péril | <ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site. • Comme nous l'avons déjà signalé dans des examens préalables antérieurs, la collectivité de Parsons Pond est comprise dans l'aire de distribution générale de plusieurs espèces qui figurent sur la liste des espèces en péril. Ces espèces incluent le Hibou des marais, la Morue franche, le Loup d'Atlantique, le Roqual à bosse, la Tortue luth, le Caribou des bois, le Arlequin plongeur, le Loup d'Atlantique, et le Braya de Fernald. Même si le site du projet se |

| | |
|--------------------------------------|---|
| | <p>trouve dans l'aire générale de distribution de ces espèces, il est peu susceptible de servir à l'habitat essentiel de ces espèces ou de le limiter et il est peu probable que les travaux nuisent à des composantes environnementales du site considérées comme importantes, sensibles, menacées ou en péril.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Service canadien de la faune (SCF) effectue chaque année des relevés de Pluviers siffleurs (LEP, Annexe 1, en voie de disparition) (les plages incluent Parson's Pond). Jusqu'ici, on n'y a enregistré aucun Pluvier siffleur. • Les relevés d'oiseaux de rivage effectués par le SCF indiquent la présence de Bécasseaux maubèches à Parson's Pond. Cette espèce est fortement en déclin dans les provinces Maritimes et un rapport de situation du COSEPAC est actuellement à l'étude. |
| Sol | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage se composent de sable, de pierres et de galets. |
| Qualité de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> • Tous les travaux doivent être exécutés à partir des zones stables du rivage ou d'une plate-forme de travail temporaire. • Il existe une possibilité d'interactions avec le milieu marin. |
| Restrictions temporelles applicables | <ul style="list-style-type: none"> • Il est prévu que tous les travaux de dragage seront exécutés entre le 1^{er} avril et le 15 mai. Ces dates ont été fixées pour éviter la migration normale des saumoneaux et des saumons de l'Atlantique adultes. |

Renseignements supplémentaires

- Le dragage vise à assurer un accès sûr aux pêcheurs par le chenal d'accès et la zone de mouillage qui se remplissent en raison de la dérive littorale et des crues de la rivière.
- Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site.



SCALE 1: N.T.S.

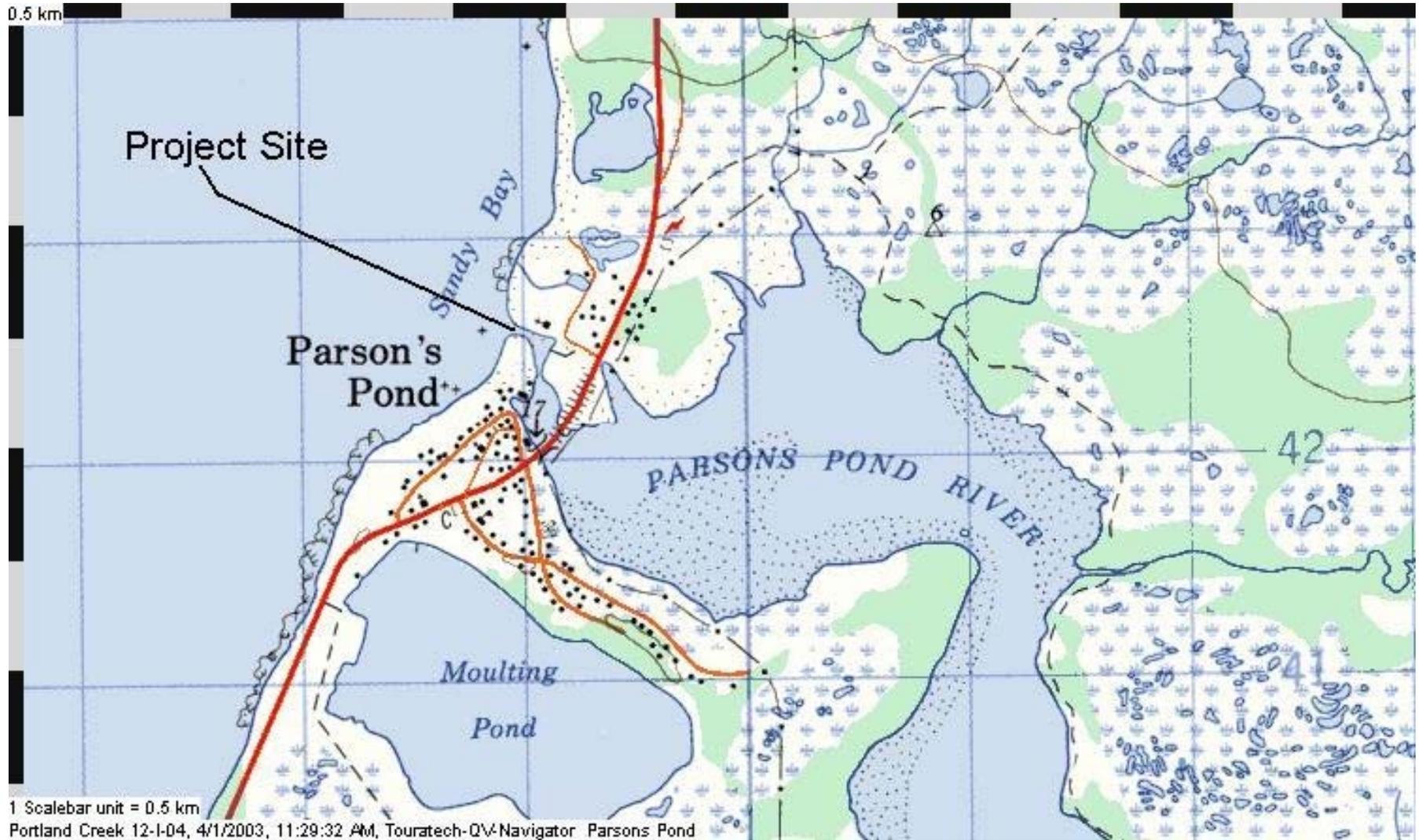
| | | |
|-----------------------------|--|--|
| | project MINOR DREDGING PARSONS' POND NEWFOUNDLAND | project design date D.C./D.F 25 MAY 2000 |
| | approved approved | date date |
| revision date drawing | design SITE PLAN | Tender PWGSC Project Manager / Administrateur de projets TPWSC project number / no. du projet 106832 drawing no. / no. du dessin 1 OF 1 |

PWGSC A4

CADD FILE: PARSONS



Photographie du site : vue aérienne de la zone de dragage de Parsons Pond.



**Carte 1 : Carte topographique de Parsons Pond
BASSIN DE MUE (MOULTING POND)
1 unité de l'échelle graphique = 0,5 km**

LÉGENDE

ZONE DRAGUÉE

DÉPÔT

DÉBLAIS DE DRAGAGE (SABLE PROPRE) DÉPOSÉS DERRIÈRE L'ÉCOLE LOCALE. DEMANDE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APPROUVÉE PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT.

TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN MÈTRES

RIVAGE

RIVIÈRE PARSONS POND

DÉPÔT

ROUTE D'ACCÈS

RIVAGE

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS

TERRE-NEUVE

PLAN DU SITE

D.C/D.F LE 25 MAI 2000

FICHER CDAO : PARSONS

1 DE 1

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Old House Rocks, T.-N.-L.

| | |
|---------------------------------------|---|
| Emplacement du site | Old House Rocks, T.-N.-L. |
| Emplacement du site de dragage | <p>49° 53' 17" N; 57° 50' 23" O</p> <p>Old House Rocks, T.-N.-L.</p> <p>cf. carte : St. Pauls Inlet 12 H 13.</p> <p>Comprend trois (3) sites de dragage (Hickey's Site, Lower Cove (Pittman's) et Middle Site).</p> <p>Coordonnées non fournies (voir plan du site).</p> |
| Emplacement de la décharge principale | <p>49° 53' 17" N; 57° 50' 23 O</p> <p>Old House Rocks, T.-N.-L.</p> <p>cf. carte : St. Pauls Inlet 12 H 13.</p> <p>Aucun déchargement hors site.</p> |
| Mode d'élimination | <ul style="list-style-type: none"> • Excavatrice terrestre pour les travaux de dragage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Déblais de dragage déposés latéralement et nivelés sur les brise-lames du côté de l'océan. On utilisera un camion pour transporter les déblais. • Travaux exécutés à partir des brise-lames ou des zones stables du rivage. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place. |
| Quantité de déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • 200 m³ • 1-2 ans • 1 journée ½ à 2 jours |
| | |

| | |
|---|---|
| Composition des déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage seront déchargés latéralement et nivelés sur les brise-lames, du côté de l'océan. • Les déblais se composent de sable, de pierres, de galets, de blocs rocheux et de toute autre matière qui se serait détachée du brise-lames. • Le site sert depuis longtemps à la pêche côtière saisonnière et nous n'avons donc aucune raison de craindre la contamination. • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais de dragage seront déchargés latéralement et nivelés sur place. |
| Rivage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de sable, de pierres, de galets, de blocs rocheux et de toute autre matière qui se serait détachée du brise-lames. • La pente est jugée de minimale à modérée. |
| Utilisations du port | <ul style="list-style-type: none"> • Des petits bateaux de pêche côtière saisonnière utilisent ce site. • Le site comprend un quai en bois rond indigène non traité, une aire d'entreposage de casiers à homard, un petit bassin d'amarrage et de petits brise-lames pour la protection. |
| Habitants et collectivités | <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs petites collectivités entourent Old House Rocks, notamment St. Pauls (au nord-est) et Sallies Cove (au sud). • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site. |
| Qualité de l'air/bruit | <ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le dragage se fera uniquement avec une excavatrice terrestre. |
| Ressources archéologiques/patrimoniales | <ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être |

| | |
|--------------------------------------|---|
| | adressée aux ministères compétents. |
| Oiseaux | <ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L. |
| Poisson et habitat du poisson | <ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque. |
| Zones sensibles/protégées | <ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune zone sensible ou protégée dans ce site ou près de ce site. |
| Espèces en péril | <ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site. |
| Sol | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de sable, de pierres, de galets, de blocs rocheux et de toute autre matière qui se serait détachée du brise-lames. |
| Qualité de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> • Toutes interactions éventuelles incluraient le milieu marin. |
| Restrictions temporelles applicables | <ul style="list-style-type: none"> • Aucune restriction temporelle. |

Old House Rocks, NF



PHOTO 1



PHOTO 2

Photographie du site : vues du site de dragage de Old House Rocks.

OLD HOUSE ROCKS, NF

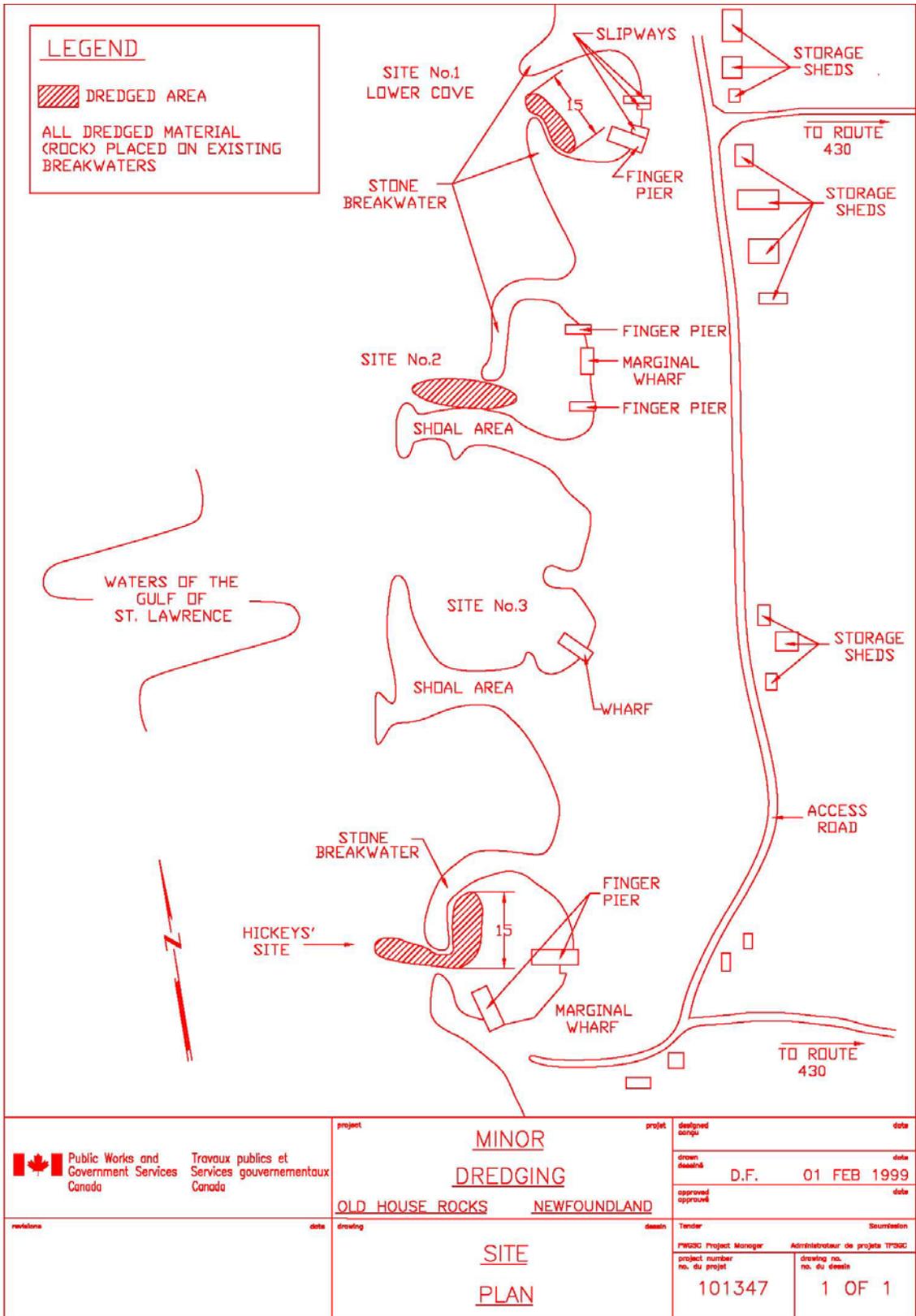


PHOTO 3 - BASIN DREDGING

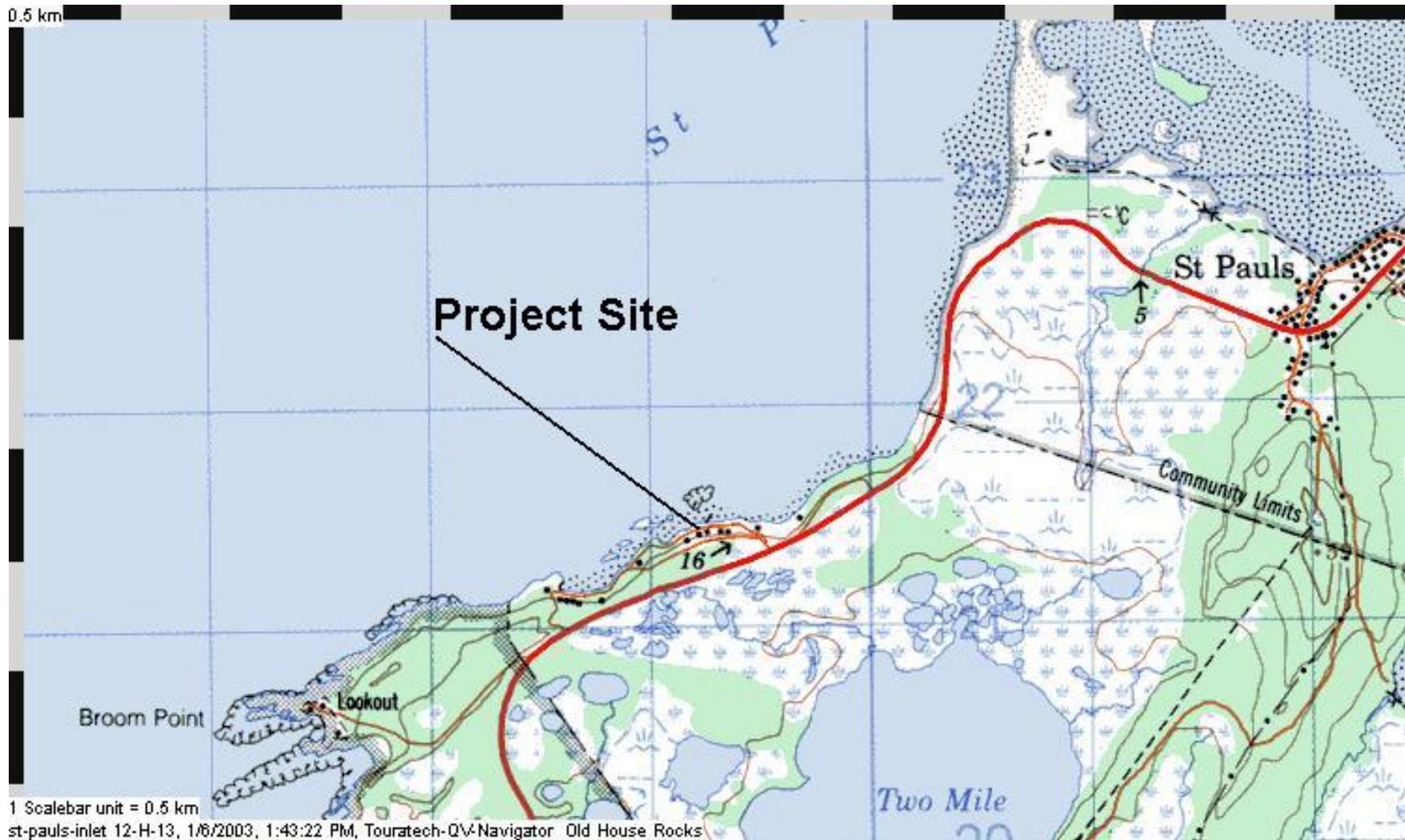


PHOTO 4 - BASIN DREDGING

Photographie du site : vues du site de dragage de Old House Rocks.



| | | | | |
|------|--|---|---------------------------------|-----------------------|
| | project MINOR DREDGING OLD HOUSE ROCKS NEWFOUNDLAND | projet MINOR DREDGEMENT VIEUX MAISONS TERRE-NEUVILLE | designed D.F. 01 FEB 1999 | date |
| | revisions | date | drawing | dessin |
| date | drawing | date | approved approved | date |
| date | drawing | date | project number 101347 | drawing no. 1 OF 1 |



Carte 1 : Carte topographique du site du projet.

OLD HOUSE ROCK, T.-N.-L.

PHOTO 3 – DRAGAGE DU BASSIN

PHOTO 4 – DRAGAGE DU BASSIN

LÉGENDE

ZONE DRAGUÉE

TOUS LES DÉBLAIS DE DRAGAGE (ROCHE) DÉPOSÉS SUR LES BRISE-LAMES EXISTANTS

SITE N° 1 ANSE (PARTIE INFÉRIEURE)

BRISE-LAMES EN PIERRE

SITE N° 2 HAUT-FOND (SHOAL AREA)

APPONTEMENT (FINGER PIER)

QUAI LONGITUDINAL (MARGINAL WHARF)
APPONTEMENT

RAMPE D'ACCÈS À L'EAU (SLIPWAYS)

HANGARS (STORAGE SHEDS)

ROUTE D'ACCÈS

VERS LA ROUTE 430

EAUX DU GOLFE DU SAINT-LAURENT

BRISE-LAMES EN PIERRE (STONE BREAKWATER)

SITE DES HICKEY (HICKEYS' SITE)

TRAVAUX MINEURS DE DRAGAGE

TERRE-NEUVE

PLAN DU SITE

D.F. 1^{ER} FÉVRIER 1999

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Martin's Point, T.-N.-L.

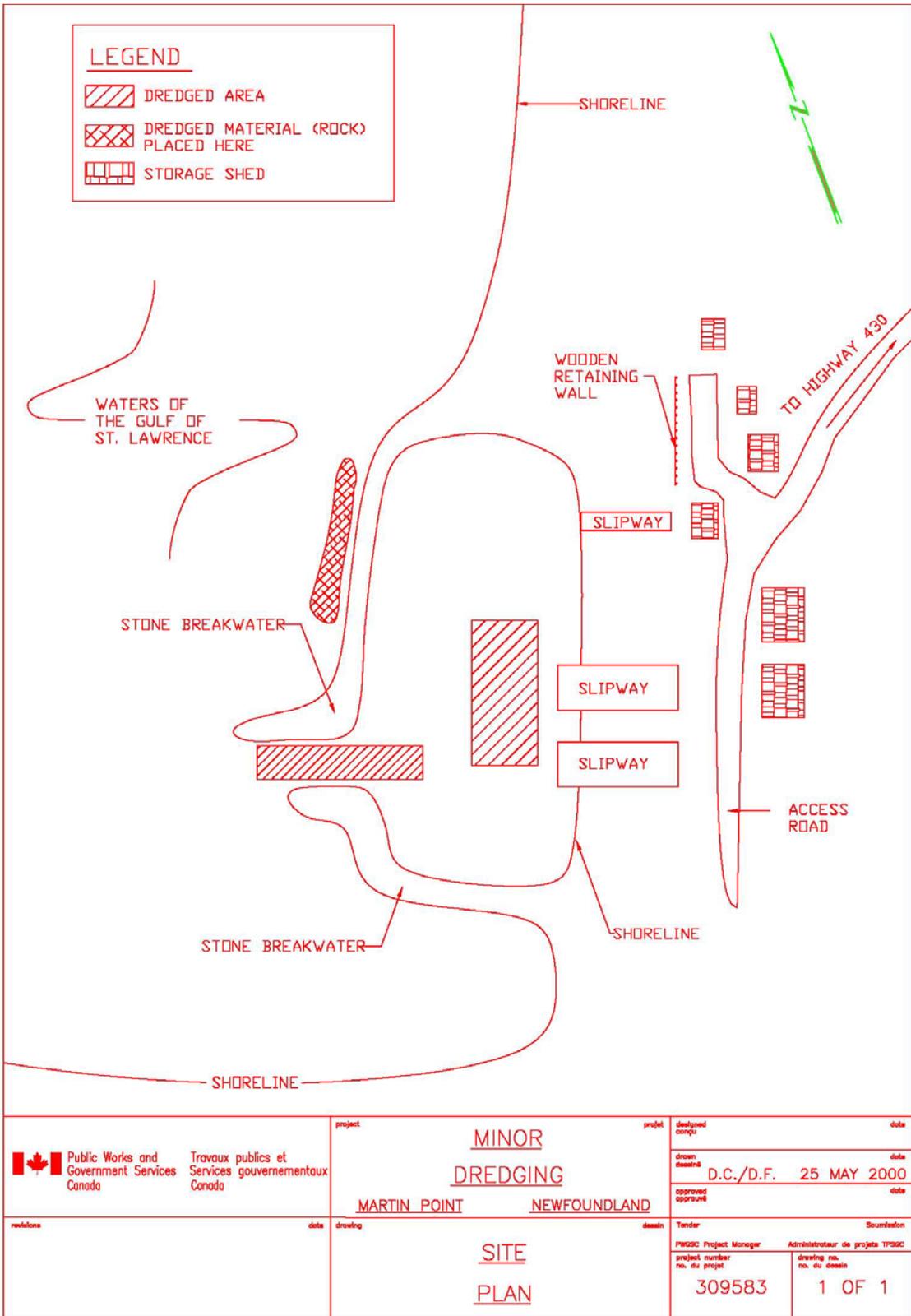
| | |
|---------------------------------------|--|
| Emplacement du site | Martin's Point, T.-N.-L. |
| Emplacement du site de dragage | 49° 46' N; 57° 54' O Martin's Point, T.-N.-L. cf. carte : St. Paul's Inlet 12 H 13. |
| Emplacement de la décharge principale | 49° 46' N; 57° 54' O Martin's Point, T.-N.-L. cf. carte : St. Paul's Inlet 12 H 13. Aucun déchargement hors site. |
| Mode d'élimination | <ul style="list-style-type: none"> • Excavatrice terrestre pour les travaux de dragage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Déblais de dragage redéposés et nivelés à l'extrémité nord du chenal. • Travaux exécutés à partir des zones stables du rivage. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place. |
| Quantité de déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • 200 m³ • 1-2 ans • 2-3 jours |
| Composition des déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage seront redéposés et nivelés à l'extrémité nord du chenal. • Les déblais se composent de sable et de pierres avec quelques gros blocs rocheux qui |

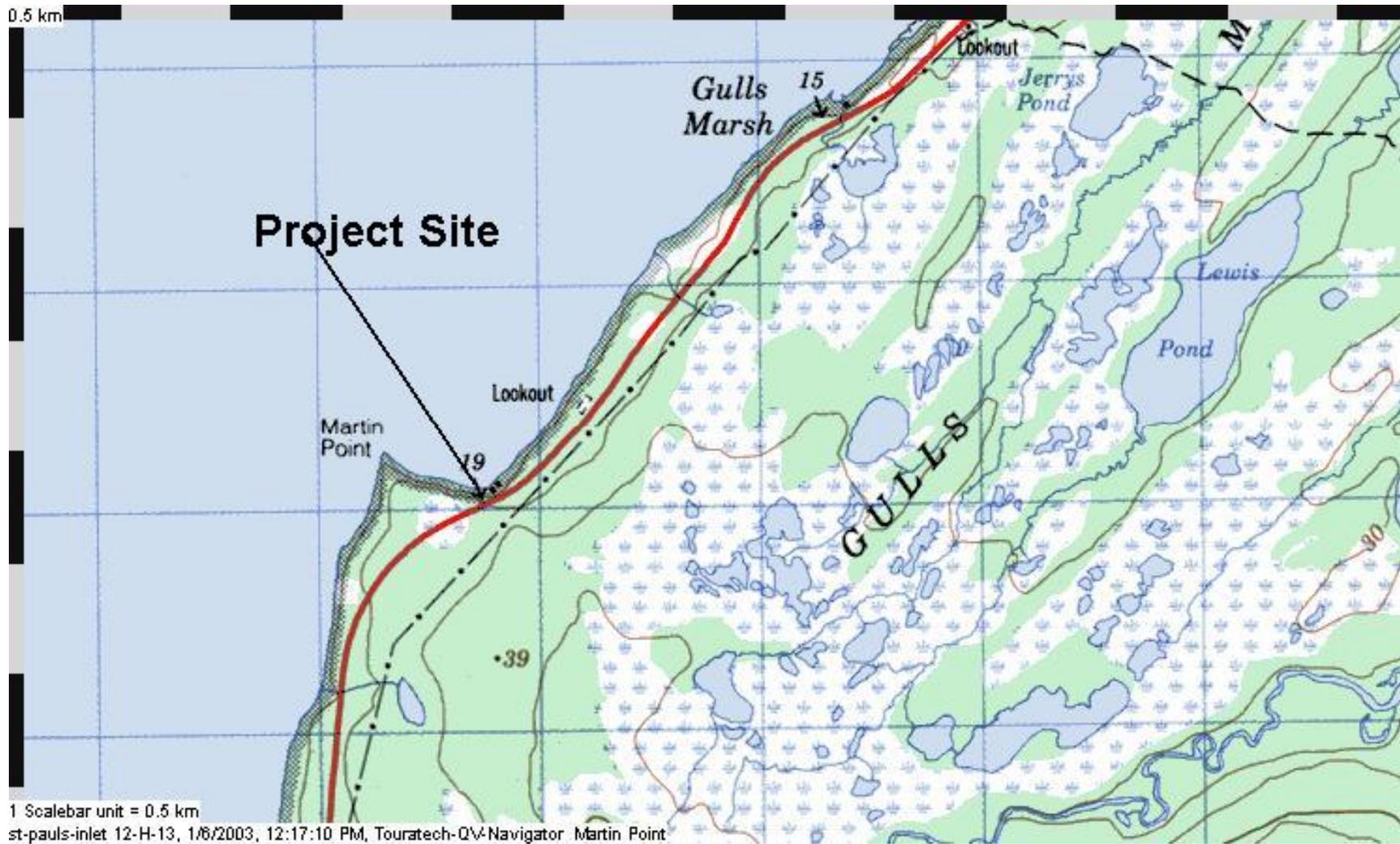
| | |
|---|--|
| | <p>seront retirés à l'entrée du chenal et du bassin.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le site sert depuis longtemps à la pêche côtière saisonnière et nous n'avons donc aucune raison de craindre la contamination. • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais seront déchargés latéralement et nivelés sur place. |
| Rivage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de sable et de pierres avec quelques gros blocs rocheux. • La pente est jugée de minimale à modérée. |
| Utilisations du port | <ul style="list-style-type: none"> • L'emplacement sert à des petits bateaux de pêche côtière saisonnière. • Les installations comprennent une rampe de mise à l'eau de petits bateaux, une aire d'entreposage de bateaux, une aire d'entreposage de casiers à homard et un chenal/bassin le long du rivage. |
| Habitants et collectivités | <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs petites collectivités entourent Martin's Point, notamment St. Paul's (au nord-est) et Sally's Cove (au sud). • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site. |
| Qualité de l'air/bruit | <ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le dragage se fera uniquement avec une excavatrice terrestre. |
| Ressources archéologiques/patrimoniales | <ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents. |
| Oiseaux | <ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et |

| | |
|--------------------------------------|---|
| | les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L. |
| Poisson et habitat du poisson | <ul style="list-style-type: none"> On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque. |
| Zones sensibles/protégées | <ul style="list-style-type: none"> Nos recherches n'ont révélé aucune zone sensible ou protégée dans ce site ou près de ce site. |
| Espèces en péril | <ul style="list-style-type: none"> Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site. |
| Sol | <ul style="list-style-type: none"> Les déblais de dragage se composent de sable, de pierres et de quelques gros blocs rocheux. |
| Qualité de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> Toutes interactions éventuelles incluraient le milieu marin. |
| Restrictions temporelles applicables | <ul style="list-style-type: none"> Aucune restriction temporelle. |
| Renseignements supplémentaires | <ul style="list-style-type: none"> Le dragage vise à enlever les sédiments charriés sur le fond des chenaux d'accès, afin d'assurer un accès sûr aux bateaux de pêche. Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site. |



Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Martin's Point.





**Carte 1 : Carte topographique du site du projet.
SITE DU PROJET**

SITE DU PROJET
BELVÉDÈRE = LOOKOUT

LÉGENDE

ZONE DRAGUÉE
DÉBLAIS DE DRAGAGE (ROCHE) DÉPOSÉS ICI
HANGAR

RIVAGE

EAUX DU GOLFE DU SAINT-LAURENT

BRISE-LAMES EN PIERRE

BRISE-LAMES EN PIERRE

RIVAGE
RIVAGE

MUR DE SOUTÈNEMENT EN BOIS
VERS LA ROUTE 430
RAMPE D'ACCÈS À L'EAU

RAMPE D'ACCÈS À L'EAU
RAMPE D'ACCÈS À L'EAU
RIVAGE

ROUTE D'ACCÈS

MARTIN POINT

TRAVAUX MINEURS DE DRAGAGE
TERRE-NEUVE
PLAN DU SITE

DC/DF LE 25 MAI 2000

1 DE 1

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Mainland, T.-N.-L.

| | |
|--|---|
| Emplacement du site | Mainland, T.-N.-L. |
| Emplacement du site de nivellement de la plage | <p>48° 35' 59" N; 59° 8' 40" O</p> <p>Mainland, T.-N.-L.</p> <p>Cinq sites : Anatole's Landing, Benoit's Landing, LeCointre's Landing, Melvin Hink's Landing, Moraze's Landing.</p> <p>cf. carte : Mainland 12 B 11.</p> |
| Emplacement de la décharge principale | <p>48° 35' 59" N; 58° 8' 40" O</p> <p>Mainland, T.-N.-L.</p> <p>Cinq sites. Voir ci-dessus.</p> <p>cf. carte : Mainland 12 B 11.</p> <p>Nivellement de la plage seulement.</p> <p>Aucun déchargement hors site.</p> |
| Mode d'élimination | <ul style="list-style-type: none"> • Tracteur ou excavatrice terrestre pour le nivellement de la plage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Décharge non requise. • Travaux exécutés sur la plage, au-dessus de la ligne d'eau. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place. |
| Quantité de déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • 300 m³ (cinq sites) • 1-2 ans • 2 à 3 jours |

| | |
|---|---|
| | |
| Composition des déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage seront redéposés et nivelés autour de la plage. • Les déblais (sable et pierres) se trouvent au-dessus de la ligne d'eau. • Le site sert depuis longtemps à la pêche côtière saisonnière et nous n'avons donc aucune raison de craindre la contamination. • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais seront déchargés latéralement et nivelés sur place. |
| Rivage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage se composent de sable et de pierres. • La pente est jugée de minimale à modérée. |
| Utilisations du port | <ul style="list-style-type: none"> • L'emplacement sert à l'équipage de quatorze bateaux de pêche côtière. • Les installations comprennent un abri à treuil, une aire d'entreposage de casiers à homard, plusieurs rampes saisonnières de mise à l'eau de petits bateaux et une aire d'entreposage de bateaux. |
| Habitants et collectivités | <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs petites collectivités entourent Mainland, notamment Three Rock Cove (au nord-est) et Marches Point (au sud). • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site. Il y a des maisons dans le secteur mais pas dans la zone immédiate des travaux. |
| Qualité de l'air/bruit | <ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le nivellement se fera uniquement avec un tracteur ou une excavatrice terrestre. |
| Ressources archéologiques/patrimoniales | <ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout |

| | |
|--------------------------------------|---|
| | <p>objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents.</p> |
| Oiseaux | <ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L. |
| Poisson et habitat du poisson | <ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, la tanche-tautogue, le poulamon, la plie rouge et le capelan, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque. |
| Zones sensibles/protégées | <ul style="list-style-type: none"> • La plage de Mainland est une zone marine sensible, car elle protège aussi bien le capelan pendant la période de frai que les œufs pondus, et ce, du 1^{er} juin au 31 août (MPO, août 2002). |
| Espèces en péril | <ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site. |
| Sol | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage se composent de sable et de pierres. |
| Qualité de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> • Tous les travaux proposés seront exécutés au-dessus du niveau de l'eau. |
| Restrictions temporelles applicables | <ul style="list-style-type: none"> • Les travaux de nivellement de la plage pourraient correspondre à la période de la migration/de frai du capelan. • Normalement, les travaux sont terminés avant la migration/le frai du capelan. |
| Renseignements supplémentaires | <ul style="list-style-type: none"> • Le nivellement de la plage a pour objet de |

| | |
|--|---|
| | <p>faciliter l'installation de rampes saisonnières qui permettront aux pêcheurs exploitant de petits bateaux d'accéder chaque jour aux lieux de pêche en toute sécurité.</p> <ul style="list-style-type: none">• Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site. |
|--|---|



Photographie du site : vue aérienne de la plage de Mainland – du site de nivellement de la plage de Anatole’s Landing.



Photographie du site : vue aérienne de la plage de Mainland – du site de nivellement de la plage de Benoit's Landing.



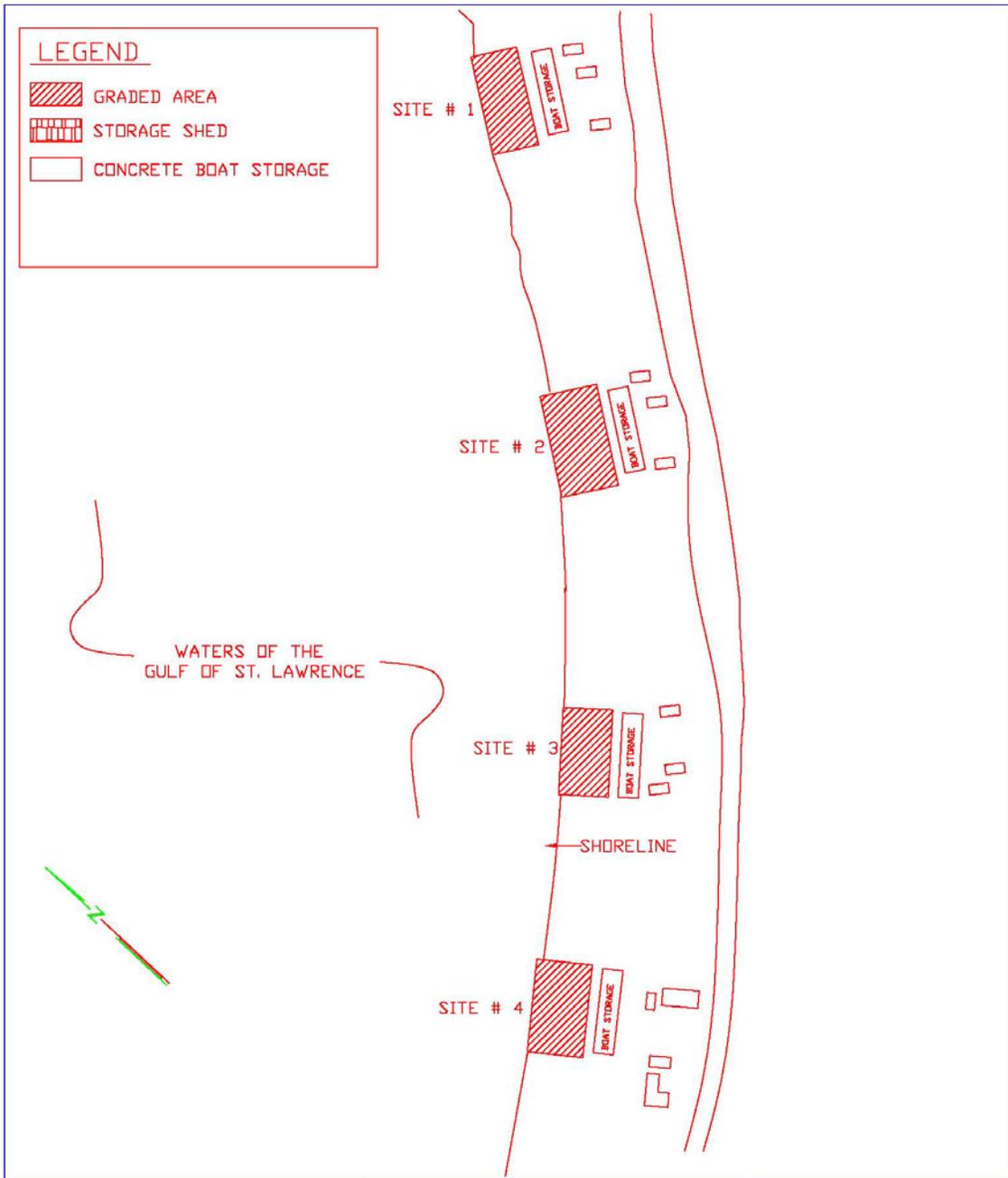
Photographie du site : vue aérienne de la plage de Mainland – du site de nivellement de la plage de LeCointre’s Landing.



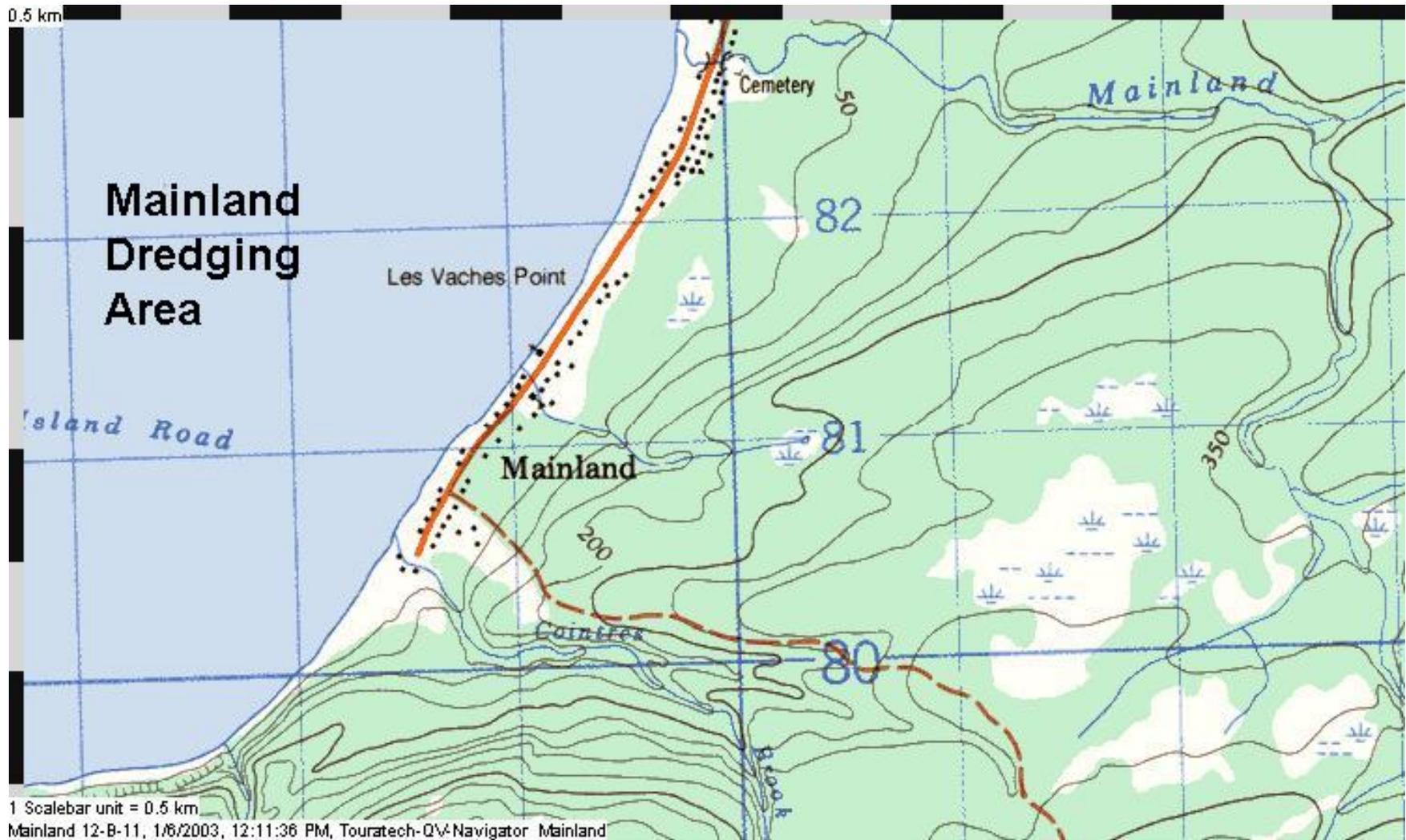
Photographie du site : vue aérienne de la plage de Mainland – du site de nivellement de la plage de Melvin Hink's .



Photographie du site : vue aérienne de la plage de Mainland – du site de nivellement de la plage de Moraze’s Landing.



| | | | | | |
|--|-----------|-----------------------|---------|--|------------------------------|
| | project | MINOR DREDGING | project | designed conçu | date |
| | | MAINLAND NEWFOUNDLAND | | drawn dessiné | C.W. 25 JUNE 2002 |
| | revisions | date | drawing | approved approuvé | date |
| | | | desain | Tender Soumission | |
| | | | | PM/SC Project Manager Administrateur de projets TP/SC | |
| | | | | project number no. du projet | drawing no. no. du dessin |
| | | | | PN | 1 OF 1 |



Carte 1 : Carte topographique du site du projet.

ZONE DE DRAGAGE DE MAINLAND

LÉGENDE

ZONE NIVELÉE

HANGAR

STRUCTURE EN BÉTON POUR L'ENTREPOSAGE DE BATEAUX

SITE 1

SITE 2

SITE3

SITE4

EAUX DU GOLFE DU SAINT-LAURENT

RIVAGE

ENTREPOSAGE DE BATEAUX

TRAVAUX MINEURS DE DRAGAGE

TERRE-NEUVE

PLAN DU SITE

C.W. LE 25 JUIN 2002

1 DE 1

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Lourdes, T.-N.-L.

| | |
|--|---|
| Emplacement du site | Lourdes, T.-N.-L. |
| Emplacement du site de nivellement de la plage | 48° 38' 25" N; 59° 2' 59" O Lourdes, T.-N.-L. Trois sites : Wood's Landing, Bungay's Landing, Snook's Landing. cf. carte : Mainland 12 B 11. |
| Emplacement de la décharge principale | 48° 38' 25" N; 59° 2' 59" O Lourdes, T.-N.-L. Trois sites. Voir ci-dessus. cf. carte : Mainland 12 B 11. Nivellement de la plage seulement. Aucun déchargement hors site. |
| Mode d'élimination | <ul style="list-style-type: none"> • Tracteur ou excavatrice terrestre pour le nivellement de la plage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Décharge non requise. • Travaux exécutés sur la plage, au-dessus de la ligne d'eau. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place. |
| Quantité de déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • 200 m³ (trois sites) • 1-2 ans • de 2 jours ½ à 3 jours |

| | |
|---|--|
| Composition des déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage seront redéposés et nivelés autour de la plage. • Les déblais (sable et pierres) se trouvent au-dessus de la ligne d'eau. • Le site sert depuis longtemps à la pêche côtière saisonnière et nous n'avons donc aucune raison de craindre la contamination. • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais de dragage seront déchargés latéralement et nivelés sur place. |
| Rivage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage se composent de sable et de pierres. • La pente est jugée de minimale à modérée. |
| Utilisations du port | <ul style="list-style-type: none"> • L'emplacement sert à l'équipage de trente bateaux de pêche côtière. • Les installations comprennent un abri à treuil, une aire d'entreposage de casiers à homard, plusieurs rampes saisonnières de mise à l'eau de petits bateaux et une aire d'entreposage de bateaux. |
| Habitants et collectivités | <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs petites collectivités entourent Three Rock Cove, notamment Salmon Cove et Three Rock Cove (au sud-ouest), West Bay (au sud) et Winterhouse (au nord). • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site. |
| Qualité de l'air/bruit | <ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le nivellement se fera uniquement avec un tracteur ou une excavatrice terrestre. |
| Ressources archéologiques/patrimoniales | <ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être |

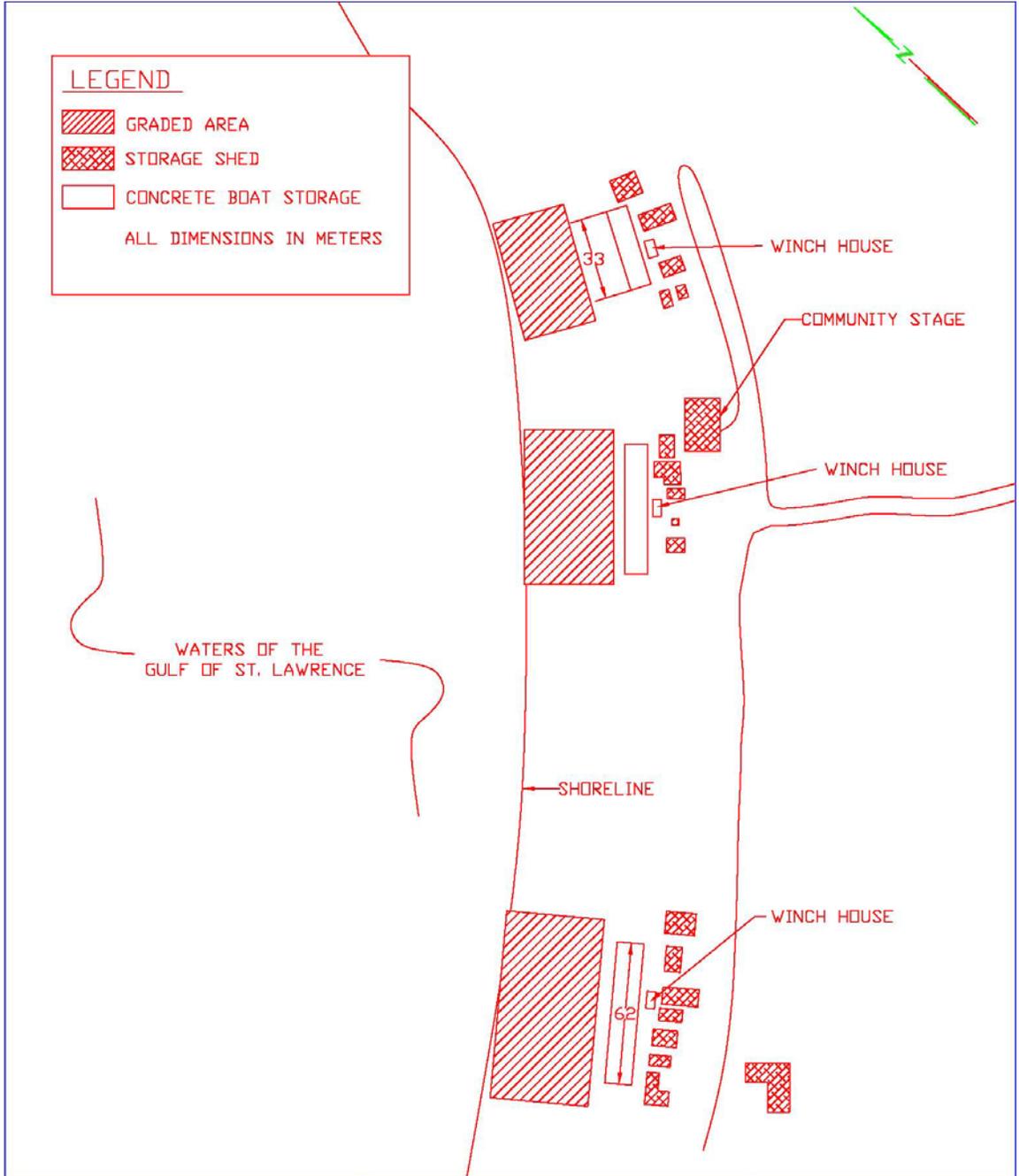
| | |
|--------------------------------------|---|
| | adressée aux ministères compétents. |
| Oiseaux | <ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L. |
| Poisson et habitat du poisson | <ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, la tanche-tautogue, le poulamon, la plie rouge et le capelan, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque. |
| Zones sensibles/protégées | <ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune zone sensible ou protégée dans ce site ou près de ce site. |
| Espèces en péril | <ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site. |
| Sol | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais se composent de sable et de pierres. |
| Qualité de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> • Tous les travaux prévus seront exécutés au-dessus du niveau de l'eau. |
| Restrictions temporelles applicables | <ul style="list-style-type: none"> • Aucune restriction temporelle. |

Renseignements supplémentaires

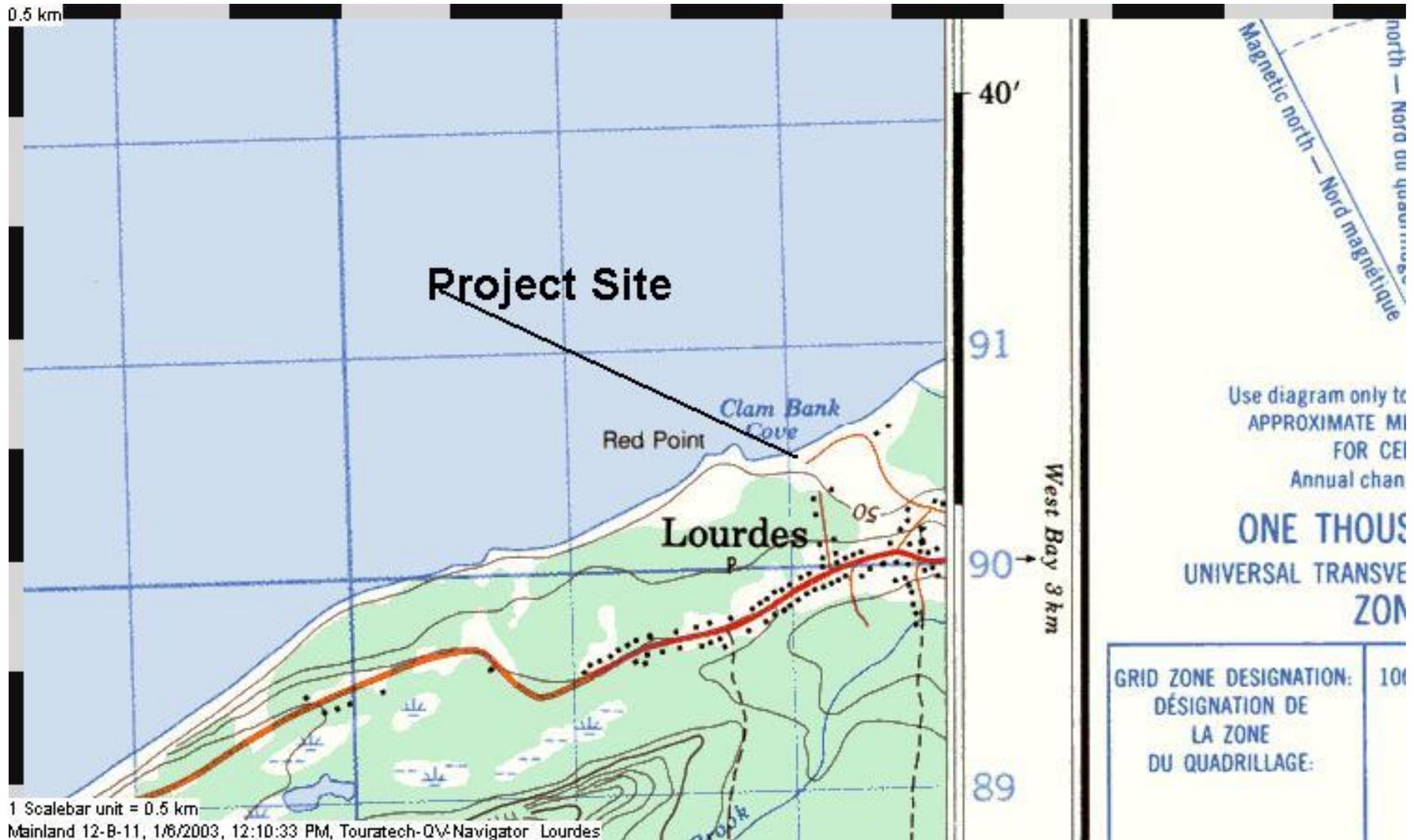
- Le nivellement de la plage de ce site a pour objet de faciliter l'installation de rampes saisonnières qui permettront aux pêcheurs exploitant de petits bateaux d'accéder chaque jour aux lieux de pêche en toute sécurité.
- Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site.



Photographie du site : vue aérienne du site de nivellement de la plage de Lourdes.



| | | | | | |
|---------------------------------|---|------------------------------|-------------------|--|------------|
| | Public Works and Government Services Canada Travaux publics et Services gouvernementaux Canada | project | MINOR DREDGING | project designed conçu | date |
| | | LORDES NEWFOUNDLAND | project projet | drawn dessiné | C.W. |
| revisions | date | drawing | SITE PLAN | approved approuvé | date |
| drawing | date | design | Tender | PWGSC Project Manager Administrateur de projets TPSCC | Submission |
| project number no. du projet | 104026 | drawing no. no. du dessin | 1 OF 1 | | |



**Carte 1 : Carte topographique du site du projet.
SITE DU PROJET**

LÉGENDE

ZONE DE NIVELLEMENT

HANGAR

STRUCTURE EN BÉTON POUR L'ENTREPOSAGE DE BATEAUX

TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN MÈTRES

EAUX DU GOLFE DU SAINT-LAURENT

ABRI À TREUIL (WINCH HOUSE)

CHAFAUD COMMUNAUTAIRE (COMMUNITY
STAGE)

ABRI À TREUIL

RIVAGE

ABRI À TREUIL

TRAVAUX MINEURS DE DRAGAGE

C.W. LE 25 JUIN 2002

PLAN DU SITE

1 DE 1

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Lobster Cove, T.-N.-L.

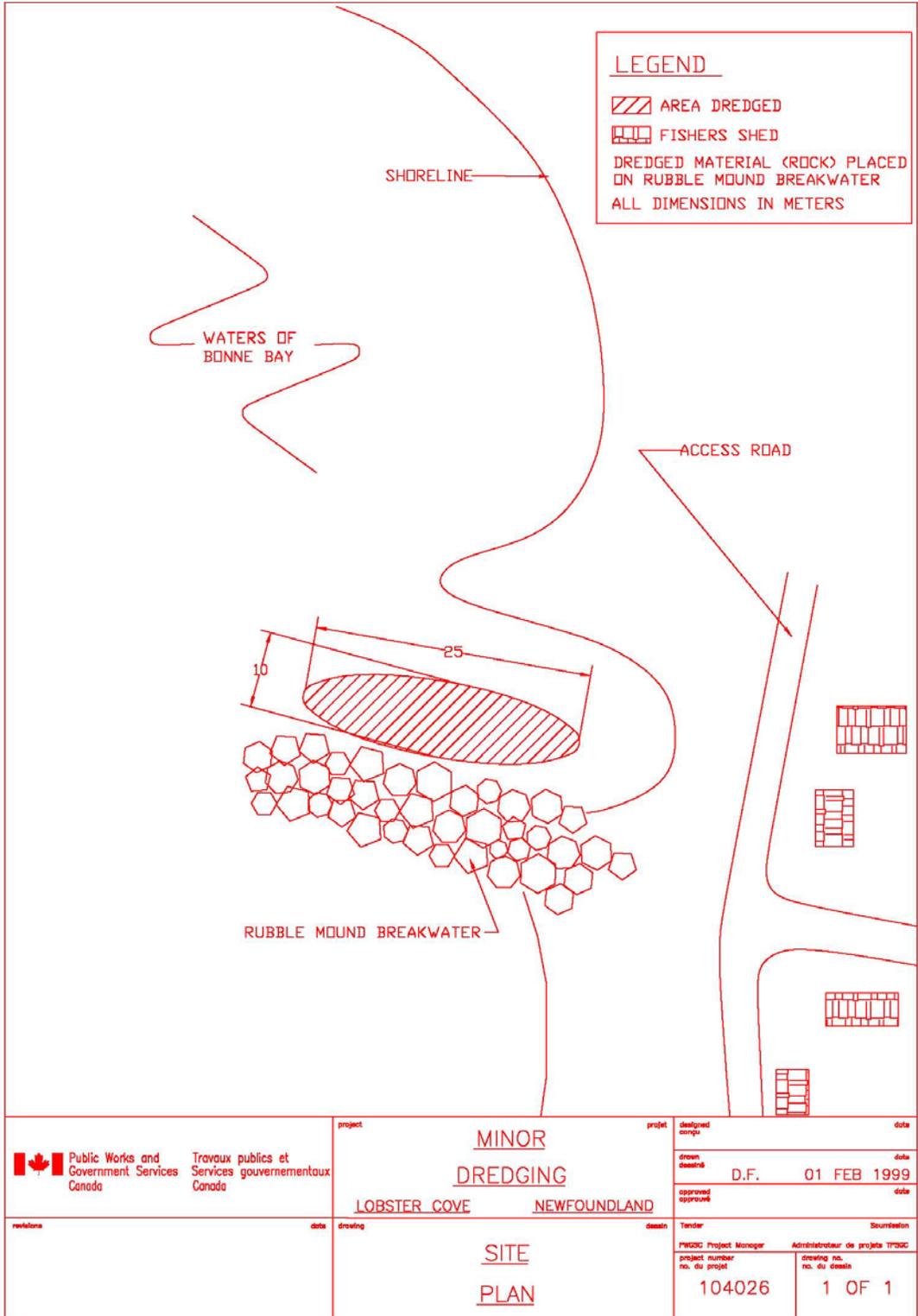
| | |
|---------------------------------------|--|
| Nom du site | Lobster Cove, T.-N.-L. |
| Emplacement du site de dragage | 49° 36' N; 57° 57' O Lobster Cove, T.-N.-L. cf. carte : Gros Morne 12 H 12. |
| Emplacement de la décharge principale | 49° 36' N; 57° 57' O Lobster Cove, T.-N.-L. cf. carte : Gros Morne 12 H 12. Aucun déchargement hors site. |
| Mode d'élimination | <ul style="list-style-type: none"> • Excavatrice terrestre pour le dragage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Déblais de dragage (sable et pierres plus ou moins grandes) déchargés latéralement sur le brise-lames naturel au sud du bassin et le long du rivage afin d'éviter un nouveau remplissage. • Travaux exécutés à partir des zones stables du rivage. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place. |
| Quantité de déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • 100 m³ • 1-2 ans • De 1 à 1 jour ½ |
| Composition des déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • Déblais de dragage déchargés latéralement sur le brise-lames naturel au sud du bassin et le |

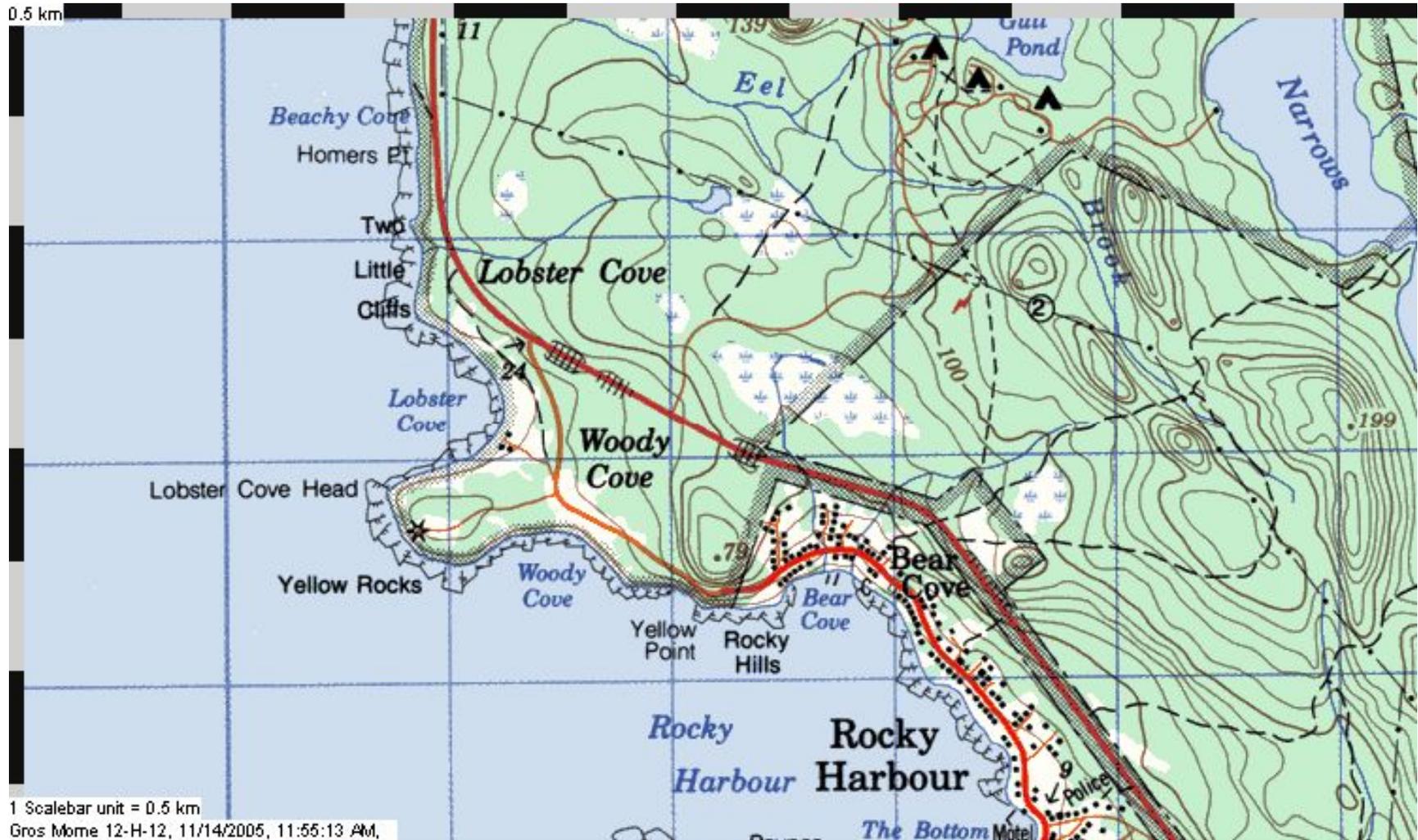
| | |
|---|--|
| | <p>long du rivage afin d'éviter un nouveau remplissage.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais se composent de galets, de sable et de pierres. • Le site sert depuis longtemps à la pêche côtière saisonnière et nous n'avons donc aucune raison de craindre la contamination. • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais seront déchargés latéralement et nivelés sur place. |
| Rivage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais se composent de galets, de sable et de pierres. • La pente est jugée de minimale à modérée. |
| Utilisations du port | <ul style="list-style-type: none"> • L'emplacement sert à de petits bateaux de pêche côtière saisonnière. • Les installations comprennent une rampe pour la mise à l'eau de petits bateaux et une aire d'entreposage de bateaux. |
| Habitants et collectivités | <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs petites collectivités entourent Lobster Cove, notamment Woody Cove (au sud), Rocky Harbour (au sud-est) et Sally's Cove (au nord). • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site. |
| Qualité de l'air/bruit | <ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le dragage se fera uniquement avec une excavatrice terrestre. |
| Ressources archéologiques/patrimoniales | <ul style="list-style-type: none"> • Inconnu. • Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux seront suspendus et la question sera adressée aux ministères compétents. |
| | |

| | |
|--------------------------------------|---|
| Oiseaux | <ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L. |
| Poisson et habitat du poisson | <ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque. |
| Zones sensibles/protégées | <ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune zone sensible ou protégée dans ce site ou près de ce site. |
| Espèces en péril | <ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site. |
| Sol | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de galets, de sable et pierres. |
| Qualité de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> • Toutes interactions éventuelles incluraient le milieu marin. |
| Restrictions temporelles applicables | <ul style="list-style-type: none"> • Aucune restriction temporelle. |
| Renseignements supplémentaires | <ul style="list-style-type: none"> • Le dragage vise à enlever les sédiments charriés sur le fond des chenaux d'accès, afin d'assurer un accès sûr aux bateaux de pêche. • Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site. |



Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Lobster Cove.





Carte 1 : Carte topographique du site du projet.

LÉGENDE

ZONE DE DRAGAGE

HANGAR DES PÊCHEURS

DÉBLAIS DE DRAGAGE (ROCHE) PLACÉS SUR LA DIGUE À TALUS

TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN MÈTRES.

RIVAGE

EAUX DE LA BAIE BONNE

ROUTE D'ACCÈS

DIGUE À TALUS

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS
PLAN DU SITE

D.F. LE 1^{ER} FÉVRIER 1999
1 DE 1

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Little Port Harmon, T.-N.-L.

| | |
|---------------------------------------|--|
| Emplacement du site | Little Port Harmon, T.-N.-L. |
| Emplacement du site de dragage | 49° 5' 22" N; 58° 25' 25" O Little Port Harmon, T.-N.-L. cf. carte : Stephenville 12 B 02. |
| Emplacement de la décharge principale | 49° 5' 22" N; 58° 25' 25" O Little Port Harmon, T.-N.-L. cf. carte : Stephenville 12 B 02. Les déblais de dragage seront chargés dans des camions étanches et transportés vers une décharge autorisée. |
| Mode d'élimination | <ul style="list-style-type: none"> • Excavatrice terrestre (une seule) normalement utilisée pour l'enlèvement des matières qui se sont déposées à cet endroit. • Site accessible par la route en gravier existante. • Déblais dragués avec des excavatrices à partir d'une zone stable du rivage, du quai ou de la plate-forme de travail temporaire. • Déblais de dragage chargés dans des camions et transportés vers une décharge locale. • Travaux exécutés pour la plupart au-dessus de la ligne d'eau, sauf si l'on utilise une plate-forme de travail temporaire. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place. |
| Quantité de déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • 2500 m³ • 1 - 2 ans • De 7 à 10 jours ont été nécessaires par le |

| | |
|---|---|
| | <p>passé pour achever les travaux.</p> |
| <p>Composition des déblais de dragage</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Le site sert depuis longtemps à la pêche côtière saisonnière et n'a jamais été utilisé pour l'entreposage industriel. Il n'existe pas d'antécédents en ce qui a trait à l'entreposage ou à des déversements accidentels près du site. • Des échantillons de sédiment marin ont été recueillis en 2001; tous les échantillons étaient conformes aux Recommandations canadiennes pour la qualité des sols du CCME pour tous les paramètres analysés. • Les déblais se composent de sable propre, de pierres et de galets. |
| <p>Rivage</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais se composent de sable, de pierres et de galets. • La pente est jugée de minimale à modérée. |
| <p>Utilisations du port</p> | <ul style="list-style-type: none"> • En 2003, 19 bateaux d'une longueur totale de 131 mètres servaient aux activités de 70 entreprises. • Le site comprend un quai longitudinal des pêcheurs, une rampe de mise à l'eau de petits bateaux, des quais flottants, un bâtiment de l'administration portuaire, une zone de stationnement et de service, une aire d'entreposage de casiers à homard et de bateaux et deux quais flottants en forme de T. |
| <p>Habitants et collectivités</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs petites collectivités entourent Little Port Harmon, notamment Stephenville (au nord) et Stephenville Crossing (à l'est). Little Port Harmon se trouve à environ 64 km au sud-ouest de Brook. • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site, bien que certaines structures de pêche seront occupées pendant la durée des travaux. |

| | |
|---|---|
| Qualité de l'air/bruit | <ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car antérieurement le dragage s'est fait avec une seule excavatrice. |
| Ressources archéologiques/patrimoniales | <ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents. |
| Oiseaux | <ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons, les balbuzards pêcheurs et plusieurs espèces d'oiseaux chanteurs sont communs sur les côtes de T.-N.-L. |
| Poisson et habitat du poisson | <ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque. • La plage sert de frayère au capelan (voir ci-dessous). |
| Zones sensibles/protégées | <ul style="list-style-type: none"> • La plage de Little Port Harmon est une zone marine sensible, car elle protège aussi bien le capelan pendant la période de frai que les œufs pondus, et ce, du 1^{er} juin au 31 août (MPO, août 2002). |
| Espèces en péril | <ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site. • Comme nous l'avons déjà signalé dans des examens préalables antérieurs, la collectivité de Little Port Harmon est comprise dans l'aire de distribution générale de plusieurs espèces qui figurent sur la liste des espèces en péril. Ces espèces incluent le Hibou des marais, la Morue franche, le Loup d'Atlantique, le Roqual à bosse, la Tortue luth, le Caribou des bois, le Arlequin plongeur, le Loup d'Atlantique, et le Braya de Fernald. Même si le site du projet se trouve dans l'aire générale |

| | |
|--------------------------------------|---|
| | <p>de distribution de ces espèces, il est peu susceptible de servir à l'habitat essentiel de ces espèces ou de le limiter et il est peu probable que les travaux nuisent à des composantes environnementales du site considérées comme importantes, sensibles, menacées ou en péril.</p> |
| Sol | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de sable, de pierres et de galets. |
| Qualité de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> • Tous les travaux doivent être exécutés au-dessus du niveau de l'eau, sauf si l'on utilise une plate-forme de travail temporaire. • Il existe une possibilité d'interactions avec le milieu marin. |
| Restrictions temporelles applicables | <ul style="list-style-type: none"> • Le dragage pourrait correspondre à la période de migration/ frai du capelan. • Normalement, les travaux sont terminés avant la migration/le frai du capelan. |
| Renseignements supplémentaires | <ul style="list-style-type: none"> • Le dragage vise à enlever les sédiments charriés sur le fond des chenaux d'accès, afin d'assurer un accès sûr aux bateaux de pêche. • Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site. |

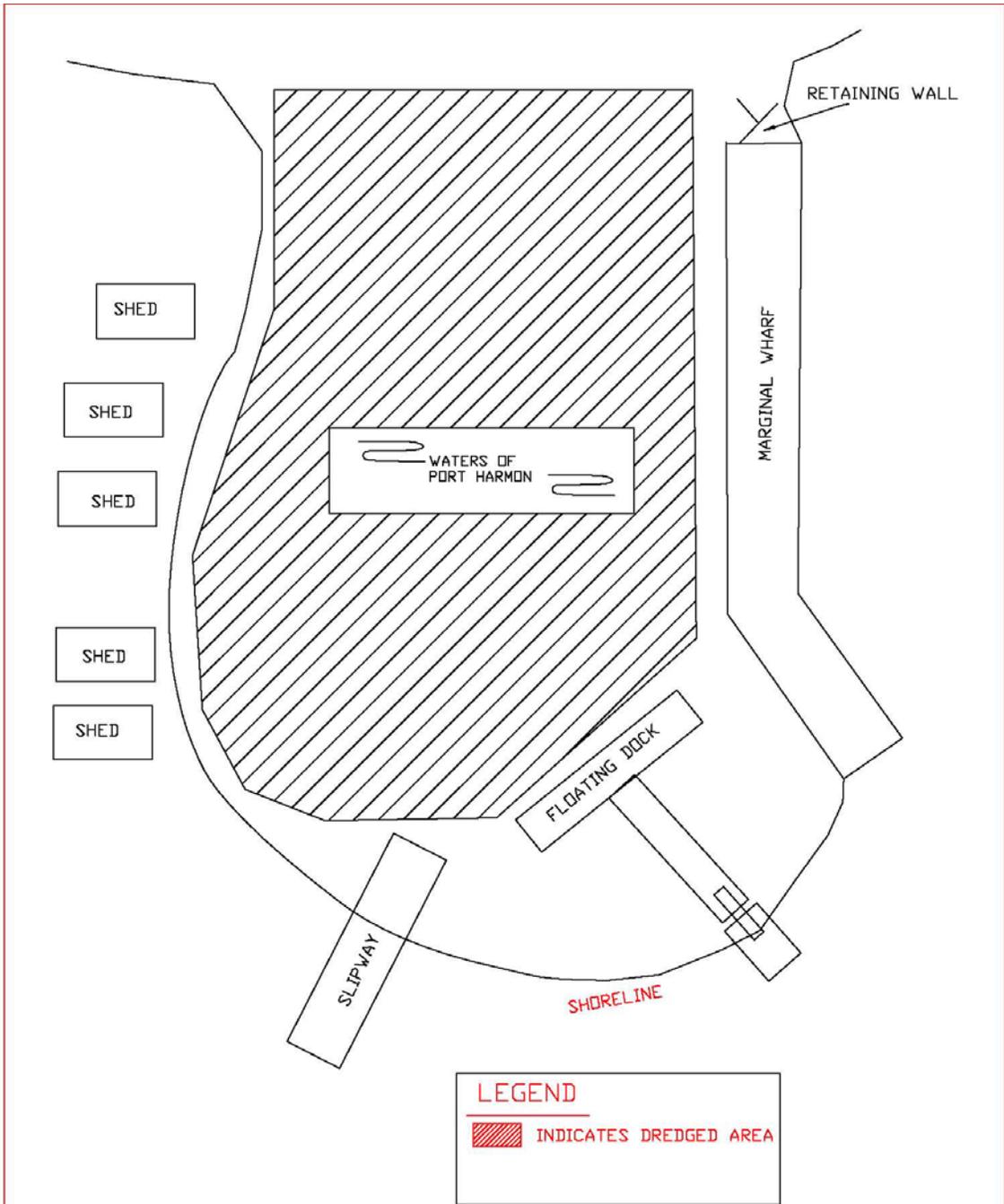


Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Little Port Harmon.

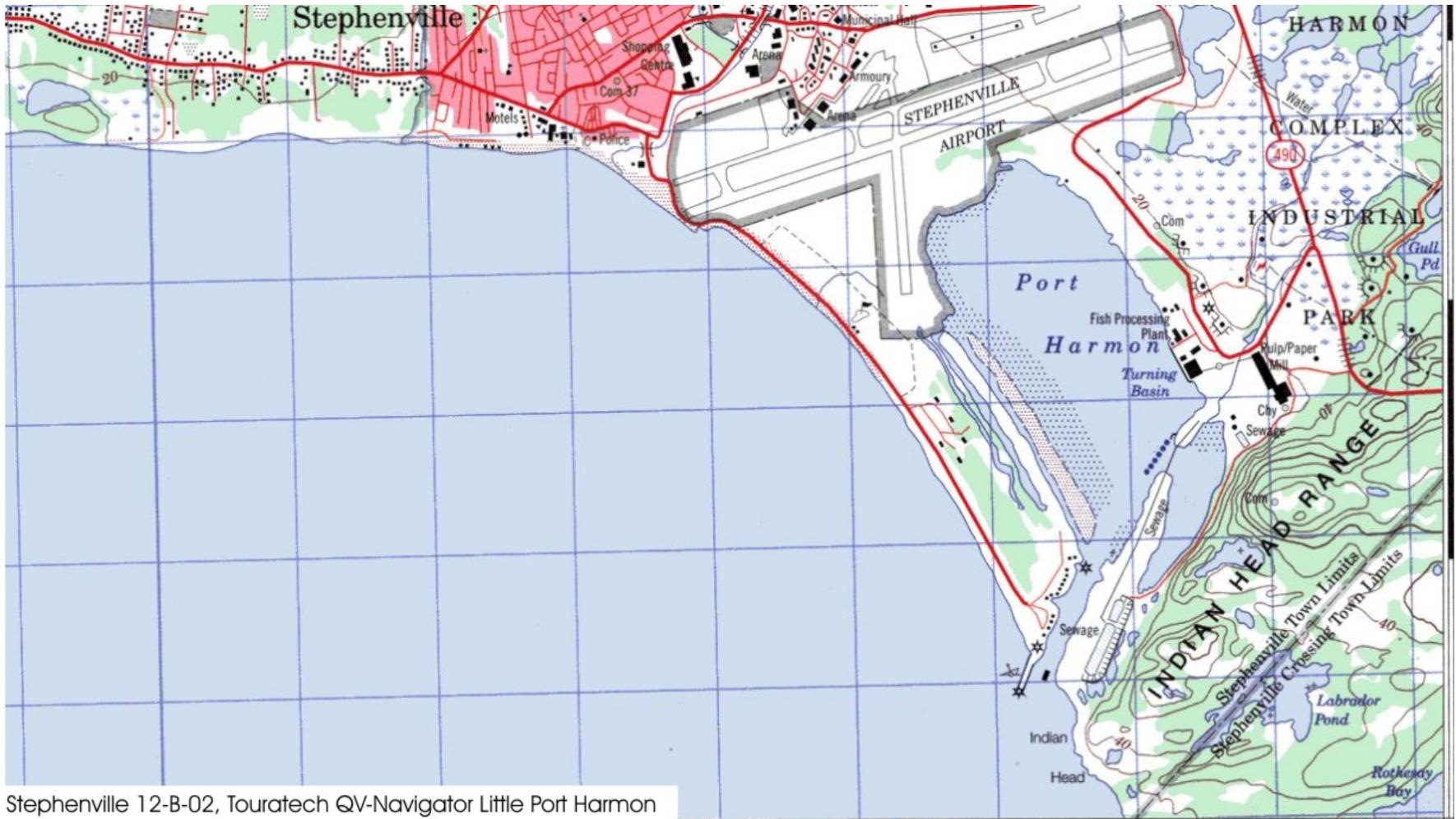
**Little Port Harmon
Basin Dredging**



Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Little Port Harmon .



| | | | |
|-------------------|--------------------------------------|--|---|
| | project MINOR DREDGING | project designed conçu | date |
| | date dessin | date D.F. 27 JAN 2005 | date approved approuvé |
| relations date | drawing SITE PLAN | Tender PWSC Project Manager Administrateur de projets TPSC | Submission drawing no. no. du dessin 1 OF 1 |



Stephenville 12-B-02, Touratech QV-Navigator Little Port Harmon

**Carte 1 : Carte topographique du site du projet.
Little Port Harmon – Bassin de dragage ---Site de dragage**

HANGAR
HANGAR
HANGAR
HANGAR
HANGAR

MUR DE SOUTÈNEMENT

QUAI LONGITUDINAL

EAUX DE PORT HARMON

RAMPE DE MISE À L'EAU
QUAI FLOTTANT
RIVAGE

LÉGENDE
INDIQUE LA ZONE DRAGUÉE

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS
LITTLE PORT HARMON TERRE-NEUVE
PLAN DU SITE

D.F. 27 JANVIER 2005

1 DE 1

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Little Port, Bay of Islands, T.-N.-L.

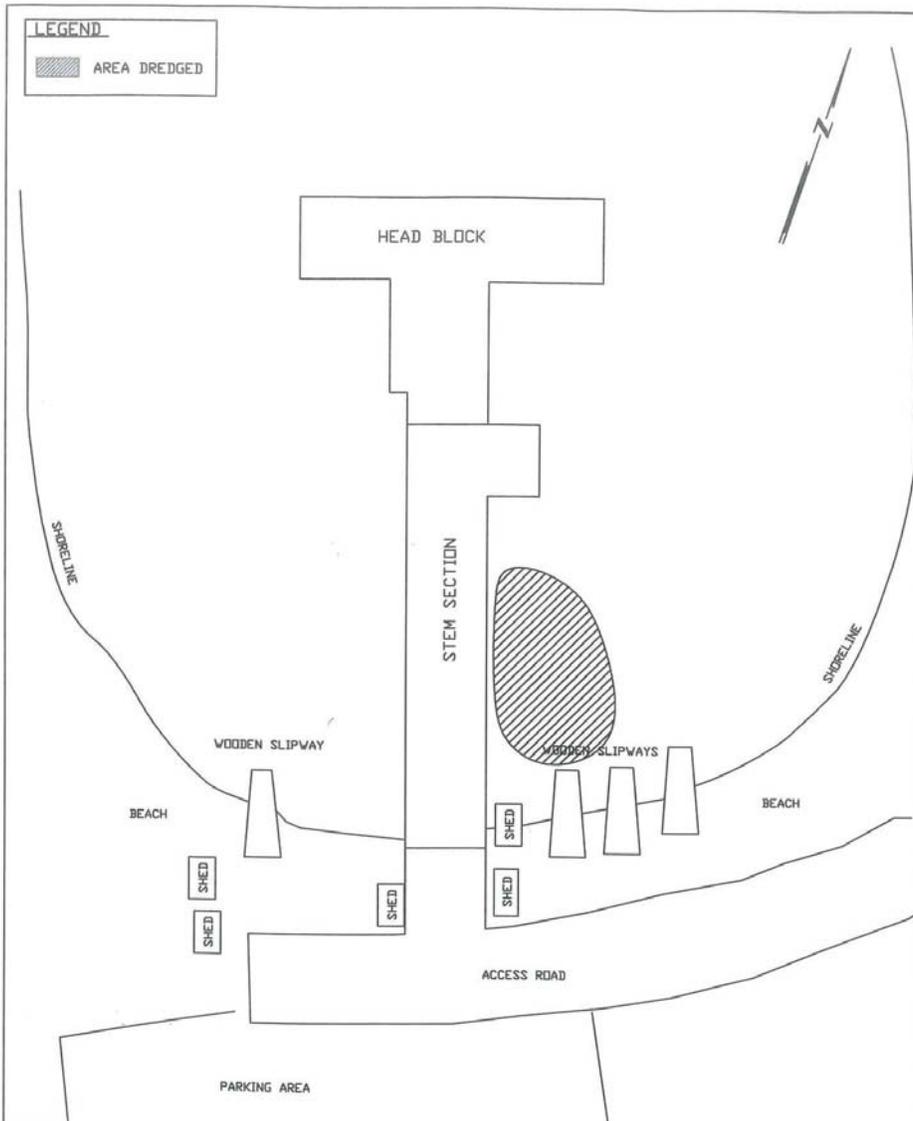
| | |
|---------------------------------------|---|
| Emplacement du site | Little Port, Bay of Islands, T.-N.-L. |
| Emplacement du site de dragage: | 49° 06' N; 58° 26' O Little Port, T.-N.-L. cf. carte : Bay of Islands 12 G 01. |
| Emplacement de la décharge principale | Les déblais de dragage seront chargés dans des camions et transportés vers une décharge autorisée. |
| Mode d'élimination | <ul style="list-style-type: none"> • Excavatrice terrestre/pelle rétrocaveuse pour le dragage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route existante. • Les déblais de dragage seront chargés dans des camions et transportés vers une décharge autorisée. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place. |
| Quantité de déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • 1000 m³ • 2-3 ans • 3-4 jours |
| Composition des déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • Lors de la planification préliminaire des projets, deux échantillons de sédiment marin ont été prélevés sur le site pour analyse chimique. Les résultats étaient conformes aux Recommandations canadiennes pour la qualité des sols du CCME. • Les déblais se composent surtout de sable et de pierres. |
| Rivage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais se composent surtout de sable, de |

| | |
|---|---|
| | galets et de pierres. La pente est jugée de minimale à modérée. |
| Utilisations du port | <ul style="list-style-type: none"> Le site comprend un quai des pêcheurs, une aire d'entreposage de bateaux, plusieurs rampes de mise à l'eau de petits bateaux, un bassin d'amarrage et une aire d'entreposage de casiers à homard. |
| Habitants et collectivités | <ul style="list-style-type: none"> Little Port se trouve à environ 37 km à l'ouest de Corner Brook. Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site. |
| Qualité de l'air/bruit | <ul style="list-style-type: none"> Effet minimal prévu car, par le passé, le dragage s'est fait seulement avec deux excavatrices. |
| Ressources archéologiques/patrimoniales | <ul style="list-style-type: none"> Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministres compétents. |
| Oiseaux | <ul style="list-style-type: none"> Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L. |
| Poisson et habitat du poisson: | <ul style="list-style-type: none"> On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque. |
| Zones sensibles/protégées | <ul style="list-style-type: none"> Nos recherches n'ont révélé aucune zone sensible ou protégée dans ce site ou près de ce site |
| | |

| | |
|--------------------------------------|---|
| Espèces en péril | <ul style="list-style-type: none"> Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site. |
| Sol | <ul style="list-style-type: none"> Les déblais de dragage qui proviennent de la plage se composent de sable, de pierres et de galets. |
| Qualité de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> L'excavatrice/la pelle rétrocaveuse exécutera les travaux de dragage au-dessus de la laisse de haute mer. Il existe un risque d'interactions avec le milieu marin. |
| Restrictions temporelles applicables | <ul style="list-style-type: none"> Aucune restriction temporelle. |
| Renseignements supplémentaires | <ul style="list-style-type: none"> Le secteur devant les rampes d'accès à l'eau tend à se remplir en raison de l'action des vagues et des marées et le dragage est donc nécessaire pour l'accès des bateaux. Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site. |

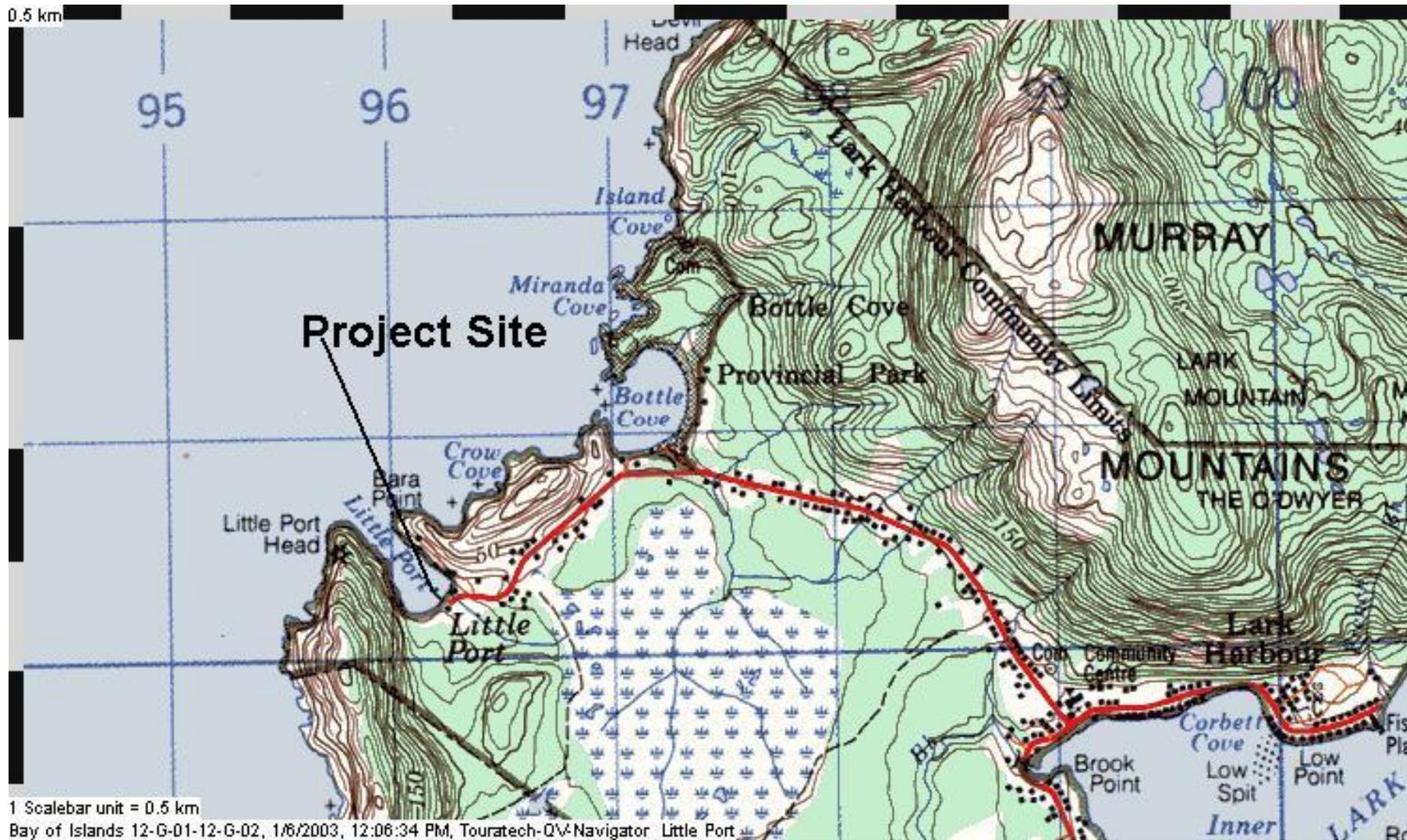


Photographie du site : vue aérienne de la zone de dragage de Little Port.



SCALE 1: N.T.S.

| | | |
|-----------------------------|----------------------------------|--|
| | project MINOR DREDGING | project design date |
| | Little-Port Bay-of-Islands | design date |
| revision date drawing | drawing SITE PLAN | Tender PWGSC Project Manager project number no. du projet 302074 |
| PWGSC A4 | CADD FILE: LITTLEPORT | date approved approved date Documentation Administreur de projet TPSGC drawing no. no. du dessin 1_OF_1 |



Carte 1 : Carte topographique du site du projet.

LÉGENDE

ZONE DRAGUÉE

MUSOIR

APPROCHE PRINCIPALE DU QUAI

RAMPE D'ACCÈS À L'EAU EN BOIS
PLAGE

HANGAR
RIVAGE

ROUTE D'ACCÈS

STATIONNEMENT

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS

PLAN DU SITE

1 DE 1

FICHER DE CDAO : LITTLEPORT

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Lark Harbour, T.-N.-L.

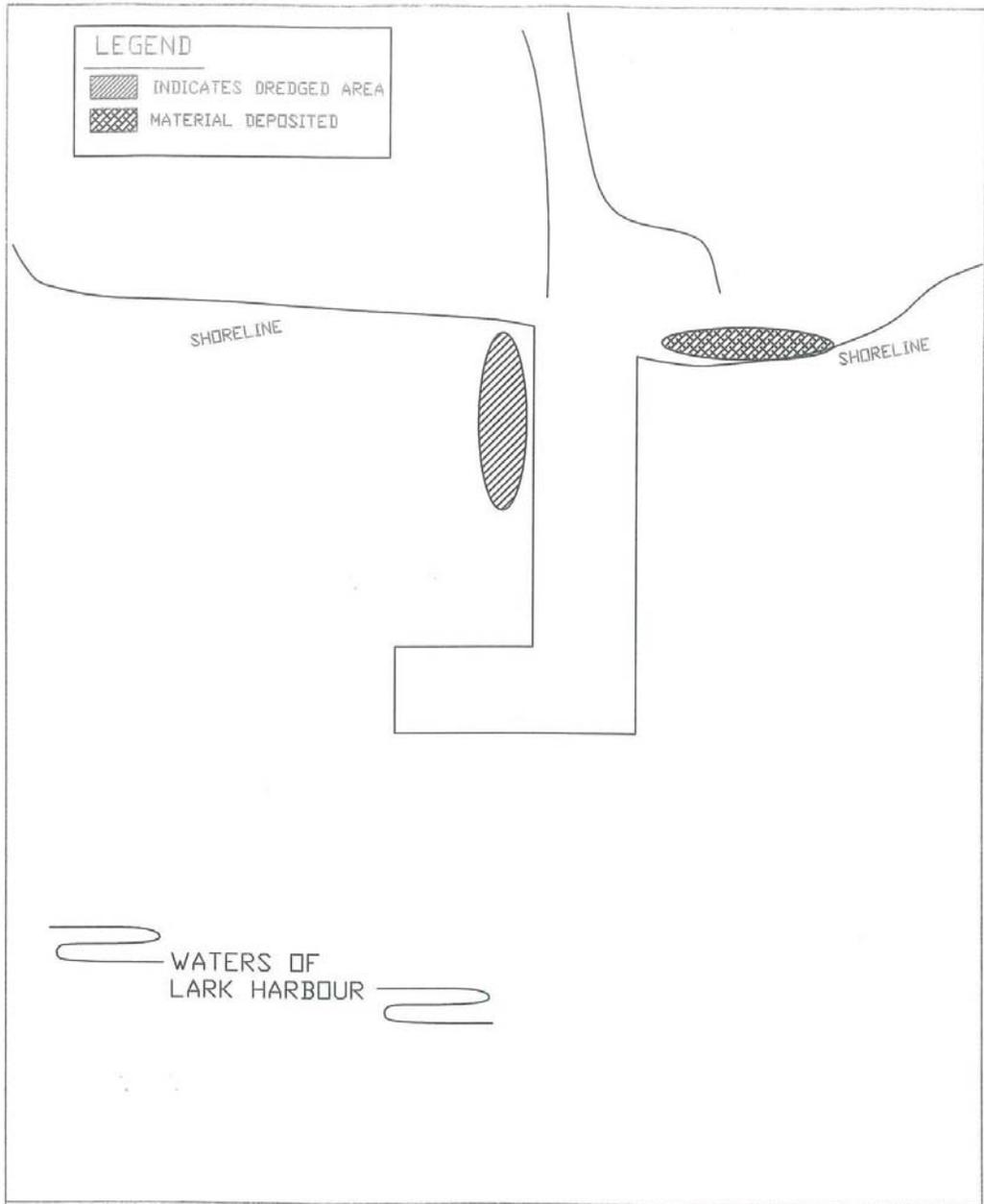
| | |
|---------------------------------------|---|
| Emplacement du site | Lark Harbour, T.-N.-L. |
| Emplacement du site de dragage | 49° 05' 57" N; 58° 22' 49" O Lark Harbour, T.-N.-L. cf. carte : Bay of Islands 12 G 01. |
| Emplacement de la décharge principale | Les déblais de dragage seront chargés dans des camions et transportés vers une décharge autorisée. |
| Mode d'élimination | <ul style="list-style-type: none"> • Excavatrice terrestre/pelle rétrocaveuse pour le dragage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Déblais de dragage chargés dans des camions et transportés vers une décharge autorisée. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place. |
| Quantité de déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • 500 m³ • Tous les 2 -3 ans, au besoin. • Environ 3 jours pour terminer les travaux. |
| Composition des déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • Lors de la planification préliminaire des projets, deux échantillons de sédiment marin ont été prélevés sur le site pour analyse chimique. Les résultats étaient conformes aux Recommandations canadiennes pour la qualité des sols du CCME. • Les matières se composent surtout de sable et de pierres. |
| Rivage | <ul style="list-style-type: none"> • Les matières se composent surtout de sable, |

| | |
|---|--|
| | de pierres et de galets. La pente est jugée de minimale à modérée. |
| Utilisations du port | <ul style="list-style-type: none"> • En 2003, 43 entreprises et 30 bateaux menaient leurs activités à partir de ce site. • Le site comprend un quai brise-lames, un bassin d'amarrage et une rampe d'accès à l'eau. |
| Habitants et collectivités | <ul style="list-style-type: none"> • En 2001, la population de Lark Harbour était d'environ 650 habitants. • Lark Harbour se trouve à environ 33 km à l'ouest de Corner Brook. • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site. |
| Qualité de l'air/bruit | <ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car, par le passé, le dragage s'est fait seulement avec deux excavatrices. |
| Ressources archéologiques/ patrimoniales | <ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents. |
| Oiseaux | <ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L. |
| Poisson et habitat du poisson: | <ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque. |
| Zones sensibles/protégées | <ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune zone sensible ou protégée dans ce site ou près de ce site. |

| | |
|--------------------------------------|---|
| | |
| Espèces en péril | <ul style="list-style-type: none"> Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site. |
| Sol | <ul style="list-style-type: none"> Les déblais qui proviennent de la plage se composent de sable, de pierres et de galets. |
| Qualité de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> L'excavatrice/la pelle rétrocaveuse exécuteront les travaux de dragage au-dessus de la laisse de haute mer. Il existe un risque d'interactions avec le milieu marin. |
| Restrictions temporelles applicables | <ul style="list-style-type: none"> Aucune restriction temporelle |
| Renseignements supplémentaires | <ul style="list-style-type: none"> Du sable, des galets et des pierres se sont déposés dans le bassin du port en raison des tempêtes, de l'action des vagues et de la dérive littorale et le dragage est donc nécessaire pour permettre aux bateaux d'y accéder. Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site. |



Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Lark Harbour.

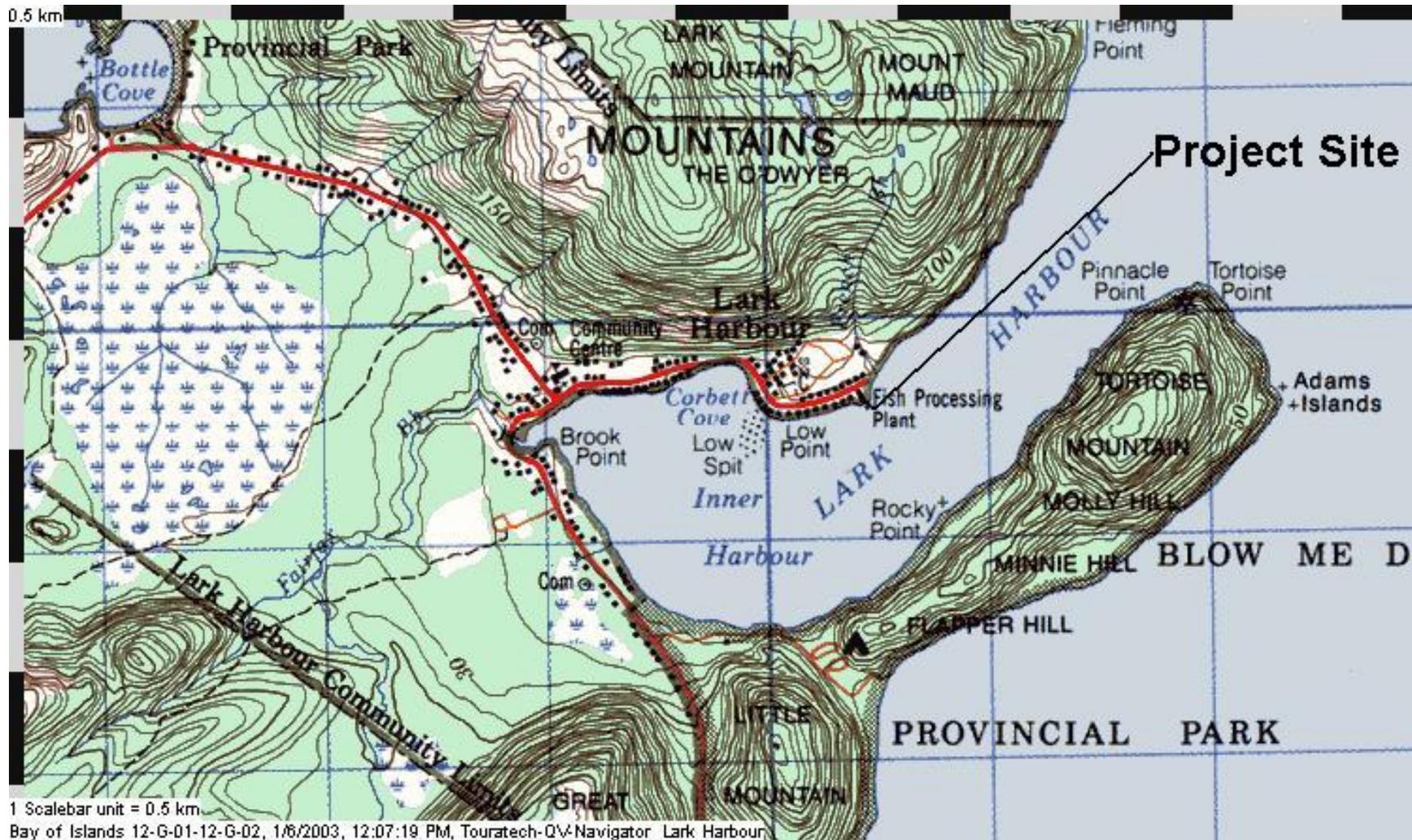


SCALE 1: N.T.S.

| | | |
|-----------------------------|---|--|
| | project MINOR DREDGING LARK HARBOUR NEWFOUNDLAND | project design date D.C. 20 JUNE 2000 |
| | approved date | approved date |
| revision date drawing | site SITE PLAN | tender submission PWSC Project Manager / Administrateur de projets (PSCC) project number / no. du projet: 106832 drawing no. / no. de dessin: 1 OF 1 |

PWGSC A4

CADD FILE: LARK HR



Carte 1 : Carte topographique du site du projet.

LÉGENDE

INDIQUE LA ZONE DE DRAGAGE

DÉPÔT DES DÉBLAIS

RIVAGE

EAUX DE LARK HARBOUR

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS
TERRE-NEUVE
PLAN DU SITE

D.C. LE 20 JUIN 2000
FICHIER DE CDAO : LARK HARBOUR

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Josephine's Cove, T.-N.-L.

| | |
|---------------------------------------|---|
| Emplacement du site | Josephine's Cove, T.-N.-L. |
| Emplacement du site de dragage | 50° 47' 15" N; 57° 05' 45" O Josephine's Cove, T.-N.-L. cf. carte : St. John Island 12 I 14. |
| Emplacement de la décharge principale | 50° 47' 15" N; 57° 05' 45" O Josephine's Cove, T.-N.-L. cf. carte : St. John Island 12 I 14. Les déblais de dragage seront redéposés sur le brise-lames dans le port et le long du rivage. |
| Mode d'élimination | <ul style="list-style-type: none"> • Excavatrice à chenilles pour le dragage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Déblais de dragage (galets, blocs rocheux et pierres) redéposés sur le brise-lames dans le port et le long du rivage. • Travaux exécutés sur la plage, au-dessus de la ligne d'eau. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place. |
| Quantité de déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • 300 m³ • 3-4 ans • 3-4 jours |
| Composition des déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage seront redéposés sur le brise-lames dans le port et le long du rivage. • Les déblais se composent de galets, de blocs rocheux et de pierres. |

| | |
|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Le site sert depuis longtemps à la pêche côtière saisonnière et nous n'avons donc aucune raison de craindre la contamination. • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais seront déchargés latéralement et nivelés sur place. |
| Rivage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de galets, de blocs rocheux et de pierres. • La pente est jugée de minimale à modérée. |
| Utilisations du port | <ul style="list-style-type: none"> • Une vingtaine de petites embarcations non pontées enregistrées dans des ports voisins utilisent ce site pendant la saison de pêche du homard. • Les installations comprennent un petit bassin d'amarrage, un brise-lames en roches naturelles, une aire d'entreposage de bateaux, une aire d'entreposage de casiers à homard et un chenal d'accès. |
| Habitants et collectivités | <ul style="list-style-type: none"> • Josephine's Cove est un site de pêche saisonnière qui se trouve dans la péninsule Great Northern, à environ 210 km de Corner Brook. • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site. |
| Qualité de l'air/bruit | <ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le nivellement se fera uniquement avec une excavatrice terrestre. |
| Ressources archéologiques/ patrimoniales | <ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents. |
| Oiseaux | <ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, |

| | |
|--------------------------------------|--|
| | <p>les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L.</p> |
| Poisson et habitat du poisson | <ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque. |
| Zones sensibles/protégées | <ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune zone sensible ou protégée dans ce site ou près de ce site. |
| Espèces en péril | <ul style="list-style-type: none"> • Les saules des landes se trouvent uniquement au Canada, sur la côte nord-ouest de la péninsule Great Northern de Terre-Neuve. On peut les voir dans la région du détroit de Belle-Isle sur la côte au nord ouest de la pointe de la péninsule, à environ 200 km du site. |
| Sol | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de pierres, de galets et de blocs rocheux. |
| Qualité de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> • Toutes interactions éventuelles incluraient le milieu marin. |
| Restrictions temporelles applicables | <ul style="list-style-type: none"> • Aucune restriction temporelle. |

Renseignements supplémentaires

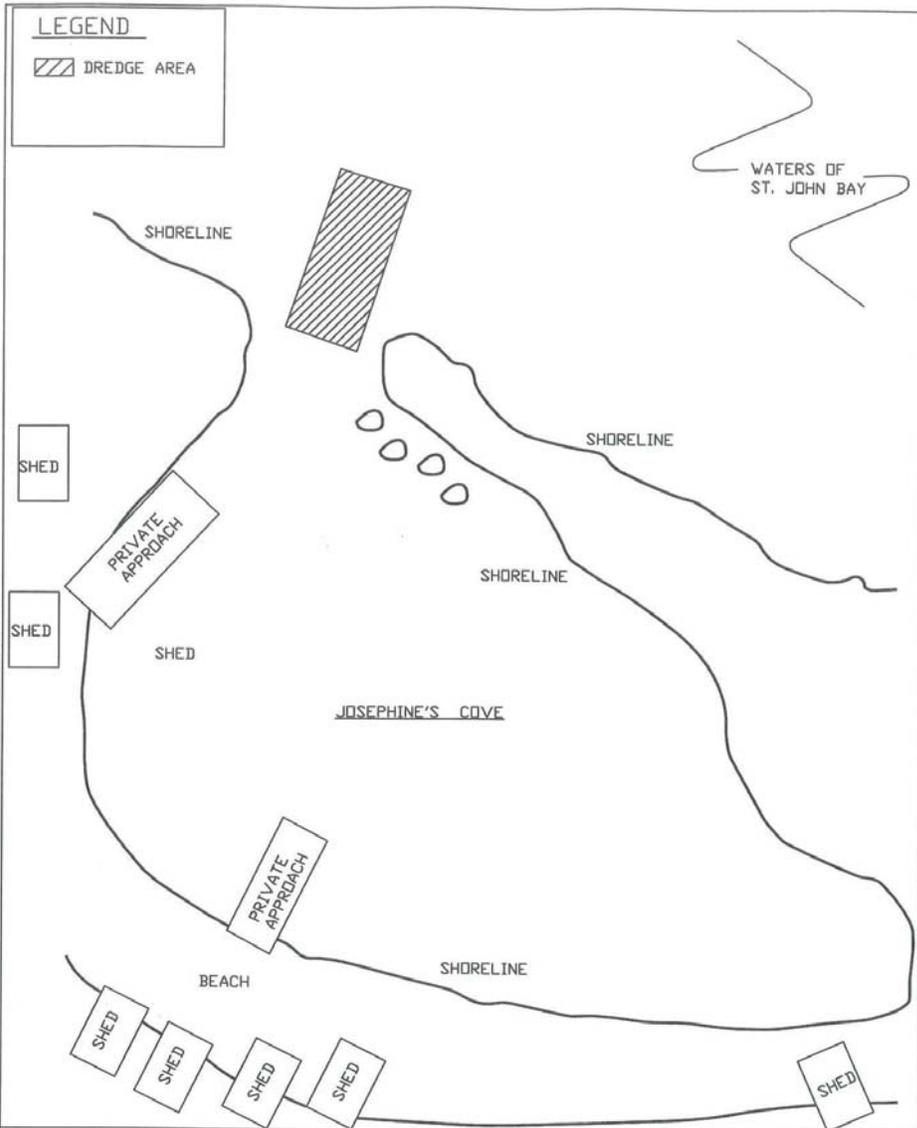
- Le dragage est nécessaire pour enlever les pierres, les blocs rocheux et les galets du bassin d'amarrage et du chenal d'accès.
- Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site.



Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Josephine's Cove.



Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Josephine's Cove.

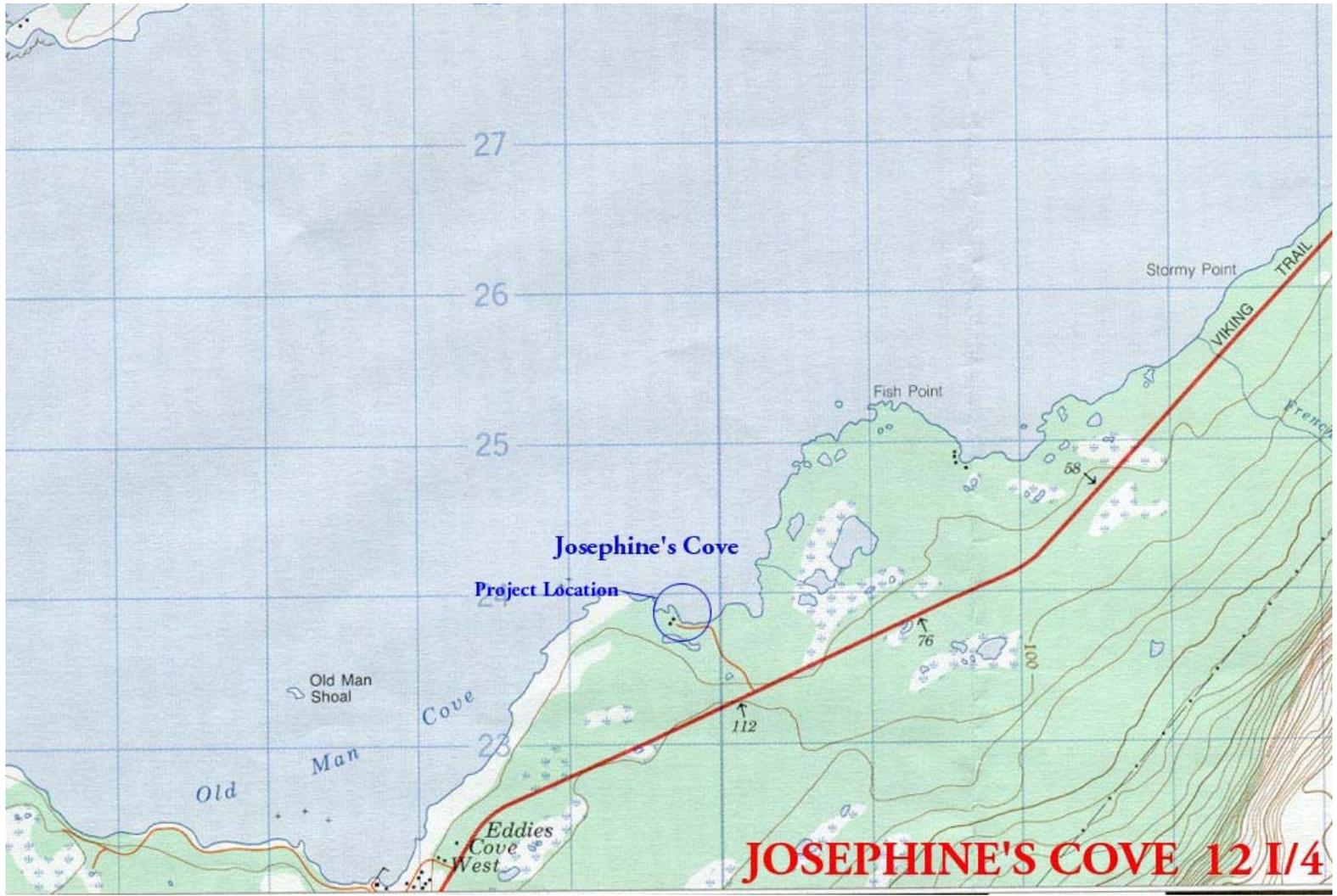


SCALE 1: N.T.S.

| | | | |
|--|---|---|---|
| | Public Works and Government Services Canada Travaux publics et Services gouvernementaux Canada | project MINOR DREDGING JOSEPHINE'S COVE NEWFOUNDLAND | project design C.W. 5 AUG 2002 |
| | revision date drawing | tender PWGSC Project Manager 309583 | date approved date drawing no. 1 OF 1 |

PWGSC A4

CADD FILE: JOSEPHINE'S COVE



Carte 1 : Carte topographique du site du projet.

LÉGENDE

ZONE DE DRAGAGE

RIVAGE

RIVAGE

HANGAR (SHED)

HANGAR

ACCÈS PRIVÉ

PLAGE

EAUX DE LA BAIE ST.GEORGES

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS
JOSEPHINE'S COVE TERRE-NEUVE
PLAN DU SITE

C.W. 5 AOÛT 2002
FICHER CDAO : JOSEPHINE'S COVE

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Highlands, T.-N.-L.

| | |
|--|---|
| Nom du site | Highlands, T.-N.-L. |
| Emplacement du site de nivellement de la plage | 48° 10' 18" N; 58° 56' 8" O Highlands, T.-N.-L. cf. carte : St. Fintan's 12 B 02. |
| Emplacement de la décharge principale | 48° 10' 18" N; 58° 56' 8" O Highlands, T.-N.-L. cf. carte : Fintan's 12 B 02. Nivellement de la plage seulement. Aucun déchargement hors site. . |
| Mode d'élimination | <ul style="list-style-type: none"> • Tracteur ou excavatrice terrestre pour le nivellement de la plage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Décharge non requise. • Travaux exécutés sur la plage, au-dessus de la ligne d'eau. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place. |
| Quantité de déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • 200 m³ • 1-2 ans • de 1 à 1 journée ½ |
| Composition des déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage seront redéposés et nivelés dans le secteur entourant la plage. • Les déblais (sable et pierres) se trouvent au- |

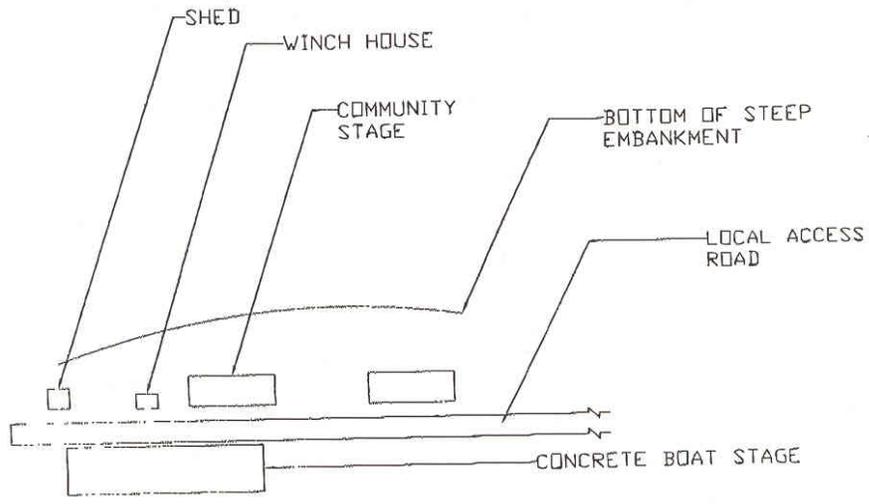
| | |
|---|--|
| | <p>dessus de la ligne d'eau.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le site sert depuis longtemps à la pêche côtière saisonnière et nous n'avons donc aucune raison de craindre la contamination. • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais seront déchargés latéralement et nivelés sur place. |
| Rivage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage qui proviennent de la plage se composent de sable et de pierres. • La pente est jugée de minimale à modérée. |
| Utilisations du port | <ul style="list-style-type: none"> • L'emplacement sert à l'équipage de vingt-quatre bateaux de pêche côtière. • Les installations comprennent un abri à treuil, une aire d'entreposage de casiers à homard, plusieurs rampes saisonnières de mise à l'eau de petits bateaux, une aire d'entreposage de bateaux et un chenal/bassin le long du rivage. |
| Habitants et collectivités | <ul style="list-style-type: none"> • Highlands a une population d'environ 120 personnes. • Plusieurs petites collectivités entourent Highlands, notamment Maidstone et St. David's (au nord-est), Lockleven et St. Fintan's (à l'est). • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site. |
| Qualité de l'air/bruit | <ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le nivellement se fera uniquement avec un tracteur ou une excavatrice terrestre. |
| Ressources archéologiques/patrimoniales | <ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents. |

| | |
|--------------------------------------|---|
| Oiseaux | <ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L. |
| Poisson et habitat du poisson | <ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque. |
| Zones sensibles/protégées | <ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune zone sensible ou protégée dans ce site ou près de ce site. |
| Espèces en péril | <ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site. |
| Sol | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage se composent de sable et de pierres. |
| Qualité de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> • Tous les travaux proposés seront exécutés au-dessus du niveau de l'eau. |
| Restrictions temporelles applicables | <ul style="list-style-type: none"> • Aucune restriction temporelle. |
| Renseignements supplémentaires | <ul style="list-style-type: none"> • Le nivellement de la plage de ce site a pour objet de faciliter l'installation de rampes de mise à l'eau saisonnières qui permettront aux pêcheurs exploitant de petits bateaux d'accéder chaque jour aux lieux de pêche en toute sécurité. • Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site. |

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|



Photographie du site : vue aérienne du site de nivellement de la plage de Highlands.



WATER OF ST. GEORGES BAY

Public Works and Government Services Canada

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

HIGHLANDS, NL

Drawing title: HIGHLANDS SITE PLAN

scale:
date: JAN 30, 2004

designed by: date:
conçu par: date:
drawn by: JS

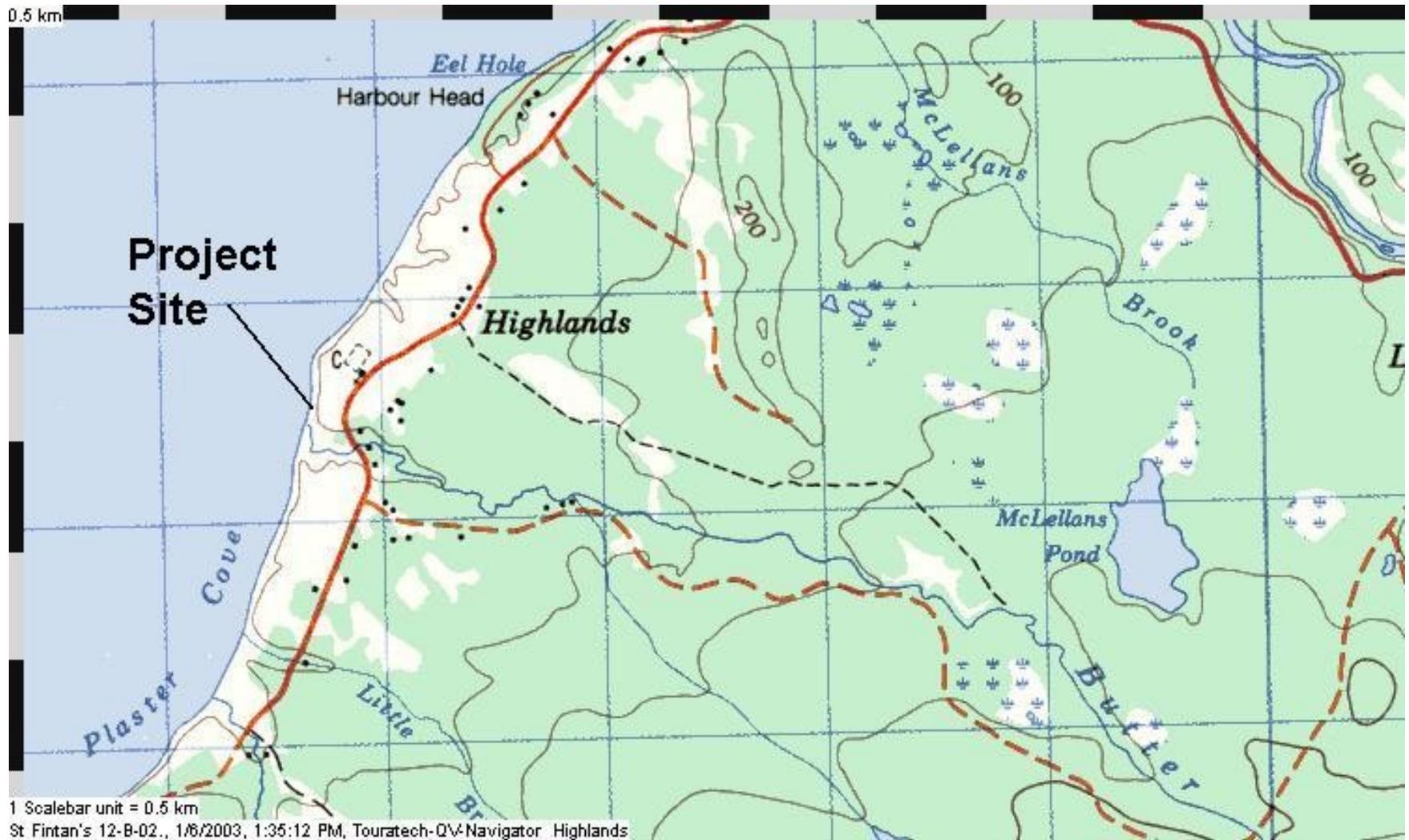
approved by: project no.: no. du projet:

revisions: dwg no.: dessin no.:

Plot Scale:

PWOSC A4

TIGS Document No. Not in System



Carte 1 : Carte topographique du site du projet.

HANGAR
ABRI À TREUIL
CHAFAUD COMMUNAUTAIRE
FOND D'UN REMBLAI ABRUPT
ROUTE D'ACCÈS LOCALE
PONTON EN BÉTON

HIGHLANDS, T.-N.-L.

EAUX DE LA BAIE ST. GEORGES
PLAN DU SITE DE HIGHLANDS
30 JUIN 2004

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Heatherton, T.-N.-L.

| | |
|--|---|
| Emplacement du site | Heatherton, T.-N.-L. |
| Emplacement du site de nivellement de la plage | 48° 17' N; 58° 45' O Heatherton, T.-N.-L. cf. carte : Flat Bay 12 B 07. |
| Emplacement de la décharge principale | 48° 17' N; 58° 45' O Heatherton, T.-N.-L. cf. carte : Flat Bay 12 B 07. Nivellement de la plage seulement. Aucun déchargement hors site. |
| Mode d'élimination | <ul style="list-style-type: none"> • Tracteur ou excavatrice terrestre pour le nivellement de la plage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Décharge non requise. • Travaux exécutés sur la plage, au-dessus de la ligne d'eau. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place. |
| Quantité de déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • 200 m³ • 1-2 ans • de 1 à 1 journée ½ |
| Composition des déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage seront déposés et nivelés dans le secteur entourant la plage. • Les matières (sable et pierres) se trouvent au-dessus de la ligne d'eau. |

| | |
|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Le site sert depuis longtemps à la pêche côtière saisonnière et nous n'avons donc aucune raison de craindre la contamination. • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais de dragage seront déchargés latéralement et nivelés sur place. |
| Rivage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage qui proviennent de la plage se composent de sable et de pierres. • La pente est jugée de minimale à modérée. |
| Utilisations du port | <ul style="list-style-type: none"> • Le site sert à des bateaux de pêche côtière saisonnière. • Les installations comprennent un abri à treuil, une aire d'entreposage de casiers à homard, plusieurs rampes saisonnières de mise à l'eau de petits bateaux, une aire d'entreposage de bateaux et un petit bassin d'amarrage. |
| Habitants et collectivités | <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs petites collectivités entourent Heatherton, notamment Robinsons (au sud-est) et Fischells (au nord-est). • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site. Il y a des maisons dans le secteur mais pas dans le voisinage immédiat du site. |
| Qualité de l'air/bruit | <ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le nivellement se fera uniquement avec un tracteur ou une excavatrice terrestre. |
| Ressources archéologiques/patrimoniales | <ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents. |
| Oiseaux | <ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, |

| | |
|--------------------------------------|---|
| | les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L. |
| Poisson et habitat du poisson | <ul style="list-style-type: none"> On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque. |
| Zones sensibles/protégées | <ul style="list-style-type: none"> Nos recherches n'ont révélé aucune zone sensible ou protégée dans ce site ou près de ce site. |
| Espèces en péril | <ul style="list-style-type: none"> Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site. |
| Sol | <ul style="list-style-type: none"> Les déblais qui proviennent de la plage se composent de sable et de pierres. |
| Qualité de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> Tous les travaux proposés seront exécutés au-dessus du niveau de l'eau. Toutes interactions éventuelles incluraient le milieu marin et les plans d'eau douce (petit ruisseau à l'est du site). |
| Restrictions temporelles applicables | <ul style="list-style-type: none"> Aucune restriction temporelle. |
| Renseignements supplémentaires | <ul style="list-style-type: none"> Le nivellement de la plage de ce site a pour objet de faciliter l'installation de rampes de mise à l'eau saisonnières qui permettront aux pêcheurs exploitant de petits bateaux d'accéder chaque jour aux lieux de pêche en toute sécurité. Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site. |

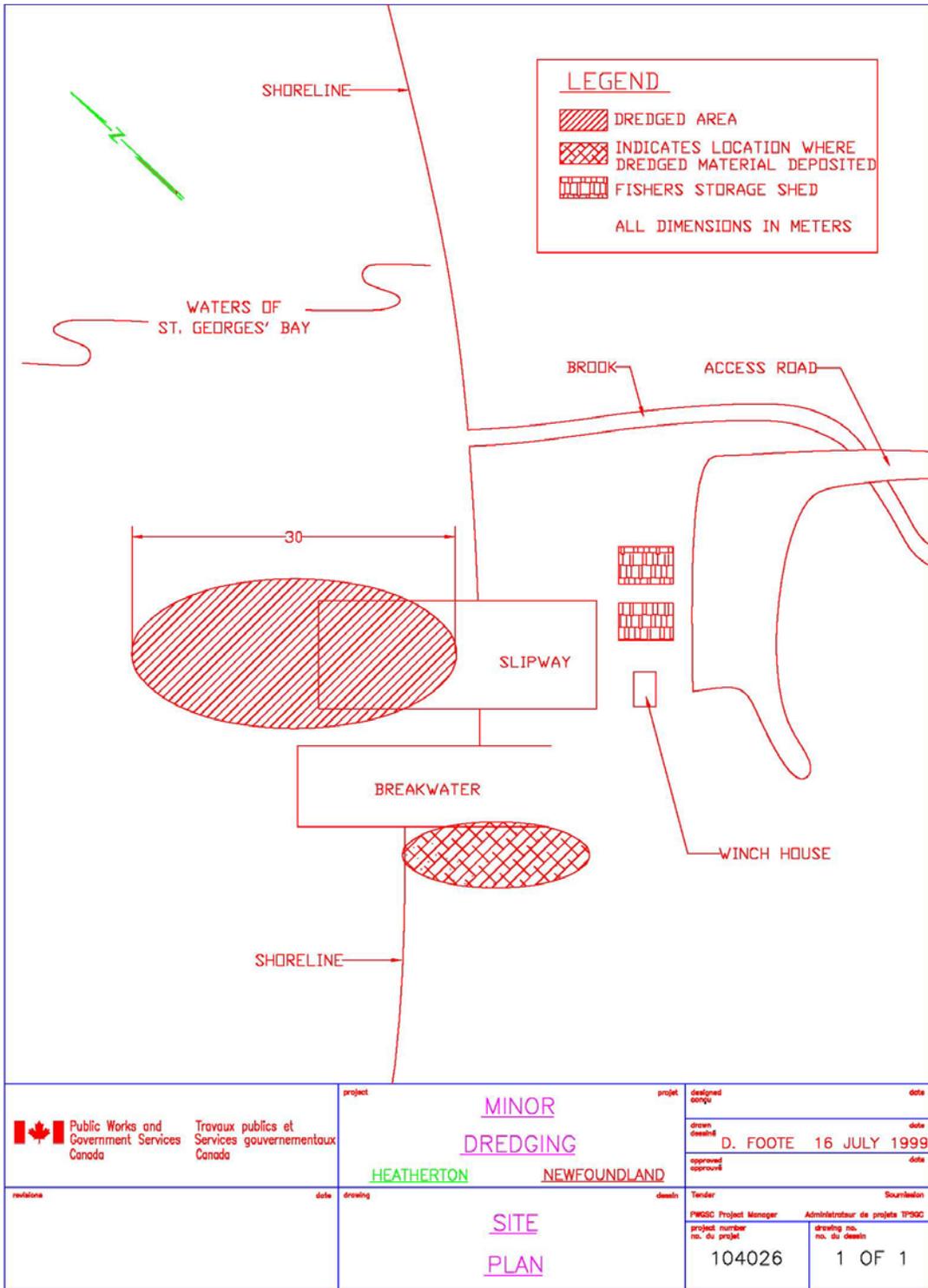
| | |
|--|--|
| | |
|--|--|

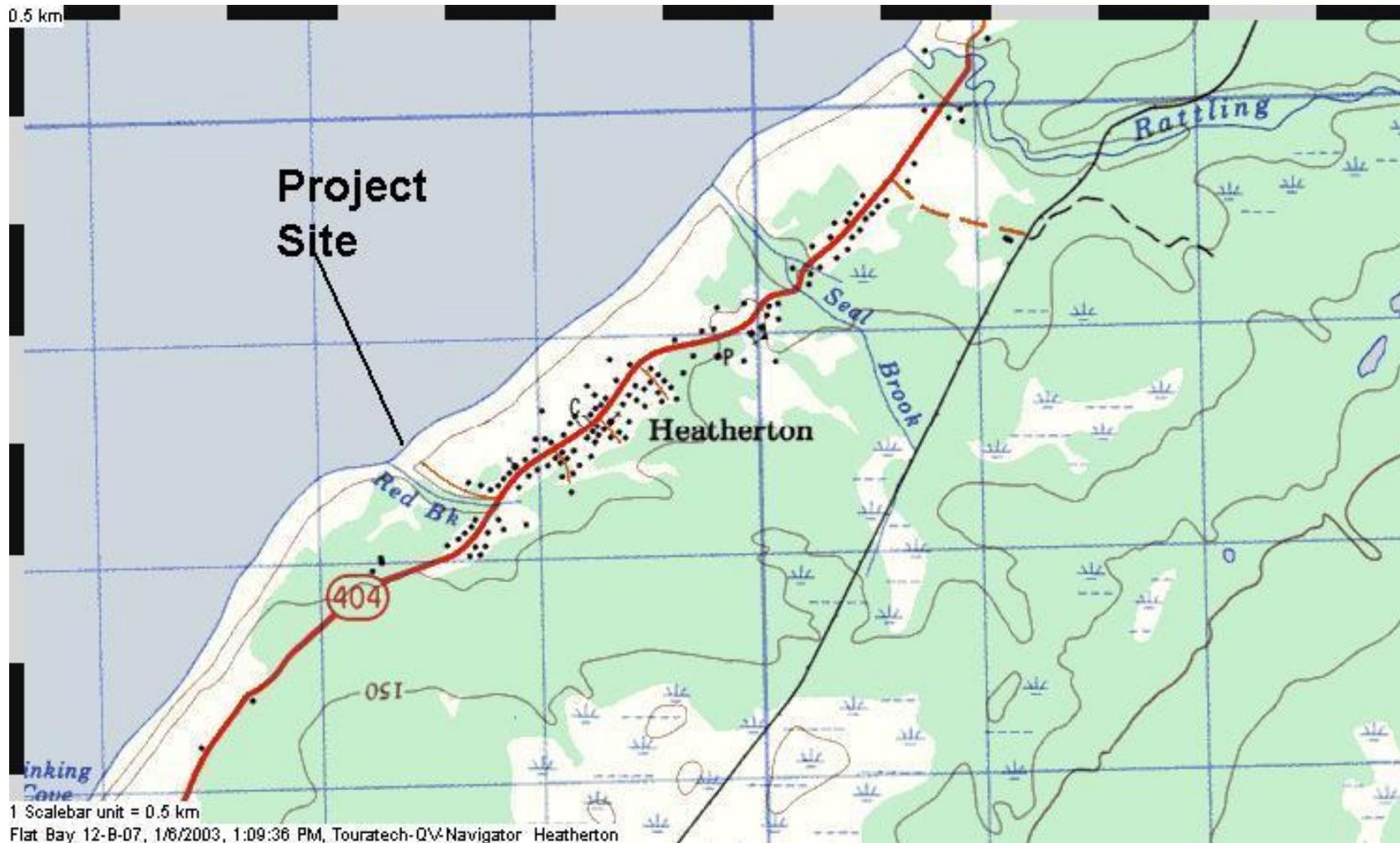


Photographie du site : vue aérienne du site de nivellement de la plage d'Heatherton.



Photographie 1 : vue aérienne du site de nivellement de la plage de Heatherton.





**Carte 1 : Carte topographique du site du projet.
RIVAGE
EAUX DE LA BAIE ST. GEORGES**

LÉGENDE

ZONE DRAGUÉE

INDIQUE L'ENDROIT OÙ SERONT DÉPOSÉS LES DÉBLAIS DE DRAGAGE

HANGAR DES PÊCHEURS

TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN MÈTRES

RUISSEAU

ROUTE D'ACCÈS

RAMPE D'ACCÈS À L'EAU

BRISE-LAMES

ABRI À TREUIL

RIVAGE

EAUX DE LA BAIE ST. GEORGES

RIVAGE

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS

HEATHERTON TERRE-NEUVE

PLAN DU SITE

LE 16 JUILLET 1999

1 DE 1

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Gravels, T.-N.-L.

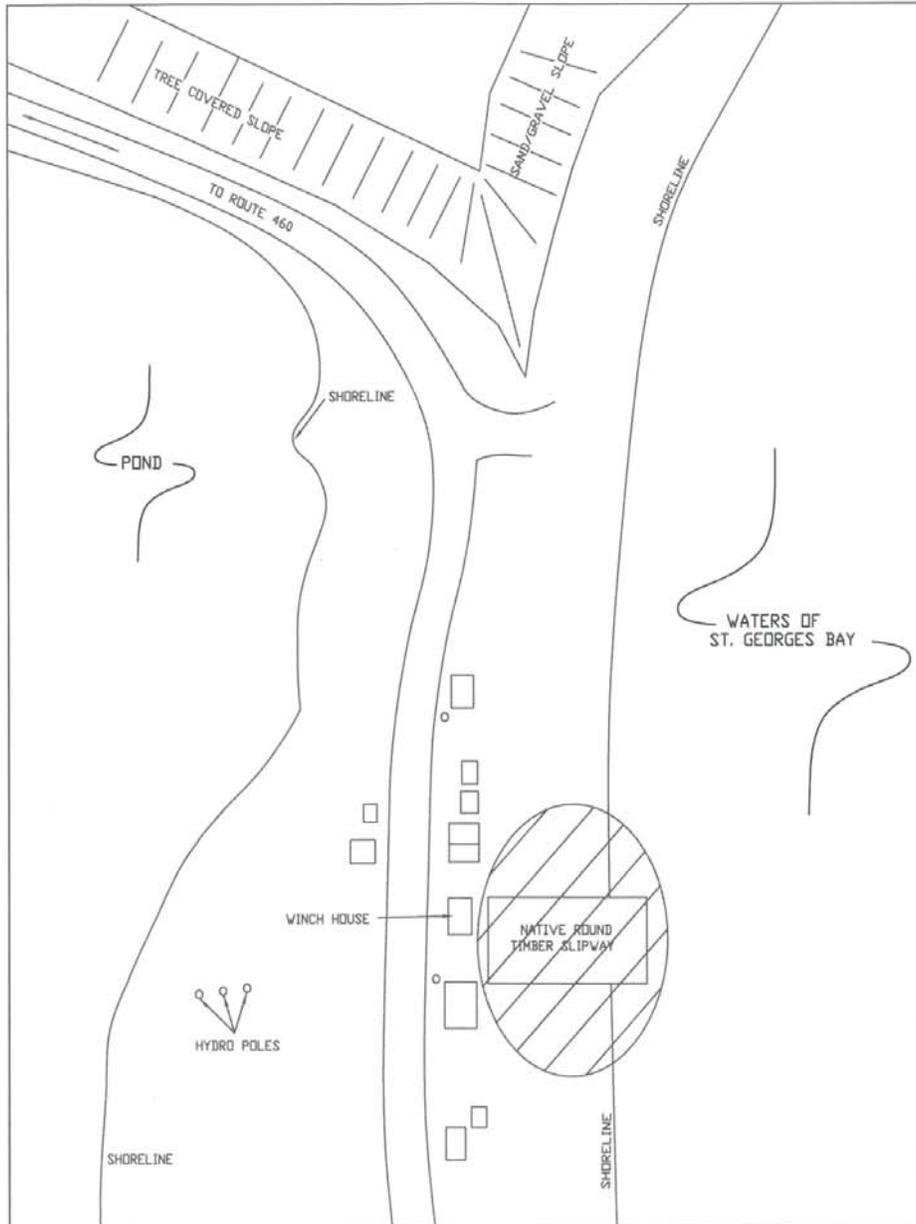
| | |
|--|---|
| Emplacement du site | Gravels, T.-N.-L. |
| Emplacement du site de nivellement de la plage | 48° 31' N; 58° 44' O Gravels, T.-N.-L. cf. carte : Stephenville 12 B 10. |
| Emplacement de la décharge principale | 48° 31' N; 58° 44' O Gravels, T.-N.-L. cf. carte : Stephenville 12 B 10. Nivellement de la plage seulement. Aucun déchargement hors site. |
| Mode d'élimination | <ul style="list-style-type: none"> • Tracteur ou excavatrice terrestre pour le nivellement de la plage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Décharge non requise. • Travaux exécutés sur la plage, au-dessus de la ligne d'eau. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place. |
| Quantité de déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • 50 m³ • 2-3 ans • de 1 à 1 journée ½ |
| Composition des déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage seront déposés et nivelés dans le secteur entourant la plage. • Les déblais (sable et pierres) se trouvent au- |

| | |
|---|--|
| | <p>dessus de la ligne d'eau.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le site sert depuis longtemps à la pêche côtière saisonnière et nous n'avons donc aucune raison de craindre la contamination. • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais seront déchargés latéralement et nivelés sur place. |
| Rivage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage qui proviennent de la plage se composent de sable et de pierres. • La pente est jugée de minimale à modérée. |
| Utilisations du port | <ul style="list-style-type: none"> • Les installations comprennent des rampes d'accès à l'eau en bois d'oeuvre et un abri à treuil. |
| Habitants et collectivités | <ul style="list-style-type: none"> • Gravels se trouve à quelque 71 km au sud-ouest de Corner Brook. • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site. |
| Qualité de l'air/bruit | <ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le nivellement se fera uniquement avec un tracteur ou une excavatrice terrestre. |
| Ressources archéologiques/ patrimoniales | <ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents. |
| Oiseaux | <ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L. |
| Poisson et habitat du poisson | <ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des |

| | |
|--------------------------------------|---|
| | <p>espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La plage sert de frayère au capelan (voir ci-dessous). |
| Zones sensibles/zones protégées | <ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune zone sensible ou protégée dans ce site ou près de ce site. |
| Espèces en péril | <ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site. |
| Sol | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de sable et de pierres. |
| Qualité de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> • Tous les travaux proposés seront exécutés au-dessus du niveau de l'eau. |
| Restrictions temporelles applicables | <ul style="list-style-type: none"> • Le nivellement de la plage pourrait correspondre à la période de migration/frai du capelan. • En général, les travaux sont exécutés avant la migration/le frai du capelan. |
| Renseignements supplémentaires | <ul style="list-style-type: none"> • Le nivellement de la plage de ce site a pour objet de faciliter l'installation saisonnière de rampes de mise à l'eau qui permettront aux pêcheurs exploitant de petits bateaux d'accéder chaque jour aux lieux de pêche en toute sécurité. • Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies et la carte topographique du site. |



Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Gravels.



SCALE 1: N.T.S.

| | | |
|-----------------------------|--|--|
| | project MINOR DREDGING GRAVELS NEWFOUNDLAND | project design date 16 JAN 2006 |
| | date LEGEND DREDGE/GRADED AREA | date SITE PLAN |
| date date 16 JAN 2006 | date date 16 JAN 2006 | date date 16 JAN 2006 |

PWGSC A4

CADD FILE: GRAVELS



Carte 1 : Carte topographique du site du projet.

PENTE COUVERTE D'ARBRES

VERS LA ROUTE 460

PENTE EN SABLE/PIERRES

ÉTANG

RIVAGE

RIVAGE

EAUX DE LA BAIE ST. GEORGES

ABRI À TREUIL

RAMPE D'ACCÈS À L'EAU EN BOIS D'ŒUVRE INDIGÈNE

POTEAUX ÉLECTRIQUES

RIVAGE

LÉGENDE

ZONE À DRAGUER/NIVELER

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS

GRAVELS TERRE-NEUVE

PLAN DU SITE

16 JANVIER 2006

1 DE 1

FICHER DE CDAO : GRAVELS

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Frenchman's Cove, T.-N.-L.

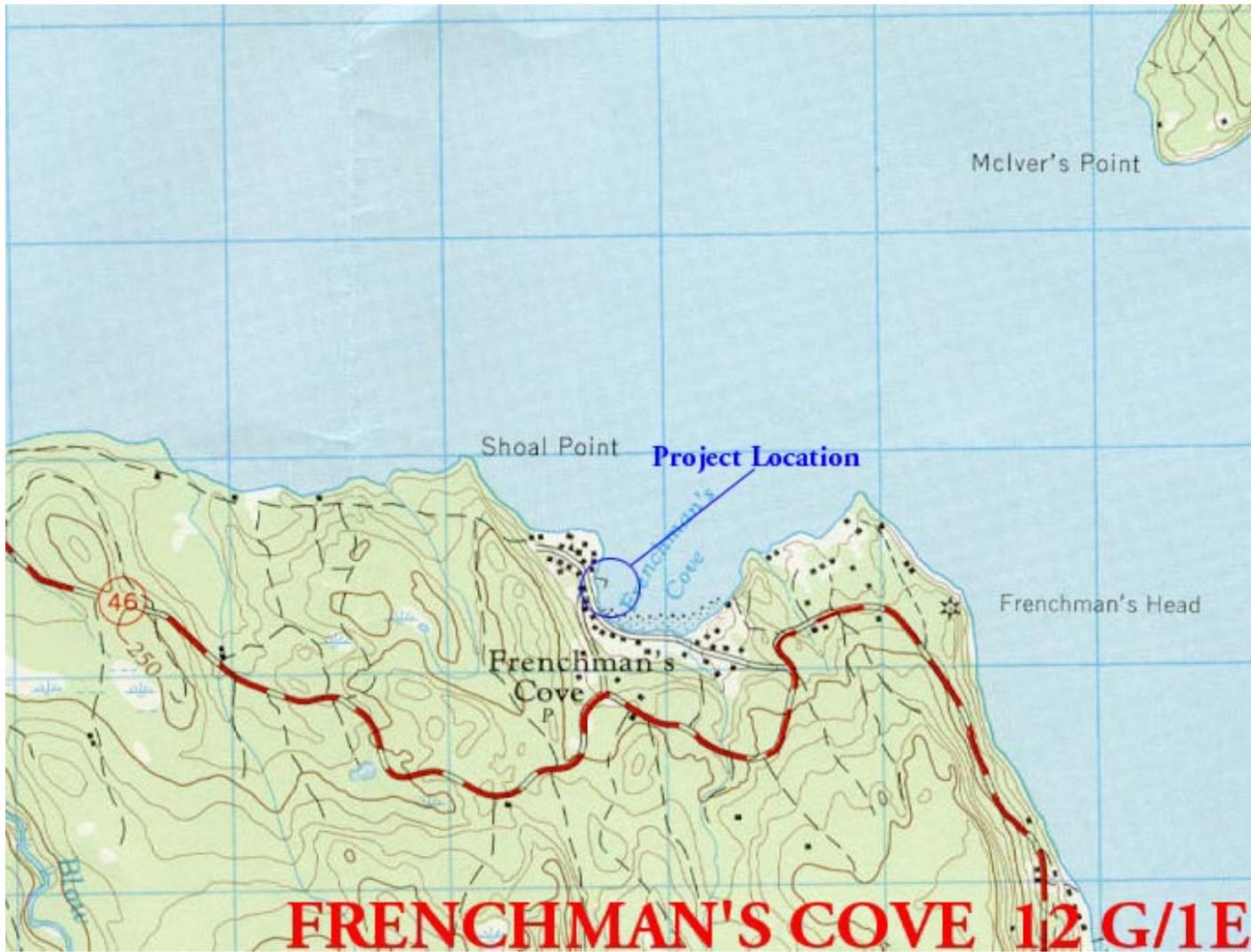
| | |
|---------------------------------------|--|
| Emplacement du site | Frenchman's Cove, T.-N.-L. |
| Emplacement du site de dragage | 49° 3' 38" N; 58° 10' 42" O Frenchman's Cove, T.-N.-L. cf. carte : Bay of Islands 12 G 1E. |
| Emplacement de la décharge principale | Les déblais de dragage seront chargés dans des camions et transportés vers une décharge autorisée. |
| Mode d'élimination | <ul style="list-style-type: none"> • Excavatrice à chenilles pour le dragage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Déblais de dragage (sable/pierres/galets) chargés dans des camions et transportés vers une décharge autorisée. • Travaux exécutés au-dessus de la laisse de haute mer. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place. |
| Quantité de déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • 800 m³ • 3-4 ans • De 3 à 4 jours pour terminer les travaux. |
| Composition des déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage doivent être chargés dans des camions et transportés vers une décharge autorisée. • Les déblais se composent de sable, de galets et de pierres. • Lors de la planification préliminaire des projets, deux échantillons de sédiment marin ont été prélevés sur le site pour analyse chimique. Les résultats étaient conformes aux |

| | |
|---|---|
| | Recommandations canadiennes pour la qualité des sols du CCME. |
| Rivage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais se composent de sable, de galets et de pierres. • La pente est jugée de minimale à modérée. |
| Utilisations du port | <ul style="list-style-type: none"> • En 2003, quinze bateaux occupaient le site. • Les installations sur le site incluent le quai principal, un quai avec musoirs, un quai longitudinal et un bassin d'amarrage. |
| Habitants et collectivités | <ul style="list-style-type: none"> • En 2001, 270 personnes vivaient dans la collectivité de Frenchman's Cove. • Frenchman's Cove se trouve près des petites collectivités de Benoit's Cove and York Harbour, qui sont situées au sud et à l'ouest du site. • Selon les cartes et les photographies du site, il y a plusieurs maisons sur la route principale à l'ouest du site. |
| Qualité de l'air/bruit | <ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le dragage et le nivellement se feront uniquement avec une excavatrice terrestre. |
| Ressources archéologiques/patrimoniales | <ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents. |
| Oiseaux | <ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L. |
| Poisson et habitat du poisson | <ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des |

| | |
|--------------------------------------|--|
| | <p>espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque.</p> |
| Zones sensibles/protégées | <ul style="list-style-type: none"> Nos recherches n'ont révélé aucune zone sensible ou protégée dans ce site ou près de ce site. |
| Espèces en péril | <ul style="list-style-type: none"> Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site. |
| Sol | <ul style="list-style-type: none"> Les déblais de dragage se composent de sable, de galets et de pierres. |
| Qualité de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> Toutes interactions éventuelles incluraient le milieu marin. |
| Restrictions temporelles applicables | <ul style="list-style-type: none"> Aucune restriction temporelle. |
| Renseignements supplémentaires | <ul style="list-style-type: none"> Du sable, des pierres et des galets se sont déposés dans le bassin le long du brise-lames en raison de la dérive littorale et de l'action des vagues. D'autres matières doivent également être enlevées le long du quai longitudinal pour permettre aux grands bateaux de mouiller. Des travaux mineurs de dragage sont exécutés au besoin dans ce site. Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site. |



Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Frenchman's.



**Carte 1 : Carte topographique du site du projet.
SITE DU PROJET**

2 échantillons
2 échantillons à chaque emplacement (4 au total)

HAUT-FOND (SHOAL)

DRAGAGE
FRENCHMAN'S COVE, T.-N.-L.

SITES PROPOSÉS POUR L'ÉCHANTILLONNAGE

JUIN 2005

1 DE 1

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Fox Island, T.-N.-L.

| | |
|---------------------------------------|--|
| Emplacement du site | Fox Island, T.-N.-L. |
| Emplacement du site de dragage | 48° 41' 42" N; 58° 40' 52" O Fox Island, T.-N.-L. cf. carte : Stephenville 12 B 10. |
| Emplacement de la décharge principale | 48° 41' 42" N; 58° 40' 52" O Fox Island, T.-N.-L. cf. carte : Stephenville 12 B 10. Les déblais de dragage seront déchargés latéralement, répandus et nivelés le long du rivage. |
| Mode d'élimination | <ul style="list-style-type: none"> • Excavatrice à chenilles/pelle rétrocaveuse pour l'enlèvement des déblais qui se sont déposés à cet endroit. • Site accessible par la route en gravier existante. • Travaux exécutés à partir des zones stables du rivage ou selon la méthode de la plate-forme de travail temporaire. • Déblais de dragage déchargés latéralement et répandus le long du rivage en respectant l'environnement. • Travaux exécutés au-dessus du niveau de l'eau. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place. |
| Quantité de déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • 500 m³ • 1-2 ans • De 2 à 3 jours environ par le passé pour terminer les travaux. |

| | |
|--|---|
| Composition des déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • L'analyse chimique des échantillons de sédiment marin recueillis sur le site indiquait des niveaux élevés de chrome et de nickel qui dépassaient les Recommandations canadiennes pour la qualité des sols du CCME. • Les déblais de dragage se composent de limon, de sable, de pierres et de galets. |
| Rivage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage qui proviennent de la plage se composent de limon, de sable, de pierres et de galets. La pente est jugée de minimale à modérée. |
| Utilisations du port | <ul style="list-style-type: none"> • En 2003, 11 bateaux d'une longueur totale de 89 mètres servaient aux activités de 18 entreprises. • Le site comprend un quai longitudinal, un brise-lames en palplanches d'acier, un brise-lames en bois d'œuvre non traité, deux rampes de mise à l'eau/aires d'entreposage de casiers à homard en béton et plusieurs rampes de mise à l'eau de petits bateaux. |
| Habitants et collectivités | <ul style="list-style-type: none"> • Fox Island se trouve à quelque 61 km au sud-ouest de Corner Brook. • Selon les cartes et les photographies du site, des gens habitent à proximité du site. |
| Qualité de l'air/bruit | <ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car, par le passé, le dragage a été exécuté uniquement avec une excavatrice/ pelle rétrocaveuse. |
| Ressources archéologiques et patrimoniales | <ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents. |
| | |

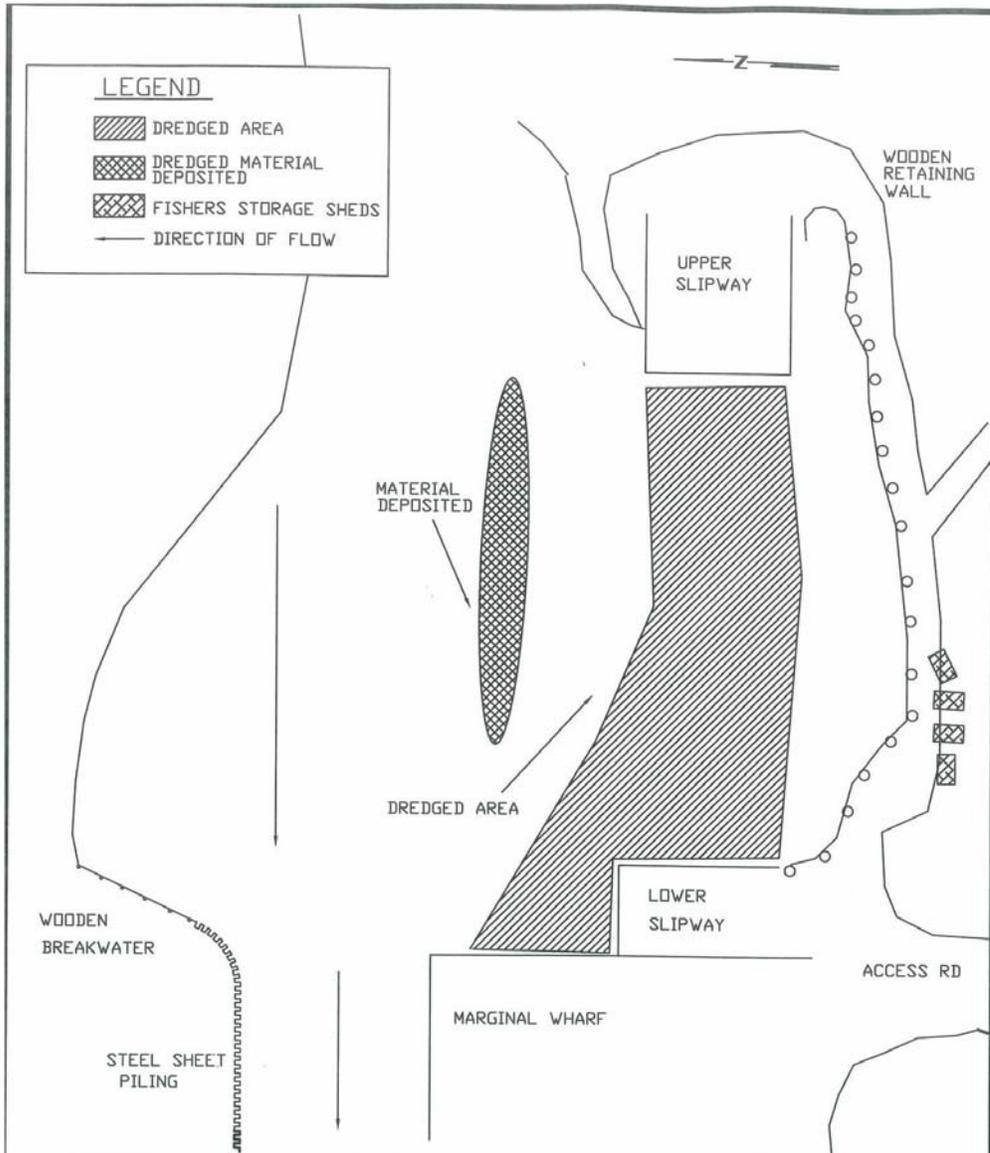
| | |
|-------------------------------|---|
| Oiseaux | <ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L. |
| Poisson et habitat du poisson | <ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque. • La plage sert parfois de frayère au capelan et le saumon de l'Atlantique migre dans la zone immédiate du projet. |
| Zones sensibles/protégées | <ul style="list-style-type: none"> • La rivière Fox Island est une zone marine sensible pour la protection et la conservation du saumon de l'Atlantique et de la truite mouchetée anadrome qui montent et descendent la rivière Fox Island lors de la migration. |
| Espèces en péril | <ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site. • Comme nous l'avons déjà signalé dans des examens préalables antérieurs, la collectivité de Fox Island est comprise dans l'aire de distribution générale de plusieurs espèces qui figurent sur la liste des espèces en péril. Ces espèces incluent le Hibou des marais, la Morue franche, le Loup d'Atlantique, le Roqual à bosse, la Tortue luth, le Caribou des bois, le Arlequin plongeur, le Loup d'Atlantique, et le Braya de Fernald. Même si le site du projet se trouve dans l'aire générale de distribution de ces espèces, il est peu susceptible de servir à l'habitat essentiel de ces espèces ou de le limiter et il est peu probable que les travaux nuisent à des composantes environnementales du site considérées comme importantes, sensibles, menacées ou en péril. • Chaque année, le Service canadien de la faune fait des relevés du Pluvier siffleur (LEP, |

| | |
|--------------------------------------|--|
| | Annexe 1, en voie de disparition).(Les plages incluent Fox Island). Aucun Pluvier siffleur n'a été aperçu jusqu'ici. |
| Sol | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage qui proviennent de la plage se composent de limon, de sable, de pierres et de galets. |
| Qualité de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> • Tous les travaux doivent être exécutés au-dessus du niveau de l'eau. • Toutes interactions éventuelles incluraient le milieu marin et les étendues d'eau douce. |
| Restrictions temporelles applicables | <ul style="list-style-type: none"> • Le travaux de dragage prévus doivent avoir lieu entre le 1^{er} avril et le 1^{er} mai. Nous avons choisi ces dates pour éviter la migration normale des saumoneaux et des saumons adultes de l'Atlantique ainsi que la période de frai du capelan. |
| Renseignements supplémentaires | <ul style="list-style-type: none"> • Le dragage vise à assurer un accès sûr aux pêcheurs par le chenal d'accès et la zone de mouillage où des matières s'accumulent après la dérive littorale et les crues de la rivière. • Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies et une carte topographique du site. |



**Fox Island River, NL
Minor Dredging**

Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Fox Island River.



| | | | |
|----------|----------------------------------|---|--|
| | project MINOR DREDGING | project designed range | date |
| | FOX ISLAND RIVER NEWFOUNDLAND | drawn date C.W. 25 JUNE 2002 | approved date |
| revision | date drawing | design Tender PWSGC Project Manager project number no. du projet 305974 | Submission Administrateur de projets TPSGC drawing no. no. du dessin 1 OF 1 |

WGSC A4

CADD FILE: FOXISLRV



Carte 1 : Carte topographique du site du projet.

LÉGENDE

ZONE DE DRAGAGE
DEPÔT DES DÉBLAIS DE DRAGAGE
HANGAR DES PÊCHEURS
DIRECTION DU FLUX DE L'EAU

RAMPE D'ACCÈS À L'EAU SUPÉRIEURE
RAMPE D'ACCÈS À L'EAU INFÉRIEURE
MUR DE SOUTÈNEMENT EN BOIS (WOODEN RETAINING WALL)

BRISE-LAMES EN BOIS

DÉPÔT DES DÉBLAIS
ZONE DE DRAGAGE

QUAI LONGITUDINAL (MARGINAL WHARF)

PALPLANCHES D'ACIER (STEEL SHEET PILING)

ROUTE D'ACCÈS

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS
FOX ISLAND RIVER TERRE-NEUVE
PLAN DU SITE

C.W. LE 25 JUIN 2002

1 DE 1

FICHER DE CDAO : FOXISLRV

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE POUR
L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Forteau, T.-N.-L.

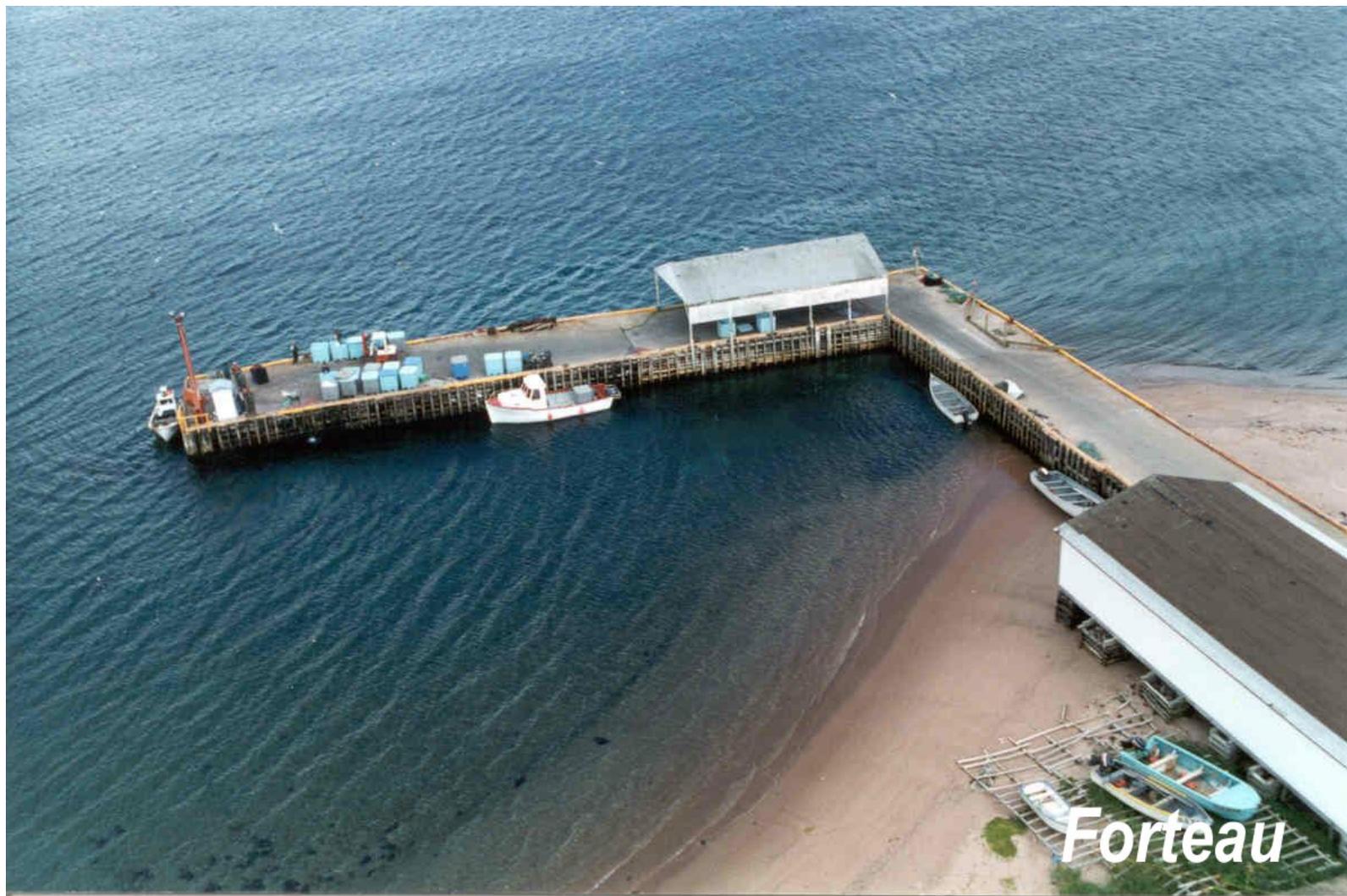
| | |
|---------------------------------------|---|
| Nom du site | Forteau, T.-N.-L. |
| Emplacement du site de dragage | 51° 28' N; 56° 58' O Forteau, T.-N.-L. cf. carte : Flower's Cove 12 P 07. |
| Emplacement de la décharge principale | 51° 28' N; 56° 58' O Forteau, T.-N.-L. cf. carte : Flower's Cove 12 P 07. |
| Mode d'élimination | <ul style="list-style-type: none"> • Excavatrice terrestre pour le dragage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Déblais de dragage chargés dans des camions et transportés vers une décharge autorisée. • Travaux exécutés à partir du quai ou des zones stables du rivage. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place. |
| Quantité de déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • 700 m³ • 2-3 ans • de 3 jours ½ à 4 jours |
| Composition des déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • Des échantillons de sédiment marin ont été recueillis en 2001; tous les échantillons étaient conformes aux Recommandations canadiennes pour la qualité des sols du CCME pour tous les paramètres testés. • Les déblais de dragage seront chargés dans des camions et transportés vers une décharge autorisée. |

| | |
|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais se composent de sable. • Depuis longtemps, le site sert à la pêche côtière et nous n'avons donc aucune raison de craindre la contamination. |
| Rivage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais se composent de sable. • La pente est jugée de minimale à modérée. |
| Utilisations du port | <ul style="list-style-type: none"> • Les équipages de treize bateaux de pêche côtière se servent de ce site. • Les installations comprennent un quai brise-lames, une aire d'entreposage de bateaux, une rampe de mise à l'eau de petits bateaux, une usine de transformation du poisson et un petit bassin d'amarrage. |
| Habitants et collectivités | <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs petites collectivités entourent Forteau, notamment English Point (au nord-est) et L'Anse-Amour (à l'est). • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site. |
| Qualité de l'air/bruit: | <ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le dragage se fera uniquement avec une excavatrice terrestre. |
| Ressources archéologiques/ patrimoniales | <ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents. |
| Oiseaux | <ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L. |
| Poisson et habitat du poisson | <ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la |

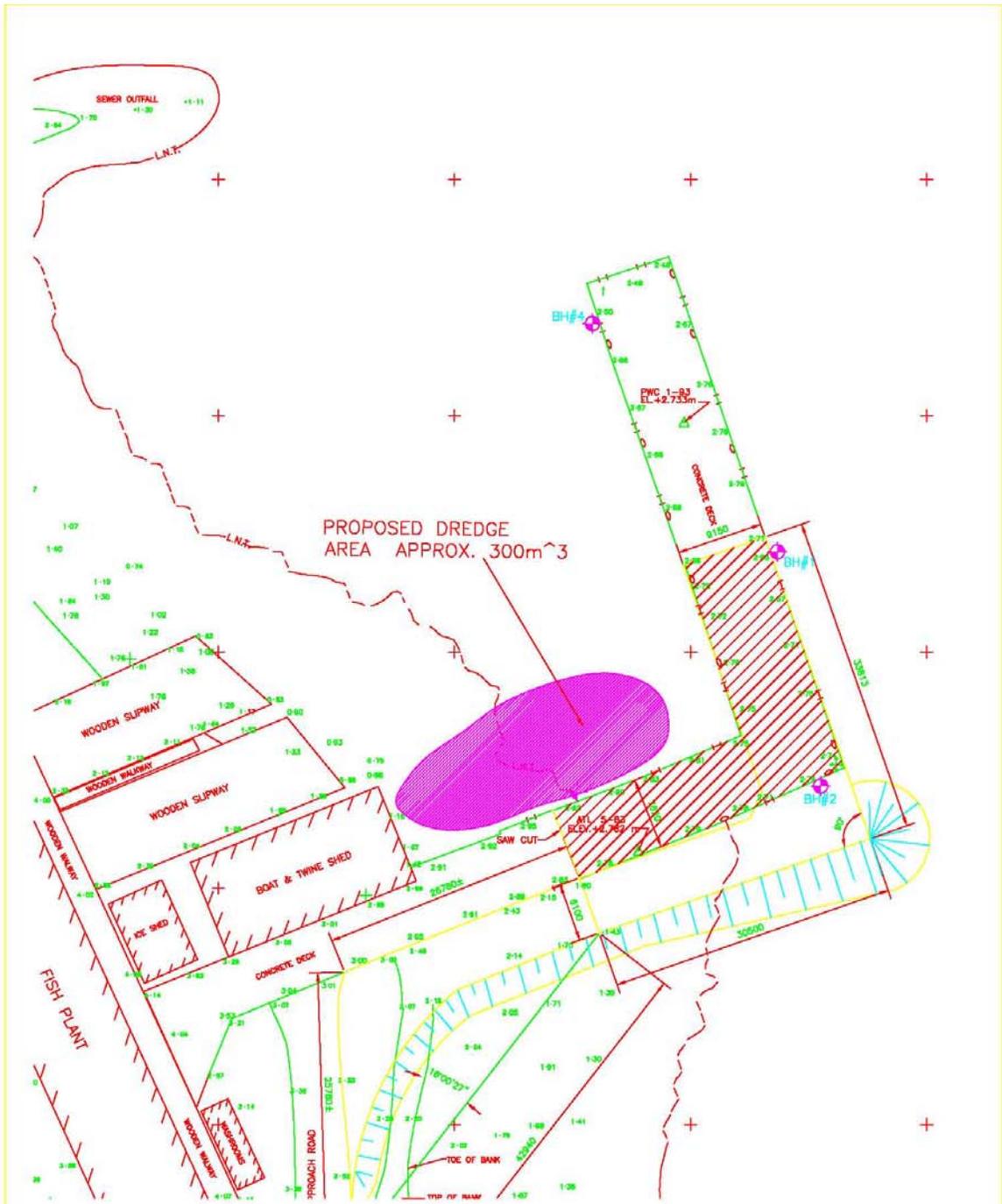
| | |
|--------------------------------------|---|
| | <p>plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le saumon de l'Atlantique et la truite mouchetée anadrome montent et descendent la rivière Forteau lors de la migration. |
| Zones sensibles/protégées | <ul style="list-style-type: none"> • La baie Forteau est une zone marine sensible pour la protection et la conservation du saumon de l'Atlantique et de la truite mouchetée anadrome qui montent et descendent la rivière Forteau lors de la migration (DFO, août 2002). |
| Espèces en péril | <ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site. |
| Sol | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de sable. • Des échantillons de sédiment marin ont été recueillis en 2001; tous les échantillons étaient conformes aux Recommandations canadiennes pour la qualité des sols du CCME pour tous les paramètres testés. |
| Qualité de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> • Toutes interactions éventuelles incluraient le milieu marin. |
| Restrictions temporelles applicables | <ul style="list-style-type: none"> • Aucune restriction temporelle. |
| Renseignements supplémentaires | <ul style="list-style-type: none"> • Le dragage vise à enlever les sédiments charriés sur le fond des chenaux d'accès et des bassins d'amarrage, afin d'assurer un accès sûr aux bateaux de pêche. • Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site. |



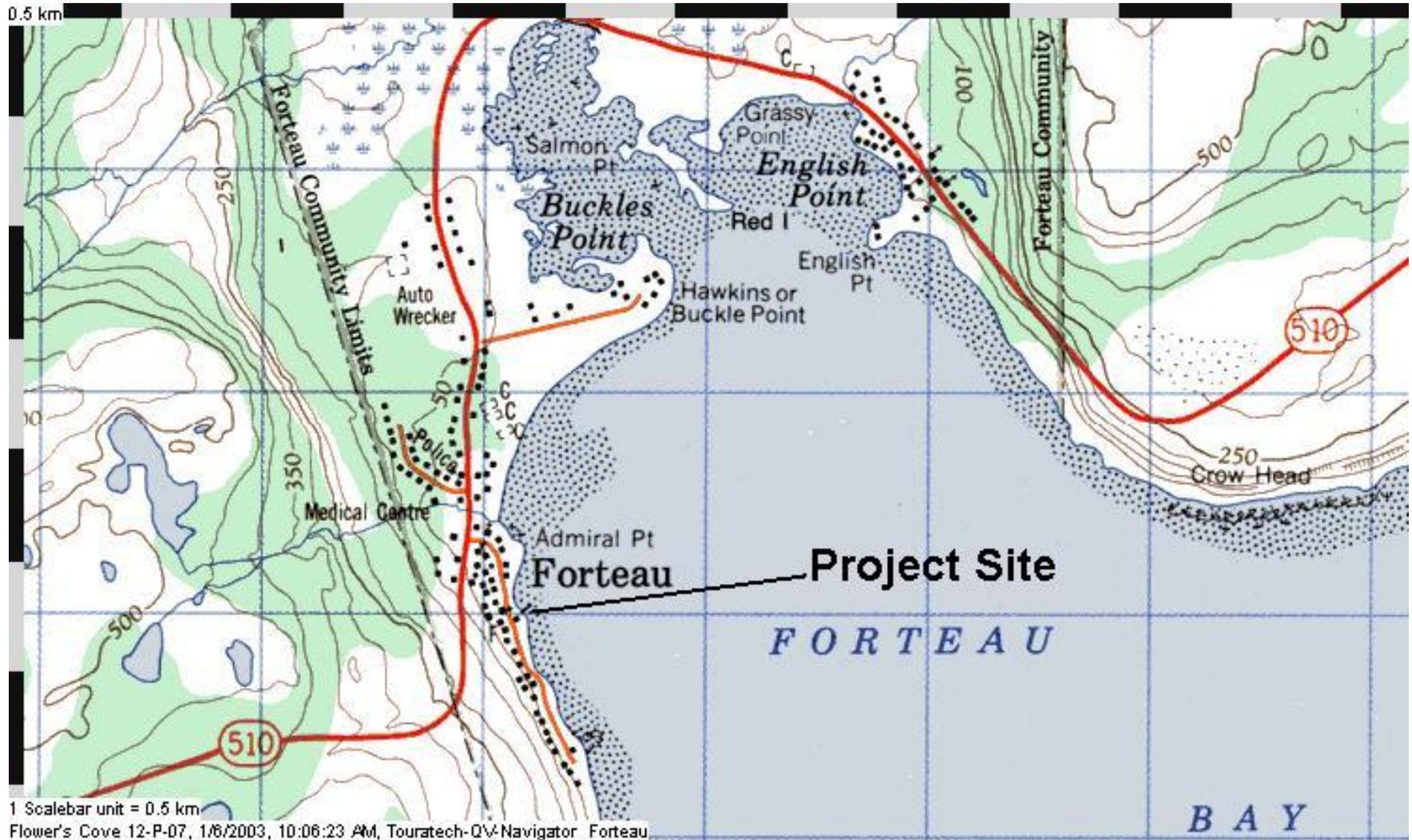
Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Forteau Cove.



Photographie du site vue aérienne du site de dragage de Forteau Cove.



| | | |
|-----------------------|--|--|
| | Travaux publics et Services gouvernementaux Canada | designed by: _____ date: _____ conçu par: _____ |
| | Drawing title: FORTEAU Titre du dessin: _____ scale: N.T.S. échelle: _____ date: JAN 2002 | drawn by: D. COLEY dessiné par: _____ approved by: _____ approuvé par: _____ project no.: _____ no. du projet: _____ revisions: _____ dwg no.: _____ dessin no.: _____ |
| MINOR DREDGING | | |



Carte 1 : Carte topographique du site du projet

Centre médical
Atelier de récupération des pièces de rechange (auto wrecker)

ZONE DE DRAGAGE PRÉVUE, ENVIRON 300 M³

Rampe d'accès à l'eau en bois

Hangar (bateaux et ficelle)

Rampe de mise à l'eau en bois

Pont en béton

Usine de transformation du poisson

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS

JANVIER 2002

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Fischells River, T.-N.-L.

| | |
|---------------------------------------|--|
| Nom du site | Fischells, T.-N.-L. |
| Emplacement du site de dragage | 48° 42' 34" N; 58° 19' 09" O Fischells, T.-N.-L. cf. carte : Flat Bay 12 B 07. |
| Emplacement de la décharge principale | 48° 42' 34" N; 58° 19' 09" O Fischells, T.-N.-L. cf. carte : Flat Bay 12 B 07. Les déblais de dragage seront déchargés latéralement, répandus et nivelés le long du rivage. |
| Mode d'élimination | <ul style="list-style-type: none">• Deux excavatrices sont normalement utilisées pour enlever les matières qui se sont déposées à cet endroit.• Site accessible par la route en gravier existante; il faudra néanmoins traverser la rivière à gué une fois pour accéder à la zone de l'autre côté de la rivière et une autre fois pour en revenir.• Déblais de dragage déchargés latéralement et répandus le long du rivage en respectant l'environnement.• Travaux à partir des zones stables du rivage ou selon la méthode de la plate-forme de travail temporaire.• Travaux exécutés au-dessus de la ligne d'eau sauf pour les deux passages à gué (voyage aller-retour).• Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place. |
| Quantité de déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none">• 1500 m³ |

| | |
|------------------------------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • 1-2 ans • 5-7 jours |
| Composition des déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • Le site sert depuis longtemps à la pêche côtière saisonnière et n'a jamais servi d'entrepôt industriel. Les antécédents ne révèlent ni déversements ni entrepôts. • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais seront déchargés latéralement et nivelés sur place. • Les déblais se composent de sable propre, de pierres et de petits blocs rocheux. |
| Rivage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage qui proviennent de la plage se composent de sable, de pierres, de galets et de petits blocs rocheux. • La pente est jugée de minimale à modérée. |
| Utilisations du port | <ul style="list-style-type: none"> • En 2003, onze entreprises exploitaient onze bateaux d'une longueur totale de 70 mètres. • Les installations comprennent un quai longitudinal avec aire d'entreposage de casiers à homard, une rampe de mise à l'eau de petits bateaux et un petit bassin d'amarrage. |
| Habitants et collectivités | <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs petites collectivités entourent Fischells, notamment Journois (au nord) et Heatherton (au sud). Fischells River est à environ 90 km au sud-ouest de Corner Brook. • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site même si certaines cabanes de pêche seront occupées pendant les travaux. |
| Qualité de l'air/bruit | <ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car auparavant le dragage a été exécuté avec deux excavatrices seulement. |
| Ressources archéologiques/ | <ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. |

| | |
|-------------------------------|--|
| patrimoniales | Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents. |
| Oiseaux | <ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L. |
| Poisson et habitat du poisson | <ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque. • Le saumon de l'Atlantique migre dans le secteur immédiat du projet. |
| Zones sensibles/protégées | <ul style="list-style-type: none"> • Fischells River est une zone marine sensible pour la protection et la conservation du saumon de l'Atlantique et de la truite mouchetée anadrome qui montent et descendent la rivière Fischells lors de la migration. |
| Espèces en péril | <ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site. • Comme nous l'avons déjà signalé dans des examens préalables antérieurs, Fischells River est comprise dans l'aire de distribution générale de plusieurs espèces qui figurent sur la liste des espèces en péril. Ces espèces incluent le Hibou des marais, la Morue franche, le Loup d'Atlantique, le Roqual à bosse, la Tortue luth, le Caribou des bois, le Arlequin plongeur, le Loup d'Atlantique, et le Braya de Fernald. Même si le site du projet se trouve dans l'aire générale de distribution de ces espèces, il est peu susceptible de servir d'habitat essentiel à ces espèces ou de le limiter et il est peu probable que les travaux nuisent à des composantes environnementales |

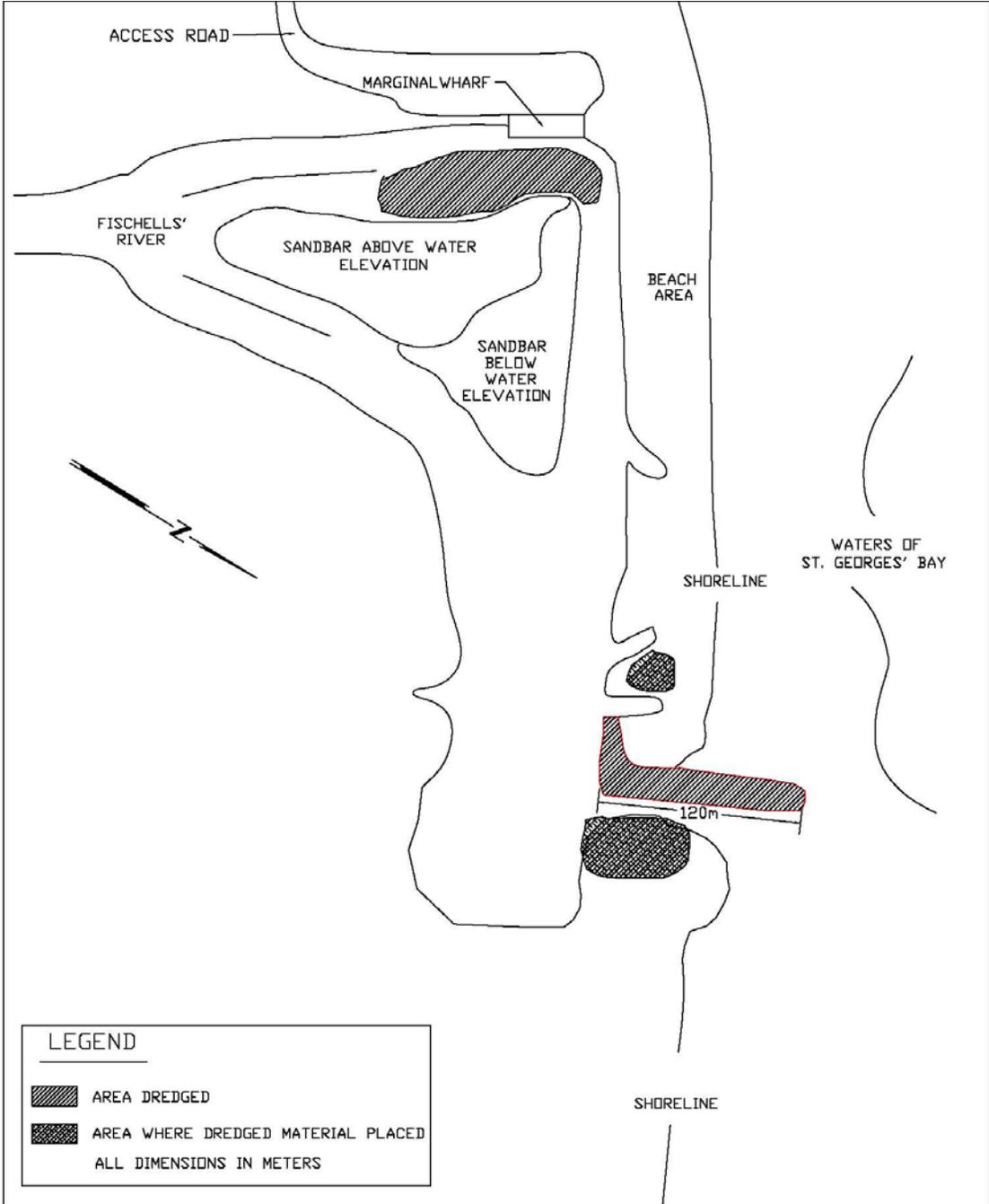
| | |
|--------------------------------------|---|
| | du site considérées comme importantes, sensibles, menacées ou en péril. |
| Sol | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de sable, de pierres, de galets et de petits blocs rocheux. |
| Qualité de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> • Tous les travaux prévus doivent être exécutés au-dessus du niveau de l'eau, sauf pour une partie de la rivière où il faut passer à gué pour terminer les travaux de dragage. • Toutes interactions éventuelles incluraient le milieu marin et les étendues d'eau douce (passage à gué de la rivière). |
| Restrictions temporelles applicables | <ul style="list-style-type: none"> • Les travaux de dragage prévus doivent avoir lieu du 1^{er} avril au 1^{er} mai. Nous avons choisi ces dates pour éviter la migration normale des saumoneaux et des saumons de l'Atlantique. |
| Renseignements supplémentaires | <ul style="list-style-type: none"> • Le dragage vise à assurer un accès sûr aux pêcheurs par le chenal d'accès et la zone de mouillage où des matières s'accumulent en raison de la dérive littorale et des crues de la rivière. • Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site. |



Photographie du site 1. Fischells River, presque à marée basse.

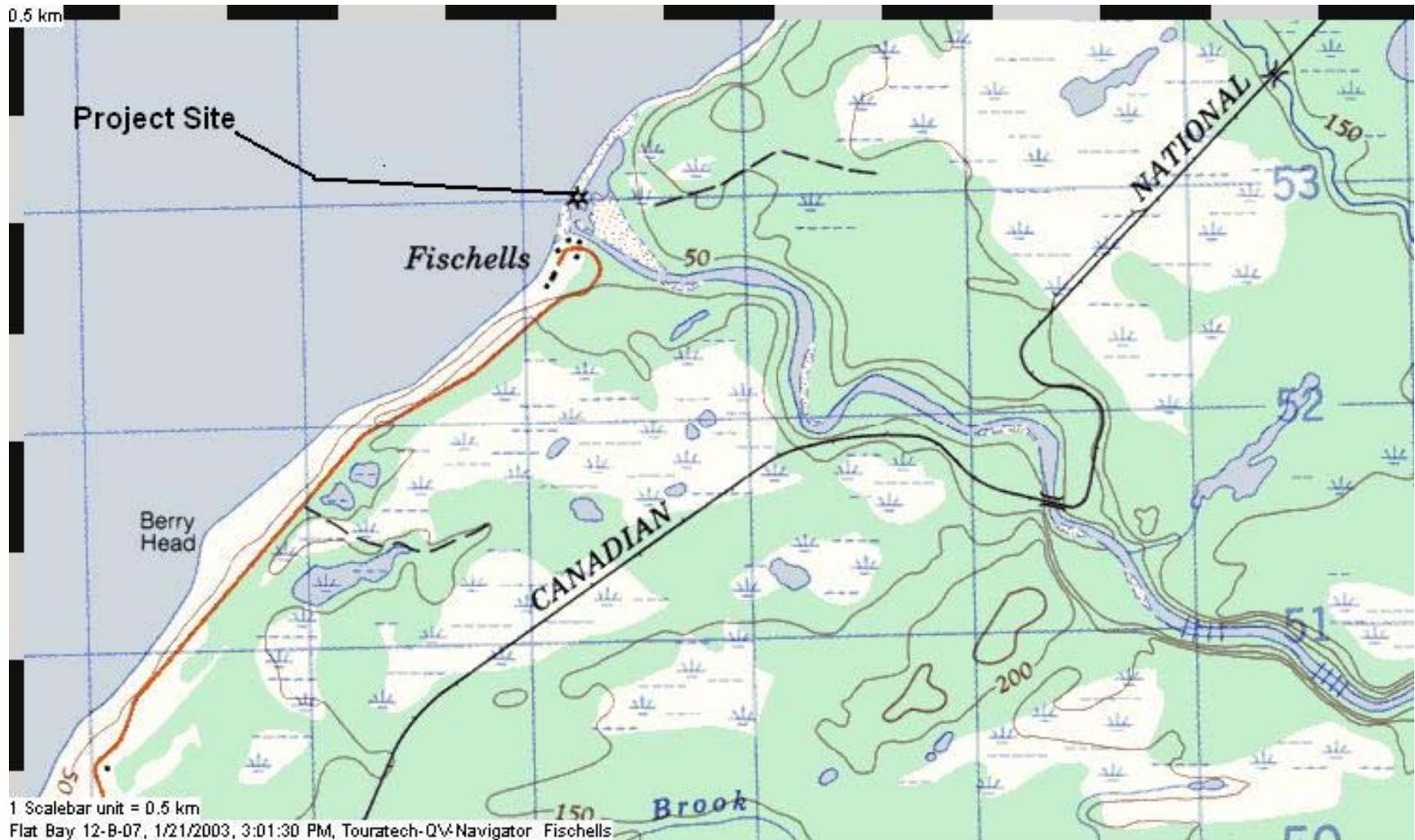


Photographie du site 2. Fischells River.



| LEGEND | |
|--------------------------|------------------------------------|
| | AREA DREDGED |
| | AREA WHERE DREDGED MATERIAL PLACED |
| ALL DIMENSIONS IN METERS | |

| | | | |
|--------|--|--|---|
| | project MINOR DREDGING FISHELLS' NEWFOUNDLAND | project designed conçu | date |
| | revision date drawing | design SITE PLAN | drawn dessiné D.F./D.C. 08-MAY-2001 |
| Tender | | PRSQC Project Manager project number no. du projet 302074 | Submission Administrateur de projets TPSQC drawing no. no. du dessin 1_OF_1 |



Carte topographique de Fischells River.
1 unité de l'échelle graphique = 0,5 km

ROUTE D'ACCÈS

QUAI LONGITUDINAL (MARGINAL WHARF)

FISCHELLES RIVER

BARRE DE SABLE AU-DESSUS DE L'ÉLEVATION DU NIVEAU DE L'EAU
BARRE DE SABLE AU-DESSOUS DE L'ÉLEVATION DU NIVEAU DE L'EAU
SECTEUR DE LA PLAGE
RIVAGE

EAUX DE LA BAIE ST. GEORGE

LÉGENDE

ZONE DRAGUÉE

ZONE OÙ SERONT DÉPOSÉS LES DÉBLAIS DE DRAGAGE

TOUTES LES MESURES SONT EN MÈTRES

RIVAGE

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS

FISCHELLES RIVER TERRE-NEUVE

PLAN DU SITE

D.F./D.C. 8 MAI 2001

1 DE 1

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE POUR
L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

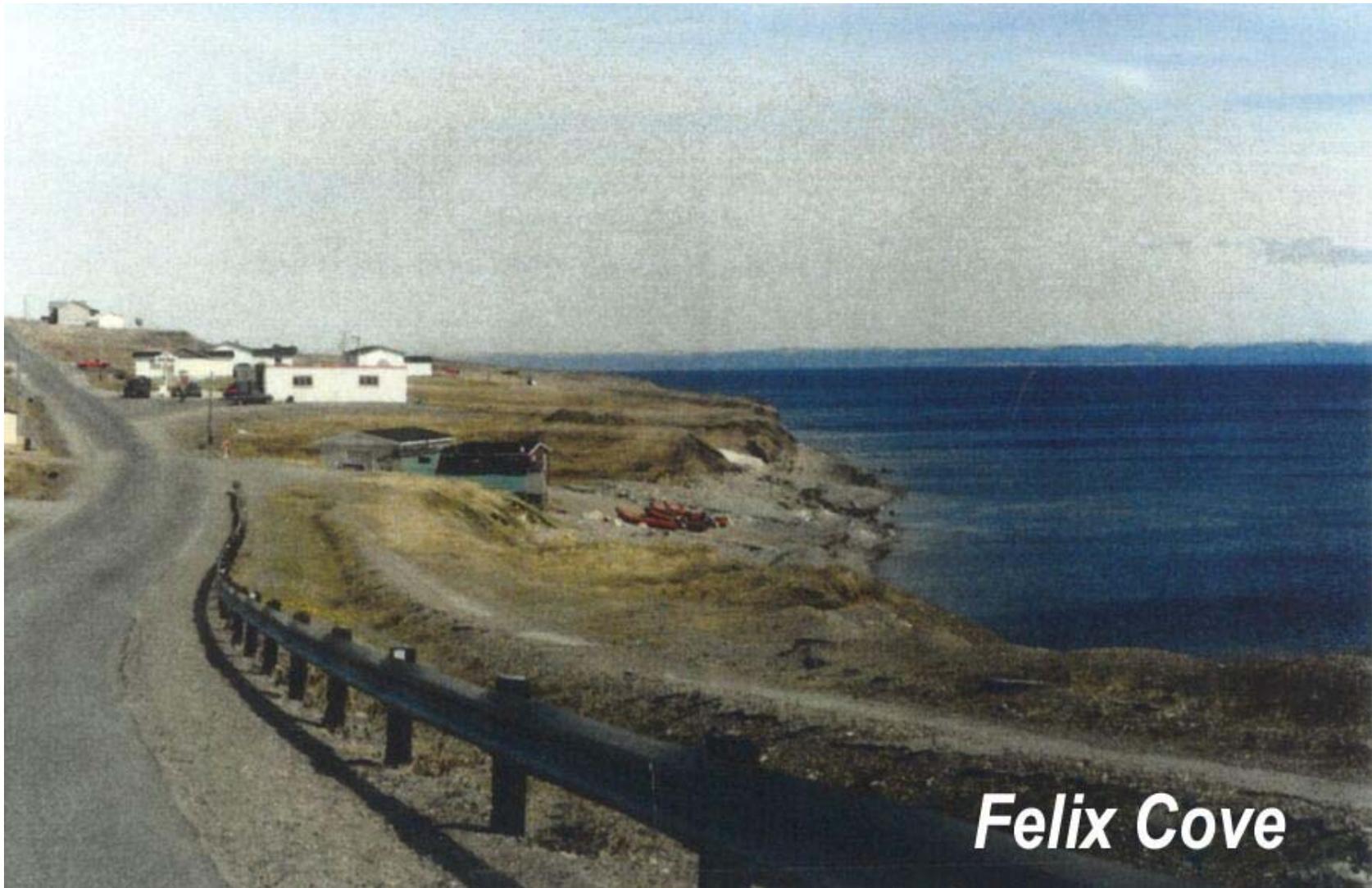
Felix Cove, T.-N.-L.

| | |
|---------------------------------------|--|
| Nom du site | Felix Cove, T.-N.-L. |
| Emplacement du site de dragage | 48° 32' N; 58° 47' O Felix Cove, T.-N.-L. cf. carte : Stephenville 12 B 10. |
| Emplacement de la décharge principale | 48° 32' N; 58° 47' O Felix Cove, T.-N.-L. cf. carte : Stephenville 12 B 10. Aucun déchargement hors site; les remblais hors site sont cependant souvent utilisés pour améliorer l'accès au site. |
| Mode d'élimination | <ul style="list-style-type: none"> • Excavatrice pour le dragage et le nivellement de la berge. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Déblais de dragage (pierres plus ou moins grosses) déchargés latéralement sur le côté est de la rampe de mise à l'eau. • Travaux exécutés au-dessus de la ligne d'eau. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place. |
| Quantité de déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • 50 m³ • 1-2 ans • de ½ à 1 journée |
| Composition des déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage seront redéposés juste à l'est de la zone de dragage et de nivellement de la plage. • Les déblais se composent de galets et de |

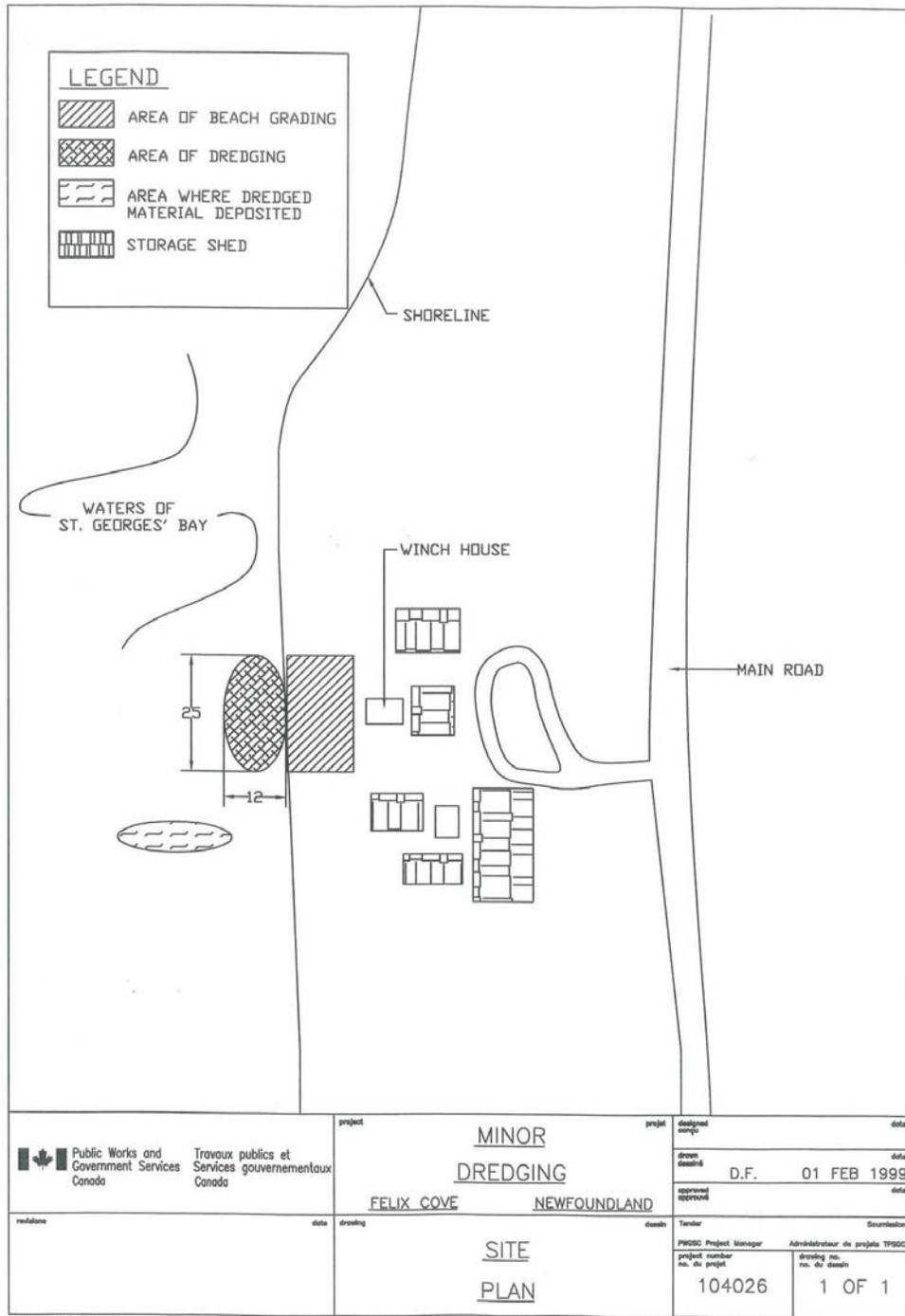
| | |
|--|--|
| | <p>pierres.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le site sert depuis longtemps à la pêche côtière saisonnière et nous n'avons donc aucune raison de craindre la contamination. • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais seront déchargés latéralement et nivelés sur place. |
| Rivage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de galets et de pierres. • La pente est jugée de minimale à modérée. |
| Utilisations du port | <ul style="list-style-type: none"> • Huit entreprises de pêche utilisent ce site. • Les installations comprennent une rampe de mise à l'eau, un hangar, et un abri à treuil. |
| Habitants et collectivités | <ul style="list-style-type: none"> • Felix Cove est une collectivité éloignée située dans la péninsule Port-au-Port, à environ 90 km au sud-ouest de Corner Brook. Les petites collectivités de Campbell's Cove et Port-au-Port se trouvent à l'ouest et à l'est du site. • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site; cependant, on trouve plusieurs maisons sur la route principale au nord du site. |
| Qualité de l'air/bruit | <ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le dragage et le nivellement se feront uniquement avec une excavatrice terrestre. |
| Ressources archéologiques et patrimoniales | <ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents. |
| Oiseaux | <ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, |

| | |
|--------------------------------------|--|
| | <p>les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L.</p> |
| Poisson et habitat du poisson | <ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque. • La plage sert de frayage au capelan. |
| Zones sensibles/protégées | <ul style="list-style-type: none"> • Felix Cove est une zone marine sensible, car elle protège aussi bien le capelan pendant la période de frai que les œufs pondus, et ce, du 1^{er} juin au 31 août (MPO, août 2002). |
| Espèces en péril | <ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site. |
| Sol | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de galets et de pierres. |
| Qualité de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> • Toutes interactions éventuelles incluraient le milieu marin. |
| Restrictions temporelles applicables | <ul style="list-style-type: none"> • Le dragage pourrait correspondre à la période de migration/frai du capelan. • En général, les travaux sont exécutés avant la migration/le frai du capelan. |
| Renseignements supplémentaires | <ul style="list-style-type: none"> • Du sable, des pierres et des galets tendent à s'accumuler directement devant la rampe de mise à l'eau /l'aire d'entreposage de bateaux en raison de la dérive littorale, des tempêtes et de l'action des vagues le long du rivage. • Les matières qui s'accumulent gênent l'accès à la rampe par la plage, ce qui pose un danger. • Les pages suivantes renferment des |

| | |
|--|---|
| | renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site. |
|--|---|



Photographie du site.





Carte 1 : Carte topographique du site du projet.
EMPLACEMENT DU PROJET

LÉGENDE

ZONE DE NIVELLEMENT DE LA PLAGE

ZONE DE DRAGAGE

ZONE OÙ SERONT DÉPOSÉS LES DÉBLAIS DE DRAGAGE

HANGAR

RIVAGE

EAUX DE LA BAIE ST.GEORGE

ABRI À TREUIL

ROUTE PRINCIPALE

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS

SITE DU PLAN

FELIX COVE TERRE-NEUVE

D.F. 1^{ER} FÉVRIER 1999

1 DE 1

FICHER DE CDAO : FELIX

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE POUR
L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Eel Hole, T.-N.-L.

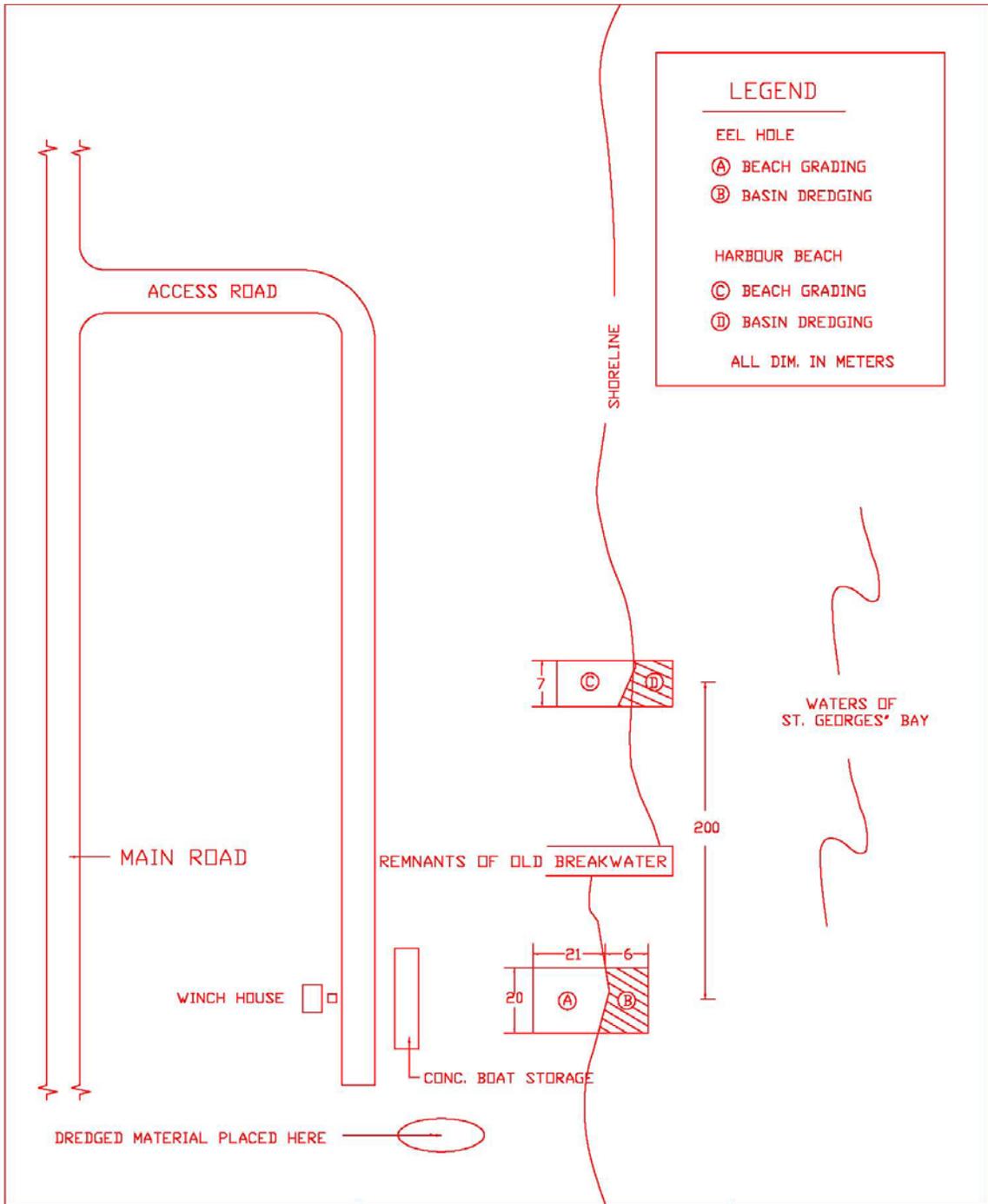
| | |
|---------------------------------------|--|
| Nom de l'emplacement | Eel Hole, T.-N.-L. |
| Emplacement du site de dragage | 48° 10' 18" N; 58° 56' 8" O Eel Hole, , T.-N.-L. cf. carte : St. Fintan's 12 B 02. |
| Emplacement de la décharge principale | 48° 10' 18" N; 58° 56' 8" O Eel Hole, , T.-N.-L. cf. carte : St. Fintan's 12 B 02. Aucun déchargement hors site. |
| Mode d'élimination | <ul style="list-style-type: none"> • Excavatrice terrestre pour niveler les déblais qui proviennent de la plage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Déblais de dragage (sable/pierres) provenant du bassin déchargés latéralement le long du rivage. • Travaux exécutés à partir des zones stables du rivage. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place. |
| Quantité de déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • 100 m³ • 1-2 ans • 1-2 jours |
| Composition des déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage du bassin seront déchargés latéralement le long du rivage. • Les déblais se composent de sable et de pierres. • Le site sert depuis longtemps à la pêche |

| | |
|--|--|
| | <p>côtière saisonnière et nous n'avons donc aucune raison de craindre la contamination.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais seront déchargés latéralement et nivelés sur place. |
| Rivage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de sable et de pierres. • La pente est jugée de minimale à modérée. |
| Utilisations du port | <ul style="list-style-type: none"> • Les équipages de vingt-quatre bateaux de pêche côtière se servent de ce site. • Le site comporte deux sites de débarquement adjacents. • Les installations comprennent une aire d'entreposage de casiers à homard, une rampe de mise à l'eau de petits bateaux, une aire d'entreposage de bateaux et un chenal/bassin d'accès. |
| Habitants et collectivités | <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs petites collectivités entourent Eel Hole, notamment St. David's (au nord-est) et Highlands (au sud). • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site. |
| Qualité de l'air/bruit | <ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le dragage se fera uniquement avec une excavatrice terrestre. |
| Ressources archéologiques et patrimoniales | <ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents. |
| Oiseaux | <ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux |

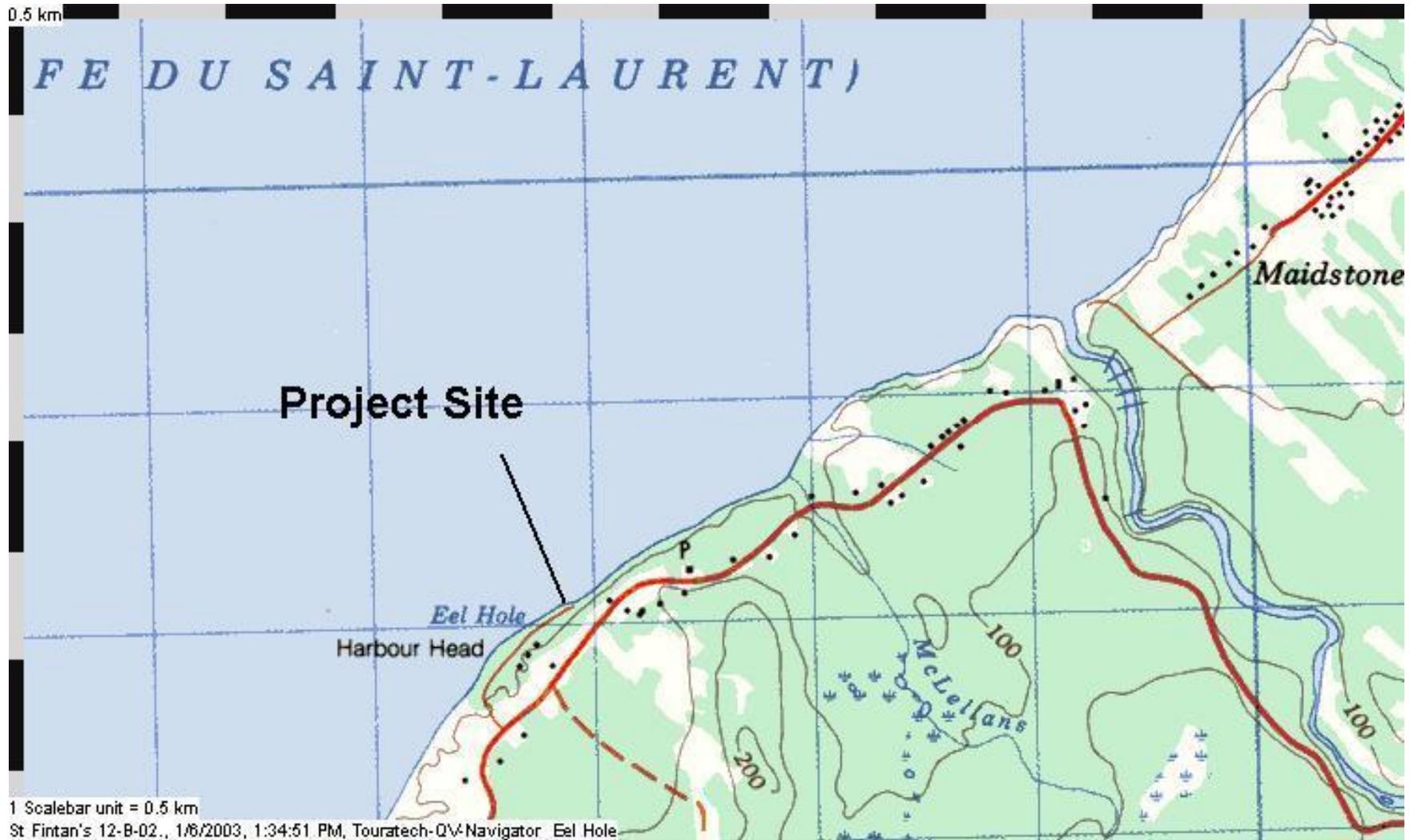
| | |
|--------------------------------------|---|
| | communs le long des côtes de T.-N.-L. |
| Poisson et habitat du poisson | <ul style="list-style-type: none"> On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque. |
| Zones sensibles/protégées | <ul style="list-style-type: none"> Nos recherches n'ont révélé aucune zone sensible ou protégée dans ce site ou près de ce site. |
| Espèces en péril | <ul style="list-style-type: none"> Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site. |
| Sol | <ul style="list-style-type: none"> Les déblais de dragage se composent de sable et de pierres. |
| Qualité de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> Toutes interactions éventuelles incluraient le milieu marin. |
| Restrictions temporelles applicables | <ul style="list-style-type: none"> Aucune restriction temporelle. |
| Renseignements supplémentaires | <ul style="list-style-type: none"> Le dragage vise à entretenir les installations et à maintenir les services, afin de donner tous les jours aux pêcheurs exploitant de petits bateaux un accès sûr aux lieux de pêche Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte du site. |



Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Eel Hole.



| | | | | |
|-----------------------------|--|-------------------|--|--|
| | project MINOR DREDGING EEL HOLE NEWFOUNDLAND | | projet dessiné D.F. 01 FEB 1999 | date date |
| | drawing SITE PLAN | | approved 104026 | date 1 OF 1 |
| revision date drawing | project 104026 | drawing 1 OF 1 | Tender PWGSC Project Manager Administrateur de projets TPWGC | Submission drawing no. no. du dessin |



Carte 1 : Carte topographique du site du projet.
1 unité de l'échelle graphique = 0,5 km

SITE DU PROJET

Eel Hole

LÉGENDE

EEL HOLE

A) NIVELLEMENT DE LA PLAGE

B) DRAGAGE DU BASSIN

PLAGE DU PORT

C) NIVELLEMENT DE LA PLAGE

D) DRAGAGE DU BASSIN

TOUTES LES MESURES SONT EN METRES.

EAUX DE LA BAIE ST.GEORGE

ROUTE D'ACCÈS

ROUTE PRINCIPALE

VESTIGES DE L'ANCIEN BRISE-LAMES

ABRI À TREUIL

INSTALLATION EN BÉTON POUR L'ENTREPOSAGE DES BATEAUX

MATIÈRES DRAGUÉES À DÉPOSER ICI.

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS

EEL HOLE

TERRE-NEUVE

PLAN DU SITE

D.F. 1^{ER} FÉVRIER 1999

1 DE 1

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Daniel's Harbour, T.-N.-L.

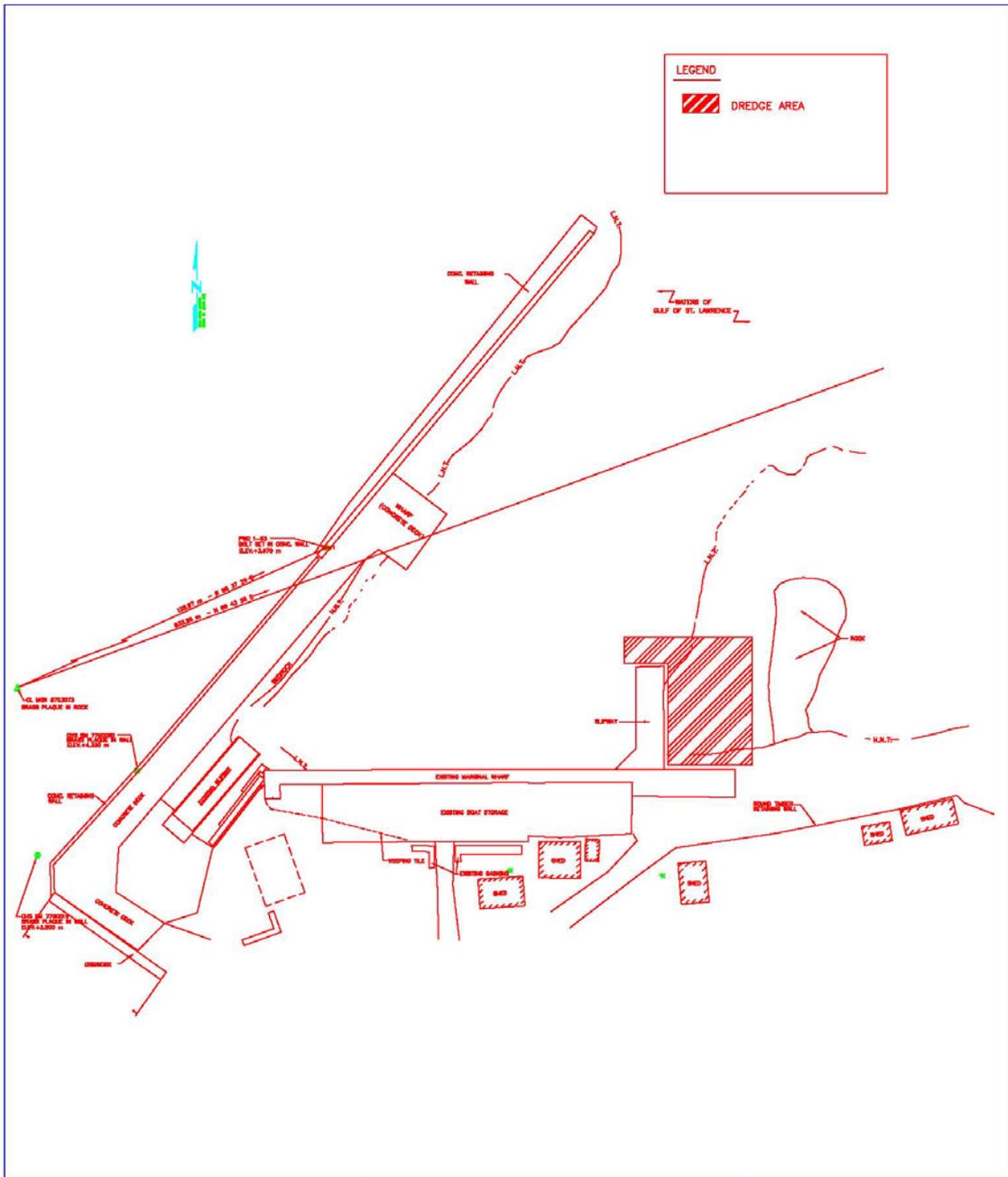
| | |
|---------------------------------------|---|
| Nom du site | Daniel's Harbour, T.-N.-L. |
| Emplacement du site de dragage | 50° 16' 2" N; 57° 34' 3" O Daniel's Harbour, T.-N.-L. cf. carte : Portland Creek 12 I 04. |
| Emplacement de la décharge principale | 50° 16' 2" N; 57° 34' 3" O Daniel's Harbour, T.-N.-L. cf. carte : Portland Creek 12 I 04. |
| Mode d'élimination | <ul style="list-style-type: none"> • Excavatrice terrestre pour le dragage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Déblais de dragage chargés dans des camions et transportés vers une décharge autorisée. • Travaux exécutés à partir du quai ou des zones stables du rivage ou selon la méthode de la plate-forme de travail temporaire. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place. |
| Quantité de déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • 200 m³ • 3 to 4 ans • 3-4 jours |
| Composition des déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • Des échantillons de sédiment marin ont été recueillis en 2001; l'un des échantillons dépassait les Recommandations canadiennes pour la qualité des sols du CCME pour leur teneur en benzo(a)pyrène. • Les déblais de dragage doivent être chargés dans des camions et transportés vers la |

| | |
|--|--|
| | <p>décharge autorisée la plus proche.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais se composent de sable et de pierres. |
| Rivage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais se composent de sable et de pierres. • La pente est jugée de minimale à modérée. |
| Utilisations du port | <ul style="list-style-type: none"> • Les équipages de vingt et un bateaux de pêche côtière se servent de ce site. • Les installations comprennent un brise-lames en béton, un quai brise-lames, un quai longitudinal, une aire d'entreposage de casiers à homard, plusieurs rampes de mise à l'eau, une aire d'entreposage de bateaux et un petit bassin d'amarrage. |
| Habitants et collectivités | <ul style="list-style-type: none"> • Daniel's Harbour compte environ 350 habitants. • Plusieurs petites collectivités entourent Daniel's Harbour, notamment Parson's Pond (au sud) et Bellburns (au nord). • Selon les cartes et les photographies du site, plusieurs maisons se trouvent dans le secteur au sud du quai. |
| Qualité de l'air/bruit | <ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le dragage se fera uniquement avec une excavatrice terrestre. |
| Ressources archéologiques et patrimoniales | <ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents. |
| Oiseaux | <ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L. |

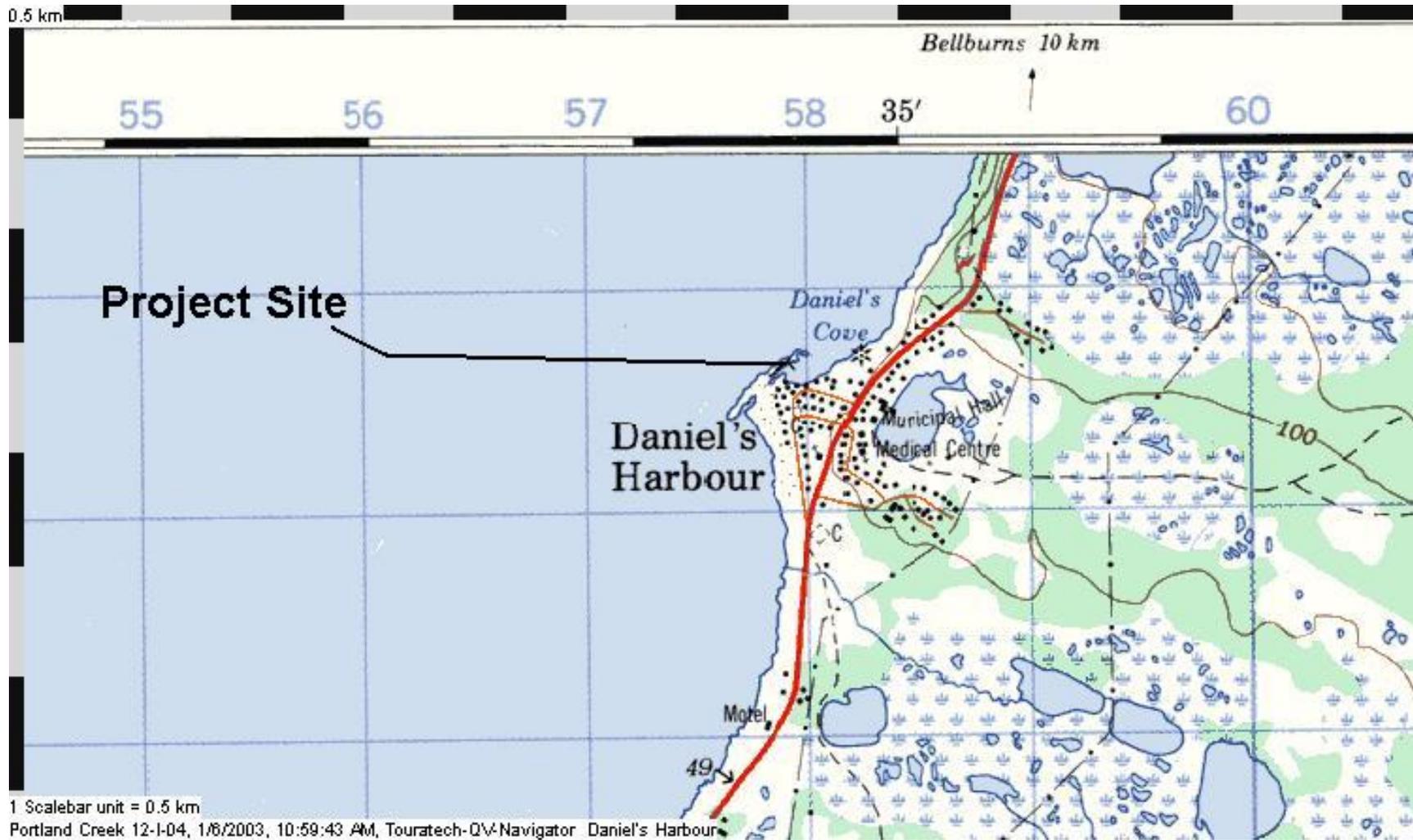
| | |
|--------------------------------------|---|
| | |
| Poisson et habitat du poisson: | <ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque. |
| Zones sensibles/protégées: | <ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune zone sensible ou protégée dans ce site ou près de ce site. |
| Espèces en péril | <ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site. |
| Sol | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de sable et de pierres. • Des échantillons de sédiment marin ont été recueillis en 2001; l'un des échantillons dépassait les Recommandations canadiennes pour la qualité des sols du CCME pour la teneur en benzo(a)pyrène. |
| Qualité de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> • Toutes interactions éventuelles incluraient le milieu marin. |
| Restrictions temporelles applicables | <ul style="list-style-type: none"> • Aucune restriction temporelle. |
| Renseignements supplémentaires | <ul style="list-style-type: none"> • Le dragage vise à enlever les sédiments charriés sur le fond des chenaux d'accès, afin d'assurer un accès sûr aux bateaux de pêche. • Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site. |



Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Daniel's Harbour.



| | | |
|-------------------|---|---|
| | project MINOR DREDGING Daniel's Harbour Newfoundland | project designed D.F. date |
| | drawing SITE PLAN | drawn NOV1999 date |
| revisions date | drawing SITE PLAN | approved date |
| | | Tender PMGSC Project Manager project number 309583 Submission Administrateur de projets TP90C drawing no. 1 of 1 |



Carte 1 : Carte topographique du site du projet.
SITE DU PROJET

1 unité de l'échelle graphique = 0,5 km

LÉGENDE

ZONE DE DRAGAGE

TRAVAUX MINEURS DE DRAGAGE

DANIEL'S HARBOUR TERRE-NEUVE

PLAN DU SITE

D.F. NOV. 1999

1 DE 1

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Capstan Island, T.-N. -I.

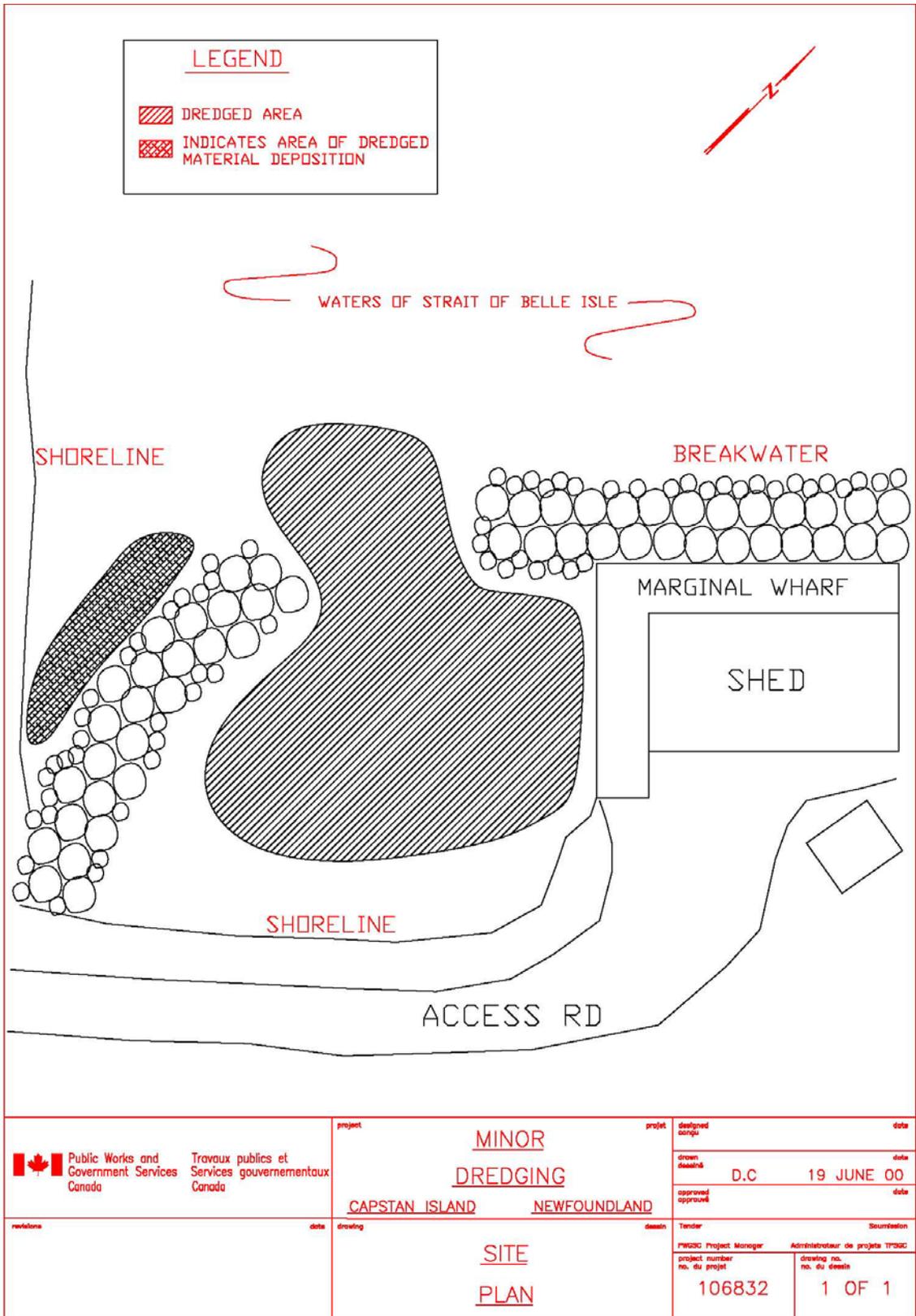
| | |
|---------------------------------------|--|
| Nom du site | Capstan Island, T.-N.-L. |
| Emplacement du site de dragage | 51° 34' N; 56° 44' O Capstan Island, T.-N.-L. cf. carte : Blanc Sablon 12 P. |
| Emplacement de la décharge principale | 51° 34' N; 56° 44' O Capstan Island, T.-N.-L. cf. carte : Blanc Sablon 12 P. Aucun déchargement hors site. |
| Mode d'élimination | <ul style="list-style-type: none"> • Excavatrice terrestre pour le dragage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Déblais de dragage (sable/pierres) déchargés latéralement et nivelés le long du rivage au nord du bassin. • Travaux exécutés du quai ou des zones stables du rivage. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place. |
| Quantité de déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • 200 m³ • 3-4 ans • 2½ à 3 jours |
| Composition des déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage seront déchargés latéralement et nivelés le long du rivage au nord du bassin. • Les déblais se composent de sable et de pierres. • Le site sert depuis longtemps à la pêche |

| | |
|--|--|
| | <p>côtière saisonnière et nous n'avons donc aucune raison de craindre la contamination.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais seront déchargés latéralement et nivelés sur place. |
| Rivage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de sable et de pierres. • La pente est jugée de minimale à modérée. |
| Utilisations du port | <ul style="list-style-type: none"> • Les équipages de cinq bateaux de pêche côtière se servent de ce site. • Les installations comprennent une digue à talus, un quai à encoffrement à charpente en bois traité de dimensions courantes, une aire d'entreposage de bateaux, une rampe de mise à l'eau de petits bateaux et un chenal/bassin d'accès. |
| Habitants et collectivités | <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs petites collectivités entourent Capstan Island, notamment Pinware et West St. Modeste (au nord) et L'Anse au Diable (au nord). • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site. |
| Qualité de l'air/bruit | <ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le dragage se fera uniquement avec une excavatrice terrestre. |
| Ressources archéologiques et patrimoniales | <ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents. |
| Oiseaux | <ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L. |

| | |
|--------------------------------------|---|
| | |
| Poisson et habitat du poisson | On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque |
| Zones sensibles/protégées | <ul style="list-style-type: none"> Nos recherches n'ont révélé aucune zone sensible ou protégée dans ce site ou près de ce site. |
| Espèces en péril | <ul style="list-style-type: none"> Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site. |
| Sol | <ul style="list-style-type: none"> Les déblais de dragage se composent de sable, de pierres et de toute pierre de carapace qui se serait détachée. |
| Qualité de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> Toutes interactions éventuelles incluraient le milieu marin |
| Restrictions temporelles applicables | <ul style="list-style-type: none"> Aucune restriction temporelle. |
| Renseignements supplémentaires | <ul style="list-style-type: none"> Le dragage vise à enlever les sédiments charriés sur le fond des chenaux d'accès, afin d'assurer un accès sûr aux bateaux de pêche. Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site. |



Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Capstan Island.





Carte 1 : Carte topographique du site du projet.
1 unité de l'échelle graphique = 2 km

LÉGENDE

ZONE DRAGUÉE
INDIQUE LA ZONE OÙ LES MATIÈRES DRAGUÉES SERONT DÉPOSÉES

EAUX DU DÉTROIT DE BELLE-ISLE

RIVAGE

BRISE-LAMES
QUAI LONGITUDINAL (MARGINAL WHARF)
HANGAR

RIVAGE

ROUTE D'ACCÈS

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS
CAPSTAN ISLAND TERRE-NEUVE
PLAN DU SITE

D.C. 19 JUIN 2000

1 DE 1

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Blue Beach, T.-N.-L.

| | |
|---------------------------------------|--|
| Nom du site | Blue Beach, T.-N.-L. |
| Emplacement du site de dragage | 48° 47' 12" N; 58° 46' 4" O Blue Beach, T.-N.-L. cf. carte : Shag Island 12 B 15. |
| Emplacement de la décharge principale | 48° 47' 12" N; 58° 46' 4" O Blue Beach, T.-N.-L. cf. carte : Shag Island 12 B 15. Aucun déchargement hors site. |
| Mode d'élimination | <ul style="list-style-type: none"> • Excavatrice terrestre pour le dragage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Déblais de dragage (sable/pierres) déchargés latéralement surtout sur le bord de mer qui est adjacent. • Enlèvement dans le chenal de navigation de la pierre de protection qui sera remplacée le long des brise-lames. • Travaux exécutés à partir du quai, du brise-lames ou des zones stables du rivage ou selon la méthode de la plate-forme de travail temporaire. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place. |
| Quantité de déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • 200 m³ • 1-2 ans • 2-3 jours |
| Composition des déblais de | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage seront redéposés sur le |

| | |
|--|--|
| dragage | <p>site dans des endroits appropriés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais se composent de sable et de pierres plus ou moins grandes. • Le site sert depuis longtemps à la pêche côtière saisonnière et nous n'avons aucune raison de craindre la contamination. • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais seront déchargés latéralement et nivelés sur place. |
| Rivage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de sable et de pierres plus ou moins grandes. • La pente est considérée de minimale à modérée. |
| Utilisations du port | <ul style="list-style-type: none"> • Les équipages de sept bateaux de pêche côtière se servent de ce site. • Les installations comprennent deux quais brise-lames, un quai longitudinal, une aire d'entreposage des bateaux, une aire d'entreposage de casiers à homard, plusieurs rampes saisonnières de mise à l'eau de petits bateaux et un bassin d'amarrage. |
| Habitants et collectivités | <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs petites collectivités entourent Blue Beach, notamment Lourdes (au sud-ouest) et Long Point (au sud-ouest). • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site. |
| Qualité de l'air/bruit | <ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le dragage se fera uniquement avec une excavatrice terrestre. |
| Ressources archéologiques et patrimoniales | <ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents. |
| | |

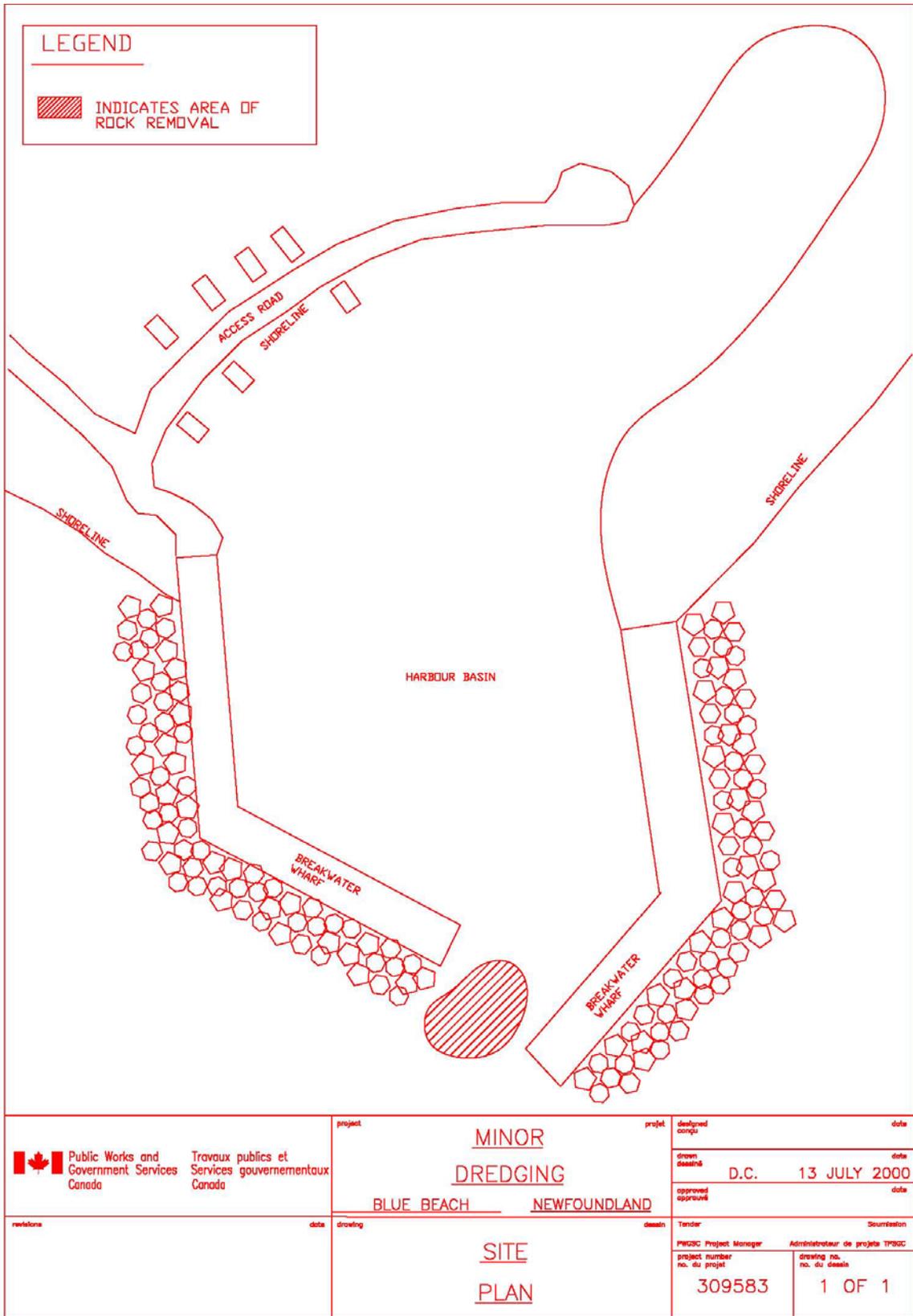
| | |
|--------------------------------------|---|
| Oiseaux | <ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L. |
| Poisson et habitat du poisson | <ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque. |
| Zones sensibles/protégées | <ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune zone sensible ou protégée dans ce site ou près de ce site. |
| Espèces en péril | <ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site. |
| Sol | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de sable et de pierres plus ou moins grandes. |
| Qualité de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> • Toutes interactions éventuelles incluraient le milieu marin. |
| Restrictions temporelles applicables | <ul style="list-style-type: none"> • Aucune restriction temporelle ne s'applique à ce site. |
| Renseignements supplémentaires | <ul style="list-style-type: none"> • Le dragage vise à enlever les sédiments charriés sur le fond des chenaux d'accès, afin d'assurer un accès sûr aux bateaux de pêche. • Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site. |



Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Blue Beach.



Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Blue Beach .





Carte 1 : Carte topographique du site du projet

Unité de l'échelle graphique = 0,5 km

LÉGENDE

Indique la zone d'enlèvement de la roche

Route d'accès

Rivage

Bassin du port

Quai brise-lames

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS

PLAN DU SITE

BLUE BEACH TERRE-NEUVE

D.C.. 13 JUILLET 2000

1 DE 1

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE POUR
L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Black Duck Brook, T.-N.-L.

| | |
|---------------------------------------|--|
| Nom du site | Black Duck Brook, T.-N.-L. |
| Emplacement du site de dragage | 48° 42' 10" N; 58° 54' 32" O Black Duck Brook, T.-N.-L. cf. carte : Stephenville 12 B 10. |
| Emplacement de la décharge principale | 48° 42' 10" N; 58° 54' 32" O Black Duck Brook, T.-N.-L. cf. carte : Stephenville 12 B 10. Aucun déchargement hors site. |
| Mode d'élimination | <ul style="list-style-type: none"> • Excavatrice terrestre pour le dragage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Déblais de dragage déchargés latéralement sur la plage adjacente au-dessus de la laisse de haute mer. • Travaux exécutés à partir des zones stables du rivage ou selon la méthode de la plate-forme de travail temporaire. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place. |
| Quantité de déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • 500 m³ • 1-2 ans • 5 jours |
| Composition des déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage seront déchargés latéralement sur la plage adjacente au-dessus de la laisse de haute mer. • Les déblais se composent de sable, de pierres et de varech. |

| | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Le site sert depuis longtemps à la pêche côtière saisonnière et nous n'avons donc aucune raison de craindre la contamination. • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais seront déchargés latéralement et nivelés sur place. |
| Rivage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de sable, de pierres et de varech. • La pente est jugée de minimale à modérée. |
| Utilisations du port | <ul style="list-style-type: none"> • Les équipages de sept bateaux de pêche côtière se servent de ce site. • Les installations comprennent un abri à treuil, une rampe de mise à l'eau de petits bateaux, une aire d'entreposage de bateaux et un chafaud communautaire. |
| Habitants et collectivités | <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs petites collectivités entourent Black Duck Brook, notamment Winterhouse (au sud-ouest) et Long Point (au nord-est). • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site. |
| Qualité de l'air/bruit | <ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le dragage se fera uniquement avec une excavatrice terrestre. |
| Ressources archéologiques et patrimoniales | <ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents. |
| Oiseaux | <ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L. |
| | |

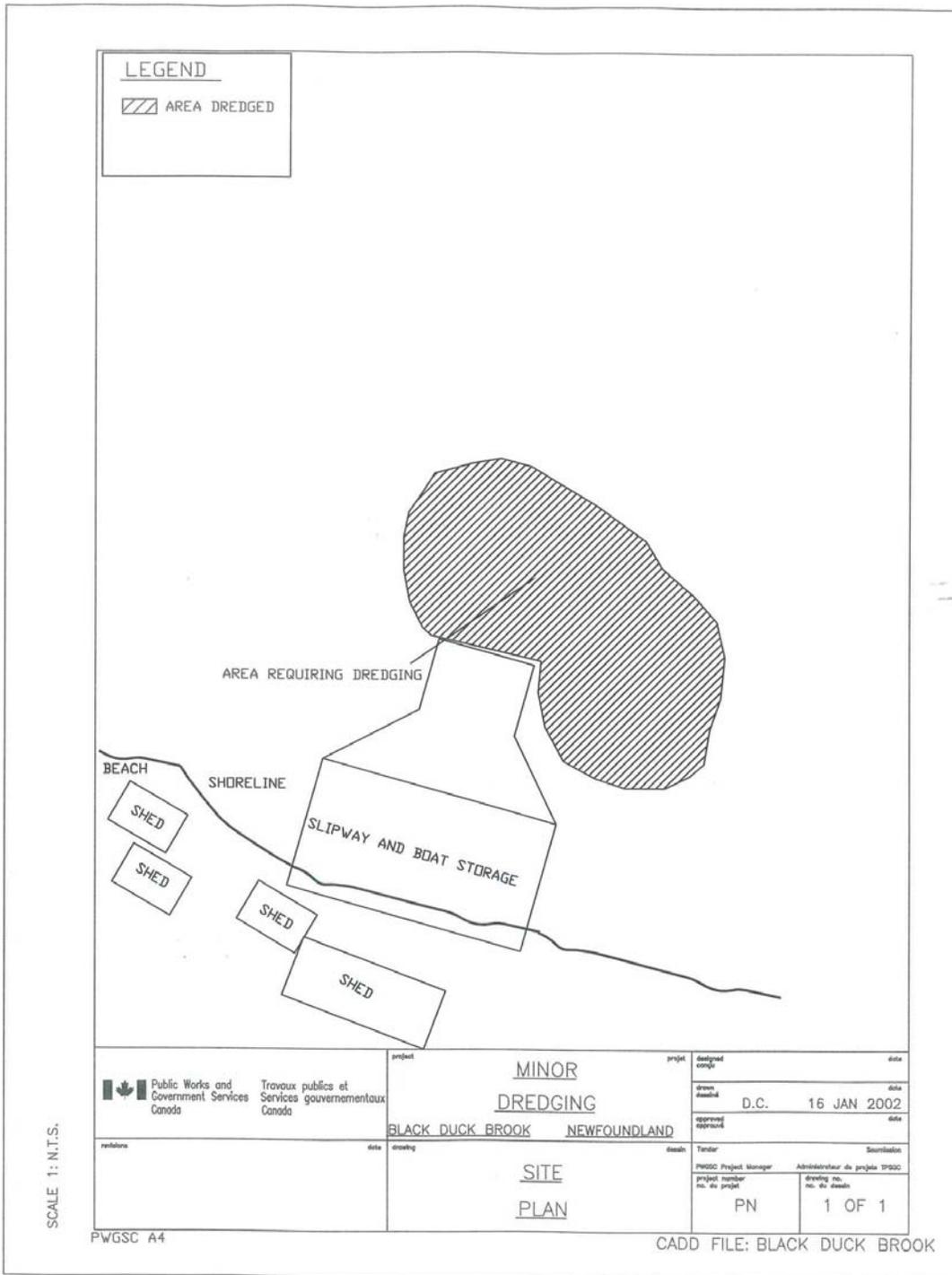
| | |
|--------------------------------------|--|
| Poisson et habitat du poisson | <ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque. • La plage sert de frayère au capelan (voir ci-dessous). |
| Zones sensibles/protégées | <ul style="list-style-type: none"> • La plage de Black Duck est une zone sensible, car elle protège aussi bien le capelan pendant la période de frai que les œufs pondus, et ce, du 1^{er} juin au 31 août (MPO, août 2002). |
| Espèces en péril | <ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site. |
| Sol | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de sable, de pierres et de varech. |
| Qualité de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> • Toutes interactions éventuelles incluraient le milieu marin. |
| Restrictions temporelles applicables | <ul style="list-style-type: none"> • Les travaux de dragage pourraient correspondre à la période de migration/frai du capelan. • En général, les travaux sont exécutés avant la migration/le frai du capelan. |
| Renseignements supplémentaires | <ul style="list-style-type: none"> • Le dragage vise à enlever les sédiments charriés sur le fond et le varech dans les chenaux d'accès, afin d'assurer un accès sûr aux bateaux de pêche • Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site. |

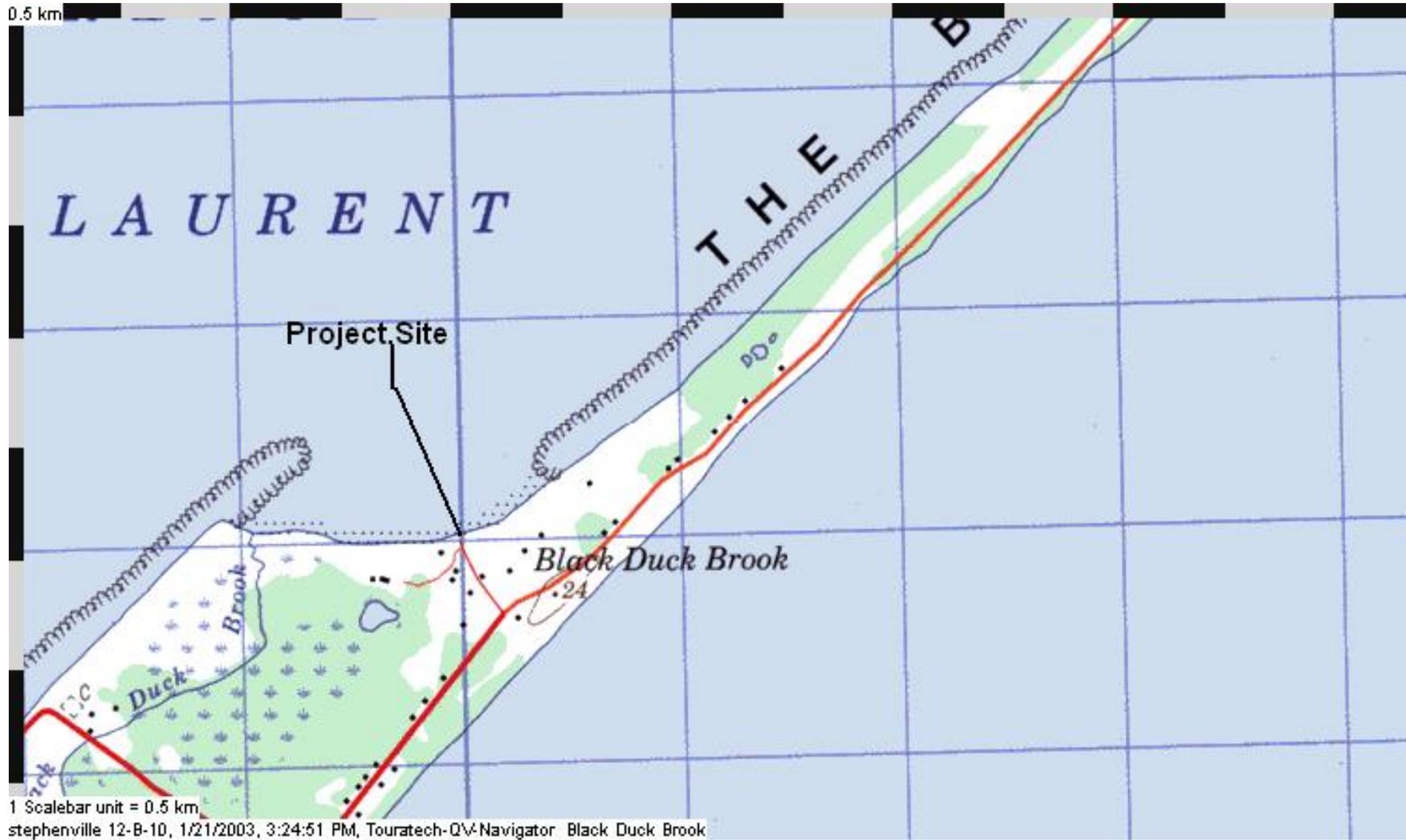


Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Black Duck Brook.



Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Black Duck Brook.





Carte 1 : Carte topographique du site du projet.

LÉGENDE

ZONE DRAGUÉE

PLAGE ZONE À DRAGUER
RIVAGE RAMPE DE MISE À L'EAU ET ENTREPOSAGE DES BATEAUX

HANGAR (SHED)
HANGAR
HANGAR
HANGAR

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS
PLAN DU SITE

D.C. LE 16 JANVIER 2002

1 DE 1

FICHER DE CDAO : BLACK DUCK BROOK

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Barr'd Harbour, T.-N.-L.

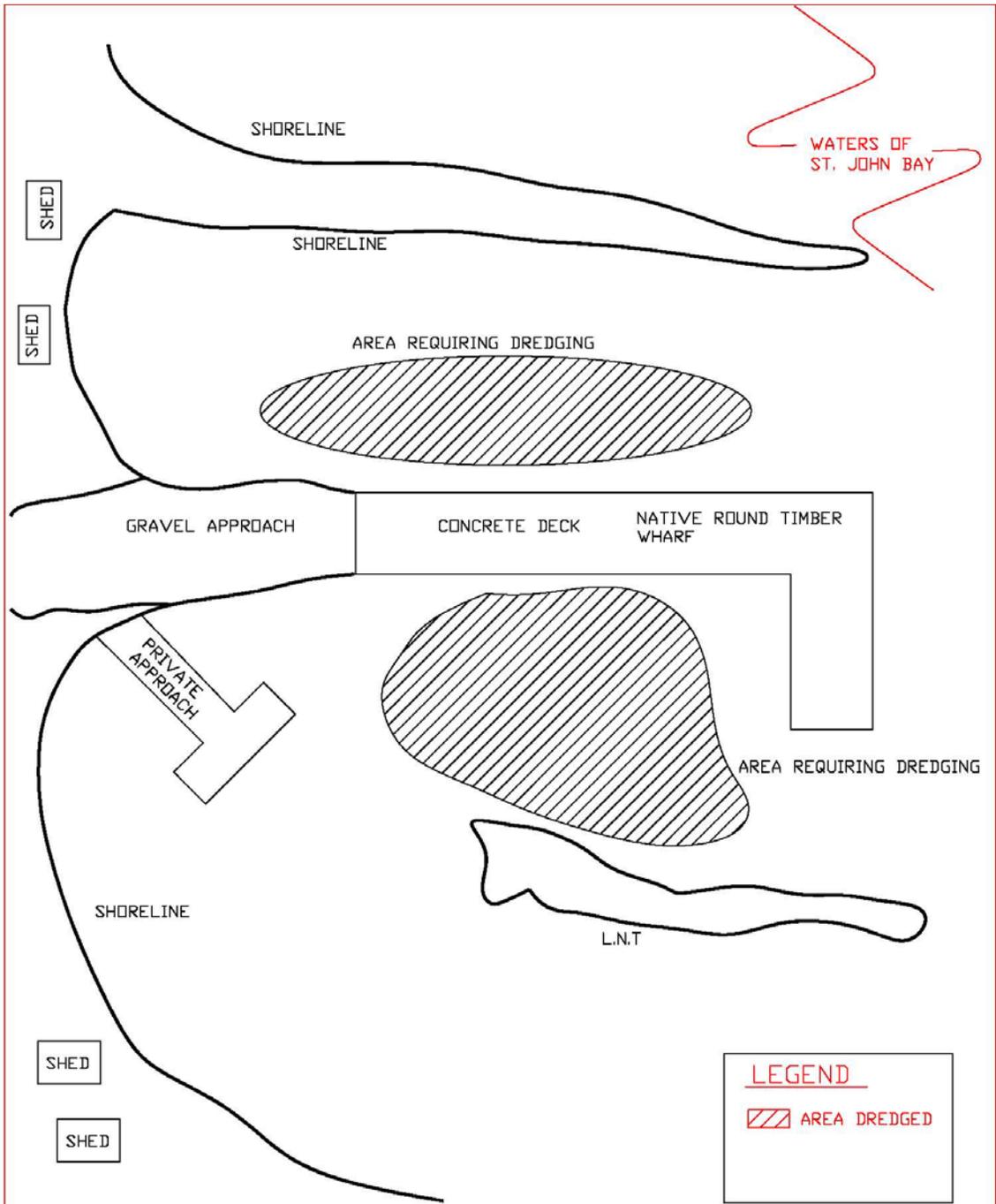
| | |
|---------------------------------------|--|
| Nom du site | Barr'd Harbour, T.-N.-L. |
| Emplacement du site de dragage | 50° 50' 45" N; 57° 01' 40" O Barr'd Harbour, T.-N.-L. cf. carte : St. John Island 12 I 14. |
| Emplacement de la décharge principale | 50° 50' 45" N; 57° 01' 40" O Barr'd Harbour, T.-N.-L. cf. carte : St. John Island 12 I 14. Aucun déchargement hors site. |
| Mode d'élimination | <ul style="list-style-type: none"> • Excavatrice terrestre pour le dragage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Déblais de dragage (sable/pierres) déchargés latéralement et nivelés sur le côté sud du port. • Travaux exécutés à partir des zones stables du rivage ou selon la méthode de la plate-forme de travail temporaire. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place. |
| Quantité de déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • 500 m³ • 3-4 ans • 4-5 jours |
| Composition de déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage seront déchargés latéralement et nivelés sur le côté sud du port. • Les déblais se composent de sable et de pierres. • Le site sert depuis longtemps à la pêche côtière saisonnière et nous n'avons donc aucune raison de craindre la contamination. • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique |

| | |
|--|--|
| | <p>puisque les déblais seront déchargés latéralement et nivelés sur place.</p> |
| Rivage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de sable et de pierres. • La pente est jugée de minimale à modérée. |
| Utilisations du port | <ul style="list-style-type: none"> • Les équipages de deux bateaux de pêche côtière se servent de ce site. • Les installations comprennent un quai brise-lames, une rampe de mise à l'eau de petits bateaux et un petit bassin d'amarrage. |
| Habitants et collectivités | <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs petites collectivités entourent Barr'd Harbour, notamment Eddies Cove (au sud-ouest) et Castors River (au nord-est). • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site. |
| Qualité de l'air/bruit | <ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le dragage se fera uniquement avec une excavatrice terrestre. |
| Ressources archéologiques et patrimoniales | <ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents. |
| Oiseaux | <ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L. |
| Poisson et habitat du poisson | <ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque. |

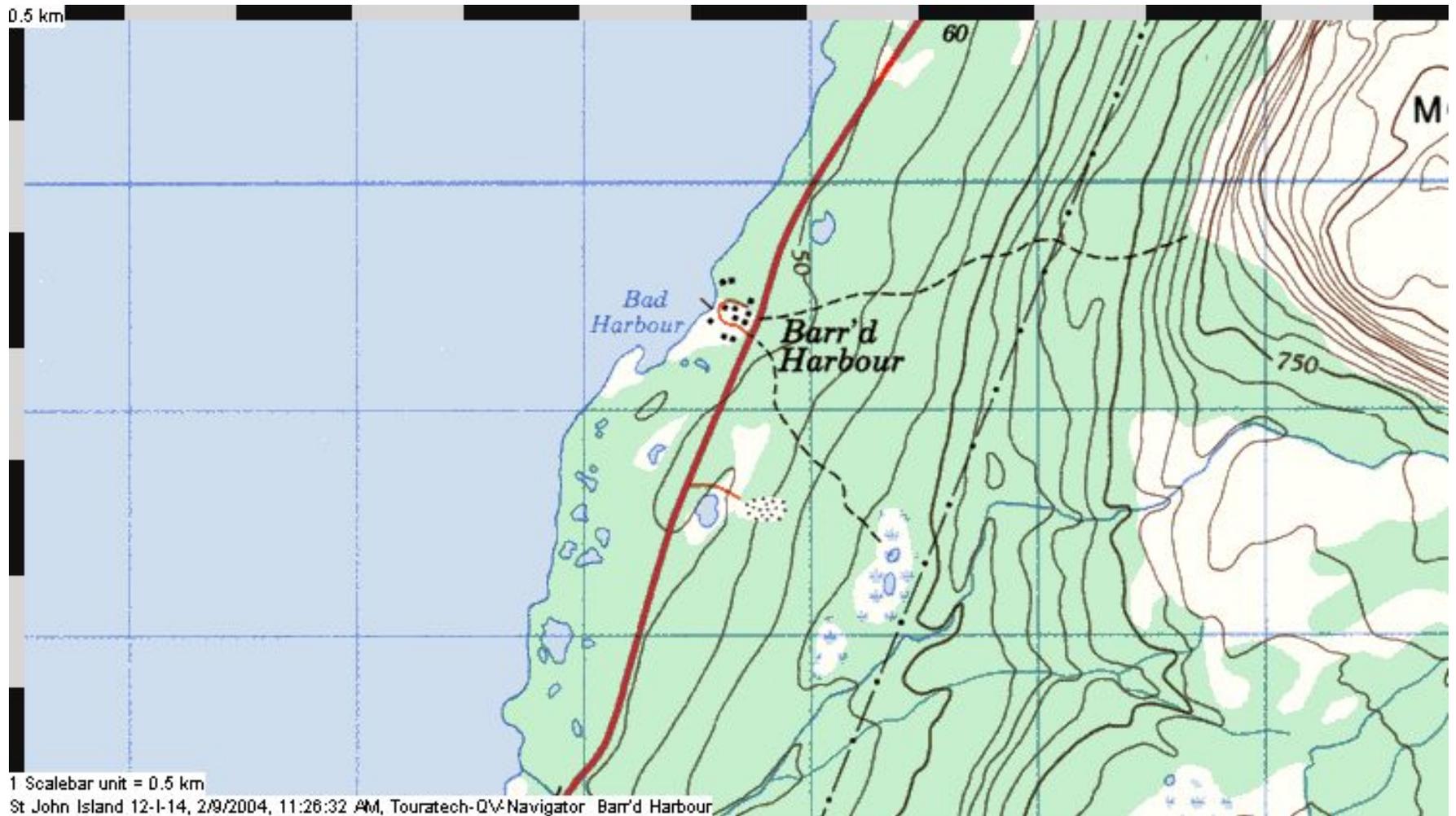
| | |
|--------------------------------------|---|
| Zones sensibles/protégées | <ul style="list-style-type: none"> Nos recherches n'ont révélé aucune zone sensible ou protégée dans ce site ou près de ce site. |
| Espèces en péril | <ul style="list-style-type: none"> Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site. |
| Sol | <ul style="list-style-type: none"> Les déblais de dragage se composent de sable et de pierres. |
| Qualité de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> Toutes interactions éventuelles incluraient le milieu marin. |
| Restrictions temporelles applicables | <ul style="list-style-type: none"> Aucune restriction temporelle. |
| Renseignements supplémentaires | <ul style="list-style-type: none"> Le dragage vise à enlever les sédiments charriés sur le fond des chenaux d'accès, afin d'assurer un accès sûr aux bateaux de pêche. Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site. |



Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Barr'd Harbour.



| | | |
|--|---|--|
| | project MINOR DREDGING BARR'D HARBOUR NEWFOUNDLAND | project designed date D.C. 13 FEB 2001 |
| | revisions date drawing SITE PLAN | Tender PWGSC Project Manager project number no. du projet PN |



Carte 1 : carte topographique du site du projet.
Unité de l'échelle graphique = 0,5 km

RIVAGE
HANGAR
HANGAR

EAUX DE LA BAIE ST-JEAN
RIVAGE
ZONE À DRAGUER

CHEMIN EN GRAVIER

PONT EN BÉTON

QUAI EN BOIS ROND INDIGÈNE

CHEMIN PRIVÉ

ZONE À DRAGUER

RIVAGE

MARÉE BASSE (L.N.T.)

ZONE À DRAGUER

HANGAR

HANGAR

LÉGENDE
ZONE DE DRAGAGE

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS
BARR'D HARBOUR TERRE-NEUVE

PLAN DU SITE

D.C. LE 13 FÉVRIER 2001

1 DE 1

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Bakers Brook, T.-N.-L.

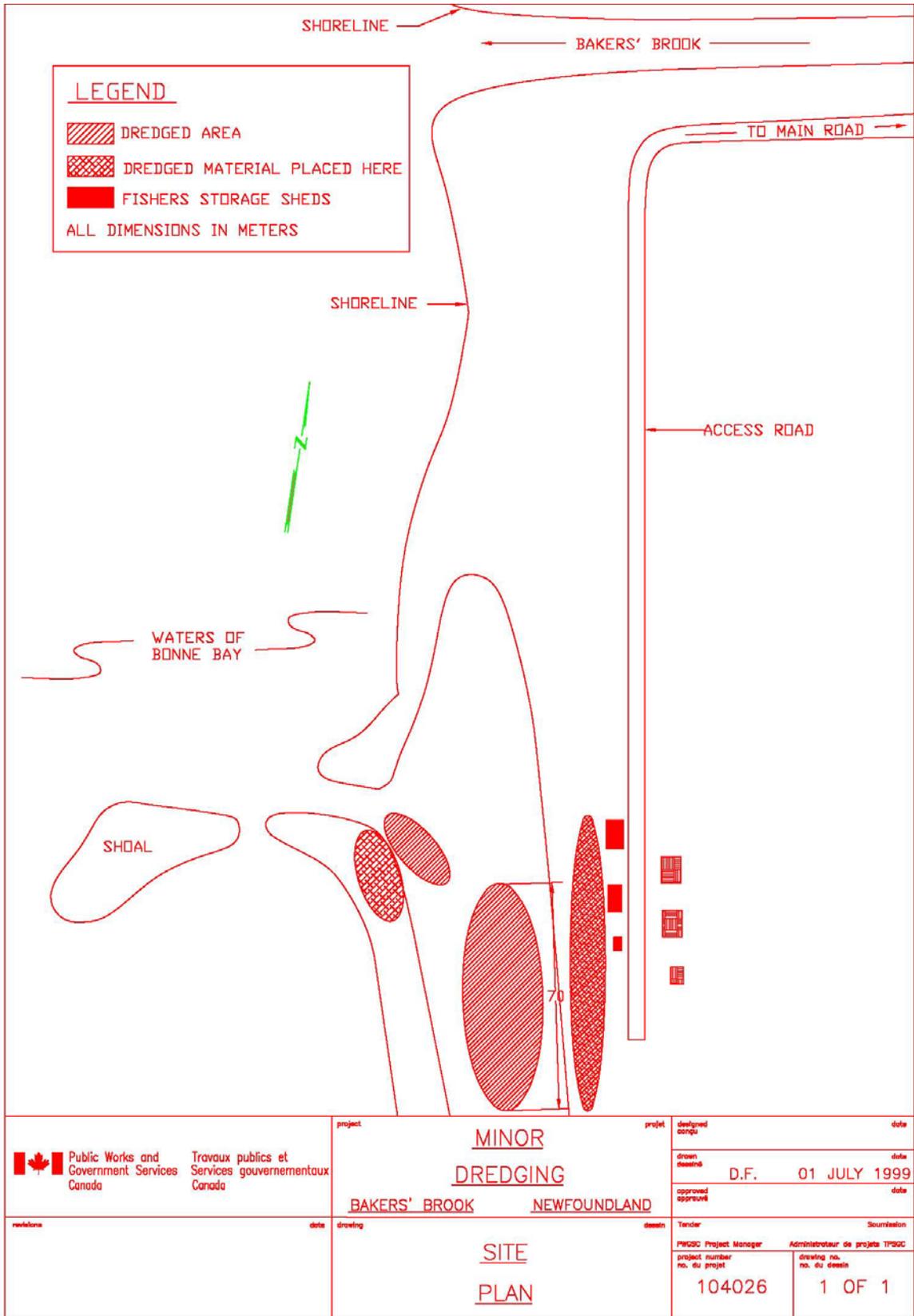
| | |
|---------------------------------------|---|
| Nom du site | Bakers Brook T.-N.-L. |
| Emplacement du site de dragage | 49° 42' 12" N; 57° 57' 23" O Bakers Brook, T.-N.-L. cf. carte : Gros Morne 12 H 12. |
| Emplacement de la décharge principale | 49° 42' 12" N; 57° 57' 23" O Bakers Brook, T.-N.-L. cf. carte : Gros Morne 12 H 12. Aucun déchargement hors site. |
| Mode d'élimination | <ul style="list-style-type: none"> • Excavatrice terrestre pour le dragage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Déblais de dragage déchargés latéralement sur la plage adjacente sur les deux côtés du chenal d'accès. • Travaux exécutés à partir des zones stables du rivage. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place. |
| Quantité de déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • 200 m³ • 1-2 ans • 1 à 2 jours |
| Composition des déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage seront déchargés latéralement sur la plage adjacente des deux côtés du chenal d'accès. • Les déblais se composent de sable et de pierres. |

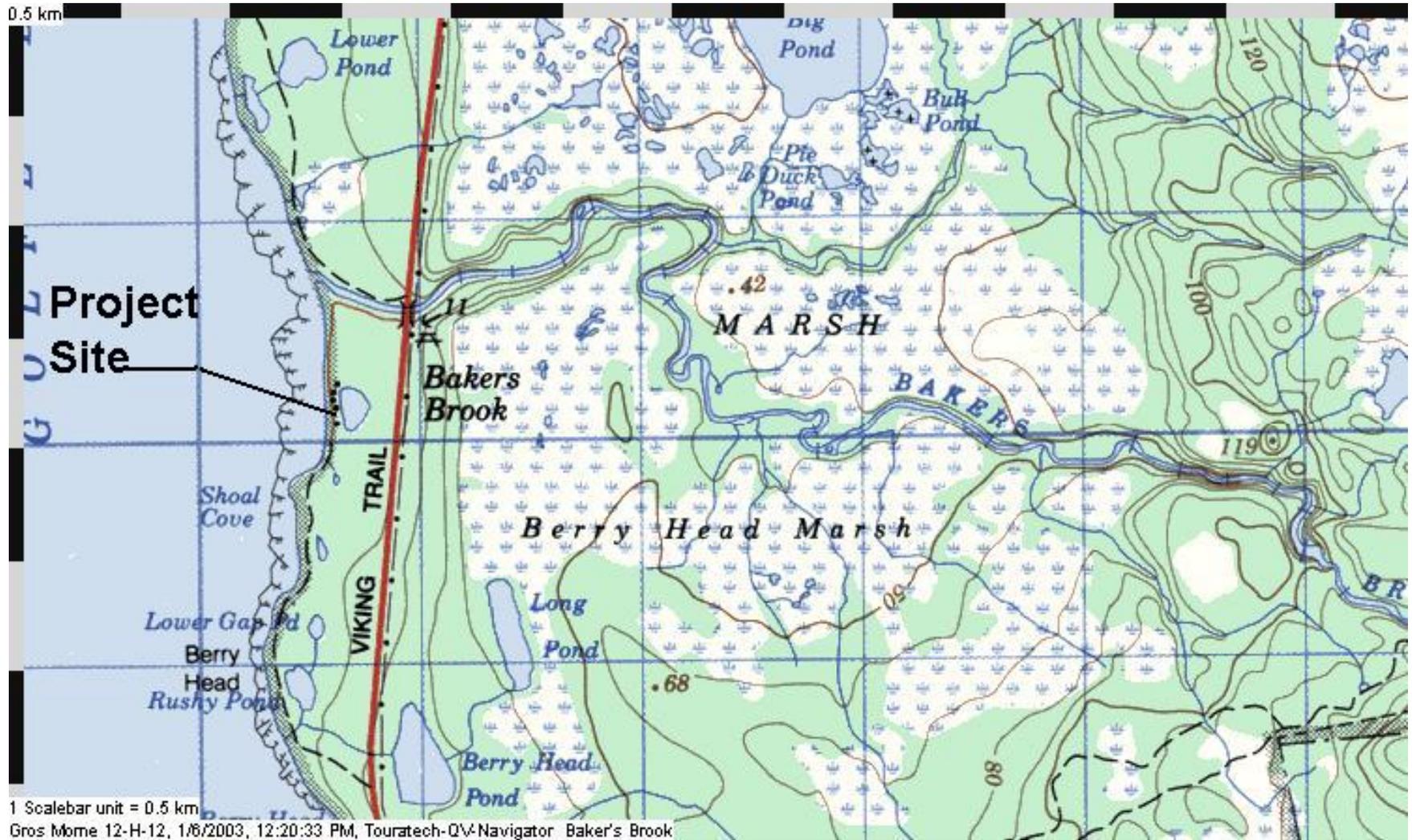
| | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Le site sert depuis longtemps à la pêche côtière saisonnière et nous n'avons aucune raison de craindre la contamination. • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais seront déchargés latéralement et nivelés sur place. |
| Rivage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage qui proviennent de la plage se composent de sable et de pierres. • La pente est jugée de minimale à modérée. |
| Utilisations du port | <ul style="list-style-type: none"> • Sept bateaux de pêche côtière se servent de ce site. • Les installations comprennent un abri à treuil, une aire d'entreposage de casiers à homard, plusieurs rampes saisonnières de mise à l'eau de petits bateaux et une aire d'entreposage des bateaux. |
| Habitants et collectivités | <ul style="list-style-type: none"> • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site. |
| Qualité de l'air/bruit | <ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le dragage se fera uniquement avec une excavatrice terrestre. |
| Ressources archéologiques et patrimoniales | <ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents. |
| Oiseaux | <ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L. |
| Poisson et habitat du poisson | <ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le |

| | |
|--------------------------------------|---|
| | <p>capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La plage sert de frayère au capelan (voir ci-dessous). |
| Zones sensibles/protégées | <ul style="list-style-type: none"> • Baker's Brook est une zone marine sensible, car elle protège aussi bien le capelan pendant la période de frai que les œufs pondus, et ce, du 1^{er} juin au 31 août (MPO, août 2002). |
| Espèces en péril | <ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site. |
| Sol | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de sable et de pierres. |
| Qualité de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> • Toutes interactions éventuelles incluraient le milieu marin. |
| Restrictions temporelles applicables | <ul style="list-style-type: none"> • Les travaux de dragage pourraient correspondre à la période de migration/frai du capelan. • En général, les travaux sont exécutés avant la migration/le frai du capelan. |
| Renseignements supplémentaires | <ul style="list-style-type: none"> • Le dragage vise à enlever les sédiments charriés sur le fond des chenaux d'accès, afin d'assurer un accès sûr aux bateaux de pêche. • Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site. |



Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Baker's Brook





Carte 1 : carte topographique du site du projet

RIVAGE

BAKER'S BROOK

LÉGENDE

ZONE DRAGUÉE
DÉBLAIS DE DRAGAGE DÉPOSÉS ICI
HANGAR DES PÊCHEURS

TOUTES LES MESURES SONT EN MÈTRES

RIVAGE

EAUX DE BAIE BONNE

VERS LA ROUTE PRINCIPALE

ROUTE D'ACCÈS

HAUT-FOND (SHOAL)

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS
PLAN DU SITE

D.F. LE 1^{er} JUILLET 1999

1 DE 1

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Abraham's Cove, T.-N.-L.

| | |
|--|--|
| Nom du site | Abraham's Cove, T.-N.-L. |
| Emplacement du site de nivellement de la plage | 49° 30.4' N; 58° 56' 29" O Abrahams Cove, T.-N.-L. cf. carte : Stephenville 12 B 10. |
| Emplacement de la décharge principale | 49° 30.4' N; 58° 56' 29" O Abrahams Cove, T.-N.-L. cf. carte: Stephenville 12 B 10. Remarque : Renivellement de la plage seulement. |
| Mode d'élimination: | <ul style="list-style-type: none"> • Tracteur ou excavatrice terrestre pour niveler les déblais qui proviennent de la plage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Décharge non requise. • Travaux exécutés sur la plage, au-dessus de la ligne d'eau. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place. |
| Quantité de déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • 50 m³ • 1-2 ans • ½ à 1 journée |
| Composition des déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage seront redéposés et nivelés autour de la plage. • Les déblais, qui se composent de sable, de pierres et de roches, se trouvent au-dessus de la ligne d'eau. • Le site sert depuis longtemps à la pêche côtière saisonnière et nous n'avons donc |

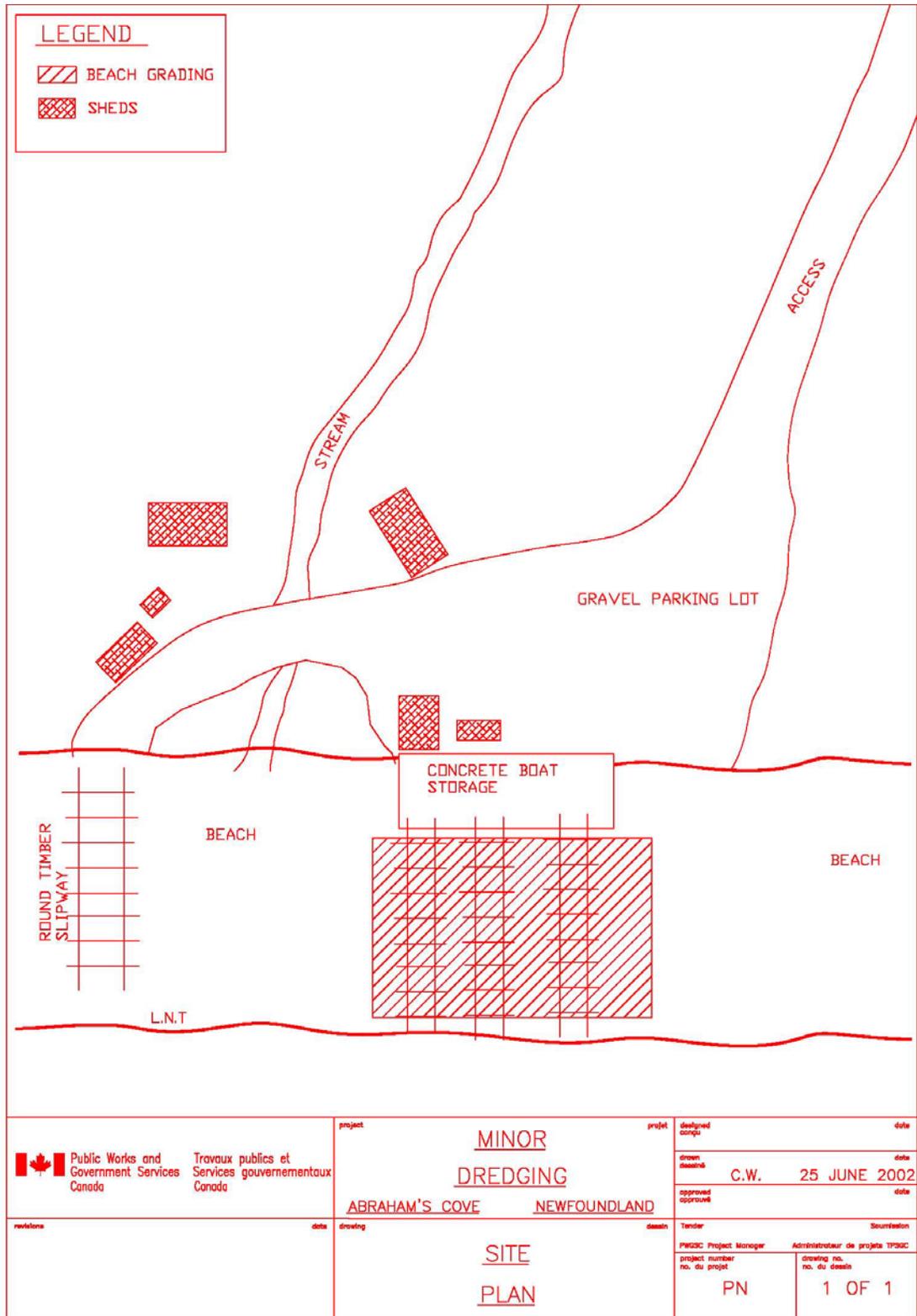
| | |
|---|---|
| | <p>aucune raison de craindre la contamination.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais seront déchargés latéralement et nivelés sur place. |
| Rivage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage se composent de sable, de pierres et de roches. • La pente est jugée de minimale à modérée. |
| Utilisations du port | <ul style="list-style-type: none"> • L'emplacement sert aux équipages de sept bateaux de pêche côtière. • Les installations comprennent un abri à treuil, une aire d'entreposage de casiers à homard, plusieurs rampes saisonnières de mise à l'eau de petits bateaux et une aire d'entreposage de bateaux. |
| Habitants et collectivités | <ul style="list-style-type: none"> • Abrahams Cove compte environ 60 personnes. • Plusieurs petites collectivités entourent Abrahams Cove, notamment Campbells Creek (à l'est), Jerry Nose (à l'ouest) et Piccadilly (au nord). • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site. |
| Qualité de l'air/bruit | <ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le nivellement se fera uniquement avec un tracteur ou une excavatrice terrestre. |
| Ressources archéologiques/patrimoniales | <ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents. |
| Oiseaux | <ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et |

| | |
|--------------------------------------|---|
| | <p>les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L.</p> |
| Poisson et habitat du poisson | <ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque. • La plage sert de frayère au capelan (voir ci-dessous). |
| Zones sensibles/protégées | <ul style="list-style-type: none"> • La plage d'Abraham's Cove est une zone marine sensible, car elle protège aussi bien le capelan pendant la période de frai que les œufs pondus, et ce, du 1^{er} juin au 31 août (MPO, août 2002). |
| Espèces en péril | <ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site. |
| Sol | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage du site se composent de sable, de roche et de pierres. |
| Qualité de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> • Tous les travaux proposés seront exécutés au-dessus du niveau de l'eau. • Toutes interactions éventuelles incluraient des plans d'eau douce et d'eau de mer (petits ruisseaux à l'ouest du site). |
| Restrictions temporelles applicables | <ul style="list-style-type: none"> • Le nivellement de la plage pourrait correspondre à la période de frai du capelan. • En général, les travaux sont exécutés avant la migration/le frai du capelan. |
| Renseignements supplémentaires | <ul style="list-style-type: none"> • Les travaux de nivellement de la plage du site ont pour objet de faciliter l'installation de rampes saisonnières d'accès à l'eau qui permettront aux pêcheurs exploitant de petits bateaux d'accéder chaque jour aux lieux de |

| | |
|--|--|
| | <p>pêche en toute sécurité.</p> <ul style="list-style-type: none">• Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site. |
|--|--|



Photographie du site : vue aérienne du site de nivellement de la plage d'Abraham's Cove (voir rampes d'accès à l'eau).



Unité de l'échelle graphique=0,5 km

Carte 1: Carte topographique du site du projet.

LÉGENDE

NIVELLEMENT DE LA PLAGE

HANGARS

RUISSEAU

ACCÈS

TERRAIN DE STATIONNEMENT EN GRAVIER

RAMPE D'ACCÈS À L'EAU EN RONDINS

PLAGE

MARÉE BASSE (ENGLISH L.N.T.)

HANGAR EN CIMENT POUR BATEAUX

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS

ABRAHAM'S COVE TERRE-NEUVE

PLAN DU SITE

C.W. LE 25 JUIN 2002

1 de 1

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Three Rock Cove, T.-N.-L.

| | |
|--|---|
| Nom de l'emplacement | Three Rock Cove, T.-N.-L. |
| Emplacement du site de nivellement de la plage | 48° 37' 7" N; 59° 6' 37" O Three Rock Cove, T.-N.-L. cf. carte : Mainland 12 B 11. |
| Emplacement de la décharge principale | 48° 37' 7" N; 59° 6' 37" O Three Rock Cove, T.-N.-L. cf. carte : Mainland 12 B 11. Renivellement de la plage seulement. Aucun déchargement hors site. |
| Mode d'élimination | <ul style="list-style-type: none"> • Tracteur ou excavatrice terrestre pour le nivellement de la plage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Décharge non requise. • Travaux exécutés sur la plage, au-dessus de la ligne d'eau. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place. |
| Quantité de déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • 150 m³ • 1-2 ans • 1-2 jours |
| Composition des déblais de dragage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage seront redéposés et nivelés autour de la plage. • Les déblais (sable et pierres) se trouvent au-dessus de la ligne d'eau. • Le site sert depuis longtemps à la pêche |

| | |
|---|---|
| | <p>côtière saisonnière et nous n'avons donc aucune raison de craindre la contamination.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais seront déchargés latéralement et nivelés sur place. |
| Rivage | <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage se composent de sable et de pierres. • La pente est jugée de minimale à modérée. |
| Utilisations du port | <ul style="list-style-type: none"> • L'emplacement sert à l'équipage de dix bateaux de pêche côtière. • Les installations comprennent un abri à treuil, une aire d'entreposage de casiers à homard, plusieurs rampes saisonnières de mise à l'eau de petits bateaux et une aire d'entreposage de bateaux. |
| Habitants et collectivités | <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs petites collectivités entourent Three Rock Cove, notamment Mainland (au sud-est), Salmon Cove et Lourdes (au nord-est). • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site. Il y a des maisons dans le secteur mais pas dans le secteur immédiat des travaux. |
| Qualité de l'air/bruit | <ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le nivellement se fera uniquement avec un tracteur ou une excavatrice terrestre. |
| Ressources archéologiques/patrimoniales | <ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents. |
| Oiseaux | <ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux |

| | |
|--------------------------------------|---|
| | communs le long des côtes de T.-N.-L. |
| Poisson et habitat du poisson | <ul style="list-style-type: none"> On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, la tanche-tautogue, le poulamon, la plie rouge et le capelan (voir ci-dessous), ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque. |
| Zones sensibles/protégées | <ul style="list-style-type: none"> La plage de Three Rock est une zone marine sensible, car elle protège aussi bien le capelan pendant la période de frai que les œufs pondus, et ce, du 1^{er} juin au 31 août (MPO, août 2002). |
| Espèces en péril | <ul style="list-style-type: none"> Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site. |
| Sol | <ul style="list-style-type: none"> Les déblais qui proviennent de la plage se composent de sable et de pierres. |
| Qualité de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> Tous les travaux proposés seront exécutés au-dessus de la ligne d'eau. |
| Restrictions temporelles applicables | <ul style="list-style-type: none"> Les travaux de nivellement de la plage pourraient correspondre à la période de migration/frai du capelan. Normalement, les travaux sont terminés avant la migration/le frai du capelan. |

Renseignements supplémentaires

- Le nivellement de la plage a pour objet de faciliter l'installation de rampes saisonnières qui permettront aux pêcheurs exploitant de petits bateaux d'accéder chaque jour aux lieux de pêche en toute sécurité.
- Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site.



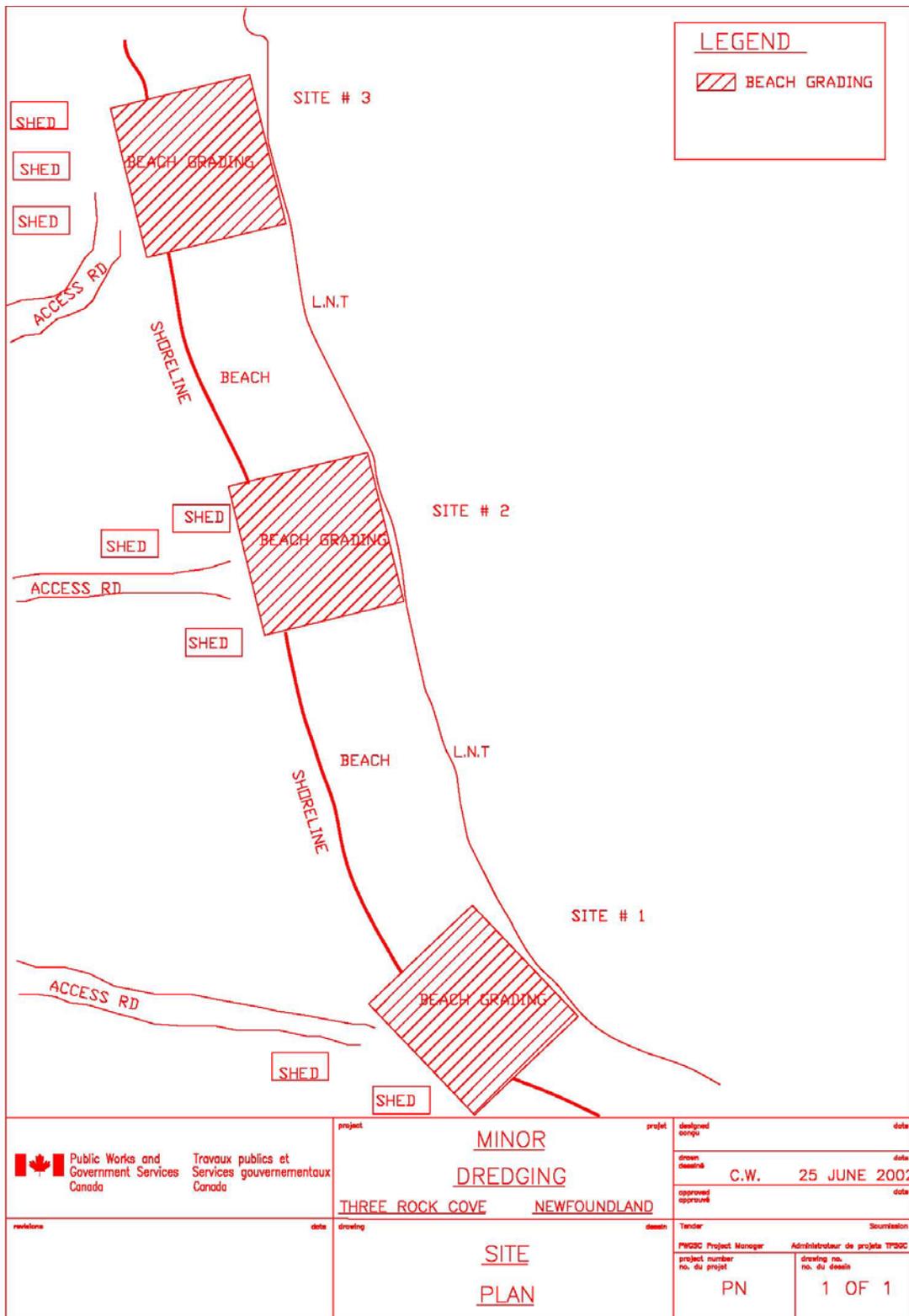
Photographie du site : vue aérienne du site de nivellement de la plage de Three Rock Cove – Collier’s Landing.



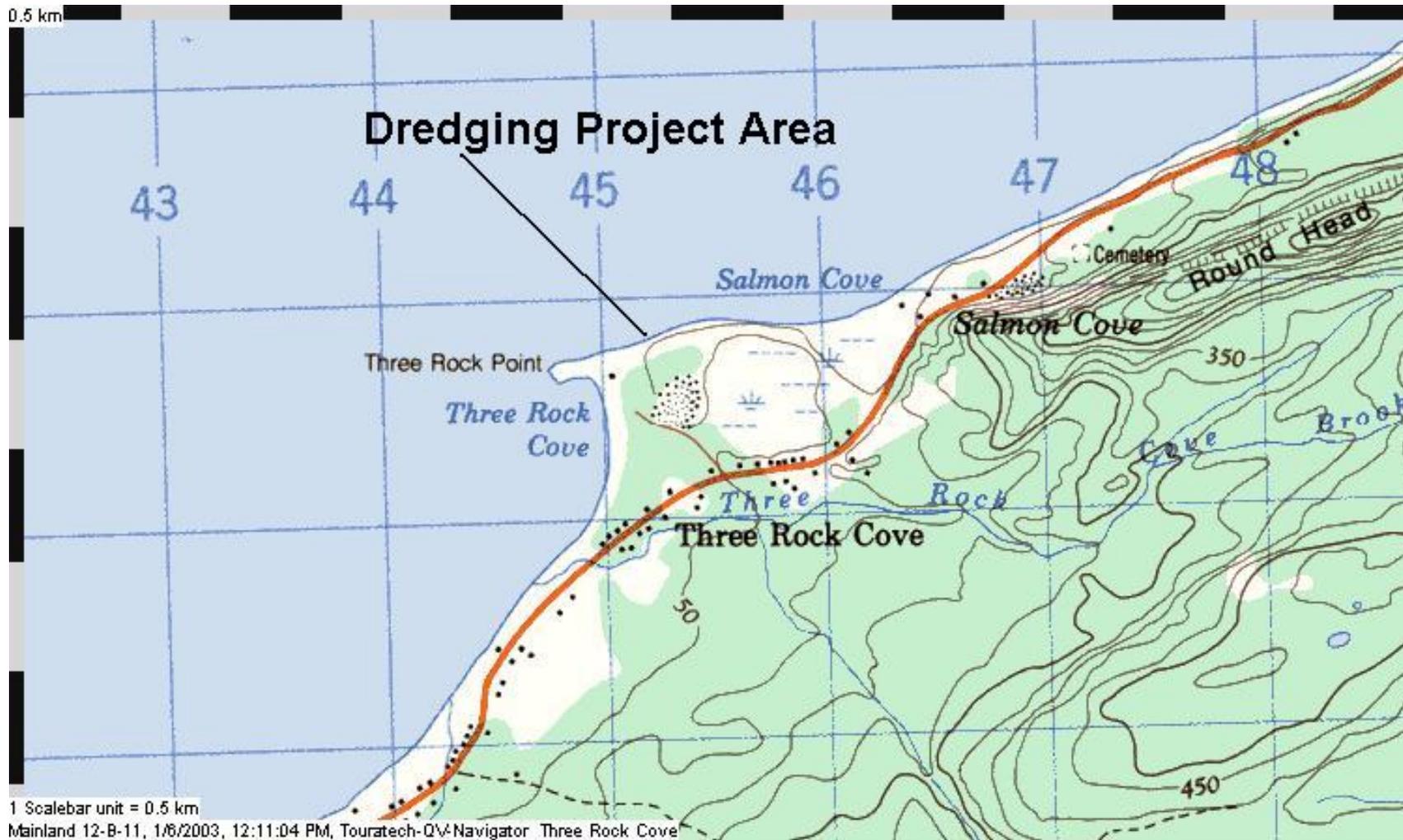
Photographie du site : vue aérienne du site de nivellement de la plage de Three Rock Cove – Jesso’s Landing.



Photographie du site : vue aérienne du site de nivellement de la plage de Three Rock Cove – Penney’s Landing.



| | | | | | |
|-----------|---------|------------------------------|---------|--|------------------------------|
| | project | MINOR | project | designed conçu | date |
| | | DREDGING | | drawn dessiné | C.W. 25 JUNE 2002 |
| | | THREE ROCK COVE NEWFOUNDLAND | | approved approuvé | date |
| revisions | date | drawing | design | Tender | Submission |
| | | | | PIGSC Project Manager Administrateur de projets PIGSC | |
| | | | | project number no. du projet | drawing no. no. du dessin |
| | | | | PN | 1 OF 1 |



**Carte 1 : Carte topographique du site du projet.
ZONE DU PROJET DE DRAGAGE**

LÉGENDE
NIVELLEMENT DE LA PLAGE

SITE N° 3

HANGAR
HANGAR
HANGAR

NIVELLEMENT DE LA PLAGE

ROUTE D'ACCÈS
RIVAGE
MARÉE BASSE (L..N.T)

PLAGE

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS
THREE ROCK COVE TERRE-NEUVE

PLAN DU SITE

C.W. LE 25 JUIN 2002
1 DE 1

**ANNEXE B : ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL DU MPO, T.-N.-L. :
DRAGAGE D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE**

Le dragage d'entretien périodique est associé à l'enlèvement des sédiments accumulés du fond d'un chenal afin de conserver la profondeur nominale des voies de navigation, des ports, des marinas, des rampes de mise à l'eau et des installations portuaires. Ce type de dragage s'effectue à intervalles réguliers (au moins une fois tous les cinq ans) et ne prévoit aucun agrandissement de la zone draguée. Habituellement, le dragage se fait par des moyens mécaniques, comme une benne à traction, une pelle à benne traînante ou une rétrocaveuse. La menace la plus importante pour le poisson et son habitat provient de l'augmentation de la quantité de sédiments en suspension dans la colonne d'eau durant le dragage.

Pêches et Océans Canada (MPO) est responsable de la protection du poisson et de son habitat partout au Canada. En vertu de l'article 35 de la *Loi sur les pêches*, il est interdit d'exploiter des ouvrages ou des entreprises entraînant la détérioration, la destruction ou la perturbation (DDP) de l'habitat du poisson, à moins d'être autorisé par le MPO. En suivant les conditions et mesures précisées ci-dessous, vous serez en conformité avec le paragraphe 35(1) de la *Loi sur les pêches*.

Le but de cet énoncé opérationnel est de décrire les mesures à intégrer à un programme de dragage d'entretien périodique afin d'éviter des effets négatifs sur l'habitat du poisson. Vous pouvez procéder au dragage sans vous soumettre à l'examen du MPO, si les conditions suivantes sont respectées :

- ▶ l'endroit a déjà été dragué et aucun agrandissement de la zone draguée n'est prévu;
- ▶ la matière draguée ne sera pas utilisée pour remplir les rives ou les terres humides adjacentes;
- ▶ le dragage n'est pas permis dans un estuaire ou se trouve des espèces migratoires anadromes; et
- ▶ les *Mesures visant à protéger le poisson et son habitat pendant le dragage d'entretien périodique* décrites ci-dessous dans cet énoncé opérationnel.

Si vous ne pouvez pas satisfaire à toutes les conditions mentionnées ci-avant et que vous ne pouvez pas intégrer l'ensemble des mesures énumérées ci-après, votre projet pourrait contrevenir au paragraphe 35(1) de la *Loi sur les pêches*, et une mesure d'application de la loi pourrait être prise contre vous. Dans ce cas, vous devriez communiquer avec le bureau du MPO de votre région si vous souhaitez obtenir l'avis du MPO sur les options possibles que vous devriez envisager afin de ne pas contrevenir à la *Loi sur les pêches*.

Vous êtes exigés de respecter les lois municipales, provinciales et fédérale (p. ex. la *Loi sur la protection des eaux navigables*) qui s'appliquent aux travaux entrepris relativement à cet énoncé opérationnel. Si vous avez des questions au sujet de cet énoncé opérationnel, communiquer avec le bureau du MPO de votre région.

Nous vous prions d'aviser le MPO, de préférence, 10 jours ouvrables avant le début des travaux, en remplissant et en envoyant le **formulaire de déclaration ci-joint** au bureau du MPO de votre région. Cette information est essentielle pour nous permettre d'évaluer l'efficacité des travaux en cours par rapport à l'énoncé opérationnel.

Cet énoncé opérationnel s'applique à la province de Terre-Neuve-et-Labrador.

Mesures visant à protéger le poisson et son habitat pendant le dragage d'entretien périodique

1. Organiser le dragage d'entretien périodique de manière à protéger la fraie du poisson, l'incubation des œufs et la vie larvaire en respectant les périodes de construction établies par la province. Les travaux doivent être effectués entre le 1 juin et le 30 septembre sur l'île et entre le 15 juin et le 15 septembre au Labrador.
2. Isoler la zone à l'aide de mesures appropriées autour du périmètre afin d'empêcher de la région de travail avant de commencer le travail et durant le dragage pour prévenir les sédiments en suspension de s'étendre dans les zones adjacentes. Inspecter les mesures d'isolement régulièrement et effectuer toutes les réparations nécessaires. Après le dragage, laisser suffisamment de temps pour permettre aux sédiments de se déposer, avant d'éliminer les mesures de contrôle des sédiments remis en suspension.
3. Procéder au dragage les jours sans vent afin de réduire au minimum la mise en suspension des sédiments fins dans la colonne d'eau et pour que l'action des vagues ne nuise pas aux mesures de contrôle des sédiments.
4. Réduire au minimum la quantité de matière draguée à enlever en limitant le dragage à la superficie et à la profondeur nécessaires à la navigation.
5. Éliminer la matière draguée dans un endroit à l'extérieur de la laisse des hautes eaux. (Pour les lacs d'eau douce, la laisse des hautes eaux est le plus haut niveau de l'eau qui est maintenu pour un temps suffisant ce qui laisse une marque sur la rive, rivières ou ruisseaux – la laisse des hautes eaux est cette ligne qui se rapporte au « chenal actif/niveau de débordement », par exemple, dans certains cas, elle est démontrée par la présence de végétation permanente).
6. Utiliser la machinerie de manière à perturber le moins possible les rives ou le fond du plan d'eau.
 - 6.1. La machinerie doit arriver sur place propre et doit être maintenue exempte de fluides.
 - 6.2. Laver, ravitailler et entretenir la machinerie et entreposer le carburant et les autres matières pour la machinerie loin de l'eau afin de prévenir l'infiltration de substances nocives dans l'eau.
 - 6.3. Garder une trousse de nettoyage d'urgence sur place en cas de fuites ou de déversements de fluides de la machinerie.
 - 6.4. Restaurer le contour de la rive et du plan d'eau à son état original s'il y a des zones perturbées.
7. Stabiliser les déchets retirés du chantier afin de les empêcher de pénétrer dans le cours d'eau. Ceci peut inclure recouvrir les terrils de déchets de nattes ou de bâches biodégradables ou plantés d'herbes ou d'arbustes, de préférence indigènes.



BUREAUX DE PÊCHES ET OCÉANS CANADA DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

District de l'Est

Pêches et Océans Canada
144 Topsail Rd.
Mt. Pearl (T-N) A1N 5E8

Téléphone : (709) 772-5597
Télécopieur : (709) 772-2659

District du Centre

Pêches et Océans Canada
4-A Bayley St., Suite 200
Grand Falls-Windsor (T-N)
A2A 2T5

Téléphone : (709) 292-5197
Télécopieur : (709) 292-5205

District du Sud

Pêches et Océans Canada
144 Topsail Rd.
Mt. Pearl (T-N) A1N 5E8
Téléphone : (709) 772-7345
Télécopieur : (709) 772-2659

District de l'Ouest

Pêches et Océans Canada
1 Regent Square
Corner Brook (T-N) A2H 7K6
Téléphone : (709) 637-4349
Télécopieur : (709) 637-4445

District de Labrador

Pêches et Océans Canada
PO Box 7003, Station C
202 Kelland Dr.
Happy Valley-Goose Bay (T-N) A0P 1C0
Téléphone : (709) 896-6151
Télécopieur : (709) 896-8419

Also available in English.



RENSEIGNEMENTS SUR LE PROMOTEUR

NOM :

ADRESSE :

VILLE / VILLAGE :

PROVINCE/TERRITOIRE :

CODE POSTAL :

N° DE TÉL. (RÉSIDENT) :

N° DE TÉL. (TRAVAIL) :

N° DE TÉLÉCOPIEUR :

COURRIEL :

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRENEUR (Veuillez fournir ces renseignements si un entrepreneur travaille au nom du promoteur.)

NOM :

ADRESSE MUNICIPALE :

VILLE / VILLAGE :

PROVINCE/TERRITOIRE :

CODE POSTAL :

N° DE TÉL. (RÉSIDENT) :

N° DE TÉL. (TRAVAIL) :

N° DE TÉLÉCOPIEUR :

COURRIEL :

RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET

Choisir les énoncés opérationnels utilisés (cocher toutes les cases pertinentes).

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Enlèvement de la végétation aquatique | <input type="checkbox"/> Entretien des ponceaux | <input type="checkbox"/> Construction de lignes aériennes |
| <input type="checkbox"/> Aménagement d'une plage | <input type="checkbox"/> Forage dirigé haute pression | <input type="checkbox"/> Dragage d'entretien périodique |
| <input type="checkbox"/> Enlèvement d'une digue de castor | <input type="checkbox"/> Construction de quais et de hangars à bateaux | <input type="checkbox"/> Câbles sous-marins |
| <input type="checkbox"/> Entretien des ponts | <input type="checkbox"/> Ponts de glace | <input type="checkbox"/> Autres (préciser) |
| <input type="checkbox"/> Ponts à portée libre | <input type="checkbox"/> Étangs isolés | |

Choisir le type de plan d'eau à proximité duquel le projet sera mené.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Rivière ou ruisseau | <input type="checkbox"/> Environnement marin (océans ou mer) |
| <input type="checkbox"/> Lac (8 hectares ou plus) | <input type="checkbox"/> Estuaire |
| <input type="checkbox"/> Étang ou terre humide (moins de 8 hectares) | |

Emplacement du projet (Veuillez remplir cette section si l'adresse de l'emplacement diffère de celle du promoteur. Veuillez indiquer les divers emplacements du projet sur une feuille supplémentaire en annexe au besoin.)

Nom du plan d'eau

Coordonnées du projet (coordonnées UTM ou en degrés, minutes, secondes), si disponibles.

Vers l'est :

Vers le nord :

Latitude :

Longitude :

Description officielle

(plan, bloc, lot, concession, canton, section, district)

Route d'accès à l'endroit proposé des travaux
(c.-à-d. route rurale, numéro d'autoroute, etc.)

Date proposée du début des travaux

(AAAA/MM/JJ) :

Date proposée de la fin des travaux

(AAAA/MM/JJ) :

Nous vous demandons d'informer le ministère des Pêches et Océans Canada (MPO), de préférence, 10 jours ouvrables avant le début des travaux, en remplissant et en envoyant le formulaire de déclaration par télécopieur ou par la poste au bureau du MPO de votre région. Cette information est essentielle pour que nous puissions vérifier que les travaux en cours sont conformes à l'énoncé opérationnel.

Je, _____ atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire, au meilleur de mes connaissances, sont exacts et complets.

Signature

Date

REMARQUE : Si vous ne pouvez pas satisfaire à toutes les conditions et que vous ne pouvez pas intégrer l'ensemble des mesures énumérées dans l'énoncé opérationnel, votre projet pourrait contrevenir au paragraphe 35(1) de la *Loi sur les pêches*, et une mesure d'application de la loi pourrait être prise contre vous. Dans ce cas, vous devriez communiquer avec le bureau du MPO de votre région si vous souhaitez obtenir l'avis du MPO sur les options possibles que vous devriez envisager afin de ne pas contrevenir à la *Loi sur les pêches*.

Les renseignements en ce qui concerne les travaux et les ouvrages proposés dans le présent formulaire sont recueillis par le MPO en vertu de la *Loi sur les pêches* afin de faire respecter les dispositions de cette loi qui portent sur la protection de l'habitat du poisson. Les renseignements personnels seront protégés en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et seront conservés dans le fichier de renseignements personnels DFO – CSI – 605. En vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, toute personne a le droit d'accéder à l'information d'un fichier de renseignements personnels qui la concerne. Les consignes à suivre pour faire une demande d'accès à des renseignements personnels se trouvent dans les publications Info source du gouvernement du Canada que l'on peut consulter à www.infosource.gc.ca ou encore dans les bureaux du gouvernement du Canada. Il est aussi possible de consulter et de protéger au besoin des renseignements autres que des renseignements personnels en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*.

Also available in English.

